This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HOF- BIBLIOTHEK
16.687-B
IOD.

Digitized by Google

416687

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

TOME VIII

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DE F. PUTHOD, RUE DU VERNEY

1866

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 1er MAI 1866.

Membres du Bureau.

PRÉSIDENT.

Le comte Amédée GREYFIÉ DE BELLECOMBE.

VICE-PRÉSIDENT.

Le docteur Louis GUILLAND.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Le chanoine François CHAMOUSSET.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

Le marquis César D'ONCIEU.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE.

L'avocat Louis PILLET.

TRÉSORIER.

L'avocat Timoléon CHAPPERON.

Digitized by Google

Membres résidants.

Son Éminence le cardinal Alexis BILLIET, archevêque de Chambéry, président honoraire perpétuel de l'Académie.

MM.

Joseph BONJEAN, chimiste.
Le docteur Louis DOMENGET, médecin.
L'abbé Pierre VALLET, professeur au Grand-Séminaire.
Pierre-Antoine BEBERT, chimiste, professeur émérite.
Le docteur Joseph CARRET, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.
ZEVORT, recteur d'Académie.
Alexis DE JUSSIEU, archiviste du département de la Savoie.
J.-M. BOILEUX, conseiller à la Cour impériale de Chambéry.
Le marquis Albert COSTA DE BEAUREGARD.
Charles CALLOUD, chimiste.
L'abbé ARMINJON, professeur au Grand-Séminaire.
L'abbé François TRÉPIER.

Membres effectifs non résidants.

Mgr CHARVAZ, archevêque de Gênes.
Mgr VIBERT, évêque de Maurienne.
Mgr MAGNIN, évêque d'Annecy.
Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans.

MM.

Le chanoine MARTINET, à Villette (Tarentaise).
Le docteur TRÉSAL, médecin, au Bourg-Saint-Maurice.
François SALUCE, chimiste, au Pont-Beauvoisin.
François RABUT, professeur d'histoire, à Dijon.
Le comte MÉNABRÉA, général du génie, à Florence.
Adolphe FABRE, président de tribunal civil de St-Etienne.
Jean-Baptiste BAILLY, percepteur, aux Marches.
Eugène BURNIER, juge au tribunal de Saint-Jean de Maurienne.
L'abbé DUCIS, archiviste du département de la Haute-Savoie.

Digitized by Google

Membres de droit.

MM.

Le Recteur de l'Académie.
L'Inspecteur de l'Académie.

Membres agrégés.

MM.

Agassiz, géologue, à New-York (États-Unis).
Baux Jules, archiviste départemental, à Bourg (Ain).
Beaumont (Élie de), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Paris.
Bonnefoy, notaire, à Sallanches (Haute-Savoie).
Bonjean Louis, docteur-médecin, à Rio-Janeiro (Brésil).
Caffe Paul, docteur-médecin, à Paris.
Challes, sous-directeur de l'Institut des Provinces, à Auxerre.
Cibrario Louis, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
Costerg, docteur-médecin, à Paris.
De Caumont, directeur général de l'Institut des provinces, à Caen.
De la Rive, professeur de physique, à Genève.
Descotes (le chanoine), supérieur du Grand-Séminaire de Chambéry.
Duverger (le comte Charles), chef d'escadron dans les cuirassiers de la garde impériale, à Paris.
Fournet, professeur de minéralogie, à Lyon.
Gal, chanoine, à Aoste (Italie).
Genin Félix, entomologiste, à Lyon.
Marin Léonide (le comte), à la Motte-Servolex.
Molin, professeur de peinture, à Chambéry.
Moris (le chevalier), sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
Ponsero, docteur-médecin, à Suse (Italie).
Raymond Jacques, professeur émérite, à Chambéry.
Replat Jacques, avocat, à Annecy.
Sclopis Frédéric (le comte), sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
Sismonda Ange, sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
Trompeo, docteur-médecin, à Turin.

Digitized by Google

Membres correspondants.

ADRIANI, professeur d'histoire et de géographie, à Racconis.
ALLIAUDI, chanoine honoraire, à Moûtiers.
ALLUT, ancien officier, à Lyon.
BARUFFI (l'abbé), professeur émérite, à Turin.
BELLARDI Louis, minéralogiste, à Turin.
BÉRARD Louis, avocat, à Moûtiers.
BERTHIER, médecin de l'asile des aliénés de Bourg (Ain).
BLAVIGNAC, archiviste, à Genève.
BORSON Francisque, lieutenant-colonel d'état-major, à Paris.
BOTTO, professeur de physique, à Turin.
BOUCHET, avocat, bibliothécaire, à Chambéry.
BOULLÉE, membre de l'Académie, à Lyon.
BURDIN, ingénieur, à Clermont-Ferrand.
CALLIGÉ, docteur-médecin, à Faverges.
CACCIA (le comte Maximilien), à Verceil.
CANTU, professeur de médecine, à Turin.
CHALLAMEL, prévôt du chapitre, à Annecy.
CHAUMONT (le marquis Gaston DE), à Lyon.
CHAVANNE, professeur, à Lausanne.
CHRESTIEN, docteur-médecin, à Montpellier.
CHRISTOL (Jules DE), géologue, à Montpellier.
CLARETTA (le baron), à Turin.
CLERT-BIRON, géomètre, à Saint-Pierre d'Albigny.
COURTOIS Aimé, secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
CROISOLLET, notaire, à Rumilly.
CROSET-MOUCHET, chanoine, à Pignerol.
DATTA, professeur de philosophie, à Turin.
DE BOECKER, président de la Société d'histoire et des beaux-arts des Flandres-Maritimes, à Bergues (Nord).
DELMOTTE, avocat, trésorier de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
DE MAY, docteur-médecin, à Saint-Gervais (Haute-Savoie).
DE MORTILLET Arthur, propriétaire, à Méry (Savoie).
DÉNARIÉ Gaspard, docteur-médecin, à Chambéry.

Digitized by Google

DEPOISIER, professeur chez S. E. le duc de Magenta, à Alger.
DESCHAMPS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Omer.
D'ESCHAVANNES (le comte), à Paris.
DES FRANCS L.-B., professeur, à Tarbes.
DE RIVERIEUX DE VARAX, au château de Montcoy (Châlons-sur-Saône).
DESPINE Alphonse, avocat, à Annecy.
DESPINE Constant (le baron), docteur-médecin, à Aix-les-Bains.
DE SAINT-GENIX Victor, à Chambéry.
DREVET Paul-Gaspard, homme de lettres.
DUBEUX, procureur général, à Bordeaux.
DU BOYS Albert, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale, à Grenoble.
DUCHET, proviseur du lycée, à Saint-Omer.
DUMONT François, chimiste, à Bonneville.
FAVRE Alphonse, professeur de géologie, à Genève.
FORAY Camille, secrétaire de la Société d'archéologie de Maurienne, à Aiguebelle.
FLEURY (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Genève.
FUSIER, docteur-médecin de l'asile des aliénés de Bassens.
GALIFFE J.-G.-B., de Genève.
GARBIGLIETTI Antoine, docteur collégié, à Turin.
GARRIEL, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
GLOWER Melvil, professeur, à Oullins.
GONDRAN, chanoine honoraire, professeur au Lycée, à Chambéry.
GONOD, professeur de rhétorique, à Clermont-Ferrand.
GROS François, substitut du procureur général, à Chambéry.
GUGET, professeur de géographie, à Neuchâtel.
GUILLERMOND, pharmacien, à Lyon.
HAMMAN Herman, à Genève.
HAMON, curé de Saint-Sulpice, à Paris.
HENRY Ossian, chimiste, à Paris.
HERPIN (de Metz), docteur-médecin, à Paris.
HERVIER, docteur-médecin, à Rive-de-Giers.
HUARD Adolphe, homme de lettres, à Paris.
HUGARD Jacques, peintre, à Paris.
ITIER Jules, inspecteur des douanes, à Marseille.
JAYBERT Léon, avocat, à Paris.
KOSCIAKIEWICZ, docteur-médecin, à Rive-de-Giers.

Digitized by Google

LACHAT Hippolyte, ingénieur des mines.
LACHENAL, docteur-médecin, à Annecy.
LACOSTE Jean-Fleury, propriétaire, à Cruet.
LANCIA DI BROLO (le duc Frédéric), à Palerme.
LAURENT (le Père), capucin, à Paris.
LECOQ, professeur à la Faculté, à Clermont-Ferrand.
LECOY DE LA MARCHE, à Paris.
LEGRAND, vice-président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
LEJOLIS Auguste, docteur-médecin, à Cherbourg.
LHUILLIER, professeur de mathématiques, à Genève.
LIOT DE NORTBÉCOURT, receveur des domaines, à Saint-Omer.
LONG Denis, docteur-médecin, à Die.
LORY, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
LUNEL, docteur-médecin, à Paris.
MACCARY, docteur-médecin, à Paris.
MACÉ Antonin, professeur à la Faculté, à Grenoble.
MALLET, président de la Société archéologique, à Genève.
MANNO, sénateur du royaume d'Italie.
MARCIEU (le marquis de).
MARIANINI, à Modène.
MARTIN (l'abbé), curé de Freney (Ain).
MARTINI Pierre (le chevalier), à Cagliari.
MARTIGNY (l'abbé).
MATILE, professeur, à Neuchâtel.
MATHERON, géologue, à Marseille.
MERMILLOD, évêque d'Ébron, administrateur de Genève.
MICHELIN Hardouin, membre de la Société géologique, à Paris.
MIGNARD, archéologue, à Dijon.
MIÉDAN-GROS, chanoine, à Moûtiers.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
MILLIET D'AUBENTON, inspecteur des forêts, à Belley.
MILLION, chanoine, secrét^re^ de l'Académie de la Val-d'Isère, à Moûtiers.
MORELLET Carlos, à Grenoble.
MOREL, docteur-médecin, à Rouen.
MOTTARD, docteur-médecin, à Saint-Jean de Maurienne.
MUNARET, docteur-médecin, à Brignoles (Rhône).
MUTEAU Charles, à Dijon.

Digitized by Google

NAVILLE Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.
NEGRI Christophe, inspecteur général des consulats, à Turin.
PADIGLIONE, à Naples.
PERREY Alexis, professeur à la Faculté, à Dijon.
PERRICAUD aîné, bibliothécaire de la ville de Lyon.
PERRIER DE LA BATHIE, botaniste, à Albertville.
PERRIER DE LA BATHIE, avocat, à Chambéry.
PERRIN André, à Chambéry.
PÉTREQUIN, docteur-médecin, à Lyon.
PEYSSARD Alexis, lieutenant-colonel dans l'armée italienne.
PILLOT, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
PINGET, docteur-médecin, à Bonneville.
PLANE Henri (DE LA), à Saint-Omer.
PONCET, chanoine, à Annecy.
PONT, curé, à Saint-Jean de Belleville.
PUGET Alfred, avocat, à Saint-Julien.
QUENSON, président du tribunal, à Saint-Omer.
QUENTIN Emile, homme de lettres, à Paris.
QUINSONNAS Emmanuel (le comte DE).
RABUT Laurent, professeur, à Chambéry.
RAGAZZONI, docteur-médecin, à Turin.
REVILLOUD, professeur au lycée de Versailles.
REVIGLIO, professeur à l'école vétérinaire, à Turin.
REYMOND Jean-Jacques, professeur d'économie politique, à Turin.
RINGUET, vétérinaire, à Rumilly.
RINVILLIER, docteur-médecin, à Paris.
RIPA DI MEANA, bibliothécaire du duc de Gênes, à Turin.
ROLLIER, officier des postes, à Thonon.
ROSSET Léon, chanoine, professeur de théologie et directeur du Grand-Séminaire, à Chambéry.
ROSSIGNOL, archiviste du département, à Dijon.
SAINT-ANDÉOL Ferdinand (le vicomte), à Moirans (Isère).
SAURET, chanoine honoraire, à Embrun.
SISMONDA Eugène, naturaliste, à Turin.
SLRODER, bibliothécaire, à Stockholm (Suède).
SOCQUET, docteur-médecin, à Lyon.
SONJEON André, naturaliste, à Chambéry.
SONNET, docteur-médecin, à Buenos-Ayres.

Digitized by Google

SOPRANIS (l'abbé), à Turin.
SPANO, chanoine, à Cagliari.
STOPPANI Antoine (l'abbé), professeur, à Milan.
TERREBASSE (le comte DE), à Valence.
TOURNIER, curé de la Métropole, à Chambéry.
VALLET DE VIRIVILLE, professeur à l'école des chartes, à Paris.
VIDAL Léon, inspecteur général des prisons, à Paris.
VIGNET (Xavier DE), commandant du génie, à St-Étienne (Loire).
VINGTRINIER, docteur-médecin, à Rouen.
VUY Jules, avocat, à Genève.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAVOIE

ANNÉE 1863.

Séance du 8 janvier 1863.

Le renouvellement de l'année appelle le renouvellement du bureau de l'Académie. Au scrutin secret sont réélus :

Président : M. le marquis Costa de Beauregard Léon ;

Vice-Président : le docteur Guilland Louis ;

Secrétaires-adjoints : les avocats Pillet Louis et Chapperon Timoléon.

Le président remercie en quelques mots l'Académie de la confiance qu'elle lui conserve et dont elle lui donne un nouveau témoignage.

Digitized by Google

Le trésorier, invité à présenter le budget et à réaliser les 10,000 francs votés pour le monument Favre, donne un aperçu très satisfaisant de sa comptabilité.

M. le chanoine Vallet, au nom de la commission nommée pour examiner le mémoire de M. Pillet, intitulé : *Un nouveau système de cartes géologiques*, s'exprime en ces termes :

« Les cartes coloriées, en usage jusqu'à ce jour, pour faire connaître la constitution géologique d'une contrée, ne peuvent remplir qu'imparfaitement ce but. Quel que soit l'agencement des traits et des teintes, il est difficile d'y représenter tout à la fois et sans confusion la nature des terrains qui composent le relief de cette contrée, leur extension, la direction et l'inclinaison des couches, leurs plissements, leur dislocations, leur puissance relative, les matières exploitables qu'elles contiennent, les étages multiples de dépôts adventifs qui recouvrent irrégulièrement les roches stratifiées, en un mot, les faits principaux de minéralogie, de paléontologie et de stratigraphie que l'observation y a fait reconnaître.

« Or, c'est là ce que M. Pillet se propose de réaliser au moyen d'une triple carte représentant la même région, sur une échelle assez étendue pour que tous les détails importants y trouvent leur place.

« Sur la première *(carte-plan)* seront figurés, suivant la méthode ordinaire, les divers étages dont on observe les affleurements, avec leur extension respective et la direction de leurs strates.

« Dans la seconde *(carte-coupe)*, des sections verticales, tracées dans des plans perpendiculaires à cette direction et plus ou moins distants les uns des autres, permettront d'embrasser d'un coup-d'œil la structure générale tant

Digitized by Google

intérieure qu'extérieure des diverses chaînes de montagnes et des collines adjacentes, l'inclinaison des couches de chaque étage, leur épaisseur, les contournements, les failles et les accidents de stratification révélés par la théorie.

« La troisième *(carte des sous-sols)* devra représenter par des signes spéciaux, souvent superposés au nombre de deux ou trois, la distribution des terrains de transport à partir des alluvions quaternaires les plus anciennes; elle est destinée à fournir les éléments nécessaires pour la construction d'une bonne carte agronomique.

« Notre honorable confrère a fait immédiatement l'application de son nouveau système à la géologie du bassin d'Aix et de Chambéry, en reproduisant sur trois cartes coloriées cette portion du sol de la Savoie dont il nous a donné une excellente monographie en 1859. La *carte-plan* ne diffère de celle qu'il a publiée alors que par la grandeur de l'échelle, qui est au 1/100,000e, et par la substitution du valangien des géologues suisses au kimméridgien qu'il avait figuré sur la première.

« Pour construire la *carte-coupe,* il a su choisir dans les chaînes du Nivolet, de l'Epine et de la Chambotte, les plans verticaux qui renferment les phénomènes géologiques les plus variés et les plus intéressants.

« Enfin la *carte des sous-sols*, qui n'est présentée par son auteur que comme un spécimen encore bien imparfait, reproduit cependant avec assez de fidélité l'état des dépôts adventifs qui terminent la *série de nos terrains* sédimentaires.

« En résumé, votre commission est d'avis que le système de *cartes* géologiques proposé par M. Pillet doit être considéré comme une heureuse innovation tendant à

Digitized by Google

populariser l'étude de la géologie, à faciliter ses progrès et à multiplier ses applications à l'industrie et à l'agriculture. Une carte géologique, exécutée avec soin d'après cet ingénieux système, fera connaître avec toute l'exactitude désirable non-seulement la succession des terrains constitutifs d'une contrée géologique, avec l'indication des matières utiles qu'ils renferment, mais encore les relations complexes de leurs diverses assises, relations que la vue pénétrante du géologue découvre jusque dans les profondeurs de la terre, et qui sont comme les matériaux dont il se sert pour retracer l'histoire des révolutions qui ont donné au sol de chaque contrée sa configuration actuelle. »

En conformité de ce rapport, l'Académie vote l'insertion des cartes, avec le mémoire explicatif qui les accompagne, dans ses Mémoires. De plus, pour aider M. Pillet à publier la seconde édition de sa *Description géologique des environs d'Aix et de Chambéry*, elle l'autorise à user des mêmes planches pour les cartes qui accompagneront cet ouvrage, et vote un subside de 200 francs pour subvenir aux frais du coloriage, s'il doit être exécuté à la main.

M. de Jussieu fait hommage d'un exemplaire de son *Annuaire administratif et historique du département de la Savoie*, et donne lecture de la préface de cet ouvrage, dans laquelle il indique le vaste plan qu'il se propose de réaliser.

L'Académie admet ensuite au nombre de ses membres correspondants M. le comte Xavier de Vignet, commandant du génie militaire à Grenoble, et M. Camille Foray, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean de Maurienne.

Elle décide qu'elle enverra ses Mémoires, à commencer par le premier volume de la seconde série, à la Société

Digitized by Google

d'histoire naturelle de Milan, qui lui adresse ses publications.

Elle confiera, à titre de dépôt et moyennant récépissé, à la Société d'histoire naturelle, divers antiques qui avaient été reçus et retirés depuis plusieurs années par les secrétaires perpétuels, MM. Raymond et Chamousset.

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE.

Du ministre de l'instruction publique : *Revue des Sociétés savantes des départements*, novembre 1862.

De M. de Caumont : *Congrès archéologique de France*, 28e session à Reims, Aigle, Dives et Bordeaux, en 1861 ; 3 exemplaires.

De M. le comte Em. de Quinsonas : *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas*, 2 vol. in-8° ; Paris, Delaroque, 1860.

Du même : *De Lyon à Seyssel*, guide historique et pittoresque du voyageur en chemin de fer, 1 vol. in-8° ; Lyon, Perrin, 1858.

Du même : *Les Embellissements d'Aix-les-Bains*, par un baigneur indécoré et membre d'aucune Société savante ; Aix-les-Bains, Bachet, 1862.

Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, tome XVI, 2e partie ; Genève, 1862.

Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, tome VII, n° 49 ; Lausanne, Blanchard, septembre 1862.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, 24e année ; 1862, 1er trimestre.

Atti della Società italiana di scienze naturali, vol. IV, fasc. 3, fogl. 10 à 17 ; Milan, décembre 1862.

Digitized by Google

Annuaire administratif et historique du département de la Savoie, par M. Alexis de Jussieu; Chambéry, Puthod, 1863.

Société des antiquaires de la Morinie : *Bulletin historique,* 11e année, 43e et 44e livraisons; Saint-Omer, Fleury Lemoine, 1861.

Bulletin mensuel des séances de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, par M. Bonjean, n° 1, décembre 1862, 7e année; Chambéry, Ménard.

Les Eaux thermales de Brides-les-Bains (Savoie) en 1860 et 1861, par M. le docteur Laissus fils; Moûtiers, veuve Bocquet, 1862.

XVIIIe, XIXe et XXe Lettres d'un Bénédictin.

Séance du 29 janvier 1863.

L'Académie est unanime à exprimer la douloureuse surprise que lui cause la mort inopinée de M. le chevalier Auguste DE JUGE DE PIEUILLET, président honoraire à la Cour d'appel de Savoie, qui a été si longtemps son vice-président, l'un de ses membres les plus actifs et les plus aimés.

M. le docteur Guilland est chargé de préparer une courte biographie de son prédécesseur au fauteuil de la vice-présidence. L'Académie fera célébrer un service funèbre pour le défunt, et chacun témoignera de ses sentiments sympathiques en assistant à ce dernier et triste rendez-vous.

M. Pont, curé de Saint-Jean de Belleville, membre

Digitized by Google

correspondant de l'Académie, lui envoie un intéressant mémoire relatif aux bains de Brides-Laperrière. M. le comte Greyfié et M. Bebert sont chargés de présenter un rapport sur ce travail.

Le ministre de l'instruction publique a annoncé par une lettre très gracieuse que l'allocation annuelle de 1,000 fr. est continuée à l'Académie de Savoie. M. le marquis de Costa s'est déjà fait l'organe des sentiments de cette Société savante, et a adressé à Son Excellence une lettre de remercîments.

Le trésorier présente les comptes et le budget, qui sont immédiatement votés par acclamation, et en même temps des remercîments à M. le docteur Revel pour la bonne tenue de sa comptabilité.

Après quelques délibérations administratives, l'Académie termine sa séance par l'admission au nombre de ses membres correspondants de M. le comte Emmanuel de Quinsonas.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

De l'Académie de Christiania (Norwége) : *Forhandlinger i videnskabs-Selskabet i Christiania, aar 1861.*

Geologiske undersogelser i Bergens Omegn, 1862.

Meteorologische beobachtungen aufgezeichnet auf Christianias observatorium, lieferung 1, 2; 1862.

Die culturpflanzen Norwegens beobachtet von Schübeler, 1862.

De M. A. Favre (de Genève) : *Explications de la carte géologique des parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc ;* Genève, 1862.

De M. Jules Baux : *Nobiliaire du département de l'Ain,* XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, Bresse et Dombes ; 1862.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1862.

Revue savoisienne; Annecy, 15 janvier 1863.

Revue des Sociétés savantes, 9 janvier 1863.

Du docteur Pétrequin (de Lyon) : *De l'emploi thérapeutique des lactates alcalins dans les maladies fonctionnelles de l'appareil digestif*, 1862.

Séance du 12 février 1863.

La Société libre d'émulation de Liége a écrit une lettre fort gracieuse pour demander l'échange des publications. L'Académie accepte avec empressement cette proposition et enverra immédiatement la 2e série de ses Mémoires avec les volumes de Documents.

M. Pillet a proposé de faire incruster une plaque de marbre, avec une courte inscription, sur la façade de la maison où sont nés Joseph et Xavier de Maistre. MM. Chapperon et de Jussieu sont chargés de réunir tous les renseignements et de présenter un projet à l'Académie.

M. Pont, curé de Saint-Jean de Belleville, adresse une nouvelle copie de l'inscription qui existe dans l'angle de la maison de Pierre-André Dimier, à côté du cimetière de Villette en Tarentaise. Il raconte qu'elle a été trouvée, il y a quarante ans, à l'entrée du chœur de l'église où cette pierre servait d'escalier; mais la surface qui porte l'inscription était, par bonheur, appliquée contre la terre et parfaitement préservée.

Cette inscription avait déjà été communiquée à l'Acadé-

Digitized by Google

mie par M. l'avocat Duplan, en 1846, et publiée dans le volume XII des *Mémoires*, 1re série, *(Compte-rendu*, p. LI).

Nous remarquons que, dans cette nouvelle lecture, il manque les cinq ou six premières lettres de chaque ligne. Est-ce que le monument aurait été entaillé ou détérioré à ce point depuis 1846? Si cela était, on comprendrait toujours mieux l'importance d'un musée lapidaire ou tout au moins l'urgence de calques exacts relevés pendant que les inscriptions récemment exhumées sont encore intactes.

Nous devons encore faire observer que M. Pont marque POENINNA avec deux N, qui ne se trouvent pas dans la lecture de M. Duplan. Est-ce une erreur de lecture, ou bien était-ce l'orthographe réelle de notre chaîne alpine?

M. le docteur Carret a fait ensuite un intéressant exposé des découvertes récentes de la médecine, relatives à l'*embolie pulmonaire*, cause d'un grand nombre de morts subites. Cette communication avait une triste actualité dans notre ville, et spécialement dans l'Académie de Savoie.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

De M. Barban, secrétaire général de la Préfecture de Savoie : *Notice sur une pastourelle de Louis Papon, représentée dans la salle de la Diana, à Montbrison*, par M. A. Barban ; St-Etienne, 1856.

Du même : *Notice sur les colonnes itinéraires romaines de Moind et de Feurs (Loire)*, par M. A. Barban; Saint-Etienne, 1859.

De la Société des antiquaires de Normandie : *Bulletin*, 1er et 2e trimestre de 1862.

Digitized by Google

Séance du 8 mars 1863.

Le ministre de l'instruction publique a mis à la disposition de l'Académie un exemplaire des *Œuvres complètes de Lavoisier,* édition splendide qui vient de paraître sous les auspices du gouvernement. Le président est chargé de témoigner à Son Excellence la reconnaissance de l'Académie.

M. le chanoine Chamousset, se trouvant à Paris, sera prié de représenter l'Académie de Savoie à la réunion des délégués des Sociétés savantes, qui s'ouvrira le 18 mars courant.

M. l'abbé Ducis, professeur d'histoire au collége d'Annecy, envoie une série d'inscriptions romaines qu'il a recueillies à Gilly, et y joint quelques observations sur d'autres inscriptions publiées dans la dernière livraison des Mémoires de l'Académie. MM. Vallet et Pillet sont chargés de préparer un rapport sur ce travail.

M. le marquis de Costa offre à l'Académie une belle collection de chartes et de documents concernant l'histoire de Savoie. Ces titres, presque tous inédits, fruit de vingt années de recherches et de labeurs, ne formeraient pas moins de six volumes.

L'Académie le remercie avec effusion de cette offre, qui ne peut que donner un grand lustre à ses publications. Elle décide en principe qu'elle imprimera simultanément deux séries : l'une relative à l'histoire générale de la Savoie, l'autre spéciale à la ville de Chambéry.

Aussitôt que M. le marquis aura préparé les matériaux des premières livraisons, une commission sera nommée

Digitized by Google

pour l'aider à réaliser cette grande œuvre si précieuse pour la Savoie.

M. l'avocat Pillet rend compte de quelques promenades qu'il a faites sur le lac du Bourget, à la recherche des habitations lacustres. Cette saison, où les eaux sont très basses et très limpides, est des plus favorables à ce genre d'explorations. Aussi a-t-il pu, avec l'aide de M. F. Blanchard, de Saint-Innocent, retirer de la baie de Grésine et de la station du *Saut de la Pucelle*, sous Tresserve, un grand nombre de fragments et même de vases presque intacts, aux formes les plus variées et les plus gracieuses. Dans une autre excursion à Conjux et à Châtillon, avec MM. J. de Costa, Tessier et Mossière, ils ont constaté que ces deux stations, moins étendues peut-être, ne sont cependant pas moins riches que les précédentes. On n'a trouvé encore que des poteries. Les ustensiles d'exploration dont on a disposé jusqu'à présent sont trop imparfaits pour permettre d'atteindre, au fond des eaux, les menus objets qui sont vraisemblablement cachés sous les débris.

D'après la forme et la disposition des pilotis, et surtout au vu des formes déjà artistiques des poteries, il est à présumer que ces quatre stations appartiennent à l'*âge du bronze*.

Les objets recueillis dans ces explorations seront déposés au Musée d'histoire naturelle.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Revue des Sociétés savantes, décembre 1862.

Mémoires de la Société libre d'émulation de Liége, nouvelle série, vol. I et II; Liége, 1860, 1862.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome VI; Chambéry, 1862.

Digitized by Google

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, 1862, 2e trimestre; Paris, 1862.

Revue savoisienne; Annecy, 15 février 1863.

Ire et IIe Lettres d'un Bénédictin, nouvelle série; Saint-Germain en Laye, 1863.

Séance du 19 mars 1863.

M. l'avocat Burnier, juge au tribunal de Saint-Jean de Maurienne et membre correspondant de l'Académie, lui adresse le manuscrit d'un premier volume de son *Histoire du Sénat de Savoie*, avec nombreuses pièces justificatives.

Une commission, composée de MM. Fabre, président du tribunal, le comte Greyfié et l'avocat Chapperon, est chargée de présenter un rapport sur ce travail intéressant. Elle est priée de le faire au plus tôt, afin que l'impression du volume, si elle est votée, puisse être terminée avant le Congrès scientifique du mois d'août.

Le secrétaire rappelle que le concours de poésie de la fondation Guy, pour l'année 1862, a eu pour objet le *Congrès scientifique*. Le terme expire au 1er avril prochain.

M. l'abbé Ducis transmet quelques observations sur plusieurs inscriptions romaines qui ont été publiées dans la seconde livraison du Ve volume des Mémoires.

Celle de Sion, près de Rumilly, dont M. Croisollet ne nous a transmis qu'une copie fort mutilée *(Compte-rendu,* p. IV), lui a paru se pouvoir lire :

Diis manibus Romani duumviri prepositi militum (ou *limitum) patri pientissimo et incomparabili filii posuerunt.*

Digitized by Google

Celle de Braille *(Compte-rendu*, p. v), suivant lui, serait ainsi conçue :

C. CRAXSIO
I ROVCILLIT
I LIA I C'AT'I
TIVNDFƆAL
I.. L T

« Pour faciliter, dit-il, l'interprétation de cette inscription, j'en joins ici une autre de Genève, que je dois à l'obligeance de M. Revon :

C CRAXSIO
VOLT HILARO
ANNOR XXV
VITALIO PATER
FILIO KARISSIMO

« Ce jeune homme, mort à vingt-cinq ans, était probablement de la même famille que celui dont l'inscription est à Braille, près de Rumilly. Pourrait-on conjecturer ainsi la lecture des trois premières lignes : *Caio Craxio Hilari Roucilli filio et Juliano at...* ou bien supposer que le monument a été élevé par sa fille ou sa sœur *Julia....*? Je le laisse à de plus habiles. »

L'inscription d'Hauteville devrait se lire : *Augusto Vincio sacrum*, *T. Valerius Crispinus sacerdos Vintii*, *profectus pagi Dia... œdem dicavit*, et non pas *Augusto Vintio sacro*, etc., comme lit M. Fivel. *(Ibid.*, p. XLII.)

Pour celle de Seyssel, reproduite p. XLII *(Ibid.)*, M. Ducis n'y voit que :

DEO VINTIO
POLLVCI, etc.

Digitized by Google

Au lieu de C. POLLVCI, que M. Fivel considère comme *Castor et Polluæ*..

« Ce que M. Fivel, dit-il, a pris pour un C, n'est autre qu'un éclat de pierre enlevé...

« J'arrive aux inscriptions de Fréterive. Elles se rapportent toutes à la famille *Julia*, divisée en deux branches. Deux appartiennent à la première. Il manque à celle de la p. XLVIII trois lettres indiquant les prénoms :

D M
L IVL MARTINO
L IVL MARTIVS
ET L IVL MARCEL
LINVS PATRI
PIISSIMO

« Et à celle de la p. LI, presque toute la cinquième ligne. Voici ma copie :

D M
L IVL MARTI
IIVIR AER
L. J. Marcel
LINVS FRA
TRI PIISSI
MO

« Ces deux inscriptions se complètent. Dans la première, les deux enfants *Lucius Julius Martius* et *Lucius Julius Marcellinus* élèvent un monument à leur père *Lucius Julius Martinus*. Dans la seconde, *Lucius Marcellinus*, seul survivant, élève un tombeau à son frère *Lucius Julius Martius, duumvir du Trésor*.

Digitized by Google

« Les deux autres inscriptions sont relatives à la seconde branche de cette famille.

« La généalogie proposée par M. Rabut est seule acceptable. »

Nous saisissons cette occasion pour réparer envers M. Ducis, comme nous l'avons fait avec M. Croisollet et M. Bonnefoy, un oubli commis depuis bien des années. Nous n'avons pour cela qu'à copier une lettre qu'il adressait de Moûtiers à l'Académie de Savoïe en 1856 :

« D'après des recherches récentes, il y a entre Gilly et l'Isère un espace de plus d'un kilomètre carré tout plein de débris de poteries noires, jaunes, rouges, de briques à rebords. Les vases en terre de Samos portent au pied le nom des fabricants CARVSSA. ICVI... ILI. OFSEVE, *officina severi*. Il y a également des plats, des lampes, des boucles en métal jaune. Quelquefois le sol retentit; ce sont des voûtes, puis des murs tapissés de cuirs gauffrés, dorés comme les vieux devants d'autel. La charrue a mis à découvert plusieurs débris de marbre qui, raccordés entre eux, laissent lire exactement cette inscription :

ITATE ET VICTORIA
MODI.ANTONINI.AVG.
IAX.BRITANNICI
VMVII.FLVMIN
VATIS.ETTR

« L'inscription de la Forclaz du Faucigny, que je vous ai adressée en 1854 [1], et celle du Bourg-St-Maurice l'année

[1] Ce mémoire de 1854 avait, depuis, été remplacé par celui de 1857 qui a été publié dernièrement.

Digitized by Google

dernière, 1855, viennent en aide à l'interprétation de ce débris. La première nous induit à lire : *Auctoritate et victoria A. Commodi Antonini Augusti pontificis maximi Britannici.* La seconde semble nous rappeler les *cumulis fluminum elevatis et trusis liminibus* ou quelque chose de semblable; car, à Gilly, l'Isère et le Chiriac, comme au Bourg-St-Maurice l'Isère et l'Arbonne, ont dû se promener un peu dans la plaine.

« Le titre de *Britannicus* donne pour extrême date l'année 183 de notre ère, dans laquelle Ulpius Marcellus refoula les barbares qui avaient dépassé le mur d'Adrien dans la Grande-Bretagne pendant le troisième ou le quatrième consulat de Commode.

« Dans la berge, souvent ondoyée par les débordements de l'Isère, on a déterré plusieurs tombeaux en maçonnerie. Au village de la Rachi, une pierre sépulcrale n'a plus que PON, probablement le *ponendum curavit.*

« Une inscription du prieuré de Gilly a été transportée depuis longtemps à la Forêt sous Chevron, la voici :

APOLLINI
AVG
SEX.ATILIVS
TERTIUS
EX VOTO

« C'est un autel carré de $0^{m},57$ de côté et de $0^{m},82$ de hauteur.

« Parmi les trouvailles d'Aydier, chez M. Savoie, il y avait le torse d'une cariatide avec ceinture en feuilles de vigne et plusieurs débris d'inscriptions, entre autres celui-ci :

Digitized by Google

CVRIO
ILIVS
RO
BIRVI

« Quatre bases de colonnes accusaient un *œdiculum* destiné probablement à abriter une statue dans un jardin. On conserve encore chez M. Pepin, à Gilly, quatre colonnes de grandeurs différentes et dont la mesure indique qu'elles appartenaient toutes à d'autres monuments.

« J'ai communiqué à l'Académie, il y a quelques années déjà, l'inscription remarquable de *Mithra* à Allondaz, dont le culte avait été introduit en Occident depuis les guerres de Pompée en Asie. Mercury-Chevron tire son nom d'un temple à Mercure. L'un de ses prêtres avait fondé un monument à Tournon, d'après cette inscription engagée au pied du mur de l'ancien cellier de l'abbaye de Tamié :

ICADOMIT IVSTI
MONTANVS
SACERDOS MERCVR
D S D

« Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on trouve ici le culte druidique plus ancien que tous ceux qu'y ont introduits les Romains. Dans la campagne de M. Pepin Joseph, un chêne inspire tant de frayeur aux jeunes personnes qu'elles n'oseraient passer à côté pendant la nuit; il est entouré de plusieurs blocs de granit, complètement étrangers dans la localité. Le propriétaire n'a pu le faire ébrancher que par un ouvrier venu du dehors et ignorant les traditions locales, d'après lesquelles chaque tronc de

Digitized by Google

branche suerait des larmes pour le malheur de l'audacieux qui aurait ainsi blessé l'arbre sacré. Ces traditions, que l'on retrouve encore en Bretagne, rappellent les sermons de saint Eloi au VII^e^ siècle sur le culte des arbres. *(Spicilége d'Achery, V.)*

« En partant de *Lemencum*, Chambéry, les mesures itinéraires placent à Gilly la station *Ad publicanos*, mais elle ne se raccorde pas avec les mesures partant de *Darentasia*, Moûtiers. Je vais continuer mes recherches. Néanmoins il est impossible de ne pas reconnaître ici un centre de population à l'époque romaine. Une inscription sépulcrale de Saint-Sigismond, près d'Albertville, parle d'un *sextu ju... prefectus pagi valei... duumvir juridicundo.* Le *pagus* aurait eu son centre près de la station romaine, mais le nom est effacé ; il n'y a plus que VALEI. On pourrait peut-être le compléter par l'inscription de Thenesol que j'ai communiquée aussi à l'Académie :

L CASSIO BASS
VALENTI

« Ce serait donc le *pagus valentius* ou *valentinus*, Allobroge ou Centron [1]. Cependant il était du diocèse de Tarentaise, qui devait représenter l'ancienne cité des Centrons.

« Il y a là toute une étude à faire.

« Moûtiers, mai 1856.

« DUCIS, *membre agrégé.* »

M. Bebert, de la p rt de M. le général Antoine Gabet, son beau-frère, fait hommage de deux statuettes en bronze, de monnaies grecques en argent, d'as romain en bronze,

[1] Ptolémée n'indique que deux agrégations centronnes : celle d'Aime et celle de Moûtiers qui certainement ne pouvait comprendre le bassin d'Albertville.

Digitized by Google

trouvés dans les environs du château de Canossa. Il y joint un écu en argent du roi Ferdinand de Naples, de 1791.

L'Académie lui témoigne sa vive reconnaissance et décide que ces objets seront confiés au Musée d'histoire naturelle.

M. le docteur Antoine Kosciakiewitz, de Rive-de-Gier, et M. l'abbé Arminjon, de Chambéry, sont reçus membres correspondants.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, nouvelle série, tomes I, II, III, IV; Clermont-Ferrand, 1859-1862.

Revue des Sociétés savantes des départements, 3e série, tome Ier; janvier 1863.

Réunion générale des Sociétés savantes, session de novembre 1861.

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon, 28e et 29e années, 1860-1861; Toulon, 1861.

Verhandelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, Achtsee deel; Amsterdam, 1862.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, Zesde, dertiende, veertiende deel; Amsterdam, 1862.

Iaarbock van der Koninklijke akademie v an Wetenschappen, 1861.

Recueil des franchises et lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève, 1863.

La Flore Vallaisanne, par M. J.-E. d'Angreville, membre de la Société helvétique des sciences naturelles, etc.; Genève, 1863.

Digitized by Google

Revue savoisienne; Annecy, 15 mars 1863.

Bulletin mensuel des séances de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie; Chambéry, mars 1863.

Séance du 23 avril 1863.

L'Académie admet au nombre de ses membres effectifs MM. Descotes, supérieur du Séminaire de Chambéry; le marquis César d'Oncieu de la Bâthie; Boileux, conseiller à la Cour d'appel de Savoie; Roger, inspecteur d'académie à Chambéry; Barban, secrétaire général de la préfecture de la Savoie.

M. le comte Greyfié rend compte du premier volume de l'*Histoire du Sénat de Savoie,* qu'a adressé à l'Académie M. Burnier, juge au tribunal de Saint-Jean de Maurienne. Le rapporteur fait ressortir, par l'analyse de cet ouvrage, tout l'intérêt qu'il présente pour la Savoie, dont il est en quelque sorte l'histoire civile. Il rend un légitime hommage aux recherches patientes de l'auteur et au talent avec lequel il a su les mettre en œuvre. Il conclut à l'insertion de ce travail dans les Mémoires de l'Académie.

Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

Successivement, M. l'abbé Vallet fait la communication suivante : En 1857, on a découvert sur le territoire de la Bauche (canton des Echelles), à 200 mètres environ au sud de l'église, un groupe de huit tombes dont les squelettes, tournés vers l'Orient, étaient recouverts, presque à fleur de terre, de petites dalles en molasse. Dans la même vallée et

Digitized by Google

à cinq kilomètres plus au nord, en pratiquant une coupure près du village d'Oncin, pour l'élargissement d'un chemin vicinal, les ouvriers ont rencontré, il y a quelques jours, une rangée de douze tombes, disposées parallèlement. Les squelettes, enfouis à 1 mètre 60 centimètres de profondeur au-dessous de la surface actuelle du sol, sont tous orientés comme ceux trouvés à la Bauche. Ils ne sont accompagnés d'aucun objet qui puisse faire connaître à quelle époque ces sépultures doivent être rapportées et quelles dépouilles y sont renfermées. Toutefois, se trouvant sur les lieux tout récemment, M. Vallet a pu observer deux faits qui méritent d'être signalés : 1° La terre dans laquelle ces ossements reposent est formée de graviers et de cailloux d'alluvion, mélangés de fragments de tuiles romaines, dont les débris sont abondants dans le sous-sol de cette contrée. On pourrait en déduire, ce nous semble, que ces sépultures appartiennent au moyen-âge. 2° Une de ces tombes, celle du milieu, celle qui occupe en quelque sorte la place d'honneur, est recouverte par une assez belle dalle en pierre calcaire de 20 centimètres d'épaisseur, tandis que les autres n'ont qu'une modeste couverture en minces dalles de molasse. Cette particularité autorise à croire qu'il y a là un personnage de quelque distinction, peut-être un chef militaire ayant à ses côtés ceux de ses subalternes, qui seraient tombés avec lui sur le champ de bataille.

Mgr le cardinal-archevêque de Chambéry transmet des observations météorologiques faites à Moûtiers (Savoie), en 1854, 1855, 1856 et 1857, par M. l'abbé Miédan, professeur de physique, et demande qu'elles soient imprimées dans le premier volume des Mémoires, ce qui est adopté.

Le président rend compte du Congrès scientifique tenu à

Digitized by Google

Paris les 8, 9, 10 et 11 avril et auquel il avait été délégué par l'Académie avec MM. Chamousset, Pillet et Chapperon. Il se loue hautement de la manière dont les représentants de l'Académie ont été accueillis par M. le ministre de l'instruction publique et par toutes les notabilités du Congrès. Dans la section dont il faisait partie, M. Pillet a fait une proposition à laquelle on a unanimement applaudi, et M. le marquis Costa de Beauregard, dans la sienne, a donné lecture de quelques fragments inédits sur Henri III, qui ont été écoutés avec le plus vif intérêt.

Avant la clôture, un membre fait remarquer que la nomination de M. l'abbé Arminjon, comme membre correspondant, faite dans la précédente séance, n'a pas été mentionnée au compte-rendu publié dans le *Courrier des Alpes*.

Séance du 7 mai 1863.

A l'ouverture de la séance, un membre demande à M. Pillet quelques détails sur la proposition qu'il a soumise au Congrès des délégués de sociétés savantes, à Paris, le 9 avril dernier.

M. Pillet explique que la plupart des cartes géologiques ne représentent que les roches dures qui forment le squelette du globe; elles ne figurent pas les dépôts meubles, *quaternaires*, qui cependant sont les plus intéressants pour l'agriculture et l'industrie.

On a essayé maintes fois de dessiner ces derniers terrains dans des cartes spéciales, appelées *agronomiques;*

Digitized by Google

mais les géologues n'ont pas encore des couleurs convenues, des signes uniformes pour y marquer chaque couche.

M. Pillet proposait au Congrès, qui réunissait les géologues les plus éminents de la France, d'arrêter un système complet de cartes *agronomiques*, et lui soumettait ses idées à ce sujet. Ce sont les mêmes bases qu'il a déjà exposées à l'Académie de Savoie dans un mémoire, qui sera bientôt publié, intitulé : *Un nouveau système de cartes géologiques.*

Cette proposition a été accueillie avec faveur, et une commission, composée de MM. Daubrée, professeur au Muséum, Delesse, ingénieur des mines, Jourdan, professeur de géologie à la Faculté de Lyon, Lory, professeur à la Faculté de Grenoble, et Pillet, a été chargée d'y donner suite.

A ce propos, M. le chanoine Chamousset dit que l'histoire des terrains quaternaires vient de faire un grand pas, par la découverte d'un ossement humain engagé dans le sol, avec des os d'éléphant, de mammouth et d'animaux d'espèces éteintes. Cette découverte, dit-il, aurait une portée incalculable si l'on eût trouvé l'homme fossile au-dessous du terrain glaciaire ; mais près d'Abbeville ce terrain n'existe pas ; tout y est donc en parfaite conformité avec le récit de la Genèse.

M. Pillet n'attribue pas une aussi grande importance à cette découverte ; puisque depuis trente ans on a constaté que ces couches contiennent des outils de silex façonnés de main d'homme, la présence de l'homme y était suffisamment établie. Seulement un géologue éminent suppose qu'elles auraient été remaniées depuis leur dépôt ; d'autres les font antérieures à l'extension des glaciers du pôle, d'autres seulement à l'extension des glaciers des Alpes.....

Digitized by Google

Ce sont là les points réellement essentiels à constater. De bonnes cartes *agronomiques*, suivant de proche en proche les dépôts diluviens d'Abbeville jusqu'aux couches glaciaires, fourniront seules la solution du problème.

Après cette digression, le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Croisollet, notaire à Rumilly, membre correspondant de l'Académie, qui signale une erreur typographique dans l'impression d'une inscription romaine découverte à Savoiroux, près de Rumilly. On y aurait omis la trace de quatre lettres illisibles. Cette erreur n'a pas été commise dans le compte-rendu du *Courrier des Alpes*, 8 mai 1856, ni dans le *Bulletin de l'Association florimontane d'Annecy*, vol. II, 1856, p. 139. Il suffit à l'Académie de renvoyer à ces recueils en donnant acte à M. Croisollet de sa rectification.

En même temps il annonce la découverte de tombes antiques sur la commune de Marigny-St-Marcel, entre Rumilly et Alby, dans une gravelière située sur la rive gauche du Chéran, lieu dit à Hauteville. Nous lui laissons la parole :

« En février dernier, en y puisant du gravier sur le bord d'un bois-broussailles, à une profondeur de $0^{m},75$ à 1 mètre, on y a trouvé dix squelettes de corps humains, dont quelques-uns étaient d'une grandeur gigantesque. Ils étaient placés par ordre, à une distance les uns des autres de $0^{m},50$ à 1 mètre, les pieds tournés au levant. Ces squelettes n'étaient accompagnés d'aucun objet, d'aucun signe qui auraient pu en trahir l'âge. »

Ces découvertes sont fort importantes à constater ; seulement l'Académie, se défiant des dimensions gigantesques souvent exagérées par l'imagination des ouvriers, désirerait que M. Croisollet pût recueillir et lui envoyer quelques-

Digitized by Google

uns de ces os, fémur, tibia, cubitus, etc., sur lesquels se fondait cette supputation.

Après quelques discussions d'administration intérieure, M. le docteur Guilland donne lecture d'une notice nécrologique sur M. le chevalier de Juge. Nous croyons faire plaisir à tous ceux qui l'ont connu en reproduisant au moins les premières lignes de ce travail :

« Messieurs,

« Lorsque, dans votre séance du 29 janvier dernier, vous m'avez chargé de vous présenter une courte biographie de notre si regretté collègue, M. le chevalier Auguste de Juge de Pieuillet, j'ai compris que mon seul titre à cette pieuse mission était le suffrage flatteur par lequel, lorsque ce membre aimé s'éloigna de Chambéry, vous m'avez fait son successeur à la vice-présidence. Je me suis senti honoré et heureux de votre mandat; car, sous le deuil dont cette séparation frappait nos cœurs à tous, il était facile de prévoir, dans l'étude qui m'était confiée, bien des sources fécondes de charme et d'attraction. Initiés pour la plupart plus que moi-même à cette vie si pleine d'intérêt, vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, si mon premier sentiment a grandi à mesure que, d'une main empressée et respectueuse à la fois, j'ai recherché et inventorié les éléments de mon travail.

« Les parents d'Auguste de Juge étaient dignes de veiller sur les développements de cette nature d'élite : l'amitié de Joseph de Maistre plana sur son berceau. Durant ses études professionnelles, en 1813, à l'école de droit de Grenoble, il se liait avec une pléiade de jeunes Savoisiens destinés à servir avec éclat et honorer leur pays. Dès sa troisième année de stage au bureau de l'avocat général, ses aspirations sincèrement libérales et loyalement progressives,

Digitized by Google

sans avoir jamais porté atteinte à ses convictions religieuses ni à son royalisme dévoué, l'entraînèrent dans le mouvement intempestif de 1821. Sa carrière, momentanément interrompue par cette manifestation qu'il ne voulut point renier, en fut longtemps ralentie grâce aux jalousies privées qui l'exploitèrent avec persévérance. Cependant, reprise en 1827, elle l'éleva pas à pas, des brillantes épreuves de la magistrature *debout*, aux honneurs, laborieux alors, de la magistrature *assise*. Mêlant sans cesse le culte des lettres à l'exercice de la jurisprudence, ses productions nombreuses, faciles et toujours moralisatrices, s'échappaient de sa plume, aux applaudissements des juges les plus compétents, Mgrs Rey, Charvaz, Rendu, MM. de Lamartine, Viennet, Sclopis et d'autres. Cette rencontre heureuse de tendances et de qualités qui se complétaient harmoniquement, fit de M. de Juge ce type précieux de l'académicien de province que vous avez admiré et aimé durant quelques vingt années, toujours prêt à fournir sa large part de collaboration et tenant toujours élevé le pavillon neutre et indépendant des Sociétés académiques, respecté aux jours les plus envahissants du pouvoir. — Lorsqu'en 1852 le gouvernement s'occupa de mettre la marche et l'organisation de l'enseignement en rapport avec la révolution accomplie dans notre régime politique, M. de Juge se trouva désigné tout naturellement pour la direction des études dans le duché de Savoie. Il profita de cette place pour adoucir sans faiblesse l'application des lois nouvelles à nos établissements. Fort de ses convictions et de l'amitié de Boncompagni, il plaida énergiquement à Turin la cause de la décentralisation des études et d'un enseignement fortement constitué à Chambéry. Il prépara les règlements de notre école normale et obtint pour cette ville le *Cours*

Digitized by Google

spécial, que l'annexion a dû ainsi lui conserver. Malgré cette manière essentiellement savoisienne d'user de ses fonctions et de son influence, l'estime du gouvernement fit écho à celle de ses compatriotes; on avait songé à lui en 1852 pour le portefeuille de l'instruction publique, et l'opinion applaudit par la voix des journaux à ce projet, dont les circonstances ne permirent pas la réalisation. — Jeté en 1860 hors de la vie active dont il portait encore légèrement le poids, il se retira dans son manoir de Pieuillet, dans cette gracieuse et paisible résidence embellie et habitée avant lui par son frère Anne-François, ex-régent du ministère de Sardaigne. — Pendant les trois années qui suivirent, il ne quitta sa retraite que pour venir parfois reprendre parmi nous cette place où nous aimions tant le revoir. C'est dans les loisirs de cette dernière période de sa vie, entre les doux épanchements de la famille et les suaves inspirations de la campagne, qu'éclosent à l'envi et semblent se presser comme en prévision d'une fin prochaine, les *Nouvelles Fables,* les *Fleurs des Alpes,* son *Mois de mai*, la *Rabacherie poétique,* les *Esquisses biographiques,* les *Vieilleries ou Pensées diverses, Rome et la Papauté...,* toutes ses œuvres la plupart inédites quand la mort l'a surpris, mais prêtes à prendre leur vol et dignes d'affronter une publicité que son fils nous laisse espérer complète.... »

La séance a été terminée par une lecture de M. le chanoine Chamousset sur un problème de géométrie relatif aux courbes du second degré. Il a cherché une démonstration élémentaire de cette loi fondamentale, en vertu de laquelle la tangente à l'ellipse, à la parabole et à l'hyperbole, partage toujours en deux parties égales l'angle formé par les rayons vecteurs partant des deux foyers. Ce travail est renvoyé à l'examen d'une commission.

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Du ministère de l'instruction publique : *Œuvres complètes de Lavoisier*, vol. II. Le volume Ier et les suivants seront également remis à l'Académie, au fur et à mesure de leur publication.

Du même : *Mémoires lus à la Sorbonne en 1861. — Histoire, philologie et sciences morales.*

De M. de Caumont : *Annuaire de l'Institut des provinces*, 1861 et 1862.

De M. Jules Philippe : *Les Gloires de la Savoie;* Annecy, 1863.

De l'Association florimontane : *Revue savoisienne,* avril 1863.

Séance du 4 juin 1863.

M. le marquis de Costa, président, donne lecture d'une circulaire de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique annonçant une nouvelle réunion des délégués des sociétés savantes, pour le mois d'avril 1864, fixant l'époque à laquelle les travaux devront être communiqués, et faisant connaître les sujets des prix mis au concours entre les diverses sociétés de France.

Une lettre de M. Chapperon fait savoir qu'il n'a pas trouvé de renseignements assez précis sur la maison où sont nés Joseph et Xavier de Maistre ; il croit, en conséquence, qu'on doit attendre avant de poser une plaque commémorative sur la maison de Morand, ainsi que cela avait été proposé.

Digitized by Google

Une lettre de M. Roger, inspecteur d'Académie, accuse réception de son diplôme de membre effectif et en remercie notre Société.

Une lettre de M. Sylvoz, président du Comice agricole de Chambéry, demande que les charrues distribuées à prix réduit, sur la fondation Pillet-Will, soient attribuées à ce Comice. De son côté, M. Bonjean adresse une demande, au nom de la Société centrale d'agriculture, qui désire partager, comme l'année dernière. Une commission est nommée pour faire un rapport à la prochaine séance. En attendant, la même commission pourra traiter pour l'acquisition des charrues.

M. de Jussieu lit un rapport sur le prix de poésie. Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Académie décide que le prix n'est mérité par aucun des concurrents; seulement il y a lieu d'accorder une mention honorable au poème portant pour épigraphe :

Tu regere *eloquio* populos, *o Galle*, memento.

Pour l'avenir, la commission demande que les sujets de concours poétiques soient laissés au choix des concurrents, et qu'on admette à concourir toutes les personnes domiciliées en Savoie, aussi bien que les Savoisiens d'origine.

L'Académie est disposée à accueillir cette proposition; seulement, elle doit vérifier, au préalable, si les termes de la fondation n'y mettraient pas un obstacle insurmontable. Une commission est chargée de l'examiner.

Pour le prix de peinture de la même fondation Guy, l'Académie décide qu'il sera distribué seulement en novembre ou décembre 1863, aux élèves des écoles de peinture et de dessin de Chambéry.

Digitized by Google

Néanmoins, à l'occasion du Congrès scientifique du 10 août, on recevra avec reconnaissance les tableaux et dessins que les artistes savoisiens voudront bien exposer. Ils seront classés dans une salle spéciale, avec les noms des auteurs et ceux des possesseurs. Pour ceux qui seraient à vendre, les prix seront en outre indiqués sur le livret. Les frais de transport, d'exposition et de retour, seront entièrement supportés par l'Académie, du jour où les tableaux auront été visités à domicile et agréés par la commission. Les personnes qui voudraient répondre à cet appel n'auront qu'à adresser au plus tôt leur demande à M. le marquis César d'Oncieu, à Chambéry.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

De M. Charles Muteau (Dijon) : *De l'Esprit des constitutions politiques et de son influence sur la législation,* par Ancillon ; traduit de l'allemand ; Paris, 1850.

Du même : *Les Clercs à Dijon,* note pour servir à l'histoire de la Basoche ; Dijon, 1857.

Du même : *La Bourgogne à l'Académie française*, de 1665 à 1727 ; Dijon, 1862.

De MM. Muteau et Garnier : *Galerie bourguignone;* Paris, 1858.

De M. Depoisier : *Notice biographique sur le chevalier César de Saluces ;* Paris, 1863.

Du docteur Caffe : *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie ;* 30 avril, 10, 20 et 30 mai 1863.

Du père Laurent, capucin : *Etudes géologiques, philologiques et scripturales sur la cosmogonie de Moïse;* Paris, 1863.

Digitized by Google

Résumé des observations recueillies en 1862 dans le bassin de la Saône par les soins de la commission hydrométrique de Lyon.

Sur les relations des orages avec les points culminants des montagnes et sur leur distribution spéciale dans les environs de Lyon.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1862, XVI^e^ volume; Auxerre, 1862.

Atti della Società italiana di scienze naturali; Milan, avril 1863.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture; Chambéry, avril 1863.

Revue savoisienne; Annecy, 15 mai 1863.

Nouvelles lettres d'un Bénédictin; Saint-Germain en Laye, 1863.

Séance du 18 juin 1863.

M. l'avocat Chapperon, au nom de la commission chargée de rechercher la maison où sont nés Joseph et Xavier de Maistre, dit qu'il paraît établi que Joseph est né dans la maison de Salins, sur la place de Lans; mais il n'est pas constant que Xavier soit né dans le même appartement. La commission continue ses recherches.

Au nom de la commission nommée pour examiner les titres de la fondation Guy et de la fondation Pillet-Will, M. le docteur Revel lit le rapport suivant :

Digitized by Google

« Messieurs,

« Pour correspondre à vos désirs, la commission nommée dans votre dernière séance et composée de MM. Fabre, Pillet et Revel, a pris connaissance des titres concernant les fondations faites : 1° par M. l'avocat Guy pour un prix annuel de poésie ou de peinture; 2° par M. le comte Pillet-Will, pour la vulgarisation, dans les campagnes, des instruments d'agriculture perfectionnés.

« Aucune de ces deux fondations ne repose sur des titres authentiques : ces deux généreux citoyens, pleins de confiance dans leurs compatriotes, se sont contentés de verser les capitaux de ces fondations, M. Guy, dans la caisse de l'Administration de la ville, et M. le comte Pillet-Will, dans celle de l'Académie, ne faisant qu'indiquer par lettres l'emploi des revenus provenant de ces capitaux. Ces deux fondations étant très distinctes, nous devons vous en entretenir séparément :

« *1° Fondation Guy.*

« Le 30 avril 1831, dans une lettre adressée à MM. les nobles syndics de la ville de Chambéry, M. François Guy, avocat du Sénat de Savoie, désirant ranimer le goût de la poésie et de la littérature, annonce qu'il fait don à la ville d'une somme de 8,000 francs, dont les intérêts devront être employés chaque année à donner un prix de poésie sur un sujet mis au concours par l'Académie.

« Le 7 mai suivant, M. Guy, se rendant aux observations de MM. les syndics, consentit à ce que les 400 francs fussent reversibles aux élèves de peinture et de dessin, lorsque l'Académie aurait jugé que personne n'aurait

Digitized by Google

mérité le prix de poésie. Puis, dans sa lettre du 9 même mois, il consent à ce qu'on alterne l'emploi de la rente de 400 francs, une année pour la poésie et l'autre pour la peinture et le dessin, la somme étant trop modique pour la diviser. Il statue aussi que quand il s'agirait d'objets importants, il serait loisible à l'Académie de cumuler deux années d'intérêts.

« Une détermination importante est prise par M. Guy dans sa lettre du 7 mai 1831 ; il statue que la totalité de la somme de 400 francs sera affectée exclusivement à la poésie, dès qu'il y aura des prix fondés pour la peinture et le dessin. Cette prévision de M. Guy s'est réalisée par la fondation faite par M. le comte Pillet-Will pour des récompenses à décerner chaque année aux élèves de l'école de peinture et de dessin.

« Quoique ce soit à la ville de Chambéry que M. Guy a confié le capital de sa fondation, l'Académie, à qui est dévolu le soin de fixer les bases du concours et de porter le jugement sur les œuvres envoyées, n'hésita pas à étendre à tous les Savoisiens la faculté de se présenter au concours. Large dans l'application de cet encouragement aux lettres, elle ne spécifia même pas d'une manière assez explicite dans son premier programme que les Savoisiens seuls étaient admis à concourir, ce qui détermina le Conseil de ville à prier ce corps savant de modifier son programme de manière à ne permettre aucune interprétation contraire aux intentions du fondateur. Dans sa lettre du 5 septembre 1832, M. le syndic rappelle les circonstances faisant connaître les intentions de M. Guy et surtout la teneur de la délibération de l'Administration de la ville, du 13 mai 1831, servant pour ainsi dire de charte à cette fondation, et il en conclut que les compatriotes de M. Guy,

Digitized by Google

c'est-à-dire les Savoisiens, pouvaient seuls être admis à concourir.

« Ce mode a été suivi depuis 1832 jusqu'à ce jour. Mais aujourd'hui que les circonstances se sont modifiées et que la fondation semble devoir revenir à sa destination primitive, c'est-à-dire consacrée exclusivement à un prix annuel de poésie, votre commission, pour éviter toute équivoque, a pensé vous proposer les deux déterminations suivantes :

« 1° La munificence de notre ancien collègue, M. le comte Pillet-Will, ayant fondé des prix annuels en faveur de l'école de peinture et de dessin de Chambéry, il est le cas de se conformer exactement aux volontés si clairement exprimées par M. Guy, dans sa lettre du 7 mai 1831, et de consacrer dès à présent la totalité de cette fondation aux prix annuels de poésie.

« 2° Ne peuvent être admis à concourir aux prix de poésie que les individus nés ou domiciliés dans l'un des deux départements de la Savoie.

2° *Fondation Pillet-Will.*

« M. le comte Pillet-Will fut nommé membre de notre Académie en 1836. Convaincu que le lieu de son domicile et la multiplicité de ses occupations ne pourraient point lui permettre de prendre part aux travaux de notre Société, il voulut cependant concourir au but d'utilité publique que nous nous efforçons d'atteindre, et par sa lettre du 3 juin même année, il mit à la disposition de l'Académie une somme de 6,000 fr. en témoignant le désir qu'elle fût employée en achat d'instruments modèles d'agriculture destinés aux localités que nous désignerions. « Cependant, « ajoute-t-il, je vous laisse la liberté la plus étendue de « donner à cette somme toute autre destination; il suffira

Digitized by Google

« qu'elle soit dépensée dans un but d'utilité générale. » Ainsi vous le voyez, Messieurs, l'Académie est complètement libre dans l'administration de cette somme. Cependant il a paru à votre commission que le désir du donateur devait être une loi stricte pour l'Académie, et que, pour perpétuer le bien que doit produire cet acte de générosité, l'Académie doit s'imposer la sévère obligation de n'employer que les intérêts de cette somme à la propagation et à la vulgarisation des instruments perfectionnés d'agriculture et nullement le capital. Elle pense aussi que l'Académie ne doit jamais se départir de la liberté qu'elle a de disposer chaque année de ces 300 fr. de rente de la manière qu'elle jugera plus utile et en faveur des localités qu'elle estimera le plus convenable.

« Une destination constamment la même en faveur de telle ou telle association pourrait finir par créer des quasi-droits qui tendraient à restreindre la liberté d'administration que nous possédons.

« En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer de fixer chaque année dans votre budget la destination que vous voudrez donner à ces 300 fr.

« Et pour appliquer d'une manière plus utile les revenus de cette fondation, MM. les présidents des Sociétés centrales d'agriculture et des divers Comices de la Savoie seraient priés de transmettre à M. le président de l'Académie, dans le courant de décembre de chaque année, la note des instruments d'agriculture dont ils jugeraient la propagation la plus utile dans leurs ressorts, en en indiquant le prix de revient, et l'Académie statuerait lors de la formation de son budget.

« Mais comme ce mode de distribution n'était pas établi au moment où le budget de 1863 a été fixé, votre commis-

Digitized by Google

sion vous propose de partager cette somme pour être attribuée, moitié à la Société centrale du département de la Savoie et moitié au Comice agricole de Chambéry devant se tenir à la Motte, avec condition expresse que ces sommes seraient employées à l'achat de charrues dites courantes, dans le genre de celles fabriquées à Annecy, qui seraient remises aux cultivateurs à moitié prix. Les présidents de chacune des Sociétés transmettraient à l'Académie la note des individus auxquels ces charrues auraient été remises.

« Ces Messieurs seraient également priés d'adresser à l'Académie une note des résultats obtenus par les précédentes distributions, ainsi que les observations des agriculteurs qui ont employé les instruments distribués. »

Ces conclusions sont votées par l'Académie. En conséquence, elle n'aura dorénavant plus à distribuer de prix de peinture, mais chaque année un prix de poésie.

M. Royer-Collard, professeur à la Faculté de droit de Paris, et M. Charles Muteau, de Dijon, sont reçus membres correspondants.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

De M. Laissus : *Etudes médicales sur les eaux thermales purgatives de Brides-les-Bains*, par M. le docteur Laissus fils ; 1863.

De M. Bonjean : *La Savoie agricole, industrielle et manufacturière*, suivi d'une notice historique sur la percée du Mont-Cenis ; 1863.

Atti della Società italiana di scienze naturali, vol. V, fasc. 1, fogl. 1 à 3; Milan 1863.

De M. Caffe : *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie;* 10 juin 1863.

Digitized by Google

Séance du 2 juillet 1863.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Despine, d'Aix-les-Bains, membre correspondant de l'Académie, annonçant la découverte récente, dans la station lacustre de Grésine, *d'un poignard en fer*, orné de lamelles de bronze. Il lui attribue la date des *Helvètes*, dont on rencontre les *tumuli* près des habitations lacustres de Concise, dans le canton de Neuchâtel.

Il y joint quelques empreintes d'un sceau du *Décanat de Savoie* qui se trouve au musée d'Annecy.

Le terme fixé aux concurrents pour le prix à décerner au meilleur répertoire archéologique est expiré. Deux Mémoires ont répondu à l'appel. MM. Chapperon, Vallet et Pillet sont chargés de présenter un rapport.

Pour le prix de poésie à distribuer en 1863, MM. Fabre et Revel sont priés d'en rédiger le programme.

L'Académie décide qu'elle s'abonnera aux *Comptes-rendus de l'Institut*. M. le docteur Revel est chargé de demander le prix de l'abonnement.

La Société d'histoire et d'archéologie de la Suisse romande a demandé à faire échange de publications : cette avance est agréée avec plaisir. L'Académie enverra la 2e série de ses Mémoires, avec ses deux volumes de Documents.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Memorie storiche intorno alla vita ed agli studj di Giov.-Tommaso Terraneo, di Angelo-Paolo Carena e di Giuseppe Vernazza, par Gaudenzio Claretta; Torino, 1862.

Digitized by Google

De M. Caffe : *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie;* 20 et 30 juin 1863.

Séance du 16 juillet 1863.

L'Académie arrête le programme du prix de poésie en ces termes :

CONCOURS DE POÉSIE DE 1863

(Fondation Guy.)

« D'après une décision récemment prise par l'Académie, le prix de poésie fondé par M. l'avocat Guy devient annuel. Nos jeunes poètes auront donc un stimulant de plus ; chaque année, une couronne viendra ombrager leur front et encourager leurs efforts; déjà la lice va s'ouvrir pour eux en 1863.

« L'Académie n'assigne point le sujet à traiter dans ce concours. Elle laisse également à chacun le choix de la forme et du genre de poésie. Elle n'exige de tous qu'une seule condition, c'est de bien faire.

CONDITIONS DU CONCOURS

I

« Le prix de poésie pour 1863 (fondation Guy) sera décerné à l'auteur de la meilleure pièce de vers, sur un sujet laissé au choix des concurrents. Le prix sera de 400 francs.

Digitized by Google

II

« Chaque pièce devra contenir de deux cents à quatre cents vers formant une seule composition.

III

« Les travaux seront adressés au secrétaire de l'Académie avant le 1er décembre 1863; ils seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

« Le billet portera à l'extérieur une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit.

IV

« D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie. »

M. Pillet donne ensuite connaissance d'une découverte de tombes anciennes, au Petit-Barberaz :

« Le 10 juillet courant, M. le baron Angleys m'a signalé une découverte de tombes anciennes, au Petit-Barberaz, tout près de la nouvelle église. Je m'y suis transporté le jour même, et j'ai trouvé, entre le chemin de grande communication et l'église, un fossé ouvert pour y établir un mur, il est tout entier dans une terre meuble souvent remaniée, contenant de menus fragments de briques.

« A la profondeur de 1 mètre 30 centimètres au-dessous du sol, on a rencontré six tombes en dalles brutes, non taillées, grossièrement assemblées, comme celles qu'on a trouvées de toutes parts sur les coteaux qui nous entourent. Quatre tombes avaient été complètement déblayées avant

Digitized by Google

mon arrivée. Deux restaient à peu près intactes. Les ayant fouillées soigneusement, je tâcherai de résumer ici les observations que j'y ai faites :

« Les tombes sont, comme toujours, exactement orientées, de manière à ce que les cadavres aient les pieds au levant. Elles sont parallèles, à une distance de 0m, 40 l'une de l'autre. Pour les construire, on a pris des dalles minces, qui se trouvent dans une carrière voisine : on a commencé à dresser celles des côtés, de 0m,30 à 0m,40 de haut, en forme de parallélogramme ; on a aplani et battu le fond, sur lequel on a appliqué de grandes dalles le remplissant aussi exactement que possible, on a comblé les interstices avec de plus petits fragments, de manière à obtenir un dallage complet, bien qu'irrégulier. Avec du mortier blanc, très gras, on a garni les angles.

« On a ensuite déposé le cadavre, sans bière et probablement sans vêtements, dans la fosse, les pieds vers le levant. J'ai remarqué cependant un certain désordre dans celle des fosses que j'ai fouillée : ainsi le crâne se trouvait vers le milieu, laissant plus de 0m,40 jusqu'à la tête de la tombe ; dans cet intervalle se trouvaient des phalanges de doigts et autres petits os ; par contre, entre le crâne et le point où, suivant les indications, se trouvait l'autre paroi, du côté des pieds, il y avait au plus 0m,60. Cependant le crâne est celui d'un homme âgé, qui devait avoir une plus haute stature. On dirait qu'on a jeté le cadavre, qui s'est ramassé dans la chute, un bras relevé au-dessus de la tête.

« On a comblé avec de la terre mêlée de cailloux, après avoir déposé, près du cadavre, une poterie rouge, probablement peu cuite, dont je n'ai pu retrouver qu'un fragment de rebord. Le tout a été battu, nivelé, puis (dans une des tombes plus grande et plus soignée que l'autre)

Digitized by Google

recouvert de dalles formant couverture. L'autre tombe ne paraît pas avoir été couverte.

« Dans les terres remuées à l'entour, j'ai remarqué une large brique romaine à rebords. Un des ouvriers employés aux fouilles m'a dit qu'elle était à 1 mètre environ de ces tombes et dans une couche plus basse. Des ossements épars ont été trouvés pareillement dans les fondations de l'église.

« Il résulterait de ces indications que les sépultures sont postérieures à l'occupation romaine. N'ayant pas fait d'études spéciales sur les tombeaux des peuplades qui ont dès lors occupé la Savoie, je ne me hasarderai pas à former des conjectures. Je me suis borné à réunir les faits, pour les soumettre à M. l'abbé Cochet, que nous espérons voir au Congrès scientifique du mois d'août prochain.

« Pour me conformer aux recommandations formelles du comité des *travaux historiques* et des *sociétés savantes*, j'ai recueilli un crâne dans la plus grande de ces tombes. Je laisse aux anatomistes le soin de voir s'il fournit quelques indications spéciales. »

Après cette lecture, l'Académie reçoit au nombre de ses membres correspondants M. le baron Gaudenzio Claretta, de Turin, et par acclamation décerne le même titre à M. l'abbé Martin, auteur de l'excellente vie de M. Vuarin, curé de Genève.

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE.

De M. l'abbé Trépier : *Notes et observations sur l'origine et la domination des comtes Guigues à Grenoble et dans le Graisivaudan et sur la valeur historique des cartulaires de saint Hugues;* Grenoble, 1863.

Digitized by Google

Atti della Società italiana di scienze naturali; Milan, 1863.

Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie, par M. le docteur Caffe.

Bulletin mensuel des séances de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, par M. Bonjean; Chambéry, 1863.

Séance du 19 novembre 1863.

Reprenant ses travaux après trois mois de vacances, l'Académie trouve à enregistrer de nombreux envois des Sociétés savantes, avec lesquelles elle fait échange de Mémoires.

Une lettre courtoise de l'Institut national genevois demande à entrer en relation d'échanges. Cette proposition d'un corps aussi justement considéré est accueillie avec empressement.

Une lettre de M. de Saint-Andéol, savant archéologue du département de l'Isère, donne lieu à une intéressante discussion. Ayant fait une étude spéciale des monuments antérieurs au XII^e^ siècle, M. de Saint-Andéol croit être en mesure de prouver l'âge et la destination de notre crypte de Lémenc. Il n'admet pas l'opinion émise lors de la visite faite à cette crypte par le Congrès scientifique le 13 août dernier. Pour justifier sa dissidence et contrôler toute sa théorie sur les époques de l'architecture dite Romane, il demande à faire une simple recherche au-dessous du pavé actuel de la crypte et dans la chapelle souterraine de

Digitized by Google

Saint-Michel, se faisant fort d'y montrer à tous la preuve de ses assertions.

Le secrétaire de l'Académie, avant de mettre en délibération sa proposition, lui a demandé un mémoire cacheté contenant l'indication par avance des signes qu'il prétend rencontrer, afin que la démonstration soit plus probante et écarte toute équivoque. M. de Saint-Andéol a envoyé immédiatement le mémoire cacheté, et s'est offert à venir diriger les fouilles, décacheter le mémoire et fournir les explications désirées.

S. Em. le cardinal et le conseil de fabrique de Lémenc ont bien voulu autoriser l'Académie à exécuter ces fouilles, dont les résultats peuvent jeter un jour sur les antiquités de notre ville, et surtout marquer un pas dans la science archéologique.

Un membre exprime son opinion sur le caractère de la crypte de Lémenc, qui lui paraît être un baptistère et probablement l'unique de la ville ancienne de Chambéry. Il ne le croit pas antérieur à la fondation du prieuré en 1029. Il serait d'avis d'ailleurs de refuser la demande de M. de Saint-Andéol.

Tous les autres membres sont au contraire unanimes à appeler de leurs vœux cette expérience. On avait, depuis longtemps, considéré le petit monument de Lémenc comme un baptistère. M. le marquis de Costa avait même exposé un groupe du baptême du Christ, qui passe pour être tiré de la rotonde de Lémenc. Au Congrès de Chambéry, quelques personnes ont émis un avis contraire. Il serait intéressant d'avoir un jugement entre les deux systèmes. M. de Saint-Andéol est un des juges les plus compétents sur les monuments de notre architecture primitive. En conséquence, l'Académie accueille avec empressement sa pro-

Digitized by Google

position, et charge MM. de Jussieu et Chapperon de tout préparer pour l'épreuve, qui est fixée au 17 décembre prochain.

M. Eugène Burnier, juge au tribunal de Saint-Jean de Maurienne, auteur de l'excellente *Histoire du Sénat de Savoie,* dont le premier volume va paraître dans quelques jours et dont le deuxième volume est bientôt terminé, est reçu membre agrégé de l'Académie impériale de Savoie.

La séance d'admission de M. le marquis d'Oncieu et de M. le conseiller Boileux, nommés membres effectifs, est fixée au 3 décembre.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences (de l'Institut), 1863; 26 livraisons du 1er semestre et 18 du 2e semestre; Paris, 1863.

De M. le comte Amédée de Foras : *Armorial et nobiliaire de Savoie,* 1re livraison; Grenoble, Allier, 1863.

Procedings of the natural history society of Dublin, 1859, 1860, 1862; Dublin, 1860-1863.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution; Washington, 1862.

Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino; série 2e, vol. XX; Torino, 1863.

Atti della Società italiana di scienze naturali; vol. V, fasc. 2, fogl. 4 à 11; Milano, 1863.

Revue des Sociétés savantes des départements; juin, juillet, août, septembre 1863.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, rapport de M. A. Maury lu à la séance du 31 juillet 1863.

Digitized by Google

L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique ; 3e série, vol. I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, et 4e série, vol. I et II ; Paris, 1851 à 1862.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse; 6e série, vol. I; Toulouse, 1863.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon; 2e série, vol. X; Dijon, 1863.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; 3e série, 25e année, 1er et 2e trimestres ; Bordeaux, 1863.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin; 3e série, vol. IV; Saint-Quentin, 1863.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; année 1863, 17e vol. ; Auxerre, 1863.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; 1re, 2e, 3e, 4e livraisons de 1862, 1re et 2e liv. de 1863.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar; 3e année ; Colmar, 1863.

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie; 3e année, 4e trimestre; Paris, 1863.

Table alphabétique des 24 premiers volumes des Mémoires de la même Société.

De la Société des antiquaires de la Morinie : *Bulletin historique*, 12e année, 45e et 46e livraisons ; Saint-Omer, 1863.

De la Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste : *4e Bulletin;* Aoste, 1862.

Bolletino archeologico sardo, ossia Raccolta dei monumenti antichi; anno IX, fasc. 3; Cagliari, 1863.

Digitized by Google

La profezia di Giona, dialetto legudorese, con. spano; Londra, 1861.

Il Cantico dei cantici, dialetto sardo centrale, du même auteur; Londra, 1861.

Du docteur Trompeo : *Trentesimo Congresso scientifico di Francia tenutosi in Ciamberi dal 10 al 20 agosto 1863;* Torino, 1863.

De M. Jean Plana : *Mémoire sur l'expression du rapport qui, abstraction faite de la chaleur solaire, existe en vertu de la chaleur d'origine,* etc. ; extrait des Mémoires de l'Académie royale de Turin.

Du même : *Mémoire sur la loi du refroidissement des corps sphériques,* etc. ; Turin, 1863.

Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, tom. VII, n° 50 ; Lausanne, 1863.

Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége, pour l'année 1863 ; Liége, 1863.

Les Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne, tome VII, 2e livraison ; Paris, 15 juillet 1863.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, août, septembre et octobre 1863 ; Chambéry, 1863.

Colonie agricole et pénitentiaire de Metray ; Tours, 1863.

Les Petits Savoyards, par M. l'abbé Bugniot ; Châlons, 1853.

Du Progrès des Langues, anonyme ; Paris, 1863.

Du docteur Garbiglietti : *Relazione fatta alla reale accademia di medicina di Torino, nella seduta del 20 marzo 1863.*

Du docteur Pétrequin : *Examen critique des divers modes de préparation faits aux eaux minérales,* etc. ; Lyon, 1863.

Digitized by Google

De M. Deschamps de Pas : *Enquête industrielle sur l'état de la manufacture de draps dans les Pays-Bas;* Arras, 1863.

Du docteur Bonnet : *Résumé des fonctions agricoles nomades;* Besançon, 1863.

De M. Fontenay : *Construction des grands tunnels;* cahier autographié; Grenoble, 1863.

X^e^, XI^e^, XII^e^, XIII^e^, XIV^e^, XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ Lettres d'un Bénédictin; Saint-Germain en Laye.

Séance du 3 décembre 1863.

Cette séance est occupée par les discours de réception de deux nouveaux académiciens, M. le marquis César d'Oncieu et M. le conseiller Boileux, ainsi que par la réponse de M. le docteur Guilland, vice-président; ils trouveront leur place à la suite de ces comptes-rendus.

Séance du 17 décembre 1863.

MM. Dénarié, architecte départemental; Revel, architecte diocésain; Pellegrini, architecte municipal, et Fivel assistent à la séance.

M. le vicomte de Saint-Andéol, arrivé la veille à Chambéry, a fait exécuter quelques fouilles sous le pavé de la crypte de Lémenc. Fort de l'éclatante confirmation de ses conjectures, il défait le pli cacheté confié à l'Académie de

Digitized by Google

Savoie le 20 septembre, et après avoir réfuté l'opinion émise au Congrès scientifique, qui voyait à Lémenc une crypte avec *ciborium* du XI^e^ siècle, il lit les passages suivants, qui sont écoutés avec le plus vif intérêt :

« Les baptistères apparents, sous forme d'édifice, ne datent que du triomphe du christianisme, sous Constantin. Par l'érection du premier, cet empereur proclamait la liberté du culte nouveau, plus encore que par la construction d'églises depuis longtemps tolérées. Le baptistère est de forme octogone, à surfaces planes et muni d'un bassin au centre. Privé d'absides, les cérémonies complémentaires du baptême, l'onction du chrême et la communion, exigeant un autel, avaient lieu dans les chapelles voisines de saint Jean l'Evangéliste et de saint Jean-Baptiste. Cette forme fut adoptée, dans ce même siècle, pour le baptistère d'Aix en Provence, où les cérémonies complémentaires avaient lieu dans l'antique chapelle voisine de saint Maximin.

« Il fut bientôt porté remède à cet inconvénient de déplacement par l'adjonction d'absides sur les parois du baptistère, en nombre variable, le plus souvent de quatre à huit, destinées à recevoir l'autel, le vase du chrême, la table des reliques, le banc des néophytes. C'est ainsi disposé, isolé, unique pour chaque diocèse et généralement d'une forme à pouvoir être inscrit dans un cercle qu'il se présente, proche du côté nord de la cathédrale, jusqu'au VIII^e^ siècle dans notre province et dans l'Italie jusqu'au XII^e^. Dès le VIII^e^ siècle, l'essor acquis par la nouvelle et bonne architecture des Goths, venant à se combiner avec les modifications liturgiques insérées pour la plupart dans les capitulaires, vient changer complètement cette disposition. D'isolé et circulaire, il devient carré et contigu, il fait le porche des cathédrales, le vestibule des églises baptismales....

Digitized by Google

« A quel point de cette seconde période, qui embrasse deux siècles, les IXe et Xe, et à laquelle appartiennent les chapiteaux, faut-il attribuer la fondation du baptistère de Lémenc? Les capitulaires formulés dans les douze premières années du IXe siècle multiplient les baptistères afin de favoriser le baptême aux infirmes et aux enfants en danger de mort. C'est à cette époque qu'appartient donc ce baptistère autorisé par les évêques de Grenoble; car, eu égard à l'éloignement du baptistère épiscopal, celui-ci dut être établi des premiers.

« Rétablissons cet édifice dans sa primitive forme, avant les altérations subies par sa transformation en crypte. Six colonnes adossées correspondaient aux six colonnes isolées. Il en manque deux supprimées par une cause que nous trouverons plus loin, ainsi que les retombées de la voûte qu'elles supportaient. La porte d'entrée, devenue niche, ouvrait au couchant; quoique cintrée, elle ne devait l'être, d'après le style du temps, que dans une partie de son épaisseur; son ouverture était carrée et probablement surmontée, dans un timpan sous le cintre, de l'agneau placé depuis lors contre le mur de la nef. Cette rotonde ouvrait au levant, sous un arc-doubleau, entre deux des colonnes adossées, dans la nef destinée à recevoir au fond l'autel obligé. Afin que cette nef d'un diamètre de 2 mètres 60 centimètres au plus à son entrée fût assez spacieuse pour les cérémonies du baptême à l'autel, sans qu'il fallût l'allonger dans des proportions démesurées, on doubla presque sa largeur à l'orient par l'évasement de ses deux murs latéraux. Il est à croire qu'elle était terminée par une abside en hémicycle démolie pour mettre plus tard cette nef devenue crypte en communication avec celle du XVe siècle, qui en est le prolongement. C'est aussi dans ce

Digitized by Google

même temps que furent ajoutées les deux petites nefs latérales, dont celle du sud est formée d'un côté par le mur de la nef du baptistère et de l'autre par le mur de l'église même. On les fit aussi communiquer avec la rotonde en ouvrant les murs de chaque côté de l'ouverture centrale.

« Au XII^e^ siècle, l'érection des baptistères cesse en France; alors toutes les églises paroissiales sont munies de fonts placés au bas de la nef, du côté nord, tandis que dans les villes d'Italie et même dans quelques rares villes de France, bien que ces villes soient dotées de plusieurs paroisses, l'antique baptistère est maintenu unique, comme à Florence, Pise, Novare, Reims, etc. Lémenc, augmenté de son faubourg (Chambéry), en agit de même, puisque, dans la dernière année du XII^e^ siècle, il est fait mention de l'église *mère* et *baptismale* de Lémenc, deux titres qui impliquaient une suprématie sur d'autres paroisses, suprématie dont il resta des traces jusqu'à la fin du siècle dernier dans le droit de primauté qu'elle avait sur toutes les églises de Chambéry.

« Cette étude me semblerait incomplète, si, après avoir reconnu le baptistère de Lémenc, je négligeais la recherche de son église, non pas, bien entendu, de son église actuelle, qui, relativement nouvelle, trouvera toujours assez d'historiographes à nervures et clochetons pour la décrire et la louer, mais bien de l'église contemporaine du baptistère.

« Les baptistères de la première période, isolés et circulaires, sont toujours placés, sauf de très rares exceptions, proche le flanc nord des cathédrales; si donc celui de Lémenc, qui, par sa forme et surtout par son isolement, se rattache à cette période, était proche le flanc nord de l'église paroissiale, cette église, par un raisonnement

Digitized by Google

aussi juste que naïf, devait se trouver proche du baptistère du côté du midi. Il n'y a pas à chercher longtemps. Précisément à quelques pas au midi, et sur le même niveau, existent les ruines d'une église qui, enfouie par les mêmes causes, est devenue chapelle souterraine, tout comme le baptistère est devenu crypte.

« Sa situation une fois reconnue, il me faut attendre que des déblais la dégagent suffisamment pour saisir le plan et quelques détails architectoniques, qui me mettraient à même de reconnaître son style et son âge par conséquent. On saurait alors si elle est la première, celle du VI^e^ siècle, si elle a été reconstruite plus tard, si, enfin, l'église actuelle de Lémenc est la seconde ou la troisième de la série de ce nom. Ces recherches offrent, on en conviendra, un intérêt historique aussi bien qu'archéologique. »

Après la lecture de ce mémoire cacheté, où l'auteur formulait bien nettement ses conjectures sur la nature et l'âge des deux édifices de Lémenc, il restait à voir si les fouilles opérées dans la journée du 16 décembre lui auraient donné un démenti. Elles en ont été, au contraire, une éclatante confirmation. Elles ont mis à nu, sous la petite rotonde hexagonale, un bassin taillé comme la margelle d'un puits, qui n'est autre que la cuve baptismale elle-même.

M. de St-Andéol en rend compte en ces termes :

« Après avoir écouté avec indulgence notre dissertation écrite, il y a trois mois, à la suite d'une visite de vingt minutes à la crypte de Lémenc, .permettez-moi de vous indiquer en quelques mots, d'après le résultat des fouilles, les points de concordance entre nos prévisions et leur sujet...

Digitized by Google

« Nous avions dit que la construction dite *la crypte de Lémenc* n'était pas une crypte; les niveaux environnants en ont donné la preuve, car son pavé est élevé d'un mètre au-dessus du clos de la Visitation, qui la borne au midi.

« Nous avions dit que cet édifice n'était pas du XI^e^ siècle; sa disposition générale, les détails de ses colonnes, de ses chapiteaux et sa destination de baptistère, que les fouilles ont démontrée jusqu'à la dernière évidence, nous obligent à le reporter au delà du XI^e^ siècle, qui ne faisait plus, en France, des baptistères circulaires, mais bien carrés, ainsi que nous l'avons toujours reconnu dans le Midi.

« En le rattachant par sa forme circulaire à la première période, qui cesse sous Charlemagne, nous sommes amenés à le placer nécessairement sous le règne de ce souverain, à la fin du VIII^e^ siècle, dans les premières années du IX^e^ siècle au plus tard, car ceux de la deuxième période, qui étaient carrés, n'avaient plus qu'un seul autel placé au fond d'une nef; et celui-ci touche déjà à cette deuxième période par un seul autel au fond d'une nef au levant, bien qu'il soit encore circulaire. C'est un compromis entre les deux premières périodes...

« Nous avions insisté pour le déblaiement de la chapelle du cimetière que la logique des siècles, des monuments et de la liturgie nous désignait comme ayant été l'église paroissiale de Lémenc à l'époque du baptistère. Nous espérions, si un déblaiement complet eût été praticable, reconnaître d'après son plan général, ses matériaux, ses profils et ses sculptures, l'âge ou les divers âges qui étaient venus modifier en tout ou en partie ses dispositions premières. Nous n'avons pu visiter que la partie restée visible jusqu'à présent..., mais nous avons pu reconnaître, à sa

Digitized by Google

longueur de 10 mètres sur 4 de large, que cette construction avait été plus qu'une simple chapelle de cimetière ; que ses dimensions en faisaient, à une époque reculée, une église de dimensions fort convenables, en harmonie avec celles de son baptistère.

« Ayant pu pénétrer, par l'obligeante autorisation de Son Eminence, dans le clos du couvent de la Visitation, nous y avons reconnu avec M. Pillet, à l'initiative de qui est dû en définitive le dernier mot sur Lémenc, que le niveau des pavés du baptistère et de son ancienne église paroissiale étaient de plain pied. En examinant tous les deux du haut d'une terrasse le mur oriental du cimetière, nous constations que le pavé de la chapelle devait être établi à 1m,50 au-dessus du sol extérieur ; puis nous étant acheminés dans la partie inférieure de ce clos, proche ce mur, et en ayant visité le côté sud, nous y avons reconnu une portion de ce mur portant le cachet d'une haute ancienneté. Il est composé de blocs calcaires équarris et dépiqués à la pointe, établis par couches, liés de part en part par des chaînes de pierres plates et dégarnies de leur mortier. Ce système était employé par les Visigoths dans le midi de la France, aux VIe et VIIe siècles, et parfois par les Sarrazins dans la première moitié du VIIIe. Ce mur fait partie de la paroi sud de cette ancienne église...

« Puisqu'un titre nous apprend qu'au VIe siècle l'abbé d'Ainay Anselme envoya deux religieux pour desservir Lémenc, nous attribuons ce mur à l'église de Lémenc bâtie au VIe siècle, au milieu d'un cimetière devenu chrétien après avoir été un cimetière païen, où l'on vient de découvrir encore des tombes romaines, à vingt pas de l'église...

« La conclusion que vous adopterez, Messieurs, après

Digitized by Google

la visite de ces fouilles est celle-ci : la crypte de Lémenc n'était pas une crypte ; elle ne date pas du XI^e^ siècle, elle n'était ni une confession, ni une chapelle funéraire, ni un ciborium, pas plus qu'un temple romain, mais elle est un baptistère de la fin de la première période, sous le règne de Charlemagne. »

Après cet exposé, le président de l'Académie, M. le marquis de Costa, félicite M. de St-Andéol du résultat de ses explorations et du jour nouveau qu'elles ont jeté sur les antiquités de notre ville. Il invite tous les membres à se transporter demain, à neuf heures du matin, à Lémenc, avec M. de St-Andéol, qui voudra bien y compléter sur le terrain la démonstration qu'il a si bien commencée dans ses lectures.

M. le marquis de Costa montre ensuite une agrafe de baudrier mérovingienne qu'il a recueillie dans des tombeaux à la Balme, près de la Roche.

M. de St-Andéol termine la séance par la lecture d'un mémoire intitulé *Promenade en Savoie*, où il décrit les églises de Saint-Jean de Maurienne et de Moûtiers, et cherche à en déterminer l'âge.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, N^os^ 18, 20, 21, 22, 23.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1863, XVII^e^ volume, 3^e^ trimestre.

Société littéraire et scientifique de Castres, séance générale du 5 juillet 1863.

Revue des Sociétés savantes, octobre 1863.

Atti della Società italiana di scienze naturali, vol. V, fasc. 4; Milan, 1863.

Digitized by Google

Monete dei regnanti di Savoia, dalla cessione della Sardegna a Vittorio Emanuele, par Ag. Toxiri ; Cagliari.

Revue savoisienne; Annecy, 1863.

Journal des Connaissances médicales et pratiques de Pharmacologie, par M. le docteur Caffe.

Une Église cathédrale du v^e^ *siècle, Saint-Étienne de Melas,* par M. le vicomte de Saint-Andéol.

La France littéraire, huitième année, n° 42.

Mémoires sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie avant et pendant la domination romaine, par M. Ant. Macé ; Paris, 1863.

Les Constitutions du cardinal Louis II de Gorrevod, évêque de Maurienne et prince (1506), par M. Eugène Burnier, membre agrégé de l'Académie.

Journal de la Société centrale d'agriculture, 1863, n° 12.

Séance du 29 décembre 1863.

L'Académie charge une commission de continuer les fouilles de la crypte de Lémenc dans le sens indiqué par M. de Saint-Andéol, puis d'y rétablir le pavé, sauf autour du baptistère, qui devra être dégagé.

L'Académie décide de faire faire des fouilles dans l'intérieur du clos de la Visitation, lesquelles devront avoir lieu vers le 1^er^ mars prochain.

M. Pillet commence la lecture d'un travail intitulé : *Description géologique des Bauges et des environs de Chambéry.*

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Notizie storiche intorno alla vita e ai tempi di Beatrice di Portogallo, duchessa di Savoia, par M. le baron Claretta; Turin, 1863.

Message de décembre 1863, par M. de Caumont.

Revue savoisienne, décembre 1863.

Journal des Connaissances médicales, 20 décembre 1863.

Huit documents curieux relatifs à l'histoire de Savoie, par M. Naz, juge à Bonneville.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DE L'ANNÉE 1864.

Séance du 14 janvier 1864.

Une lettre du ministère de l'instruction publique annonce que l'allocation de 1,000 francs que l'Académie doit à la munificence du roi Charles-Félix, suivant lettres patentes du 23 juillet 1827, lui sera continuée pour cette année. L'Académie charge son président d'exprimer sa reconnaissance à M. le ministre.

Une lettre d'Amsterdam lui annonce le décès de M. Wivlick, secrétaire perpétuel de l'Institut royal des Pays-Bas et membre agrégé de notre Académie.

M. le docteur Revel présente un rapport sur l'état des finances de l'Académie et soumet un projet de budget pour l'année 1864. Le compte et le budget sont approuvés, et des remercîments sont votés par acclamation à notre trésorier, qui maintient une régularité si exemplaire dans la gestion de nos finances.

La Société centrale d'agriculture doit avoir son concours à Chambéry en 1864; elle demande à l'Académie de laisser à sa disposition, pour cette année, la somme entière de

Digitized by Google

300 francs de la fondation Pillet-Will, afin de donner plus d'éclat à cette solennité par la distribution d'un plus grand nombre d'instruments de culture perfectionnés. Une commission est chargée de préparer un rapport sur cette demande.

L'ordre du jour appelle ensuite les élections et le renouvellement du bureau pour 1864. Sont élus :

Président : M. le comte Greyfié de Bellecombe ;

Vice-président : M. le docteur Guilland ;

Secrétaires-adjoints : MM. Pillet Louis, avocat; Chapperon Timoléon, avocat, président du tribunal de commerce ;

Trésorier : M. le docteur Revel père.

Un membre propose à l'Académie d'exprimer à M. le marquis Costa, que l'état de sa santé a contraint de renoncer à la présidence, les regrets unanimes que cause sa retraite et nos sincères remercîments pour le zèle qu'il a déployé depuis cinq ans dans ses délicates fonctions.

S'associant tout entière à cette pensée, l'Académie se transporte immédiatement chez M. le marquis Costa. Elle lui exprime chaleureusement sa reconnaissance pour les soins qu'il a prodigués pendant le cours de sa présidence et qu'il a redoublés encore à l'occasion du Congrès scientifique de 1863. Elle reçoit avec bonheur l'assurance du concours toujours assidu et dévoué que M. le marquis Costa promet de lui continuer à l'avenir.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Revue des sociétés savantes des départements, novembre 1863.

5e et 6e Bulletins annuels de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, par M. Bonjean.

Digitized by Google

Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie, 30 décembre 1863 et 10 janvier 1864.

Essai historique sur la ville d'Embrun, par M. l'abbé Sauret; Gap, 1860.

Carte de la Gaule sous le proconsulat de César, par M. le général Creuly; Paris, 1864.

Les Voies romaines en Gaule, par M. Alex. Bertrand; Paris, 1864.

Note sur quelques poids monétaires, par M. L. Deschamps de Pas; Paris, 1863.

Séance du 4 février 1864.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'Académie avait divisé, pour 1864, la somme de 300 fr. de la fondation Pillet-Will en deux parties, remises, l'une à la Société centrale d'agriculture du département, l'autre au Comice agricole de Chambéry, pour être employées à l'achat de machines agricoles perfectionnées, destinées à être vendues à moitié prix aux agriculteurs du pays. Le secrétaire donne lecture de deux lettres, la première, du secrétaire de la Société centrale d'agriculture, la seconde, du président du Comice agricole de Chambéry. Au moyen de 150 francs alloués à chacune de ces Sociétés, elles ont acheté et vendu à *moitié prix* neuf charrues de différentes formes au concours départemental tenu à Moûtiers et au concours régional tenu à la Motte-Servolex. Ces neuf charrues avaient coûté 600 francs.

Digitized by Google

L'Académie délibère ensuite sur l'emploi de la même fondation pour 1864. Elle entend le rapport de la commission nommée à cette fin. Considérant qu'un moyen efficace pour développer l'agriculture en Savoie est de répandre parmi nos populations agricoles l'emploi des instruments les plus utiles et les plus estimés et que toutes les communes sont appelées à intervenir aux concours départementaux, désirant d'ailleurs ajouter, suivant la limite de son pouvoir, quelque éclat au concours départemental qui aura lieu cette année à Chambéry, elle décide qu'elle fera acheter un certain nombre de machines agricoles perfectionnées, pour être vendues à *prix réduit* pendant le concours départemental, et que la somme de 300 francs de la fondation Pillet-Will sera employée à couvrir la différence entre le prix d'achat et les prix de vente. Elle charge son secrétaire perpétuel de se mettre en rapport avec M. le président de la Société centrale d'agriculture du département, pour avoir l'avis de cette Société sur les machines agricoles les plus utiles à répandre.

Sur le rapport de la commission, l'Académie décide qu'elle fera échange de ses Mémoires avec les Sociétés savantes dont les noms suivent :

Natural history Society of Dublin ;

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ;

Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin.

L'Académie procède ensuite au scrutin secret d'admission, comme membres agrégés, de MM. :

De Caumont, directeur général de l'Institut des provinces, fondateur du Congrès scientifique de France (Caen, Calvados) ;

Digitized by Google

Challes, sous-directeur de l'Institut des provinces pour la région du centre (Auxerre) ;

P.-M. Roux, membre de l'Académie, sous-directeur de l'Institut des provinces pour la région du sud-est (Marseille).

MM. de Caumont, Challes et Roux sont nommés membres agrégés. La Savoie qui, pendant le Congrès scientifique de France, tenu à Chambéry en 1863, a pu apprécier le mérite de ces savants, applaudira tout entière à ce témoignage de reconnaissance et d'estime donné par l'Académie de Savoie.

Elle nomme ensuite, au scrutin secret, comme membre correspondant, M. Sauret, chanoine honoraire, supérieur du petit-séminaire d'Embrun, président de l'Académie flosalpine.

L'Académie a eu la douleur de perdre un de ses plus anciens membres, M. le baron Joseph Jacquemoud, membre du conseil d'Etat et sénateur du royaume d'Italie, récemment décédé à Chambéry. Elle décide qu'elle fera célébrer jeudi prochain, dans l'église de Notre-Dame, à dix heures, un service funèbre pour le repos de son âme.

Le secrétaire présente, de la part de M. T. Fivel, architecte :

1° Une note sur une inscription lapidaire latine, qui se trouve à la Chapelle-Blanche, à la porte du presbytère ;

2° Un mémoire sur un *temple romain*, qui a existé à Saint-Genix d'Aoste, sur l'emplacement même où plus tard a été construite l'église chrétienne.

Ces deux communications de M. Fivel sont renvoyées à une commission, composée de MM. Chamousset et Pillet, pour faire un rapport dans l'une des premières séances.

L'ordre du jour appelle la lecture de deux mémoires, l'un

Digitized by Google

de M. le marquis d'Oncieu de la Bâthie, l'autre de M. Fivel, architecte, sur la *crypte de Lémenc*, qui a déjà fait l'objet des savantes communications de M. de Saint-Andéol, dans les séances des 19 novembre et 17 décembre 1863.

M. Fivel, désirant pouvoir compléter son travail par de nouvelles études, a demandé de différer sa communication jusqu'à la prochaine séance.

Invité, à son tour, à prendre la parole, M. d'Oncieu lit un mémoire dans lequel il présente quelques considérations sur les cryptes avec martyrium telles qu'on les rencontre dans les églises de l'époque romane. Il en fait connaître le plan d'ensemble, les diverses parties et la distribution intérieure conforme aux usages qu'on en attendait. Cette forme, cette disposition caractéristique, il prétend les retrouver dans le petit monument souterrain de Lémenc, dont la destination serait ainsi exactement déterminée. Mais avant d'étudier la question à ce point de vue spécial, il veut résumer en quelques mots les nombreuses objections qui se sont produites à l'encontre du système du baptistère. Il fait surtout remarquer la façon grossière et incomplète dont aurait été traitée la piscine, la partie la plus importante dans un pareil édifice, l'absence de canaux de conduite et d'écoulement pour les eaux, et enfin la présence, au centre de la petite coupole, d'une sorte de clé pendante en pierre, assez ornée, contemporaine de l'ensemble de la construction et munie d'un anneau de suspension. « Ainsi, dit-il, tandis qu'au baptistère de Saint-Jean de Poitiers, par exemple, on descendait, par plusieurs marches régnant sur toutes les faces de l'octogone, au fond d'une piscine ornée d'un revêtement de marbre et se dégorgeant au moyen d'un canal établi avec soin sur le béton dans un large tuyau de

Digitized by Google

grès[1], au lieu de tout cela, il n'y aurait eu au baptistère de Lémenc qu'une seule marche fort haute, formée de bandes de pierre grossièrement ébauchées plutôt que taillées et paraissant bien plus avoir été posées comme fondations des colonnettes que pour servir de rebord et d'accès à une piscine où on ne retrouve d'ailleurs aucune trace ni du lit de marbre, de pierre ou de ciment qui devait y retenir les eaux, ni du canal qui devait les y amener et les conduire à l'extérieur. Quant à la présence d'un anneau à suspension au centre de la rotonde, on prétend l'expliquer, ajoute-t-il, par la coutume anciennement en usage de déposer le saint-chrême employé dans le sacrement de la confirmation dans une pyxide suspendue au-dessus du baptistère. Sans rechercher si ce n'est pas s'aventurer que de voir là un usage généralement répandu, je dirai que cette pratique paraît inadmissible dans le cas spécial qui nous occupe. Comment supposer, en effet, que dans un édicule aussi petit, où les colonnettes, mesurées depuis le filet de l'astragale, n'ont qu'un mètre et quelques centimètres de hauteur, on ait encore réduit un espace déjà si restreint, en plaçant au milieu de la construction une sorte de clé pendante, relativement importante par son développement et son ornementation? Et ce n'est pas tout encore : il fallait bien aussi trouver place pour l'anneau, la chaîne de métal, la pyxide d'argent renfermant les saintes huiles; et alors l'emplacement restant libre dans un centre d'action originairement si resserré et si notablement diminué encore, n'était-il pas insuffisant pour l'administration du baptême et la célébration des cérémonies? »

[1] De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, tome IV, p. 92, et tome VI, p. 92.

Digitized by Google

Portant alors le débat sur le point de la question qu'il a spécialement en vue de traiter, l'auteur s'efforce de démontrer qu'entre les cryptes de l'époque romane et la partie souterraine de l'église de Lémenc, il existe la plus complète conformité de plan, de forme et de distribution intérieure.

« Dans la crypte de Lémenc, comme dans celles des églises de la période qui a précédé l'ère ogivale, on retrouve bien distinctes les deux parties essentielles : le *martyrium*, c'est-à-dire la salle où se trouvait le tombeau du saint, sous l'autel supérieur, puis l'espace séparé qu'occupait l'autel proprement dit de la crypte, ordinairement placé à l'orient.

« M. Viollet Leduc, dans son *Dictionnaire d'architecture,* au mot *Crypte,* a consacré de nombreuses pages à l'étude de cette partie des églises. Les cryptes romanes, dit-il, n'avaient ordinairement qu'une hauteur de quelques mètres... leurs voûtes reposaient... sur un massif de pilettes... sur un quinconce de colonnes, dit-il ailleurs; mais toujours les monuments de ce genre qu'il décrit, ceux que d'autres auteurs ont signalés, se font remarquer par la disposition de leurs colonnettes très rapprochées et pour ainsi dire enchevêtrées; ces groupes, ces faisceaux de petites piles, de petites colonnes, étaient nécessaires pour assurer la solidité de l'édifice supérieur. Dans les cryptes de cette époque, on retrouvait habituellement deux parties bien distinctes : le martyrium, première salle qui contenait le tombeau ou les reliques du martyr, placés sous l'autel supérieur; puis une seconde salle, dans laquelle était l'autel de la crypte, occupant l'extrémité orientale et correspondant à la même partie de l'abside supérieure, en arrière de l'autel. C'est d'après ces dispositions qu'ont été

Digitized by Google

construites la crypte de Saint-Avit et celle de Saint-Aignan, à Orléans; celle de la cathédrale d'Auxerre, où le vaste martyrium est bien distinct de l'absidiole contenant l'autel; celle de Saint-Bénigne de Dijon, et bien d'autres encore dont on trouve, dans l'ouvrage cité plus haut, le plan et la description.

« Dans beaucoup de cryptes de petite dimension, y est-il dit, le corps saint occupait une sorte de niche ou d'absidiole, construite ou creusée... (*Dictionnaire de l'architecture, verbo* CRYPTE, p. 454.) Cette ordonnance intérieure de la crypte, ces diverses parties, y compris la niche du martyrium, me paraissent se trouver dans le souterrain de Lémenc, tel qu'il a été reconnu et décrit par M. de Saint-Andéol. Seulement il semble que là où il place son baptistère devait se trouver la première partie de la crypte, la première salle voûtée reposant comme toujours sur un massif de colonnettes serrées et servant de martyrium; dans la niche où il a cru reconnaître une porte, peut-être faudrait-il voir l'espèce d'enfoncement, de grotte, comme disent les anciens auteurs, dans laquelle se trouvait engagé en partie le tombeau du saint. On comprend que ce tombeau pouvait aussi se trouver placé sous l'autel supérieur, si l'on réfléchit qu'en descendant dès l'entrée de l'abside dans la crypte, on ne trouve pas moins de quinze marches larges et hautes, et qu'au point où elles aboutissent on doit se trouver engagé assez loin sous le chœur. Je n'ai pas besoin de rappeler ici que l'abside des églises romanes était peu étendue, que l'autel n'en occupait pas le fond, mais se trouvait au contraire plus rapproché de la nef. « La rotonde » dit encore M. de Saint-Andéol, « ouvrait au levant sous un « arc doubleau entre deux colonnes adossées, dans la nef « destinée à recevoir au fond l'autel obligé. » Vous savez,

Digitized by Google

messieurs, que les fouilles pratiquées dans cette partie ont mis à jour quelques débris de maçonnerie, qui pourraient être les fondations d'un autel; mais au lieu d'être l'autel complémentaire du baptistère, il serait l'autel ordinaire de la chapelle souterraine, placée, selon l'usage, dans une arrière-salle, dans un second espace bien distinct du martyrium. Voici donc quelle aurait été, à mon sens, la disposition de la crypte de Lémenc : A l'extrémité orientale, la chapelle absidiale et son autel; la rotonde représenterait la salle connue sous le nom de martyrium, et dans son arrière-partie, peut-être dans la niche encore visible au-dessous de l'autel supérieur, aurait été placé le corps du saint. Ici je m'écarte de l'opinion qui veut voir dans le petit édicule hexagonal un *ciborium*, et on va me demander à quel usage je destine la clé de voûte ornée que l'on suppose avoir servi à supporter les saintes espèces. Je pense qu'elle portait une lampe destinée, selon l'usage, à brûler sans cesse devant le corps du saint. Je pense qu'il n'y avait pas d'autel en cet endroit; on n'en a trouvé là aucune trace, tandis qu'on a cru en reconnaître ailleurs les fondations; qu'il n'y avait d'ailleurs pas là un emplacement suffisant et qu'il n'aurait pas été possible d'y célébrer les saints mystères. Il ne faut donc pas y voir un ciborium, mais simplement un massif, un faisceau de colonnettes groupées et serrées à cause du poids qu'elles doivent porter, celui de l'église supérieure, conformément d'ailleurs à ce qu'on voit ordinairement dans les cryptes. En effet, d'après les auteurs qui ont traité d'architecture et d'archéologie sacrée, les ciborium recouvrant les autels étaient des meubles, des baldaquins, bien plutôt que des œuvres de maçonnerie; en voulant même supposer un ciborium faisant édicule complet et recouvrant entièrement l'autel, ainsi qu'on en

Digitized by Google

retrouve quelques grossières et très rares représentations sur d'antiques fragments de pierre ou d'ivoire sculptés, ces petits monuments sont toujours indépendants de l'ensemble de la construction, ne se rattachent point à la voûte et sont d'ordinaire surmontés d'une croix[1]. Il serait d'ailleurs très difficile de placer un autel où l'on pût célébrer d'une manière suffisamment commode, dans un espace rendu encore plus petit par la présence d'une pyxide suspendue ; il est bien plus naturel de penser que là brûlait une lampe ; que ce n'est pas d'ailleurs sans raison, mais sans doute en conformité d'une vieille tradition, que le groupe de pierre représentant le tombeau de Notre-Seigneur a été placé là où il se trouve ; qu'à l'époque restée inconnue et peut-être fort ancienne, où il y fut déposé, le souvenir était encore très vivace du corps saint qui avait reposé dans le même lieu, et c'est peut-être ce qui explique pourquoi on n'a pas reculé devant la difficulté de transporter en un pareil lieu un monument aussi lourd, aussi massif et dont les proportions semblaient devoir l'exclure d'un emplacement si peu étendu. M. Viollet-Leduc a représenté dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* l'intérieur de la crypte de Saint-Séverin, à Bordeaux, qui date du XI^e^ siècle. Cette figure donne quelque idée de la disposition telle que je la comprends du martyrium de Lémenc ; sous une voûte portée par un massif de colonnettes au point même où je suppose qu'aurait été suspendue la lampe à Lémenc, on voit briller la lueur donnée par un très grand chandelier ; dans le fond, comme à Lémenc encore, est une niche qui renfermait le corps du

[1] VIOLLET-LEDUC, *Dictionnaire d'architecture*, *verbo* CIBORIUM et *verbo* AUTEL.

Digitized by Google

saint. Par le plan d'ensemble et l'orientation, cette crypte diffère d'ailleurs sensiblement de celle qui nous occupe.

« En résumé, Messieurs, je pense qu'il faut voir dans le petit monument souterrain de Lémenc une crypte établie suivant la disposition romane, que la rotonde hexagonale n'est pas un ciborium destiné à recouvrir un autel, mais que cette partie de la crypte formait le martyrium, tandis que l'autel était placé dans la partie orientale de la crypte, là où M. de Saint-Andéol a placé celui de son baptistère et dont les fouilles paraissent avoir fait reparaître quelques traces; que le corps du saint était placé là où est aujourd'hui le groupe de Notre-Seigneur au tombeau, ou peut-être que le sarcophage s'engageait en partie dans la petite niche qu'on y voit encore; que devant brûlait une lampe suspendue à la clé de voûte; qu'enfin cette crypte serait de l'époque que la charte de 1027 assigne comme date de la fondation de l'église et du monastère.

« Il me reste à dire quelque chose de la chapelle aujourd'hui souterraine qui est dans le cimetière, et j'insisterai d'abord de tout mon pouvoir sur la nécessité de déblayer et de rendre accessible aux études et aux recherches ce petit monument, qui renferme de curieux fragments, d'élégantes sculptures gothiques et dont il serait intéressant de préciser le caractère et la destination. Était-il une chapelle souterraine? Était-il une de ces chapelles de cimetière ordinairement désignées sous le nom de Chapelles de Saint-Michel? Était-il, comme les souvenirs des anciens nous le représentent, un ossuaire où étaient entassés pêle-mêle les débris humains que la pelle du fossoyeur ramenait chaque jour à la surface du sol? De ces ossements habilement groupés, on y avait, dit-on, construit un autel, et ces funèbres emblèmes, reproduits dans toute la chapelle

Digitized by Google

comme motifs d'ornementation, lui prêtaient un lugubre et saisissant aspect... D'abord, il ne paraît pas que cet édifice ait été construit pour être souterrain. En effet, il n'était pas d'usage autrefois de construire dans les cimetières des chapelles souterraines. Celles qu'on y rencontre, quoique en général éclairées par de rares ouvertures, n'étaient pas souterraines[1]. Elles servaient à la célébration des services et des cérémonies qui accompagnaient les sépultures. Quant à ces chapelles qu'un évêque ou un puissant abbé faisait élever pour renfermer son tombeau, elles n'étaient pas non plus souterraines et le corps seul était quelquefois dans une crypte.

« Les chapelles dites de Saint-Michel se rencontraient très fréquemment dans les cimetières, et pour citer un exemple tout local, nous nous souvenons tous d'avoir vu, dans l'emplacement où fut autrefois le cimetière dit *de Paradis*, une chapelle dont les dimensions répondent exactement à celles du petit édicule aujourd'hui souterrain de Lémenc. Lorsqu'elle fut démolie à l'époque de l'établissement du chemin de fer, elle servait de corps-de-garde, et une date gravée sur la pierre au-dessus de la porte indiquait les premières années du XVI^e^ siècle. Quelquefois elles étaient munies d'un fanal ou d'un phare destiné à rappeler sans cesse aux vivants la pensée de leurs frères morts et à demander pour eux des prières.

« Un grand nombre de ces colonnes creuses de cimetière sont encore éparses sur le sol des diverses provinces françaises. Quelques-unes occupent encore leur place,

[1] VIOLLET-LEDUC, *Dictionnaire d'architecture*, *verbo* CHAPELLE, p. 446 et suivantes.

Digitized by Google

d'autres ont été converties en cheminées dans l'intérieur des maisons [1].

« Dans notre petit monument de Lémenc, on voit encore un reste de cheminée bien reconnaissable. Une antique tradition, dont le Père Fodéré s'était fait l'écho et recueillie par M. Chapperon dans son excellent livre sur Chambéry, nous apprend qu'il y avait en effet autrefois un phare à Lémenc. « Bérius fit construire une tour, où est à présent « le prieuré, au sommet de laquelle estait une grande « lanterne de verre en laquelle le feu esclairait la nuict, « pour monstrer le chemin aux passants, ainsi que l'on « voit à Gennes à Ligorne, etc.[2] » Le fait est constaté; il est aisé de l'isoler des merveilleux accessoires ajoutés par la brillante imagination du naïf narrateur.

« Mais si l'édifice qui nous occupe est une chapelle de Saint-Michel avec un fanal, comme semblent le prouver et la tradition et les lumières de l'archéologie, que penser des nombreux et graves témoignages qui nous le représentent comme un ossuaire? M. Chapperon dit (p. 74) que cette chapelle, appelée *Capita mortuorum*, était un véritable ossuaire, et que, comme les ossements y étaient classés par ordre, nos ancêtres lui avaient donné un nom dans lequel on retrouve le goût plaisant de l'époque; ils l'appelaient facétieusement la *Chapelle des os rangés*. « D'après des notes qui datent du XVII^e^ siècle, ajoute-t-il « ensuite, on y voyait un assez grand nombre d'inscriptions « funéraires avec armoiries. » On ne peut donc pas douter qu'il y eût là réellement un ossuaire et que le nom d'os

[1] De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, p. 323 et suivantes de la sixième partie.

[2] Fodéré, p. 928.

Digitized by Google

rangés ne fût bien appliqué. Mais il faut se souvenir qu'il était d'usage d'entasser dans les combles des galeries qui faisaient autrefois le tour des cimetières, le trop plein des ossements que rendait la terre; c'est ainsi qu'on le pratiquait aussi dans les chapelles de Saint-Michel. Sous les toits des grands charniers des Innocents à Paris se trouvaient d'immenses ossuaires.

« Un passage de du Breul, cité par M. Arthur Murcier, dit : « Au galetas et sur les quatre-vingts arcades des « charniers, on voit une infinité d'ossements et testes de « trespassés, très belles et bonnes glasses à representer « la grandeur et impertinence de notre vanité humaine[1]. » Peut-être en fut-il de même à Lémenc. Par suite de l'amoncellement des terres, la partie supérieure du petit monument, l'ossuaire resta seul visible. Transformé en chapelle, le souvenir de son autel et de sa funèbre décoration resta surtout gravé dans les imaginations populaires. Le fait de deux chapelles superposées est attesté par M. Raymond dans sa *Notice sur l'église de Lémenc*, écrite il y a une trentaine d'années. « On a détruit aussi, dit-il, « la chapelle de Saint-Michel qui était bâtie au-dessus « d'un caveau sépulcral au fond du cimetière. » Mais ce qu'il appelle un caveau sépulcral paraît avoir été la chapelle primitive de Saint-Michel. »

Après une discussion à laquelle ont pris part plusieurs membres de l'Académie, la séance est levée.

[1] Arthur Murcier, *La Sépulture chrétienne en France*, p. 127.

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Cartes inédites, publiées avec un avant-propos, par Jules Vuy, de Genève, avocat, docteur en philosophie de l'Université d'Heidelberg.

La collection des Mémoires publiés pendant ces dernières années par l'Université royale de Christiania (Norwége).

Propos et idées du père Guillaume, publiés par le Comice agricole de Moûtiers.

XX^e Lettre d'un Bénédictin, III^e partie.

L'Economista Giovanni Battista Vasco, discorso del signor G.-G. Reymond, professore d'economia politica nell'Università di Torino.

Prolusione ad un corso teorico-pratico di economia delle finanze pubbliche, par le même.

Teoria del valore, par le même.

Etudes de l'économie sociale et internationale, par le même; 2 vol., édition française.

Relazione dei RR. commissarii italiani (cavaliere deputato Menichetti, professore Reymond, relatore, e ingegnere Alberto Riverai), *per la direzione degli operai inviati a Londra a visitare l'esposizione internazionale e le principali industrie inglesi.*

Séance du 18 février 1864.

M. l'avocat L. Pillet donne lecture d'une note envoyée par M. Lachat, ingénieur des mines, relative à deux frag-

Digitized by Google

ments de quartzite, extraits des sables ou quartzites désagrégés qui longent au sud-est le filon de plomb de Macôt. Il expose que ces fragments, qui présentent les caractères physiques du chrômate de plomb, n'en ont pas les caractères chimiques et présentent au contraire ceux du molybdate de plomb, minéral qu'on n'avait pas encore découvert en Savoie. Il expose les motifs qui le portent à adopter cette conclusion. En effet, dit-il, c'est un sel de plomb, car le minéral donne du plomb au chalumeau et il a l'éclat et la râclure lithoïdes ; il n'a pas les caractères des sulfate, arséniate, phosphate et carbonate de plomb. La présence du chrôme ne se trouve indiquée par aucun des caractères chimiques qui en sont inséparables. L'acide sulfurique décompose et décolore ces cristaux; le résidu est du sulfate de plomb, et la liqueur devient, après l'évaporation, vert foncé et laisse un résidu bleu indigo. Il en conclut que c'est un molybdate de plomb au mélinose. M. Lachat annonce, du reste, qu'il poursuivra son examen et ses expériences à ce sujet.

L'Académie reçoit au nombre de ses correspondants M. J.-J. Reymond, professeur d'économie politique à l'Université de Turin;

M. Jules Vuy, avocat, de Genève, et M. Louis Bérard, avocat, de Moûtiers.

L'Académie désigne les membres qu'elle charge de la représenter à la réunion des délégués des Sociétés savantes, convoquée à Paris par M. de Caumont dans le courant de mars prochain, et aux réunions de la Sorbonne qui auront lieu les 30, 31 mars, 1er et 2 avril prochain.

M. Louis Pillet lit ensuite un chapitre de son ouvrage intitulé : *Description géologique des Bauges*. Il y étudie les trois chaînes de montagnes qui forment le relief de cette

f

Digitized by Google

région. Alliant à l'étude de la topographie celle de la philologie, il s'attache à restituer à chaque chaîne son véritable nom et à chaque nom son orthographe. Ainsi, écartant le nom erroné de *mont Diazy*, il décrit la chaîne de Nivolet avec son rameau détaché de Margéria. Derrière cette chaîne vient celle de Rossane qui, par Entreverne, se prolonge jusqu'au château de Duingt; enfin, celle du Charbon, soit d'Arclusa. Il entre, au sujet de chacune de ces chaînes, dans des considérations stratigraphiques et géologiques pour en établir la structure et le caractère orographique.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Journal des Connaissances médicales, février 1864.

Comptes-Rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Le Catalogue, journal des éditeurs, 1er février 1864.

Les Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne, 1er février 1864.

L'Étincelle, nos 173, 174, 175.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux.

Séance du 3 mars 1864.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture des lettres par lesquelles MM. de Caumont et Challes remercient l'Académie de leur nomination de membres agrégés.

Digitized by Google

La commission de la *crypte de Lémenc*, par l'organe de M. Pillet, fait connaître qu'elle a découvert parmi les décombres un cénotaphe en marbre de Vimines. Cette pierre, qui aurait servi primitivement à une sépulture romaine, aurait été employée plus tard comme simple pierre de taille. La commission se réserve de donner de plus amples détails dans le rapport qu'elle présentera sur les divers mémoires déjà reçus ou annoncés sur la crypte de Lémenc.

M. Chapperon lit un mémoire sur la fin tragique du président de Fésigny, auquel le comte de Montmayeur fit couper la tête dans son château d'Apremont, en 1465. L'auteur raconte, d'après les documents historiques dont il a retrouvé une partie dans les archives de la Chambre des comptes de Turin, les diverses péripéties de ce drame sanglant. Il montre que les détails conservés par la tradition et consignés dans quelques ouvrages sont entièrement erronés, et il montre la chronique côtoyant la vérité pendant tout le récit.

Il expose également dans ce travail quelques considérations sur la procédure à cette époque de notre histoire et sur les incidents incroyables qui se présentèrent dans ce procès. Enfin, il a joint à ce mémoire un arbre généalogique de la famille Montmayeur. Il résulte de tous ces documents que, loin que le comte, héros de cette funeste aventure, ait fini ses jours misérablement fugitif, il a eu jusqu'à la fin de sa vie, arrivée en 1489, vingt-cinq ans après le crime, la jouissance de tous ses biens, que son château n'a pas été rasé, mais qu'il est resté intact pendant longtemps encore, ayant seulement été saccagé dans la guerre de 1590, plus d'un siècle après la mort du comte de Montmayeur; et enfin que ledit comte n'a pas été le dernier de sa race, puisque

Digitized by Google

les trois branches de sa famille ne se sont éteintes que vers le milieu du XVII^e siècle, soit deux cents ans après l'événement dont Fésigny fut la victime.

L'Académie nomme pour examiner ce mémoire et lui faire un rapport MM. le marquis Costa de Beauregard et le marquis d'Oncieu.

M. d'Oncieu donne ensuite quelques renseignements sur une découverte de monnaies romaines, faite, dans le courant de 1862, dans les fouilles du pont d'Albertville. Il se propose de passer en revue les quelques antiquités trouvées en Savoie pendant ces dernières années. Le petit trésor numismatique d'Albertville, a-t-il dit, se compose de vingt-cinq pièces grand bronze, dont vingt-deux gracieusement offertes à l'Académie par M. Conte, ingénieur en chef des ponts et chaussées, dès l'instant de la découverte. Trois autres ont été recueillies par M. Fivel, architecte, qui a bien voulu en faire hommage au musée de cette ville. Ces monnaies, pour la plupart assez frustes et maltraitées par le temps, ont pu, cependant avec quelque peine, être reconnues et déterminées. Elles embrassent par leur date une suite de cent et douze années, de l'an 81 à l'an 193 de notre ère. Elles comprennent, après le règne de Domitien, toute la brillante période appelée l'ère des Antonins, puis les temps désastreux de Commode, et enfin les quelques jours de domination de Pertinax et de Didus Julianus. Chacun de ces règnes, sauf celui de Pertinax, a quelque représentant dans la suite des monnaies qui composent la trouvaille. Toutefois, cette découverte n'aurait eu d'autre résultat que de confirmer un fait déjà connu et bien constaté : que les monuments du temps des Antonins se rencontrent fréquemment en Savoie. Mais elle acquiert de l'intérêt et de l'importance par la présence d'une pièce à

Digitized by Google

l'effigie de Manlia Scantilla, femme de l'empereur Didus Julianus. Cette monnaie est une de celles qui ont été offertes par M. Fivel. Elle est regardée comme très rare par tous les auteurs qui ont traité de numismatique, et cela se comprend, puisque le règne auquel elle se rapporte n'a eu qu'une durée de deux mois six jours. En outre, il est assez curieux de la rencontrer en Savoie; car il ne paraît pas que Didus Julianus ait été reconnu empereur dans les Gaules. Les médailles au type de Manlia Scantilla ne semblent pourtant pas être d'une excessive rareté en Savoie. Le musée de Chambéry en possédait déjà une.

La rencontre plus ou moins fréquente dans notre pays des monnaies du règne de Julianus n'est pas un fait suffisant par lui seul à établir que cet empereur a été reconnu dans la partie de la Gaule que représente notre pays. Mais il y a là un indice dont il est utile de tenir compte dans une question restée assez obscure. A ce propos, M. d'Oncieu se livre à un examen minutieux des divers textes historiques, et il en tire cette conclusion : Qu'entre le moment de la mort violente de Pertinax et celui où Clodius Albinus se fit proclamer empereur dans les Gaules, il y a place pour le règne si court de Didus Julianus. Et, en effet, lorsque s'accomplit ce tragique événement, Clodius Albinus était à la tête des légions dans la Grande-Bretagne. Sans doute, les parties de l'empire éloignées de son commandement et, comme le pays que nous occupons, bien plus rapprochées de la métropole, suivirent l'exemple de Rome, en se soumettant à Didus Julianus.

L'Académie, qui écoute ces renseignements avec le plus vif intérêt, engage M. d'Oncieu à les compléter, s'il est possible, sur le point précis et les circonstances où ces monnaies ont été trouvées. Il serait fort important de

Digitized by Google

pouvoir déterminer si ces monnaies ont été réellement déposées lors de la construction du pont d'Albertville, dont la date reculée serait ainsi fixée.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Mémoires de l'Académie impériale de Toulouse, 6e série, t. Ier, 1863.

Nouvelles pages d'histoire exacte sur le procès de Pierre Anceaux, par J.-B.-G. Galiffe.

Della vità di Giovanni Plana, par le comte Frédéric Sclopis.

Souvenir d'un voyage en Suisse (1860), par Istermann Hammann.

Portefeuille artistique et archéologique de la Suisse, par le même.

Les Pseudo-Critiques de la Gazette des Beaux-Arts, par Aug. Demmin.

Essai sur l'aérage des Alpes, par Du Burguet.

Le Clergé catholique et les Ministres pendant les pestes de Genève, par M. l'abbé Fleury.

Rapport concernant les médailles du prince Lebrun, décernées par l'Académie impériale de Lyon, par M. Fournet.

Une collection de mémoires publiés par M. Rodolphe Blanchet, président de la Société vaudoise d'agriculture.

Séance du 17 mars 1864.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Digitized by Google

L'Académie procède, au scrutin secret, à la nomination, comme membres correspondants, de MM. de Saint-Andéol, l'abbé Fleury, Rodolphe Blanchet et Galiffe, de Genève. La votation ayant été favorable, ces messieurs sont proclamés membres correspondants.

L'Académie décide que les fouilles qu'elle avait projeté de faire dans le clos de la Visitation de Lémenc, seront commencées prochainement.

La séance a été principalement remplie par une lecture fort intéressante de M. l'avocat L. Pillet, qui poursuit avec activité sa « description géologique des Bauges et des environs de Chambéry. » M. Pillet lit aujourd'hui un nouveau fragment de cet important travail.

Dans les précédents chapitres, il avait décrit la forme extérieure, la direction des chaînes de montagnes qui composent ce massif. Aujourd'hui il entreprend d'étudier, en commençant par les plus anciens, les divers terrains qui s'y rencontrent.

Le plus ancien, le plus profond qu'il puisse atteindre, sur le pourtour des Bauges, c'est celui qui constitue le roc de Lémenc, près de Chambéry. Sa place dans l'échelle géologique est nettement fixée par les nombreux fossiles qu'on y recueille : c'est la base de l'oxfordien moyen, le calcaire à *ammonites oculatus*. Il n'a pas moins de cent vingt mètres d'épaisseur, entre Beauvoir et le Calvaire.

Près du Calvaire, la roche change d'aspect; elle devient moins compacte, cassante, pénétrée de concrétions siliceuses. Ses fossiles appartiennent à une création plus récente : l'*ammonites oculatus* a disparu, avec les habitants des mers profondes, pour faire place à des bancs de *coraux*, à des *encrines*, à des *échinides*, principalement le *cidaris glandiferus*. Par un singulier phénomène, au

Digitized by Google

contact des madrépores, la roche prend l'aspect des terrains coralliens du jurassique supérieur; on y voit même quelques bancs de dolomie. Le plus remarquable est celui qui s'observe à Verel, et que les paysans utilisent comme carrière de sable. On dirait que le travail des zoophytes n'est pas sans influence sur cette altération du calcaire qui passe à un carbonate de chaux et de magnésie.

Ce terrain, avec ses coraux, appartient à la partie supérieure de l'oxfordien moyen, calcaire à scyphia, l'un des étages jurassiques les mieux caractérisés. Il n'a pas moins de quatre-vingts à cent mètres d'épaisseur à Lémenc. Il est recouvert par les marnes friables qui forment le sous-sol des prairies de Verel, de la Cluse, et que nous rapportons aux marnes à ciment, base de l'oxfordien supérieur.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Budget départemental, exercice 1864.

Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, tom. XVII, 1re partie, 1863.

Atti della Società italiana di scienze naturali, vol. V, fascicolo ultimo; Milano, 1864.

La Vallée de Beaufort en Savoie, par l'abbé Ducis, 1864.

La Vérité, par M. Morellet, de Bourg, 1849.

Projet sur le Crédit foncier, par M. Morellet, 1855.

Revue savoisienne, nos des 15 février et 15 mars 1864.

Journal des Connaissances médicales, 18 mars 1864.

Suite à l'*Éloge de la folie*, par un Bénédictin.

Digitized by Google

Séance du 14 avril 1864.

M. le président fait part à l'Académie que la Sorbonne lui a décerné une médaille à l'occasion de l'ouvrage présenté au concours par M. Chapperon : *Chambéry à la fin du* XIV^e^ *siècle*, ouvrage qui a valu une médaille à son auteur.

La commission chargée d'examiner l'étude historique de M. Chapperon sur Jacques de Montmayeur présente son rapport. « L'auteur de ce consciencieux travail, dit le rapporteur, a su jeter une complète et éclatante lumière sur des faits très inexactement connus, malgré leur haute importance, le procès et la mort tragique de Guy de Fésigny. Il a nettement tracé la ligne de démarcation entre l'histoire et le roman, nous montrant, d'un côté, la réalité telle qu'elle résulte des documents authentiques, de l'autre, la légende populaire avec ses poétiques couleurs. Une partie du récit, qui est complètement nouvelle et inédite, captive surtout l'attention et inspire le plus vif intérêt. C'est celle où il nous a montré le comte de Montmayeur, conservant après la fin tragique de son ennemi la tranquille possession de ses biens, de son rang, de ses hautes dignités et mourant en paix vingt-cinq ans plus tard en instituant pour son héritier le duc de Savoie, son souverain. » Les curieux documents inédits qui servent de preuve au récit ont encore le mérite de fournir d'utiles et précises notions sur les usages, les coutumes du moyen-âge, comme sur la procédure et l'organisation judiciaire de cette époque. En livrant à la publicité le résultat de ses laborieuses recherches sur le sanglant démêlé du comte de Montmayeur et de Guy de Fésigny, M. Chapperon aura

Digitized by Google

rendu aux études historiques un important service. La commission propose à l'Académie la publication de ce curieux travail dans le prochain volume de ses Mémoires. Ces conclusions ont été adoptées.

M. Chamousset, secrétaire, présente une notice sur le marais du Chêne près d'Apremont et ses funestes influences sur les communes environnantes. L'Académie nomme une commission pour examiner cette importante notice.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg, tome IX; 1863.

Les Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne, tome VIII, 7e livraison, 1er avril 1864.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, tome VII, 3e livraison; 1863.

Conseils pour la formation des bibliothèques spéciales, administratives, communales, etc., par Léon Vidal; 1864.

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, 4e bulletin; 1863.

Société des antiquaires de la Morinie, 47e et 48e livraisons; 1863.

Sopra due memorie paleoetnologiche del caval. G. Nicolucci, relazione del dottore caval. Antonio Garbiglietti; 1864.

Journal des Connaissances médicales, 20 mars et 30 mars 1864.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, mars 1864, par M. Bonjean.

Digitized by Google

Séance du 12 mai 1864.

L'Académie nomme membres correspondants :

M. Léon Vidal, inspecteur général des prisons et des établissements pénitentiaires de l'empire, à Paris ;

M. Morellet, ancien notaire à Bourg, habitant à Grenoble.

La séance a été remplie par la lecture de trois des nombreux poèmes envoyés à l'Académie pour concourir au prix d'encouragement à la poésie, fondé par M. l'avocat Guy.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Historiæ patriæ monumenta, vol. X ; *Codex diplomaticus*, tom. I, vol. XI ; *Scriptores*, tom. IV ; Turin.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, tom. IV, 4e série.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, vol. XVII.

Société académique, religieuse et scientifique du duché d'Aoste, 4e bulletin, 1862.

Journal des Connaissances médicales, par le docteur Caffe.

La France littéraire, 2 numéros.

Rapport sur les travaux et les publications académiques des provinces pendant l'année 1862, par M. Challes, sous-directeur de l'Institut des provinces, 1863.

Mémoire sur les travaux de M. Piroux, directeur-fondateur de l'institut des sourds-muets de Nancy.

Digitized by Google

Institution des sourds-muets et des enfants arriérés de Nancy.

Rapport sur le concours pour le prix Crochet, Société des sciences de l'Yonne.

IV^e Lettre d'un Bénédictin.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, par M. Bonjean, n° 4, 1864.

Bolletino archeologico sardo, anno 1864.

Rapport présenté à la Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon, au nom de la commission des soies, sur ses travaux en 1863 ; Lyon.

Séance du 19 mai 1864.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner les poèmes envoyés à l'Académie pour concourir au prix fondé par M. l'avocat Guy, donne lecture de son rapport. Il en résulte que l'Académie a reçu les œuvres de neuf concurrents. La commission en a d'abord écarté six. Il en est resté trois sur lesquels elle appelle l'attention de l'Académie. Ce sont : *Le Luxe; — Tout souffre et tout aime*, pour deux passages intitulés : *Premier chant d'oiseau* et *Le Vieux Chêne, —* et *Le Jugement.* Mais elle se montre indécise sur le genre de récompense à leur accorder et sur la distribution à en faire.

L'Académie entend la lecture des trois poèmes dont il s'agit; puis, désireuse de se conformer aux intentions du fondateur d'encourager ceux qui cultivent la poésie, elle décide d'abord qu'elle donnera un prix, et qu'ensuite ce

Digitized by Google

prix sera partagé. Sur la demande de la commission, elle décerne le prix aux deux premiers poèmes de la manière exposée ci-dessus, et une mention honorable au troisième. M. le président décachète les trois bulletins relatifs à ces trois pièces. Il en résulte que le prix se trouve partagé entre M. Arthur de Mortillet, pour son poème *Le Luxe*, et Mme Adèle de Jussieu, pour les deux passages *Premier chant d'oiseau* et *Le Vieux Chêne* de son poème *Tout souffre et tout aime*, et qu'une mention honorable est accordée à M. Antoine Viallet, notaire à Beaufort, pour son poème *Le Jugement*. Les autres bulletins sont brûlés sans être décachetés.

La séance est levée à cinq heures.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

L'Étincelle.

Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie, n° 5, mai 1864.

Comptes-Rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, n° 19, du 9 mai 1864.

Séance du 2 juin 1864.

M. Rippa di Meana a adressé à l'Académie un mémoire sur un monsieur Ruffin, Savoisien peu connu. L'Académie nomme une commission chargée d'examiner ce mémoire et de lui en faire un rapport dans une prochaine séance.

M. Durandard a communiqué une charte de Charles III, duc de Savoie, datée de 1517 et revêtue de la signature de

Digitized by Google

ce prince. Un membre est chargé d'examiner cette pièce et d'en faire également un rapport dans une prochaine séance.

Lecture est donnée d'une note envoyée par M. Loustau, ingénieur civil à Paris. Elle est relative à un fragment de poterie retiré du lac du Bourget, le 16 août 1863, pendant la visite du Congrès scientifique de France.

L'analyse de ce fragment donne un résultat identique à celle d'une autre poterie trouvée en 1861 dans le lac d'Annecy et qui a été déposée au Musée céramique de Sèvres. Cet objet présente tous les caractères de la période gauloise et offre une analogie frappante avec les résultats obtenus anciennement sur une autre poterie gauloise trouvée à Abbeville.

M. le président appelle l'attention de l'Académie sur un projet de réunir annuellement les Sociétés savantes de la Savoie dans les différentes villes des deux départements. Une commission est nommée pour étudier ce projet.

L'Académie, après avoir pris connaissance du nombre des exemplaires qui lui restent de chacun des volumes qu'elle a publiés jusqu'ici, décide de céder à moitié prix, à ceux de ses membres qui le désireraient, un exemplaire de ceux de ces volumes dont le chiffre dépasse trente. Ceux qui se trouvent en ce cas sont les volumes II, III, VI, VII, VIII, XI et XII de la première série; les six volumes de la seconde série et les deux volumes de documents

M. Chapperon annonce à l'Académie qu'il travaille en ce moment à écrire l'histoire des fiefs de la Savoie. Il donne lecture d'un des chapitres de cet ouvrage, intitulé *Candie, château avec juridiction.* L'auteur énumère d'abord tous les titres féodaux relatifs à ce fief, dont le plus ancien est de 1344. Ce sont des investitures, reconnaissances, inféo-

Digitized by Google

dations, hommages et consignements. Il expose comment cette seigneurie est passée dans les diverses familles de Candie, Juge, Berliet et Sardoz, qui l'ont possédée jusqu'à la Révolution française à titre de baronie. Il donne ensuite quelques détails historiques sur chacune de ces familles avec leur blason. Enfin il établit, d'après l'inféodation du 25 septembre 1579, en faveur du sénateur Pierre Juge, les limites de la juridiction dudit fief. A cet intéressant travail est jointe la généalogie de la famille Sardoz.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Saint François de Sales, par M. l'abbé Fleury.
Le Clergé catholique et les Ministres, par le même.
L'Investigateur, mars, avril 1864.
L'Étincelle, 2 numéros.
Revue des Sociétés savantes.
Revue savoisienne, 15 mai.
Journal des connaissances médicales, 2 numéros.
Annuaire de la Société d'émulation, Liége.
Mémoires de la Suisse romande.
Mémoires de l'Institut de Genève.
Organisation de la Société d'agriculture, Troyes.

Séance du 16 juin 1864:

Le président communique trois pièces manuscrites relatives à la famille de Montmayeur. M. Chapperon est chargé de les examiner, afin de reconnaître s'ils ne renferment rien qui puisse ajouter quelque nouveau détail à l'intéressant mémoire ainsi qu'à l'arbre généalogique qu'il

Digitized by Google

a présentés à l'Académie dans une de ses précédentes séances.

L'Académie décide que les fonds de la fondation Pillet-Will, disponibles pour cette année, seront appliqués au concours agricole départemental qui aura lieu au mois d'août prochain à Chambéry. Ils seront employés à faciliter l'acquisition de charrues Dombasle et de charrues Grignon, qui seront données à moitié prix, afin d'encourager l'adoption de ces instruments agricoles dont l'utilité est reconnue.

La commission chargée d'examiner le mémoire envoyé par M. Rippa di Meana sur Bartholomé Ruffin, que ce savant écrivain présume être de Chambéry, présente son rapport.

M. Chapperon donne préalablement lecture d'une note tirée des nombreux documents qu'il possède, d'où il résulte que Ruffin, quoique omis par la plupart des biographes, n'est absolument pas inconnu; cette note contient encore le titre de l'ouvrage qui a fixé l'attention de M. Rippa di Meana. Le même membre donne ensuite divers détails propres à établir d'une manière certaine que Ruffin était réellement de Chambéry, où résidait sa famille. L'Académie charge alors le rapporteur de s'entendre avec M. Chapperon pour voir s'il y a lieu de modifier quelques détails dans le rapport qui sera lu dans la prochaine séance.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Institut national genevois, 2 volumes qui complètent la collection déjà reçue.

Ysopet, fables par M. de Martonne.

Académie des sciences, 2 volumes.

Notice sur un sarcophage existant au musée de Lyon, par l'abbé Martini.

Digitized by Google

Séance du 30 juin 1864.

La commission chargée d'examiner le mémoire de M. Rippa di Meana sur Bartholomé Ruffin, présente son rapport.

Ruffin, dont s'occupe le mémoire dont il s'agit, avait figuré dans les guerres qui précédèrent la rentrée d'Emmanuel-Philibert dans ses États. Il suivit en 1573 l'armée de don Juan d'Autriche dans son expédition à Tunis. Il avait reçu du commandant général Serbelloni la commission d'auditeur du régiment de Pagano Doria et généralement de tous les Italiens établis dans la nouvelle forteresse que les Espagnols avaient entrepris de construire. Il assista au siége de Tunis et tenait un registre de tous les incidents de cette guerre, soit de ce qu'il voyait lui-même, soit d'après les renseignements que les officiers s'empressaient de lui fournir. Il paraît avoir pris une part active à la lutte, qui se termina par la prise du fort de la Goulette, dont les Turcs s'emparèrent le 13 septembre 1574. Une grande partie de l'armée y périt. Les Turcs firent environ deux cents prisonniers, parmi lesquels se trouva Ruffin. Il échut dans le partage à Ramadhan-Pacha, vice-roi d'Alger, qui avait amené des troupes pour prendre part au siége de la forteresse. Dans le bagne de ce prince, il se lia avec Michel Cervantès, l'immortel auteur de *Don Quichotte*. Ce fut pendant sa captivité et à la sollicitation de ses compagnons d'esclavage qu'il composa, au moyen de ses souvenirs et d'une partie de ses notes, qu'il était parvenu à conserver, les deux ouvrages qui ont attiré l'attention de l'auteur du mémoire. Ils sont intitulés : *Sopra la desolatione della*

Digitized by Google

Goletta e forte di Tunisi, — Insieme la conquista fatta dai Turchi de regni di Fezza et di Marocco, et existent en manuscrit dans la bibliothèque de l'université de Turin.

Cervantès a composé en l'honneur de Ruffin deux sonnets en espagnol, inédits jusqu'à ce jour et qui sont à la suite de ces ouvrages.

M. Rippa di Meana pensait, d'après quelques circonstances, que Ruffin devait être de Chambéry. M. Chapperon a établi la chose d'une manière certaine en présentant à l'Académie une note et une généalogie de la famille Ruffin commençant au père de Barthélemy, qui avait été greffier civil du Parlement et secrétaire du roi de France pendant l'occupation de la Savoie.

Le travail de M. Rippa di Meana, duquel sont extraits les détails qui précèdent sur les aventures de Ruffin, relate beaucoup de circonstances curieuses sur les événements dont notre malheureux compatriote a été le témoin et l'historien, ainsi que sur la captivité de cet auteur peu connu jusqu'ici. Ce mémoire, intéressant à plusieurs titres, ne peut que faire un grand honneur à son auteur; aussi le rapporteur, après en avoir fait ressortir le mérite, en propose l'impression dans les Mémoires de l'Académie.

L'assemblée, à l'unanimité, en vote l'impression ainsi que celle du rapport suivi de la note et de la généalogie qui l'accompagnent.

L'Académie vote ensuite également à l'unanimité la nomination de M. Rippa di Meana comme membre correspondant.

Un membre fait ensuite un rapport sur un document communiqué à l'Académie par M. Durandard. C'est un décret de Charles III, qui contient quelques détails curieux sur diverses rues et maisons d'Annecy en 1518.

Digitized by Google

M. l'abbé Pont présente à l'Académie un mémoire sur *les Druides;* une commission est nommée pour l'examiner et en faire un rapport dans une des prochaines séances.

M. Fabre donne lecture d'une partie d'un ouvrage dont il s'occupe sur la Sainte-Chapelle de Chambéry. Ce chapitre est relatif au trésor de la Sainte-Chapelle. L'auteur y donne un grand nombre de curieux et intéressants détails sur les ornements, châsses et autres objets précieux qui s'y trouvaient réunis. L'Académie, après avoir entendu cette énumération accompagnée de savantes remarques, remercie M. Fabre de cette communication et l'invite à achever cet important travail.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Comptes-Rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, des 23, 30 mai et 6 juin 1864.

Séance du 14 juillet 1864.

M. le marquis Costa de Beauregard communique à la Société quelques détails sur des sépultures celtiques découvertes à Saint-Jean de Belleville en Tarentaise. Une vaste étendue de terrain, qu'on n'évalue pas à moins de sept hectares, est entièrement occupée par des tombeaux, ce qui indique évidemment qu'il y a eu en cet endroit une agglomération considérable de population. Plusieurs de ces tombeaux ont été ouverts à diverses époques et les habitants en ont extrait de grandes quantités de débris en métal qu'ils ont fondus pour les employer à leur usage.

Digitized by Google

Un de ces sépulcres a été examiné attentivement. Il contenait le squelette d'une femme de la taille d'environ un mètre soixante-dix centimètres. La partie inférieure du corps était méconnaissable par suite du mélange des ossements avec la terre et les débris des pierres qui avaient formé la tombe. Mais la partie supérieure était fort bien conservée, entre autres, la tête qui a été communiquée à M. le docteur François Rey. Ce savant a trouvé dans la mâchoire une analogie parfaite avec d'autres ossements découverts dans l'île de Crète. Cette observation a une certaine importance pour la solution de la question qui s'agite en ce moment sur l'unité de races de plusieurs peuples qu'on avait considérés jusqu'ici comme d'origines différentes. La tête de ce squelette reposait sur une espèce de godet de pierre, destiné évidemment à la recevoir. On a trouvé dans ce tombeau divers fragments d'un collier et des débris d'objets en fer qui semblent fixer la date de cette sépulture vers la limite de l'âge de bronze et de l'âge de fer. Comme le terrain où se trouve cette nécropole est cultivé, on se propose, lorsque la récolte sera faite, d'y pratiquer sur une grande échelle des fouilles qui ne peuvent manquer de produire des résultats importants.

M. Chapperon donne lecture d'un chapitre de son ouvrage sur les fiefs de la Savoie. Il concerne la seigneurie de Saint-Michel des Déserts. L'auteur donne d'abord la liste des divers hommages, inféodations, investitures, reconnaissances et consignements relatifs à ce fief, en exposant les divers titres au moyen desquels il a successivement passé dans différentes familles. Après quelques détails sur le château aujourd'hui détruit de cette seigneurie, il donne un aperçu historique sur chacune des familles qui l'ont possédée. Ce sont, en commençant, les Valard,

Digitized by Google

de Chambéry, éteints dès longtemps, dont la première inféodation est de 1359. Puis un mariage transporte le fief aux Lageret, dont le dernier, docteur en droit, fut condamné à mort et exécuté en 1417. L'auteur entre ici dans quelques détails sur le procès criminel qui aboutit à cette catastrophe et dont il a trouvé un fragment assez considérable dans les archives de la Chambre des comptes de Turin. Il était accusé de *médecine et astrologie*. La veuve Lageret vendit le fief au duc de Savoie, qui, en 1419, le céda à la famille Bonivard. Par diverses alliances successives il passa aux de Hollande de Crescherel, puis aux de Seyssel, qui l'aliénèrent aux Sardoz, de Chieri. Un mariage le transporta aux de Coisia, qui le possédèrent jusque dans la seconde moitié du siècle dernier; il fut vendu à Pierre-François Pavy, qui en fut investi en 1789. A ce travail, où se trouvent décrites les armoiries de ces diverses familles, est jointe la généalogie des de Coisia, extraite de titres authentiques.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Bulletin de l'Académie des sciences, 4 numéros;
Revue Savoisienne, n° 6;
L'Investigateur, 354e livraison;
Société centrale d'agriculture de Chambéry, juin 1864;
VIe et VIIe Lettres d'un Bénédictin;
Atti della Società italiana di scienze naturali;
Schriften der Koniglichen physikalich, etc., 2 vol. 1862; Kœnisberg.

Digitized by Google

Séance du 28 juillet 1864.

Le secrétaire présente à l'Académie la médaille que cette Société a reçue de la Sorbonne à l'occasion de l'ouvrage de M. Chapperon, l'un de ses membres, *Chambéry à la fin du* XIV^e^ *siècle*, qui en a également valu une à son auteur. L'Académie ordonne qu'elle sera déposée dans ses archives.

M. le marquis Costa de Beauregard donne lecture du rapport qu'il a été chargé de présenter sur le projet d'établissement d'un musée national à Chambéry.

Ce rapport est conçu dans les termes suivants :

« MESSIEURS,

« Vous m'avez demandé de vous soumettre le programme étudié du projet dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans notre dernière réunion, celui de la formation à Chambéry d'un Musée historique et archéologique national; je m'acquitte avec empressement de cette mission; heureux si je puis faire passer mes convictions dans vos esprits, et s'il m'est donné de voir un jour ce projet patriotique réalisé par l'initiative de l'Académie, à qui il appartient, selon moi, de proposer et de diriger toutes les œuvres qui peuvent populariser dans notre chère Savoie le goût de l'étude et celui des jouissances douces et sérieuses de l'esprit.

« Un Musée archéologique de province doit être, avant tout, national. Si les villes de troisième ordre, si les sociétés savantes qui leur appartiennent ne peuvent prétendre à posséder les richesses scientifiques que seuls les grands centres sont en mesure de réunir, il n'est pas de province qui ne puisse avoir au moins la prétention légitime de recueillir et de conserver celles qui lui sont

Digitized by Google

propres, de créer un dépôt où soient rassemblés les souvenirs de son histoire et les monuments de son passé. Il n'est rien de plus intéressant et de plus instructif que ces collections provinciales où l'homme qui aime son pays et qui veut le connaître peut étudier sur des documents authentiques l'origine, les croyances, les mœurs, l'industrie et la vie intellectuelle des générations qui l'ont précédé. Aussi voyons-nous de toute part aujourd'hui, en l'absence même du concours et de l'impulsion des gouvernements, les administrations municipales, les sociétés scientifiques, souvent des individualités intelligentes, créer à l'envi ces musées locaux qui contribuent puissamment à l'illustration de leur pays et sont destinés à fournir un jour les plus précieux éléments de la carte scientifique des régions où ils sont formés.

« Sans parler de villes plus importantes que la nôtre, de Besançon par exemple, dont le Musée, qui n'a pas vingt années d'existence, pourrait être envié par de grandes capitales, il en est d'autres, telles que Épinal, Valence, Blois, etc., qui ne sont supérieures à Chambéry ni en ressources ni en intelligences, et dont les collections récentes excitent au plus haut point l'intérêt du voyageur et méritent les éloges des juges les plus compétents.

« Pourquoi n'imiterions-nous pas leurs exemples? Pourquoi ne nous appliquerions-nous pas en Savoie aux explorations et aux études qui se font partout aujourd'hui avec ardeur et succès?

« Je crois essentiel de combattre ici, Messieurs, un préjugé trop généralement accrédité. On a dit : la Savoie, probablement couverte de glaciers et de forêts impénétrables dans les temps préhistoriques, fut, pendant cette longue période, complètement inhabitée, et la science

Digitized by Google

paléoethnologique ne peut espérer y faire aucune découverte. Occupée par les Allobroges et envahie par les Romains avant notre ère; foulée au moyen-âge par les invasions barbares, pauvre à toutes les époques, elle n'a eu ni monuments ni centre de population considérable, et sa civilisation tardive ne saurait fournir aujourd'hui de sérieux éléments aux études archéologiques non plus qu'au Musée national qu'on voudrait créer dans sa capitale; il est plus sage de s'en tenir à former une collection d'objets d'histoire naturelle, dont les spécimens sont nombreux et variés dans nos montagnes, et par cette spécialité seulement, nous pourrons intéresser nos compatriotes et les étrangers.

« Messieurs, dans toutes ces allégations il y a peu de patriotisme et beaucoup d'erreurs. A Dieu ne plaise que je veuille contester l'importance des sciences naturelles, je sais quel en est l'attrait, je sais qu'il n'est pas d'étude qui dispose l'homme davantage à s'humilier devant la puissance immense et l'admirable sagesse qui a fait et qui perpétue les merveilles de la création.

« Mais l'Archéologie a aussi son côté philosophique et profondément instructif, elle a aussi ses mystères, et des mystères d'autant plus attrayants, qu'ils ne sont pas impénétrables. D'ailleurs, où est l'impossibilité de faire marcher de front des études et des collections de genres différents? Nous avons une Société et un Musée d'histoire naturelle, créons un Musée historique dont l'archéologie sera la base, puisque l'archéologie est le flambeau de l'histoire.

« Cette science, magistralement étudiée de nos jours, a vu pousser une nouvelle branche sur sa tige vigoureuse; cette branche porte elle-même de nombreux rameaux et son nom n'est pas encore bien fixé; mais déjà l'intérêt

Digitized by Google

qu'elle excite et le succès qu'elle obtient lui ont donné une haute importance; son but est de retrouver dans la poussière des tombeaux, au fond des lacs, dans la profondeur des cavernes, jusque dans les entrailles de la terre, les feuillets dispersés de la chronique des premiers âges du monde, d'y surprendre les traces de l'homme primitif, de retrouver les débris de son industrie rudimentaire, de recomposer, en un mot, le premier et mystérieux chapitre de l'histoire de la race humaine.

« Les applications de cette science doivent être pour tous les peuples d'un immense intérêt, et qu'on ne vienne pas dire : nous n'avons aucune chance de trouver en Savoie ce qu'on a découvert ailleurs; nous avons sur nos montagnes des dolmens et des cimetières anciens, des lacs et des tourbières dans nos vallées, des cavernes à fouiller dans nos calcaires alpins, et les premières autorités de la science moderne proclament hautement qu'un jour de vives lumières lui viendront des Alpes. Voici ce que m'écrivait tout récemment M. le docteur Pruner-Bey, qui tient en France le sceptre de l'anthropologie, à propos de quelques mâchoires humaines de type fort ancien et trouvées en Savoie, que je lui avais communiquées :

« Les cavernes de Salève ont fourni des données qui « appartiennent à une époque bien plus reculée que tout « ce que nous a révélé jusqu'à présent le fond des lacs « de la Suisse; il est pour moi hors de doute que des « grottes semblables doivent exister dans les calcaires des « Alpes, et c'est là où il y aura la récolte la plus importante « à faire. »

« Messieurs, mettons-nous donc à l'œuvre, car, outre la satisfaction d'apporter aux connaissances générales notre modeste contingent, nous trouverons dans ces

Digitized by Google

explorations et dans ces études un intérêt spécial, celui de parvenir peut-être à la connaissance de nos origines en cherchant à pénétrer l'histoire mystérieuse des anciens prédécesseurs de ces fiers Allobroges dont nous sommes glorieux de descendre..

« Vous connaissez le résultat des fouilles opérées l'année dernière à l'aide du scaphandre dans les stations lacustres du Bourget; j'aurai l'honneur de vous présenter incessamment un mémoire sur celles qui ont été pratiquées avec succès dans un cimetière celtique à Saint-Jean de Belleville en Tarentaise, dans les îles du lac d'Aiguebellette et dans la grotte de Cresses située sur les bords du Rhône, à quelques lieues de Saint-Genix d'Aoste.

« J'appellerai toute votre attention sur l'importance des recherches craniologiques dont les savants danois, français, anglais et italiens tirent aujourd'hui de si concluants témoignages pour constater leurs origines nationales. Parmi ces travaux, il en est qui pour nous ont un intérêt spécial; je citerai, en première ligne, la savante dissertation du docteur Nicolucci, de Naples, *sur les races liguriennes en Italie dans les temps anciens et modernes.* Ce beau travail, parfaitement analysé par un de nos collègues étrangers, le docteur Garbiglietti, de Turin, indique la source de ces anciens Ligures comme se retrouvant dans les Brachicephales Ibères; et la comparaison des types semblerait nous donner avec les populations préhistoriques du Piémont une commune origine.

« Mais il serait hors de propos d'effleurer dans un programme une question scientifique, je dois me borner ici à demander une place importante pour la craniologie dans notre Musée historique, comme je la demande pour

Digitized by Google

les spécimens ethnologiques de l'âge de la pierre et du bronze.

« Nos antiquités savoyardes se diviseraient en préceltiques, celtiques ou gauloises, gallo-romaines et barbares.

« L'occupation romaine a laissé dans notre pays des traces nombreuses; on les retrouve dans maintes localités de ce département, notamment à Aix-les-Bains, Aime, Albens, Francin, Saint-Genix, etc. Des explorations dirigées avec intelligence peuvent nous faire espérer de bons résultats. Après ces sections principales viendraient les objets qui appartiennent au moyen-âge, à la renaissance et aux époques postérieures, et sous ces diverses divisions se classeraient chronologiquement les inscriptions, les tombeaux, les médailles, les statuettes, les armes, les ustensiles, les bijoux, la céramique, les sceaux et l'intéressante collection des monnaies de nos anciens souverains.

« Notre Musée historique comprendrait encore les chartes et documents qu'on pourra recueillir sur les villes, les monastères et les familles de la Savoie; je voudrais qu'une bibliothèque exclusivement savoisienne fût installée dans une des salles du Musée, et qu'on y réunît une collection d'autographes de nos principales illustrations, enfin qu'une galerie fût destinée à recevoir les portraits de tous les Savoyards qui ont acquis un droit à la reconnaissance de leur pays en contribuant à sa gloire.

« Messieurs, voilà mon programme, vous le trouverez trop large peut-être, mais il serait glorieux de le remplir, et j'ose affirmer que peu d'entreprises peuvent offrir un but à la fois plus patriotique et plus utile.

« Étudions maintenant les moyens de le réaliser !

« Il faut, pour lui assurer des chances de succès, que l'œuvre soit placée sous un patronage considérable, qu'elle

Digitized by Google

présente un intérêt public et général ; il faut que les hommes qui ont reçu de la confiance publique le mandat de veiller aux intérêts de leur pays se fassent les conservateurs de ses richesses scientifiques comme ils sont les conservateurs de ses propriétés matérielles, il faut que la Savoie cesse de se laisser dépouiller avec une funeste indifférence d'une foule d'objets précieux qui chaque jour vont enrichir des spéculateurs ou des collections étrangères.

« J'ai donc l'honneur de proposer à l'Académie :

« 1° De provoquer la création d'un Musée historique et archéologique, qui appartiendrait en toute propriété au département de la Savoie, et de faire décréter cette création par une délibération du Conseil général.

« 2° La nouvelle institution aurait son siége au chef-lieu du département, et M. le Préfet de la Savoie en serait le président né.

« 3° L'établissement de ce Musée devant procurer à la ville de Chambéry des avantages qu'il est superflu de faire ressortir, le Conseil municipal serait prié de lui donner asile dans l'Hôtel-de-Ville et de pourvoir à tous les frais de son installation.

« 4° Une Commission serait créée pour administrer le Musée départemental. Elle se composerait de sept membres, sans y comprendre M. le Préfet, son président perpétuel, ni le directeur de l'établissement, qui serait nommé par le Conseil général et choisi parmi les membres effectifs de l'Académie de Savoie.

« 5° M. le Maire de Chambéry ferait de droit partie de la Commission du Musée, les six autres membres seraient fournis par le Conseil général, le Conseil municipal de Chambéry, l'Académie impériale de Savoie, la Société archéologique, la Société de médecine de Chambéry et

Digitized by Google

la réunion des souscripteurs. Chacun de ces corps serait appelé par M. le Préfet à nommer son délégué qui serait élu pour cinq ans et pourrait être rééligible à l'expiration de son mandat.

« 6° La Commission choisirait dans son sein un secrétaire et un trésorier ; elle se réunirait, une fois par mois, dans une des salles du Musée, sous la présidence du directeur en l'absence de M. le Préfet ; elle aurait à délibérer sur toutes les questions administratives, sur les communications reçues, les propositions, recherches ou acquisitions à faire ; elle recevrait les comptes du trésorier, les vérifierait, et présenterait chaque année au Conseil général un rapport sur la situation financière de l'établissement et le développement de ses collections.

« Elle prendrait ses décisions à la majorité des votes ; en cas de partage, la voix du président serait prépondérante.

« 7° Le directeur concentrerait toutes les attributions du pouvoir exécutif, nommerait le conservateur attaché à l'établissement, présiderait à la classification et au soin des collections, dresserait les catalogues, fixerait les jours et heures d'entrée publique ou réservée dans les salles du Musée, etc.

« Ses fonctions seraient gratuites comme celles des membres de la Commission administrative.

« 8° Les noms des personnes qui enrichiraient de leurs dons les collections du Musée seraient inscrits sur les étiquettes de classification et sur les catalogues, qui indiqueraient également avec le plus grand soin les provenances de localité et la date des découvertes.

« 9° La Commission aurait pour correspondants les Sociétés scientifiques du département, tous les membres

Digitized by Google

du Conseil général et ceux des Conseils d'arrondissements. Elle pourrait, sur la demande de ces correspondants, leur délivrer des fonds pour faire des fouilles ou des acquisitions dans l'intérêt du Musée. Mais l'opportunité des demandes et le mérite des indications seraient préalablement examinés par un délégué de la Commission, et elle statuerait sur son rapport.

« 10° Les ressources annuelles que la Commission devrait avoir pour faire face au traitement d'un conservateur, aux frais de bureaux et d'impression des catalogues, aux dépenses occasionnées par les recherches, fouilles et déplacements de ses délégués en mission, enfin et surtout aux acquisitions à faire pour accroître les collections du Musée, la Bibliothèque et la Galerie de portraits; ces ressources annuelles, dis-je, ne sauraient être inférieures à la somme de 6,000 francs, et pour la réunir, 3,400 francs seraient demandés au Conseil général, 600 francs à l'Académie de Savoie, et 2,000 francs à cent souscripteurs, qui s'engageraient pour cinq ans à fournir une cotisation annuelle de 20 francs et auxquels la Commission délivrerait en retour une carte d'entrée libre et personnelle dans les salles du Musée.

« 11° Enfin, un appel sera fait au patriotisme et à la générosité publique, pour réunir les premiers éléments du Musée départemental, et cet appel sera entendu, Messieurs, j'en ai la confiance, car jamais en Savoie on a fait vibrer en vain la fibre nationale. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

L'Académie a reçu de M. l'abbé Ducis un mémoire *Sur l'établissement des évêchés et des Allobroges en Savoie.* Elle nomme une commission pour examiner ce mémoire et en faire un rapport dans une des prochaines séances.

Digitized by Google

M. Chapperon lit ensuite un chapitre de son ouvrage sur les fiefs de la Savoie, concernant Saint-Alban, près Chambéry. Il commence, comme pour les précédents, par l'énumération des titres féodaux relatifs à cette seigneurie ; le plus ancien de ces titres est une transaction entre le comte de Savoie et les frères de La Ravoire, en date du 3 mai 1317. Par cet acte, lesdits nobles de La Ravoire cédèrent leur fief au comte de Savoie qui les en investit immédiatement. Un mariage le transporta, un siècle plus tard, dans la famille de Luyrieu. En 1441, Jacques de Montmayeur, de tragique mémoire, en fit l'acquisition. Par suite de la mise à mort de Guy de Fésigny, cette seigneurie, confisquée avec toutes les autres, fut au nombre des trois qui restèrent au duc de Savoie. Après le décès de Montmayeur, le duc la vendit à François de Luxembourg, vicomte de Martigue, qui la revendit à noble Louis de Gallier. La fille de ce dernier la laissa en héritage à Emmanuel-Philibert Rouer de Saint-Séverin, son fils, et à son second mari Georges de Challand. Celui-ci la revendit peu à près à noble Pobel, seigneur de Pressy. Cette famille la garda jusqu'à la mort du marquis de La Pierre, le dernier de ses membres, vers le milieu du XVIII^e^ siècle. Après lui, cette seigneurie, érigée en baronnie en 1598, puis en comté en 1608, fut vendue à la famille Millet qui la conserva jusqu'à la Révolution.

L'auteur fixe la position du château et l'étendue de la juridiction du comté qui se trouve établie dans le consignement de 1773. Puis il donne quelques détails historiques sur les diverses familles qui ont possédé ce fief, ainsi que la description de leurs armoiries. Enfin, il a joint à ce travail les généalogies de la famille Pobel et de la famille Millet.

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Journal de la Société centrale d'agriculture de Chambéry, n° 7.

Comptes-Rendus des Sociétés savantes, n° 2.

Revue savoisienne, 15 juillet.

*VIII^e^*, *IX^e^*, *et X^e^ Lettres d'un Bénédictin.*

Coup-d'œil sur la constitution tellurique de l'arrondissement de Falaise, par M. de Caumont.

Journal des Sciences médicales, n^os^ 17, 18, 19, 20.

Établissement et premières acquisitions de la Maison de Savoie dans la Suisse romane, par M. Secrétan.

Annuaire philosophique, par M. Martin; Paris.

Séance du 11 août 1864.

Le trésorier présente le compte définitif des recettes et dépenses relatives au Congrès scientifique de 1863. Une commission est nommée pour l'examiner et en faire un rapport dans une des prochaines séances.

Un membre présente quelques considérations sur plusieurs anciennes chapelles qu'il a eu occasion de visiter en Maurienne et qui renferment des peintures attribuées à des artistes savoisiens. Il appelle l'attention de l'Académie sur l'une d'elles, située à Lanslevillard, sous le vocable de saint Sébastien et datant de 1416. Elle contient des peintures murales exécutées par un artiste nommé *Amabertus Bramanensis*, et qui ne sont pas sans mérite.

Digitized by Google

Ce monument, qui sert encore à l'exercice du culte, se trouve dans un état de délabrement qui nécessite de prochaines et coûteuses réparations. Il propose d'allouer, pour contribuer à ce travail, une somme à prendre sur les fonds destinés à la conservation des monuments historiques. Après discussion, l'Académie vote un subside de 150 francs et charge l'auteur de la proposition de lui présenter un rapport sur cet intéressant sujet.

M. Chapperon donne lecture d'un chapitre de l'histoire des fiefs de la Savoie, relatif au château de Montgellaz, situé à Chambéry, au-dessus de l'hôpital militaire, autrefois couvent de Sainte-Claire hors ville. Il fait d'abord l'énumération des titres féodaux qui concernent cette seigneurie, consistant en un château avec une rente sans juridiction; le plus ancien de ces titres est une investiture de 1338 en faveur de noble Pierre de Montgellaz. De cette famille jadis importante et qui s'éteignit au commencement du XV^e^ siècle, Montgellaz passa aux Amblard qui le gardèrent jusqu'en 1532. A cette époque, le seigneur de ce fief, s'étant laissé aller à commettre une voie de fait en présence du souverain, fut condamné à une amende qu'il racheta par l'abandon du château dont il s'agit. Emmanuel-Philibert, après sa rentrée dans ses États, l'inféoda à noble Vauchier; celui-ci le vendit en 1574 à noble François Empereur. Vers la fin du XVII^e^ siècle, un mariage le transporta dans la famille Barilliet et une demoiselle de cette maison le porta en dot, en 1706, à noble Sigismond Garnerin. Cette dernière famille le conserva jusqu'à la Révolution française et en prit le titre. L'auteur donne quelques renseignements sur le château, maintenant simple maison de campagne, et sur ses dépendances; puis il entre dans divers détails sur les familles qui ont possédé

Digitized by Google

ce fief et surtout sur la famille Garnerin de Montgellaz, dont les descendants occupent encore aujourd'hui une position élevée en Bavière, où ils ont été appelés à remplir des fonctions considérables.

L'auteur a joint à ce travail le blason de ces diverses familles et la généalogie de la famille Garnerin, originaire de la Bresse.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Cenni biografici del conte Alberto Ferrero della Marmora, par le chanoine J.-S. Spano.

Real Academia de ciencias de Madrid, 6 volumes.

Simples récits de village, par Mme de Jussieu.

Libros Alfonsios del saber de astronomia, Madrid, 1863; 2 volumes in-fo.

Raccolta de' monumenti antichi di Sardegna, avril, mai, juin 1864.

L'Étincelle, août 1864.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique.

Bulletin de l'Académie des sciences, 3 numéros.

Quelques mots sur l'agriculture en Savoie, par M. Bérard.

Séance du 3 novembre 1864.

M. le président rappelle à l'Académie la perte douloureuse et irréparable qu'elle a faite depuis sa dernière réunion en la personne de M. le marquis Costa de Beauregard, qui l'a si dignement présidée pendant

Digitized by Google

longtemps et qui laisse un vide si regrettable dans son sein.

M. le président donne ensuite connaissance d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, relative à un projet de propagation des lectures publiques du soir dans le genre de celles qui ont eu lieu à la Sorbonne. M. le ministre verrait avec plaisir les Sociétés savantes apporter leur concours à ce moyen de répandre l'instruction, qui a produit de bons résultats à Paris. L'assemblée, après discussion, renvoie cette question à l'une des prochaines séances.

M. le président donne lecture de quelques passages de la *Revue des Sociétés savantes*, qui intéressent la Savoie.

L'un de ces passages est extrait du discours de M. Amédée Thierry, président de la section d'histoire, sur les travaux des Sociétés savantes à la suite du concours de la Sorbonne au mois dernier :

« Sans quitter les Alpes, dit-il, je passerai dans une nouvelle province de la France, qui était française par les mœurs, les idées, le langage, l'esprit, bien avant les traités; une province, dont les grammairiens venaient régenter notre langue au XVII^e^ siècle, et qui, dans ces derniers temps, nous donnait encore, malgré la différence des drapeaux politiques, plus d'un modèle admis de prose française.

« Nos nouveaux départements savoisiens nous ont dotés de Sociétés qui ne le cèdent à leurs sœurs aînées ni en ardeur ni en mérite. »

Il entre ensuite dans quelques détails sur les travaux des trois Sociétés savantes du département de la Savoie, ainsi que sur l'Association florimontane dont la fondation,

Digitized by Google

comme il le fait remarquer, a précédé de vingt-neuf ans celle de l'Académie française.

Le second se trouve dans le rapport de M. Huillard-Bréholles sur les récompenses accordées à ce concours. Il est relatif au travail présenté par M. Chapperon, *Chambéry à la fin du* XIV^e^ *siècle*. Après avoir fait l'éloge de l'ouvrage, l'auteur du rapport expose que ce livre n'a pas été composé en vue du concours; que cinq ou six chapitres seulement rentrent dans les conditions du programme et il termine en disant que ce fait seul a été cause que l'auteur n'a pas reçu une récompense plus considérable.

Enfin, un troisième passage, tiré du rapport de M. Chabouillet, est relatif au travail présenté par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry sur les lacustres de la Savoie. L'auteur fait un juste éloge de ce mémoire et se félicite, à son tour, de voir réunies à la France des provinces qui marchaient comme les anciens départements dans la voie des sciences et du progrès.

Un membre appelle l'attention de l'Académie sur la question pendante de la restitution par le gouvernement italien des archives de la Savoie, restitution pour laquelle il a pris un engagement formel. Il expose que cette restitution n'a pas encore eu lieu, sans qu'on puisse imaginer quel prétexte plus ou moins spécieux a pu l'empêcher. Il ajoute qu'il est d'autant plus urgent de faire des démarches pour obtenir cette restitution qu'on discute en ce moment à Turin un projet de loi tendant à faire transporter à Florence la capitale du royaume d'Italie. Il est certain que si ce transfèrement a lieu, il sera beaucoup plus difficile d'obtenir cette restitution.

Plusieurs membres prennent la parole pour appuyer

Digitized by Google

cette motion et donnent quelques détails sur ce qui s'est passé jusqu'à ce moment à ce sujet. L'Académie nomme une commission pour lui présenter, dans une prochaine séance, un rapport sur cette importante question.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Journal d'éducation populaire, 1864.

Catalogue de livres modernes sur la noblesse.

Institution des sourds-muets et des enfants arriérés de Nancy, 1864.

Essai d'un glossaire patois des Lyonnais, Forez et Beaujolais, par M. Onofrio.

Note sur la ville Quadrivium, par Jules Vuy.

Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie, 3 numéros.

Revue savoisienne, Annecy, 3 numéros.

Comptes-Rendus de l'Académie des sciences, 11 numéros.

Revue des Sociétés savantes.

Mémoires de la Société des sciences de l'Yonne.

Bulletin historique de la Morinie.

Atti della Società italiana di scienze naturali, 6 volumes.

L'Investigateur, 2 numéros.

Observations recueillies dans les bassins du Rhône et quelques autres régions, par la commission hygrométrique de Lyon.

Mémoires de l'Académie de Bordeaux (1863), *du rôle des phosphates dans l'organisme*, par M. Sandras, 1864.

Mémoire sur l'insigne collégiale d'Aoste.

Mémoires de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand, 1863.

Della cura elettrica, par Marianini; Modène, 1861.

Digitized by Google

Sulla probabile esistenza di una nuova analogia, par le même, 1863.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, Washington, 1863; 3 volumes.

Annales de la Société impériale des sciences de la Loire, numéros 7 et 8.

Séance du 17 novembre 1864.

M. le président exprime les regrets de l'Académie de la perte de M. Fabre, qui est appelé aux fonctions de président du tribunal de Saint-Etienne. M. Fabre, présent à la séance, le remercie de ces sentiments qu'il partage et déclare que son intention est de continuer à être membre effectif de l'Académie.

Un membre appelle l'attention de l'assemblée sur la question du Musée, restée pendante par suite du décès de son président, M. le marquis Costa de Beauregard. M. le président expose qu'en l'état la première chose à faire est de faire nommer un nouveau président, conformément au règlement adopté. Après discussion, cette question est renvoyée à une époque ultérieure.

Le secrétaire donne lecture d'une délibération du Conseil municipal de Chambéry, en date du 11 août dernier; dans cette séance, le Conseil, après avoir décidé de fournir le local nécessaire pour le Musée historique et les frais de son établissement, a déclaré qu'il regardait comme opportune l'adjonction au conseil d'administration de ce Musée de deux membres, dont l'un serait pris dans le Conseil

Digitized by Google

municipal et l'autre parmi les souscripteurs. Le secrétaire propose de voter cette modification au règlement rédigé par M. le marquis Costa de Beauregard et adopté par l'Académie dans une de ses précédentes séances. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La commission chargée d'examiner la question de la réclamation à faire des archives de la Savoie, présente son rapport. Il en résulte que le droit de réclamer ces archives appartient incontestablement au gouvernement français, en vertu des conventions du 21 novembre 1860. Le rapport donne quelques détails sur plusieurs des articles dont se compose la collection qu'il s'agit de réclamer. Ce sont des milliers de titres fort intéressants sous le rapport historique, ainsi que dans l'intérêt des familles et de la propriété. Le rapport conclut en présentant à l'Académie la voie qui lui semble devoir être suivie pour arriver le plus tôt possible à obtenir cette restitution.

L'assemblée adopte ces conclusions et charge la même commission de rédiger le mémoire à adresser à qui de droit.

M. de Jussieu donne lecture du rapport qu'il avait été chargé de faire sur la chapelle de saint Sébastien à Lansle-villard, en faveur de laquelle l'Académie a voté, en août dernier, un subside pour contribuer à sa réparation. L'assemblée décide que cette note très intéressante sera insérée dans ses Mémoires.

M. Chapperon fait part à l'Académie de la découverte qu'il a faite dans les archives de la ville de Chambéry d'un document assez curieux, qui jette un nouveau jour sur le drame sanglant qui coûta la vie à Guy de Fésigny, en 1465. Il résulte du compte des syndics pour 1464 que, vers le mois de juin de ladite année, l'interdit avait été prononcé

Digitized by Google

pour la ville et les lieux environnants, à la requête de Guy de Fésigny, président du patrimoine ducal, qui avait été arrêté et se trouvait détenu dans le château de Chambéry, nonobstant sa qualité de clerc, qu'il avait vainement alléguée.

Le compte dont il s'agit contient le détail des démarches faites par la ville pour obtenir la levée de l'interdit. Ce sont des requêtes, des appels de part et d'autre, des voyages nombreux à Saint-Jeoire, au Bourget, à Genève, à Vienne, à Pont-d'Ain et jusqu'à Avignon. Ce document, qui renferme de curieux renseignements sur les usages du temps, modifie assez notablement ce qu'on savait jusqu'ici de cette étrange procédure. Il en résulte en effet que Guy de Fésigny avait été arrêté par ordre du souverain, ce qui concorde avec la requête de ce malheureux fonctionnaire, rapportée dans le mémoire que M. Chapperon avait mis précédemment sous les yeux de l'Académie. Il reste à savoir pourquoi il avait été arrêté et comment le comte de Montmayeur a pu, pour satisfaire sa vengeance, l'enlever du château de Chambéry pour le conduire à Apremont, où il finit si fatalement sa carrière. Peut-être le jour se fera-t-il entièrement sur cette tragique aventure. En attendant, il est certain que ce nouveau document apporte des changements notables dans la pièce dont l'Académie avait voté l'insertion dans ses Mémoires.

Dans cette séance, l'Académie a reçu au nombre de ses membres correspondants : MM. Dénarié Gaspard, docteur médecin; Naville, à Genève; Secrétan, à Lausanne.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse, tome II, 1864.

Digitized by Google

Catalogue de cabinet de monnaies et médailles de l'Académie royale des sciences, Amsterdam, 1863.

De Lebetis materia et forma, poème par Giacoletti, couronné à Amsterdam, 1863.

Over de miagt van het Zoogenaand-Onbestaanbare in de Wiskunde, Deventer, 1863.

Jaarboek van de Koninklijke akademie van Wetenschappen gevestid te Amsterdam voor, 1860-1862.

Voerstagen en Mededeenlingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, Amsterdam, 1861-1863; 7 volumes.

Revue des Sociétés savantes, tome III, 1864.

Académie des sciences, 2 numéros.

La Grandezza italiana, par Negri; Turin, 1864.

Memorie storico-politiche sulli antichi greci e romani, par Negri; Turin, 1864.

Séance du 1er décembre 1864.

Le rapporteur de la commission chargée de rédiger le mémoire à adresser au ministère de l'intérieur, relativement à la réclamation des archives de la Savoie, donne lecture du projet qu'elle a préparé. Ce mémoire expose d'abord le droit incontestable du gouvernement français à faire cette réclamation au gouvernement italien. Ce droit résulte d'un article très formel et très précis des conventions internationales du 21 novembre 1860. Il comprend tout ce qui concerne spécialement la Savoie et confère la faculté d'exiger des copies des pièces qui peuvent intéresser en même temps les pays annexés et les autres provinces

Digitized by Google

des États sardes. Le mémoire donne ensuite quelques détails sur la nature, l'importance et le grand nombre des pièces qu'il s'agit de revendiquer et dont quelques-unes remontent au x^e^ siècle. Les comptes des châtellenies de la Savoie sont considérables. Le département de la Savoie en comprenait à lui seul 17; et chacune comporte environ 500 comptes; les procès criminels suivis par-devant le conseil résidant à Chambéry s'élèvent à plus de 450. Les patentes forment plus de 109 volumes. Tout ce qui concerne les diocèses de la Savoie se trouve dans les archives de Turin. Les titres relatifs aux fiefs y sont aussi, et il n'y en avait pas moins de 200 dans le seul arrondissement de Chambéry. Toutes les concessions de minières et de cours d'eau y sont également comprises. Comme on le voit, dans cette collection innombrable de titres s'en trouvent un grand nombre qui intéressent au plus haut point la propriété, la descendance des familles et l'État lui-même. Le mémoire fait remarquer ensuite que la loi sur les titres de noblesse fait surgir des difficultés qui souvent ne peuvent trouver leur solution qu'en recourant à ces archives. Ainsi, là est réuni ce qui concerne l'histoire de la Savoie, ses mœurs, ses usages, son langage et tout ce qui constitue une nation. Enfin, il insiste sur l'urgence des démarches à faire, puisque, d'après la loi qui vient d'être votée à Turin, la capitale doit être transférée de cette ville à Florence, et il est aisé de comprendre qu'une fois que les archives y auront été transportées, les difficultés pour obtenir la restitution se trouveraient considérablement augmentées.

L'Académie adopte la rédaction de ce mémoire.

Dans cette séance, l'Académie a reçu au nombre de ses membres correspondants : M. le marquis Albert Costa de Beauregard et M. Christophe Negri, de Turin.

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Éloge funèbre de M. le baron Jacquemoud, ancien membre de l'Académie, par M. J.-J. Reymond, professeur à Turin.

Revue savoisienne, 15 novembre 1864.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon, mélanges historiques sur Lyon, 1864.

Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg, tome X, 1864.

Mémoires lus à la Sorbonne les 8, 9 et 10 avril 1863, histoire et archéologie; Paris, 1864.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie.

Séance du 22 décembre 1864.

Cette séance a été occupée en grande partie à traiter des questions d'administration intérieure.

L'assemblée est appelée à nommer un de ses membres pour faire partie de la commission du monument à la mémoire du président Favre, en remplacement de M. le marquis Costa de Beauregard. Le choix tombe sur le comte Greyfié, son président.

L'Académie, désireuse de voir réaliser au plus tôt l'établissement du Musée départemental, s'occupe de nommer le membre qui doit faire partie de la commission, conformément au règlement. Elle nomme, à cet effet, M. le marquis d'Oncieu.

Digitized by Google

L'assemblée passe ensuite à la votation sur la proposition de nommer membres effectifs M. E. Burnier, juge à Saint-Jean de Maurienne, et M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie. Tous deux sont nommés membres effectifs.

La commission nommée pour faire un rapport sur la fondation Guy présente un projet de concours qui est adopté; la même commission est chargée d'en publier le programme. Il est conçu en ces termes :

CONCOURS DE POÉSIE

(Fondation Guy).

« Si les membres de l'Académie impériale de Savoie n'eussent écouté que l'inspiration de leur cœur, ils eussent été unanimes à imposer aux concurrents un même sujet de composition, qui est déjà sur toutes les lèvres : l'éloge du noble et regretté marquis Costa de Beauregard; ils eussent aimé à inviter nos poètes à s'associer au deuil de la Savoie entière, dans l'espoir de voir consacrer, par quelque monument littéraire impérissable, l'une des gloires les plus pures de notre pays.

« Mais une décision récente de l'Académie s'oppose à la réalisation de ce vœu. Elle a statué que dorénavant les sujets des concours de poésie seraient abandonnés au choix des concurrents. Elle a voulu par là rendre la lice accessible à tous les talents, et les convier en plus grand nombre à prendre part à la lutte.

« Fidèle à cette décision, elle laisse donc chacun libre de choisir et le sujet et le rhythme et le genre de poésie. Élégie ou épître, ode, poème épique, drame ou satyre... tout sera admis avec une faveur égale et jugé avec la même impartialité.

Digitized by Google

CONDITIONS DU CONCOURS

I

« Le prix de poésie de la fondation Guy sera décerné, en 1865, à l'auteur de la meilleure pièce de vers, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

« Le prix sera de 400 francs. L'Académie pourra décerner en même temps une ou deux médailles de 200 francs.

II

« Chaque pièce devra contenir de deux cents à quatre cents vers, formant une seule composition.

III

« Les travaux seront adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1er juin 1865, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

« Le billet portera à l'extérieur une épigraphe écrite en tête du manuscrit.

IV

« D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie.

« Chambéry, le 22 décembre 1864.

« *L'un des secrétaires de l'Académie,*
« L. PILLET. »

Digitized by Google

Enfin, l'Académie passe à la nomination des membres du bureau qui doivent être élus cette année. Le bureau se trouve composé comme suit :

Président : M. le comte Greyfié.

Vice-président : M. Guilland.

Secrétaire perpétuel : M. Chamousset.

Secrétaires adjoints : MM. Chapperon et Pillet.

Trésorier : M. Revel.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

L'Investigateur, septembre et octobre 1864.

L'Agriculture régularisée par l'État, pétition au Sénat.

Bulletins de l'Institut national genevois, 2 numéros.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1864.

Mémoire sur les pastilles de phosphate de fer, Schædelin; Paris.

Le Livre d'or des Sauveteurs, Jaybert; Paris, 1864.

Saggio idrologico sul Nilo, Lombardini; Milan, 1864.

Les Moines de la Basoche, etc., 1re livraison, André Perrin; Chambéry.

Habitations lacustres de la Savoie, L. Rabut; Chambéry, 1864.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie.

La vie et l'œuvre de Charles-Frédéric Gerhardt, par F. Papillon.

Discours sur l'éducation, Grobel; Annecy, 1864.

Sur les monuments chrétiens de Lyon, de Saint-Andéol; Lyon, 1864.

De l'extinction de la mendicité, Morellet; Chambéry, 1864.

Digitized by Google

Journal des connaissances médicales, 15 numéros.

Impossibilité du mouvement sans fin, Burdin; Paris, 1864.

Annuaire philosophique, Martin; Paris, 1864.

Catalogue d'une belle collection d'ouvrages de zoologie, etc., Vrolik; Amsterdam, 1864.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture des sciences et arts, Douai, 1864.

Examen des comptes de la justice criminelle en France, Vingtrinier; Rouen, 1864.

Procès-verbaux des séances du conseil général de la Savoie, session de 1864.

Considerazioni teoriche sulli apparechi di scaldamento, Boltshauser.

Atti della Società italiana di scienze naturali, Milan, 1864.

Comptes-Rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, 2 numéros.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. LE MARQUIS CÉSAR D'ONCIEU

LU DANS LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1863

MESSIEURS,

Les portes de votre savante Assemblée ne s'ouvraient jusqu'ici qu'à des hommes que leurs œuvres avaient fait connaître et qui, par des travaux justement estimés, avaient fait leurs preuves en doctrine et en savoir. Vous voulez bien aujourd'hui, par une faveur dont je sens tout le prix, m'accueillir au milieu de vous, alors même qu'aucun service rendu à la science ou aux lettres ne me recommande encore à votre bienveillance.

Je m'honore d'aimer les études historiques et archéologiques, d'en suivre avec un vif intérêt la marche et les progrès. Mais sans doute vous n'avez pu voir dans ce goût

Digitized by Google

si généralement partagé, dans cette inclination si universellement ressentie, un titre suffisant pour mériter la distinction si flatteuse à laquelle vos suffrages viennent de m'appeler; car quel homme de goût peut voir aujourd'hui avec indifférence l'immense extension, le développement tous les jours croissant des travaux historiques? Quel homme de travail, même le plus modeste, n'a pas donné quelque partie de son activité à des études dont le champ est si vaste, le domaine si étendu, qu'elles embrassent et comprennent les connaissances les plus diverses et les plus éloignées entre elles, la philosophie de l'histoire, la recherche des anciennes législations, comme la numismatique, le blason, la sigillographie?..... Toutefois, parce que la carrière est, pour ainsi dire, sans limites, il y a quelque difficulté à diriger sûrement sa marche, à savoir choisir résolument sa route parmi tant de chemins également pleins d'attrayantes perspectives, il y a quelque mérite à ne point s'écarter de la voie où l'on est entré, à porter sur un seul point son activité et ses forces, sans se laisser entraîner par les séductions de l'inconnu, par le plaisir d'explorer rapidement toute région nouvelle.

Peut-être, Messieurs, vous l'avez pensé : ces obstacles, ces écueils, où souvent échoue celui qui marche seul et sans guide, ne sont point à redouter pour celui qui a l'inappréciable avantage d'appartenir à une de ces sociétés dont le noble but est l'étude fondée sur le concours et les efforts de tous. Là, l'inexpérience trouve appui et direction; là, s'entreprennent ces œuvres collectives au succès desquelles aucune force n'est inutile; là, s'instruisent ces grands procès de la science où chaque témoignage a son poids; là, sont mis à l'étude ces importantes questions, ces problèmes qui veulent être résolus par la masse concordante

Digitized by Google

des faits et des preuves et pour lesquels on demande à chacun, selon ses forces, son tribut de recherches et de connaissances.

Messieurs, si je ne me suis pas trompé en cherchant à interpréter les bienveillantes pensées auxquelles vous avez cédé en m'accordant une place à vos côtés, sans doute il me sera bien permis de faire appel plus d'une fois à votre expérience et à vos lumières, de recourir à ces sages et précieux conseils, à l'aide desquels aucune coopération ne saurait rester improductive, aucune volonté inefficace, surtout si elle s'appuie, comme la mienne, sur le dévouement le plus entier et sur le sentiment de la plus vive gratitude.

L'étude des antiquités a ce remarquable privilége que, pouvant donner satisfaction par quelque point à tous les goûts, à toutes les aptitudes d'études, elle ne rebute aucune volonté, aucun effort. Dans le vaste champ ouvert aux explorations archéologiques, tous trouvent à récolter, penseurs et moralistes, artistes et historiens, curieux à la recherche de ce qui est rare. Qui pourra dire n'avoir rencontré un sujet digne de son intérêt dans cette histoire de l'art qui, partant des âges de la pierre et du bronze, décrit les monuments de l'art Romain, les œuvres du Moyen-Age et de la Renaissance.

L'archéologie accueille l'utile renseignement du modeste collecteur qui décrit avec conscience tel fait, tel objet, tel détail de mœurs qu'une circonstance heureuse a placé à sa portée; elle en fait son profit aussi bien que des doctes travaux de l'homme qui, voyant de haut et d'ensemble, a su préciser et établir les caractères généraux d'une époque ou d'une classe de la société. Aux humbles, aux obscurs, la satisfaction de concourir à la construction de l'édifice en

Digitized by Google

recueillant et en façonnant les matériaux ; aux intelligences d'élite, le privilége d'édifier. Aux premiers, de poser les prémisses ; aux seconds, de conclure. Tout travailleur de bonne foi, pour peu important que soit en apparence le butin qu'il apporte, peut donc se dire qu'il a été utile et avoir conscience du service qu'il a rendu. De nos jours, l'opinion demande compte à l'historien de toute conclusion qu'il prétend déduire, de tout fait qu'il avance. L'archéologue fournit à l'historien les preuves de son travail et au public les pièces sur lesquelles il établira son jugement et prononcera son verdict.

On peut dire qu'à aucune autre époque on ne vit les études archéologiques jouir d'une faveur aussi marquée, le travail recevoir tant d'encouragements, les recherches s'établir et se poursuivre avec tant d'ensemble et de zèle. Notre siècle fait preuve de goût et d'intelligence. Il a droit d'en être fier. Toutefois, ce mouvement général de retour et de justice, cet entraînement universel du goût vers l'antiquité, n'ont pu se produire et s'établir sans soulever de vives critiques, sans rencontrer de nombreux contradicteurs. Ainsi, disent nos adversaires, dans cette voie nouvelle, tandis que quelques-uns sont guidés par le culte artistique et désintéressé du beau, le grand nombre ne subit-il pas, à son insu, l'engouement de la mode et du caprice du jour? Et cet allié compromettant qu'on nomme la spéculation, a-t-on toujours su s'en défendre? Sans doute, ajoutent-ils, c'est une heureuse tendance de l'art, celle qui le porte à s'inspirer des grands souvenirs et des grands exemples. Mais on a été plus loin : les grands modèles ont été textuellement reproduits, servilement copiés. Que dire de cet enthousiasme, de cette admiration cosmopolite qui, du moins, n'a pas le tort d'être trop exclu-

Digitized by Google

sive, de ce consciencieux esprit d'imitation, qui n'a que l'embarras du choix et qui peuple nos grandes cités de temples grecs et d'églises ogivales, de maisons imitées de Pompéia et de manoirs gothiques, tandis qu'il décore nos demeures de meubles empruntés indifféremment au genre étrusque et au style Louis XVI? Est-ce bien là le fait d'une école artistique qui a foi en elle-même? Sont-ce bien les caractères d'une imagination à qui ne manquent ni la sève ni la jeunesse? Sous cette impulsion, l'art aura-t-il fait un pas nouveau ou tout au plus aura-t-on réussi à léguer à l'avenir une bonne table raisonnée des matières, un bon répertoire archéologique?...

Voilà la triste opinion que plusieurs ont du goût artistique de notre époque, et c'est ainsi que l'on juge souvent le grand mouvement de renaissance des études archéologiques auquel nous assistons.

Mais sachons être justes envers notre siècle. Disons, à sa louange, que s'il s'est moins préoccupé de créer que de reconstruire pièce par pièce, que de réédifier scrupuleusement au prix de pénibles travaux et de profondes études, c'est qu'il a eu la triste tâche de réparer d'immenses ruines et d'effroyables désastres. A l'aide de quelques pans de mur debout encore, de quelques documents incomplets, de quelques renseignements épars, nous parvenons à décrire assez exactement une de nos vieilles abbayes, à reconstituer par la pensée quelqu'un de nos vieux donjons. Nous avons recomposé par des prodiges d'érudition l'autel de quelqu'une de nos cathédrales avec ses curieuses mosaïques, son rétable, ses châsses vénérables où reposaient les restes des corps saints, ses reliquaires, merveilles de richesse et d'orfévrerie. Mais tous ces efforts, tous ces travaux si utiles, si nécessaires de nos jours, pourquoi les aurait-on entre-

Digitized by Google

pris, il y a cent ans, lorsque les chefs-d'œuvres dont nous déplorons la perte étaient sous les yeux de tous, lorsque Cluny et Vézelai étaient debout, lorsque les trésors de nos églises renfermaient amoncelés les offrandes des rois mérovingiens, les dons de Charlemagne et de Louis XIV ? A quoi bon décrire minutieusement ces merveilles que chacun pouvait admirer à loisir, ces reliquaires et ces châsses splendides sans cesse visités, où le concours des fidèles était si grand que, comme à Lausanne, ces milliers de pieux pèlerins y ont laissé la trace de leurs genoux, gravée en creux profonds sur les degrés du maître-autel. Nous pouvons dire que notre époque s'est imposé et qu'elle accomplit une œuvre de réparation et de justice. Elle a bien compris sa tâche plus méritoire que brillante et ingrate en apparence seulement.

Les études archéologiques sont surtout attrayantes lorsqu'elles s'appliquent à la recherche des antiquités nationales. Alors l'intérêt qu'inspirent les choses de la patrie s'y unit à l'amour de l'art et du beau. Dans ce grand mouvement qui nous entraîne tous à rechercher les origines de notre patrie, les migrations des diverses races dont nous descendons, leurs mœurs, leur physionomie, les monuments qu'elles nous ont légués, notre beau pays n'est pas resté stationnaire. Ce serait un travail considérable d'énumérer tout ce qui a été fait déjà par de nombreux et patients explorateurs; ce n'en serait pas un moindre de dire tout ce qui reste encore à faire, tant est vaste la carrière, tant on y découvre chaque jour de points à peine signalés, à peine explorés.

Dans les écrits de nos vieux historiens, dans les nombreux documents des archives publiques et privées, inédits encore ou mis en lumière par des publications récentes,

Digitized by Google

on rencontre çà et là quelques renseignements descriptifs écourtés, quelques brefs récits de nature à jeter quelque lumière sur l'état de la fortune mobilière dans notre pays aux diverses époques de notre histoire. Toutefois, des études spéciales sur le mobilier n'ont pas trouvé place jusqu'ici dans le grand nombre des travaux historiques entrepris au milieu de nous. Je me propose aujourd'hui de vous soumettre, Messieurs, quelques aperçus, quelques considérations sur ce beau sujet. Sans prétendre traiter d'une façon quelque peu complète aucune de ses parties, j'essayerai d'indiquer de quelle façon et à quels points de vue divers les études qui s'y rapportent peuvent être comprises et traitées; je tracerai ainsi le cadre dans lequel il me semble que les travaux pourraient se grouper et prendre place, et la voie dans laquelle je dirigerai plus tard mes recherches, si vous jugez que le résultat en peut être utile et digne de quelque intérêt.

Au premier coup-d'œil, on découvre les beautés et les richesses du sujet, l'étendue du champ à parcourir, l'importance et la variété des enseignements qu'il offre à qui veut l'exploiter, quels que soient d'ailleurs son but et son point de départ, l'histoire philosophique, l'art ou l'érudition.

Par ces études, nous pénétrons dans les demeures de nos pères, dans l'intimité de leur vie; nous les surprenons entourés de leur famille, de leurs serviteurs, au milieu de leurs occupations de chaque jour, de chaque heure...

« Rien ne peut contribuer davantage à faire connaître les hommes, a dit le président de Valbonnays, que le détail de leurs occupations journalières et la conduite qu'ils observent dans les actions les plus ordinaires de la vie. Les raisons de bienséance et de politique n'y altèrent point les

Digitized by Google

inclinations de l'âme ; l'homme entier s'y montre avec ses inclinations et ses vices[1]. »

Essayons de montrer, par quelques exemples empruntés à notre histoire nationale, que souvent la description d'un meuble, la connaissance des faits qui s'y rapportent, peuvent éclaircir un point très important resté douteux ou obscur, révéler quelquefois un fait nouveau et fournir d'utiles renseignements sur les mœurs et les caractères.

Dans les naïfs écrits de nos vieux chroniqueurs, le règne d'Amé III occupe une place importante et les glorieuses aventures de ce prince y sont racontées avec de longs et curieux détails. L'histoire, qui doit s'appuyer sur des preuves, n'a pas confirmé de l'autorité de son témoignage tous ces brillants récits, et sa judicieuse critique a dû réputer fabuleux la plupart des événements de guerre dont ils font honneur à ce règne. Mais il est un point sur lequel l'histoire a donné raison à la tradition, et les auteurs les plus consciencieux, d'accord avec les chroniqueurs, n'hésitent pas à admettre comme des faits certains que le comte Amé a pris les armes à la voix de saint Bernard, et que dans cette expédition, la seconde qu'il a entreprise pour la défense des Lieux-Saints, il a trouvé la mort. D'où vient cette différence et sur quoi se fonde cette certitude ? A quelle autorité devons-nous de pouvoir admettre ce glorieux épisode, tandis que tant d'autres n'ont pu trouver grâce et qu'il a fallu sacrifier la fameuse défense de Rhodes, fondée pourtant sur une tradition si constante et en mémoire de laquelle la croix blanche aurait été substituée, dans le blason de nos princes, à l'ancien aigle de Saxe[2] ?

[1] *Histoire du Dauphiné*, tome Ier, p. 354.

[2] GUICHENON, *Histoire généalogique*, p. 228.

Digitized by Google

Si nous pouvons dire avec certitude que le comte Amé prit part à la seconde croisade, bien que pourtant aucun ordre de convocation, aucun rôle des gentilshommes appelés à suivre le prince, aucun compte des dépenses de l'expédition ne soit parvenu jusqu'à nous, en voici la raison. A l'histoire de cette noble entreprise se rattachait essentiellement celle d'un des meubles les plus précieux du trésor de l'abbaye de Saint-Maurice. Un rétable en or massif, enrichi de pierreries, chef-d'œuvre d'orfévrerie, autrefois donné par l'empereur Charlemagne, avait été remis par les religieux de ce célèbre monastère à Amé III pour l'aider à subvenir aux dépenses de son expédition en Terre-Sainte. Dans cette entreprise, le comte trouvait la mort, et, quelques années après, Humbert de Savoie, son successeur, reconnaissait, par d'importantes donations faites à l'église de Saint-Maurice, le service autrefois rendu à son père.

L'histoire de ce riche rétable, si précieux par sa valeur réelle et par les grands souvenirs qui s'y rattachaient, avait dû être inscrite dans les cartulaires de l'abbaye. En effet, à la prière des chanoines de Saint-Maurice, un mémoire en forme authentique fut dressé par l'évêque de Lausanne, Amédée d'Hauterive, tuteur du jeune comte, qui gouverna l'Etat pendant sa minorité. Ce mémoire figure encore aujourd'hui dans les archives de l'illustre monastère, avec l'acte solennel par lequel le comte Humbert faisait honneur à la dette paternelle.

Guichenon a inséré ces deux documents pleins d'intérêt dans les *Preuves* de son *Histoire de la Maison de Savoie*, et il en a tiré tout le récit qu'il nous trace de la fin du règne d'Amé III et des premières années de celui de son successeur.

Digitized by Google

Dans la chevaleresque histoire du Comte-Vert et des deux princes illustres qui ont régné après lui, il est deux points fort contestés qui ont donné lieu aux interprétations les plus variées. Quel est le sens de la fameuse devise F. E. R. T. ? Quelle est l'origine ou plutôt la cause de l'institution de l'ordre du Collier ou de l'Annonciade? M. Cibrario a cherché à élucider ces deux questions pleines d'intérêt, et on va voir tout le parti et les conséquences que le savant historien a su tirer d'un fragment de compte de l'hôtel de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, où l'on décrit une ceinture en argent doré, que maître Pierre Dorier, orfèvre, avait faite pour Amédée Monseigneur.

Les écrivains, dit-il, ont fait les plus grands efforts pour trouver la signification de ces lettres pleines de mystère, FERT. Ceux qui ajoutent foi à l'expédition de Rhodes, faite par l'armée d'Amé V au commencement du XIV^e^ siècle, les rapportent au souvenir de ce haut fait et y lisent : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit.* D'autres, se rappelant l'esprit chevaleresque d'Amé VI et sa noble passion pour les pas d'armes et les tournois dont les dames étaient l'âme et le plus bel ornement, voient dans les nœuds qui ornent le collier de l'ordre l'image d'un bracelet tressé des belles mains d'une dame aimée du comte et décerné en récompense par la plus belle au vainqueur. Les lettres FERT voudraient dire alors : *Frappez. Entrez. Rompez Tout.* Une autre interprétation, plus ingénieuse et aussi mieux séante, a été trouvée par les inventeurs de la monnaie frappée en 1635 par Victor-Amé I^er^. Cette pièce est au type de la croix de Savoie avec cette figure qu'on appelle *Foy* en terme de blason et qui représente deux mains jointes en signe de paix et de fidélité. Tout autour, en cercle, on lit : *Fœdere Et Religione Tenemur...* Le docte

Digitized by Google

Napione pense que le mot FERT est une parole de nécromancie qui devait porter bonheur et où les princes de Savoie aimaient à trouver des souhaits de bon augure.

Sans prétendre, ajoute M. Cibrario, dissiper les ténèbres dont le cours des âges a enveloppé ces paroles célèbres, nous allons simplement rapporter ici les diverses notions que nous avons trouvées à ce sujet. Le mot FERT commence à apparaître dans les sceaux et les monnaies au temps d'Amé VIII... Mais quand même cette mystérieuse parole ne se voit ni dans les monnaies, ni dans les sceaux d'Amé VII, nous croyons pourtant que c'était là une devise propre à ce prince et adoptée par lui avant son règne et du vivant de son père. Et nous nous fondons sur le compte de l'hôtel de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, de l'année 1373. Au sujet du prix qu'avait coûté une ceinture en argent doré faite pour Amédée Monseigneur (c'est ainsi qu'il était appelé avant d'être comte), il y est dit que cette ceinture était *cum literis fractis sue devise*, ce qui paraît ne pouvoir se rapporter qu'au mot FERT. Et, en effet, comme il ne présente aucun sens acceptable, il faut supposer que les lettres qui le composent sont autant de lettres séparées et, par conséquent, autant d'initiales. Or, si ce mot était, en 1373, une devise propre à Amédée Monseigneur, il s'ensuit que ces lettres FERT n'ont pu se trouver dans le collier de l'ordre institué quelque temps auparavant par Amédée VI, et il faut forcément rejeter l'opinion de ceux qui attribuent à la fondation de cet ordre une origine galante fondée sur une interprétation arbitraire du mot FERT; opinion, du reste, dont la fausseté est clairement démontrée et par le testament d'Amé VI et par les statuts de l'ordre édictés en 1409 par Amédée VIII.

Ces statuts démontrent victorieusement que l'institution

Digitized by Google

de l'ordre est due à des pensées pieuses et à des motifs religieux, et en voici le commencement : « Come ce fust « que de très noble memoire feu monseigneur Amé conte « de Savoye nostre grant père très hault et très puissant « prince qui mourut en Puillie à l'honneur de Dieu et de « la glorieuse vierge Marie de ses quinze joies de sains de « paradix et de toute la court celestiel eust ordonné ung « ordre de collier par la manière de devise à lazau (lacets « ou lacs) pendant du collier duquel ordre il fust et ses « successeurs lui quinziesme de chevaliers, etc. »

Ces paroles confirment aussi l'opinion que nous vénons d'émettre que le mot FERT n'avait pas trouvé place dans le principe au milieu des nœuds dont se compose le collier de l'ordre. Et, dans le fait, ces statuts, publiés un demi-siècle après la fondation de l'ordre, font mention des nœuds et nullement des lettres FERT.

A la fin de l'année 1378, Amédée VII, s'étant rendu à Paris où il devait épouser Bonne de Berri, fit emplette d'une ceinture d'argent avec la devise : *A vous me outroye*. Si le mot fût devenu héréditaire dans son illustre maison et que par la suite on l'eût réduit aux seules initiales, certes AVMO serait d'une interprétation aussi difficile que FERT[1]... Un mot, une devise curieuse se lit autour d'un sceau d'Amé VI. On y voit un lion assis et la tête armée d'un casque au noble cimier de Savoie. Le mot dit : IE ATANS MO : ANSTRE (j'attends mon astre), comme pour dire : j'attends mon étoile[2]... On sait que le roi Charles-Albert avait relevé cette devise de son illustre ancêtre,

[1] Compte de Pierre Vicini.

[2] Cibrario, *Sigilli dei principi di Savoia*, pages 54 et suivantes ; Torino, 1834.

Digitized by Google

qu'il avait reproduite à plaisir dans les vitraux et comme motif de décoration dans son charmant château de Pollenzo. Son astre devait, en effet, briller un jour d'un bien vif, mais bien fugitif éclat...

Souvent l'étude des meubles nous révèle des faits dont la trace ne se trouve pas dans les livres et les documents, et nous offre ainsi des problèmes historiques qu'il n'est pas toujours facile de résoudre. Dans la belle collection d'antiquités nationales réunies avec tant de goût par M. le marquis Costa se trouve un curieux bas-relief sur bois, d'un mètre de haut environ et qui date du XV^e^ siècle. Cette sculpture intéressante provient de l'ancienne abbaye de Tamié et représente fort distinctement la réception solennelle d'un pape dans l'église de l'illustre monastère. Les auteurs qui ont traité jusqu'ici de l'histoire ecclésiastique de nos contrées sont muets sur un événement de cette importance. De nouvelles découvertes, de nouveaux documents viendront sans doute jeter plus de clarté sur ce fait. C'est ainsi que toutes les branches des études archéologiques se relient entre elles et se prêtent un mutuel secours. Il ne serait pas moins curieux de connaître l'histoire d'un remarquable tableau sur bois, donné, il y a quelques années, à la ville de Chambéry par M. le marquis de Travernay, et autour duquel est tracée cette légende : *Voilà tout ce qui reste de cette rare pièce arquebusée et brûlée par la rage des hérétiques. Olim quanta fuit sola ruina docet.* Ce n'est plus, en effet, qu'un fragment d'un grand tryptique autrefois placé dans une salle de la maison forte du Fontanil, à St-Alban, tout près de Chambéry. Quels sont les coupables de l'acte de brutale violence dont ce tableau retrace le souvenir? La Réforme ne compta jamais à Chambéry que quelques adeptes isolés, incapables

Digitized by Google

de former un parti ni même de s'unir par une action commune. Le fait dont il s'agit ne peut donc leur être imputé. Faut-il supposer que, dans les longues guerres de la fin du XVI^e siècle, le village de St-Alban fut occupé et pillé par quelque bande de religionnaires aux ordres de Lesdiguières? On sait que les soldats de cet habile général n'épargnèrent pas les églises de la Maurienne, et, si l'on en croit la chronique du chapitre de la cathédrale de Saint-Jean, le trésor de cette église ne fut sauvé que par une sorte de miracle[1]... *Anno 1597 in invasione provinciæ ab hæretico Lesdiguieres Delphinate, qui cum ingressus fuisset ecclesiam, ut ærarium sive thesaurum et reliqua pretiosa aufferret, ut solitus erat ubique facere... tremore captus et febri correptus est...* Il paraît bien peu vraisemblable qu'une reconnaissance militaire ou quelque fait de guerre resté ignoré ait pu conduire jusqu'aux portes de Chambéry quelqu'une de ces bandes armées. C'est bien plutôt en Maurienne, théâtre plus connu des combats des soldats de Lesdiguières, que s'est accompli l'acte de barbarie qui nous occupe. Sans doute le château d'Epierre, emporté d'assaut après quelque résistance, a été livré au pillage, et le zèle fanatique du vainqueur s'est exercé sur les peintures où étaient représentés des sujets religieux, tandis que sa cupidité faisait main basse sur les riches dépouilles du château des vicomtes de Maurienne.

Quelques années après les guerres de Lesdiguières, Charles-Emmanuel de Ville, sénateur au souverain Sénat de Savoie, était seigneur et baron d'Epierre. Peut-être il a recueilli au milieu des ruines du château les précieux

[1] *Histoire du diocèse de Maurienne*, par M. le chanoine ANGLÉYS, *passim* et pages 332 et 333.

Digitized by Google

fragments que ses soins pieux devaient préserver d'une destruction totale, et ce magistrat, qui aimait à orner d'inscriptions latines les murs de sa maison forte de Fontanil à St-Alban, a sans doute fait inscrire autour du tableau la légende qui rapporte d'une manière incomplète ses désastres et que termine le vers : *Olim quanta fuit sola ruina docet.*

Ce serait une belle tâche que de traiter l'histoire du mobilier de notre pays. Quoi de plus intéressant que de décrire les joyaux de la couronne de Savoie, que d'énumérer les objets précieux qui ornaient les hôtels de nos princes, armes, pièces d'orfévrerie, vaisselle d'or et d'argent, étoffes de luxe, bois sculptés, peintures, manuscrits... Comparer ensuite ces richesses avec celles des cours voisines, avec celles de la cour d'Achaïe, sujette et quelquefois rivale de celle de Chambéry; rechercher quel goût, quel style, y dominaient. Y reconnaissait-on l'influence de l'Italie? Y trouvait-on la trace plus marquée des alliances et des rapports incessants avec la France et la Bourgogne? Faire ressortir enfin le caractère particulier d'une cour brillante, quoique sans cesse sur pied de guerre, ce serait certes un travail instructif et plein d'attrait. Nos abbayes, nos églises, les palais des évêques, seraient décrits ensuite, et dans chacun de ces monuments on s'efforcerait de remettre en place, par la pensée, les reliquaires, les vases sacrés, les précieuses sculptures de pierre, de bois, d'ivoire, qui en faisaient l'ornement. Enfin, il resterait à définir la richesse relative des diverses classes de la société, et après avoir tracé le tableau de l'intérieur du château de l'un de ces grands feudataires qui prétendaient ne relever que de l'empire, il faudrait faire connaître ensuite la maison d'un conseiller maître aux

Digitized by Google

comptes et celle d'un bourgeois de Chambéry. Ce serait là une œuvre féconde en enseignements utiles et intéressants.

Mais d'abord une question préjudicielle se présente. Au milieu de nos montagnes abruptes, dans ces vallées si souvent ravagées par la guerre, a-t-il dû se trouver des richesses mobilières dignes d'être décrites et étudiées? Dans ce péril sans cesse renaissant des invasions armées, au milieu de ces passages presque continuels de troupes amies et ennemies, l'aisance et le bien-être avaient-ils seulement le temps de s'établir? Et d'ailleurs la rudesse de mœurs, la gravité d'habitudes d'une population toute guerrière, n'excluent-elles pas toute idée de luxe artistique? La rareté, la faible importance des monuments d'architecture de notre pays, ne font-elles pas penser que l'ornementation et les décors intérieurs devaient en être bien mesquins, l'ameublement bien pauvre?

Mais dans un pays témoin de tant de combats, tant de fois et si longtemps occupé par la conquête, et qui, après s'être vu abandonné par la Maison illustre qui y tenait sa cour, a perdu successivement les diverses institutions qui lui donnaient du lustre et de l'éclat, peut-on bien juger des splendeurs du passé par les ruines du présent? Certes, à la vue des quelques restes de murs, des quelques monceaux de pierres qui se perdent au milieu des riches cultures dont est couvert le rocher de Montmélian, on a peine à se souvenir de la forteresse qui a eu l'honneur d'être canonnée par Sully et Henri IV en personne, et qui a arrêté pendant dix-neuf mois la marche des armées de Louis XIV; et le voyageur qui visitait Hautecombe, il y a quelques années, n'aurait pas reconnu la riche abbaye dont l'élégante architecture et la fastueuse beauté faisaient dire à

Digitized by Google

saint Bernard : « Tu ès trop belle, Hautecombe, ma « mignone, tu ne pourras pas subsister[1]. »

De nombreux et éclatants témoignages attestent d'ailleurs que notre pays a été longtemps riche et florissant, et pour montrer de quelle haute prospérité il était déchu, déjà quelque temps après le fatal traité de 1601, il suffit de citer un seul fait, celui de l'incroyable décroissance de la population de Chambéry. En 1610, quatre cent soixante noms seulement sont inscrits sur les registres de la bourgeoisie de la ville, tandis que ces mêmes rôles comprenaient seize cent trente-quatre chefs de famille cinquante ans auparavant, lorsque René de Challant vint prendre possession de la Savoie pour le duc Emmanuel-Philibert[2].

D'autres considérations encore nous amènent à conclure avec assurance qu'il y a eu en Savoie des époques où, à côté de l'aisance et du bien-être de tous, on trouvait chez les classes élevées le goût des somptueux ameublements, des œuvres artistiques. Et, en effet, rappeler que, pendant le moyen-âge, la cour de Chambéry était le séjour de princes aux mœurs polies et chevaleresques, amis et protecteurs des lettres et des arts, passionnés pour les fêtes brillantes, les joûtes, les tournois; faire connaître les grandeurs, les illustres alliances de la noblesse, la puissance des évêques, des abbés, seigneurs temporels..., ce sera démontrer qu'il y avait alors dans notre pays, autour d'une race de princes illustres et éclairés, de grandes et opulentes existences, de puissantes individua-

[1] *Voyage littéraire de deux religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, tome Ier, page 240; Paris, 1717.

[2] GRILLET, *Dictionnaire historique*, tome II, p. 49.— *Matériaux historiques et documents inédits*, par le marquis COSTA, tome XI des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, page 160.

Digitized by Google

lités; ce sera bien démontrer aussi qu'on y voyait régner le luxe, l'élégance, la recherche des costumes, des armes, des ameublements; car tous les goûts élevés sont solidaires; les lois et les habitudes de la chevalerie supposent de nobles instincts, des idées et des sentiments délicats. Or, le témoignage concordant des historiens, les faits et les documents originaux sont d'accord pour nous représenter la cour de Savoie « comme une de celles où les usages de l'antique chevalerie étaient le plus religieusement observés[1]. » Ainsi s'exprime M. le marquis Costa, l'auteur des *Mémoires historiques*.

Elle était chevaleresque, en effet, dans ses entreprises, ses institutions, ses usages, ses plaisirs et ses fêtes; et sans rapporter ici le récit de ces lointaines et aventureuses entreprises qui, suivant une belle devise héraldique, rapportaient souvent *plus d'honneur que d'honneurs* et dans lesquelles se sont signalés nos princes et leur noblesse, sans énumérer ici et les guerres de Palestine et d'Orient et le glorieux désastre de Nicopolis, l'expédition contre les Hussites, la bataille de Lépante et le siége de Malte[2], bornons-nous à effleurer très sommairement ce beau sujet; rappelons seulement l'institution du collier de l'Annonciade, cet ordre chevaleresque créé par Amédée VI plus de soixante ans avant que Philippe le Bon pensât à établir celui de la Toison d'or, et un siècle avant que Louis XI donnât naissance à celui de Saint-Michel; rappelons le souvenir de ces nombreux tournois et carrousels dont les

[1] *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie*, tome Ier, p. 171.

[2] Voir Guichenon, *Histoire généalogique*, p. 461, 651, 687, 690. — Chorier, *Histoire du Dauphiné*, p. 360 et 361. — Marquis Costa de Beauregard, *Souvenirs du règne d'Amédée VIII*, page 24.

Digitized by Google

historiens nous ont donné le curieux récit; rappelons, en passant, les brillantes prouesses du comte Amédée VII à Bourbourg en Flandre et les joûtes de Carignan, où combattit Bayard, ce glorieux page du duc Charles le Guerrier; mentionnons aussi les fêtes splendides qui accompagnaient toujours l'hospitalité, les somptueuses réceptions, les joyeux divertissements offerts aux ducs de Bourgogne, aux empereurs d'Allemagne, à Chambéry, à Genève, à Thonon[1].

La cour de Savoie, dès le XIII^e siècle, aimait et protégeait les lettres, les beaux-arts. Le compte de Bernard du Marché[2] nous apprend qu'en l'année 1292 Amé V faisait acquisition à Londres d'un curieux tableau représentant les trois morts et les trois vifs, qui rappelait une légende fort en vogue à cette époque, *li diz des III morts et des III vifs;* qu'il y avait fait acheter aussi des draps d'or magnifiquement brodés *à personnages*. A la même époque, ce prince faisait poser des vitraux peints dans le *poële* du château du Bourget[3].

Amédée VIII, dit M. Cibrario, appela de Venise Grégoire Boni, peintre de beaucoup de mérite, comme, cent ans auparavant, son trisaïeul, Amédée V, avait appelé de Florence Georges d'Aquila, concitoyen et contemporain de Giotto, pour initier la Savoie à la lumière des arts. Boni peignit dans l'église d'Hautecombe et dans la chapelle du

[1] Voir le *Loyal serviteur.* — GUICHENON, *Histoire généalogique.* — DOM PLANCHER, *Histoire générale de Bourgogne.*

[2] CIBRARIO, *Storia della monarchia di Savoia*, tome II, p. 258.

[3] On sait qu'on appelait *poële*, en latin *pelium*, *peilum*, une pièce qui, adossée à la cheminée de la cuisine, en recevait ainsi la chaleur. (Compte du châtelain du Bourget. — CIBRARIO, *Storia della monarchia*, tome II, p. 259.)

Digitized by Google

château de Chambéry. Il exécuta dans cette dernière le portrait du duc, son seigneur, en acte de dévotion...

Amédée témoignait, en outre, un goût tout particulier pour la musique; il se plaisait à tenir sa chapelle bien fournie de virtuoses, et excellait lui-même sur le luth... Il fit travailler de riches reliquaires, parmi lesquels il faut citer un reliquaire d'argent en forme de tête, qu'il envoya à la cathédrale d'Aoste pour y recevoir le chef de Saint-Grat, comme on doit citer aussi un bras doré, œuvre magistrale exécutée à Paris, et dans lequel repose une partie du bras de saint Grégoire. Il se plaisait à la lecture des livres saints et particulièrement à celle des mysticités de l'apocalypse, dont il possédait un exemplaire relevé d'exquises miniatures, ou, comme on le disait alors, enluminé par Jean Bapteur, du pays de Vaud, et par Jean Lamy, peintres attachés à sa cour; à celle du vieux et du nouveau Testament, à celle d'un livre appelé *Catholicum* et de la légende dorée des Saints[1].

Quelques citations donneront la mesure du bien-être, du luxe même, qui régnaient dans les hôtels des princes de Savoie.

Lorsqu'Amédée VIII fut élu pape dans le concile de Bâle, il porta avec lui un grand nombre de *chambres*. Sous ce nom on entendait les couvertures des siéges et les rideaux du lit; le reste s'appelait tapis de mur. Il y avait :

1° Une chambre de satin cramoisi, bordée et parsemée d'or et d'argent, ornée de sirènes, avec ciel, dessus de lit, couverture, trois rideaux de toile de lin rouge et onze tapis de même espèce ;

[1] Cibrario, *Précis historique des ordres des Ss. Maurice et Lazare*, page 87 ; traduit par Ferrand.

Digitized by Google

2° Une chambre de même étoffe, à raies rouges et blanches ;

3° Une chambre de même étoffe, blanche avec des feuilles et des petits enfants brodés ;

4° Une chambre de même étoffe, rouge avec des guirlandes et les armes de Savoie brodées ;

5° Une chambre de satin pers à lacs d'amour brodés avec le mot : FERT...

M. Cibrario, à qui cette citation est empruntée[1], donne ensuite une longue et curieuse énumération des grandes tapisseries destinées aux chambres de parade et des tapis de toute sorte que ce prince porta encore dans ce voyage.

Yolande de France, duchesse de Savoie, dit-il un peu plus loin, avait une chambre de velours pers, semée de lis d'or avec les initiales de son nom et de celui de son mari entrelacées...

Parlant ensuite du luxe qui régnait dans les costumes et les vêtements, il cite ce singulier exemple, qu'Amédée VI, voulant faire un présent au roi de France, acheta, en l'année 1368, de Raphaël de Negro, un chapeau garni de rubis et et de grosses perles qui ne lui coûta pas moins de mille ducats d'or, c'est-à-dire 20,666 francs [2].

Lorsqu'Amédée VI alla à Paris pour le mariage de son fils aîné avec Bonne de Berry, la reine de France lui envoya un drap de lit en toile de Reims, et le comte offrit à la reine, le jour des noces, une boucle d'or, garnie de pierres précieuses, d'une valeur de quinze cents francs d'or...

En 1435, on acheta *700 pances de menues vairs pour la*

[1] *Economie politique du moyen-âge*, tome II, page 142, traduit par Barneaud.

[2] *Loco citato*, p. 155.

Digitized by Google

robe de Madame la Princesse Anne de Chypre, belle-fille d'Amédée VIII...

Amédée V avait, en 1317, cinq boutons d'ambre garnis d'argent, sur lesquels étaient enchâssés trois rubis et deux émeraudes; il portait au cou trois petites boules d'ambre, dans lesquelles étaient enchâssés autant de rubis et d'émeraudes; aux doigts, il avait des anneaux avec diamants et saphirs... Enfin, ce prince portait quelquefois des socques d'argent [1].

Marie de Brabant, sa seconde femme, acheta, dans la même année 1317, six douzaines de boutons d'argent doré, sur lesquels était gravé un aigle noir... Amédée VI portait un grand bouton d'or et d'argent ayant la forme d'une nef... Son manteau était retenu sur sa poitrine par un magnifique fermoir d'or, orné de huit rubis carrés, de quatre saphirs à huit facettes, entourant un autre saphir carré, de huit grosses perles et de douze diamants... Bonne de Berry, sa belle-fille, portait, le jour de ses noces, un anneau à rubis, du prix de 7,000 francs de notre monnaie; elle portait aussi, ce même jour, un grand collier d'or avec perles et pierres précieuses, du prix de 30,000 francs, un grand *chapelet* ou diadème avec perles et pierres précieuses, du prix de 108,000 francs, etc.

Mais, ajoute M. Cibrario, ce luxe dans les vêtements n'était rien auprès de la richesse de la vaisselle d'or et d'argent... Et il nous donne, d'après les protocoles du notaire Lestelley, la note de la magnifique argenterie d'Amédée VIII, des grandes nefs, des gobelets, des tasses, des aiguières, des dragiers en métaux précieux, etc. [2]

[1] Cibrario, *Economie politique du moyen-âge*, tome II, p. 157.

[2] *Loco citato*, p. 314 et 160.

Digitized by Google

Dom Plancher, parlant du mariage célébré à Châlons-sur-Saône entre le comte de Savoie et la fille du duc Philippe le Hardi, *où il y eut de grandes réjouissances et se distribuèrent plusieurs présents,* énumère les bijoux et les pierreries que les deux cours s'offrirent l'une à l'autre dans cette circonstance. Le duc de Bourgogne ne manquait aucune occasion de faire éclater sa magnificence. Son historien décrit, à chaque instant, les riches cadeaux qu'il avait coutume de faire aux princes et aux grands seigneurs ses parents et ses voisins, au comte et à la comtesse de Savoie, au comte de Genève, au prince de Piémont, leurs enfants. Le même auteur, dom Plancher, dans les preuves de son histoire, nous retrace *l'inventaire des joyaux d'or, vaisselle d'or et d'argent, chambres, chapelle, ornements de chapelle, robes, coussins et tapis pour le charriot et offices, et autres choses que Monsieur le duc de Bourgogne a fait bailler à Madame de Savoye sa fille, à son allée par devers Monsieur de Savoye, son mari, en l'année 1403* [1].

M. le marquis Costa, dans ses *Souvenirs d'Amédée VIII*, nous donne, d'après le compte de Michel de Ferro, trésorier général, le détail le plus complet du riche trousseau qui fut fait pour Marie de Savoie, duchesse de Milan.

Les archives de la cour à Turin renferment un titre très précieux pour le sujet qui nous occupe, dont j'ai été assez heureux pour obtenir communication et que je pense mettre sous vos yeux dans un prochain travail : c'est « l'inventaire des bagues et joyaulx appartenans à mon très redoubté seigneur Monseigneur le duc Philibert, duc de Savoye... remis en la chambre des comptes de Chambéry... le vingt-

[1] *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, tome III, p. 98, 117 et *passim*. — *Preuves*, n° CCXVI.

Digitized by Google

quatrième jour de l'an mil quatre cent octante... » Il contient tout près de 500 articles.

Il faudrait pouvoir rapporter ici, dans toute leur étendue, ces documents si instructifs; il faudrait pouvoir citer presqu'en entier les comptes des trésoriers généraux et des maîtres d'hôtels; enfin il faudrait placer ici une infinité de faits, de détails et de renseignements curieux, empruntés aux historiens nationaux et étrangers... Mais ce n'est pas assez : il resterait à montrer que les châteaux, les abbayes, les palais des évêques, les églises de nos pays, renfermaient aussi des richesses mobilières importantes; il faudrait dire quelle était la grandeur de ces hauts et puissants seigneurs ecclésiastiques souverains au spirituel comme au temporel, possédant l'omnimode juridiction et ne relevant que de l'Empire. Les testaments des évêques Anthelme de Clermont, Amblard d'Entremont, ceux de Rodolphe Grossi du Châtelard, d'Aymon de Bruisson ou du cardinal de Brogny, nous feraient assez voir que nos prélats disposaient de biens et de revenus considérables et qu'ils tenaient un grand et somptueux *état*, pour employer ici l'expression consacrée par le statut d'Amédée VIII[1]. Sans même recourir aux documents inédits, il serait aisé de démontrer, à l'aide de travaux récemment publiés sur diverses églises et communautés religieuses de nos pays et par les écrits plus anciens, que ces établissements étaient tous largement dotés en objets mobiliers et bien plus richement que de nos jours; et cela devait être, à cette époque de foi vive où

[1] ***Histoire du Diocèse de Maurienne***, par le ch. ANGLEYS, p. 457 et suivantes. — ***Mémoires pour servir à l'histoire des diocèses... Preuves***, nos 65, 72, 96, 100.

Digitized by Google

les dons pieux étaient si abondants qu'il est presque sans exemple de trouver un testament qui n'en contienne aucun, et où tous, depuis le plus grand prince jusqu'au modeste artisan, recherchaient, au prix de quelque libéralité, la faveur d'être ensevelis dans les églises. Et n'oublions pas que de nos évêchés, de nos églises, sont sorties ces trois merveilles de l'art religieux au moyen-âge, dont une seule, restée au milieu de nous, attirait, il y a quelques jours, l'admiration des juges les plus compétents, tandis que les autres font la gloire des plus belles collections, je veux dire le missel d'Amédée VIII, le groupe en ivoire du couronnement de la Vierge et la fameuse croix d'argent massif apportée à Annecy à l'époque de l'apostasie de Genève. Ce n'est pas sans raisons que j'emprunte un exemple à l'Eglise de Genève. Cette ville, au moyen-âge, formait une enclave, qu'entouraient de toutes parts les Etats des souverains de la Savoie. Ces princes y exerçaient de droit une autorité comme vidomnes. De plus, l'évêque était souvent de leur maison et presque toujours il était né leur sujet. C'est de leurs sujets aussi qu'était presque entièrement composé le Chapitre, conseil naturel de l'évêque et corps électoral qui seul avait droit de le nommer.

Enfin il resterait à parler de la noblesse, de ses grandeurs, de son importance dans un pays forcément guerrier et qui, avec des limites peu étendues, était le siége de deux cours de justice souveraines pendant qu'il était le séjour d'une maison princière puissante. Il faudrait montrer nos gentilshommes constamment unis par la confraternité d'armes et par les alliances du sang avec la plus haute noblesse de France et de Bourgogne. Sans doute ces rapports incessants avaient dû développer, et ils avaient fait naître en effet, les mêmes goûts de grandeur et de luxe guerriers ,

Digitized by Google

de faste chevaleresque. L'histoire nous les montre habiles à s'élever dans les Etats voisins à de hautes positions et fidèles à rapporter ensuite dans leur patrie la fortune et les richesses glorieusement acquises. Et certes il serait intéressant de suivre, en remontant à travers les âges, la trace de ce trait remarquable du caractère national, l'émigration avec l'esprit de retour, de montrer dans quelle mesure il a dû influer sur le progrès et le goût de la richesse mobilière et artistique. Mais je ne citerai qu'un seul exemple, un fait dont nous avons tous été les témoins. Il y a quelques mois, notre pays faisait une exposition des objets d'art et des curiosités qu'il possède. Une riche collection d'armes, de bijoux, de costumes asiatiques, puis une série de toiles remarquables, pour la plupart de l'école flamande, empruntées à une galerie fort importante, étaient très remarquées et captivaient à bon droit l'attention ; l'intérêt se portait aussi avec une curiosité mêlée de regrets sur quelques beaux débris tristement mutilés d'une collection de tableaux qui, il y a plus d'un demi-siècle, a passé d'un beau château de notre voisinage dans le palais d'un grand dignitaire de l'Empire [1].

Les illustres généraux, qui, dans la haute fortune où ils s'étaient élevés, avaient su recueillir et rapporter dans leur patrie ces richesses mobilières qui figurent avec honneur au milieu de ce que nous possédons de plus beau et de plus curieux, n'ont fait que suivre une noble tradition de notre pays. Il me serait facile de le démontrer. Je ne l'entreprendrai pas

[1] On veut parler ici des collections formées par les généraux de Boigne et Chastel et de celle que le général de Bellegarde avait réunie dans le château des Marches. Achetée par le sieur Bergoën, elle fut revendue presqu'en entier au cardinal Fesch.

Digitized by Google

aujourd'hui. Je ne me propose pas de traiter ce sujet d'une façon quelque peu complète, pas plus que je ne l'ai fait pour les autres questions qui se sont présentées jusqu'ici; mais je pense en avoir dit assez pour prouver que, pendant les siècles qui nous ont précédés, les princes, les grands seigneurs laïques et ecclésiastiques, les églises, les évêchés, ont possédé des richesses mobilières considérables; que, partant, les études sur l'état de la fortune publique et privée, sur *l'état* et le bien-être des diverses classes de la société, sur le mobilier historique de notre pays, peuvent être entreprises avec la certitude d'en retirer du profit, d'intéressantes notions et d'utiles renseignements; qu'enfin les investigateurs et les curieux, comme ceux qui s'adonnent à l'étude des mœurs et des usages, y trouveront ample matière à leurs travaux.

Les études et les recherches se rapportant au mobilier, peuvent être entreprises et dirigées ou au point de vue de l'art et de la forme extérieure, ou au point de vue de la civilisation et de l'économie politique. On peut aussi se proposer de décrire les meubles historiques d'un pays et de retracer les principaux faits, les principales circonstances qui les rattachent à la mémoire d'un personnage célèbre, au souvenir d'un fait important.

Essayons de préciser ce qui a été fait jusqu'ici pour l'histoire du mobilier de notre pays, considérée sous ces trois aspects divers et d'indiquer en même temps les sources où l'on pourra puiser pour les travaux qui seront entrepris à l'avenir.

Sous le rapport de l'art et de la forme, le mobilier de notre pays a dû être tout français, et si l'on peut y reconnaître par quelque point dans l'ornementation et la décoration quelque chose d'un style particulier, c'est le goût et

Digitized by Google

la manière des artistes bourguignons qui semble y dominer. C'est avec la Bourgogne en effet que furent plus fréquents les rapports et les alliances d'un Etat politique qui, au moyen-âge, touchait d'un côté aux portes de Mâcon et s'étendait de l'autre jusqu'aux cîmes du Jura. Nous pouvons donc puiser avec profit pour l'histoire artistique du mobilier de la Savoie dans les importantes publications entreprises en France depuis quelques années. Parmi ces travaux, le *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, par M. Viollet-Leduc, tient la première place. Ce livre excellent se fait remarquer par des aperçus entièrement neufs, des recherches immenses, une profonde érudition et une perfection inimitable de dessin.

A-t-on entrepris, avant notre temps, des études et des recherches ayant pour but de préciser, au moyen de la connaissance du mobilier, l'état de la prospérité publique, la richesse relative des diverses classes de la société, les mœurs et les coutumes? Non, c'est là une manière nouvelle de poser la question. C'est la poser en érudits, et les historiens ont dû naturellement procéder d'une façon différente. Aussi, ont-ils rarement, avant notre époque, consacré à ces notions des chapitres spéciaux et des études quelque peu importantes. Quelques-uns, pourtant, avaient compris que la mission de l'historien est de faire connaître les mœurs des peuples autant que de tracer le récit de leurs actions. Le président de Valbonnays, dans son *Histoire du Dauphiné*, a donné un tableau exact et détaillé de l'état de la maison de Humbert II. Après avoir parlé des diverses fonctions et attributions des officiers et des serviteurs, il décrit les équipages, les écuries, les tables, avec les vins et les mets qui y étaient servis, les habits d'hiver et d'été, les fourrures, les chaussures, les étoffes... Comme preuves

Digitized by Google

des faits, il apporte de nombreux documents, accompagnés de notes explicatives pleines de savoir. La similitude des mœurs et des coutumes de deux pays aussi voisins que la Savoie et le Dauphiné rend très précieuses pour notre histoire ces intéressantes recherches.

M. le marquis Costa, dans ses *Mémoires historiques*[1], nous fait connaître les usages et l'étiquette de la cour de Savoie, l'état des finances et de l'administration, etc. C'est là une des parties les plus attachantes et les mieux réussies de son récit ; et, bien qu'il ne s'appuie sur aucune citation, ses aperçus sont d'une telle fidélité qu'ils semblent la reproduction textuelle des comptes des trésoriers et des autres documents où l'on a puisé tout ce qui s'est écrit depuis quelques années sur ces diverses questions. Là, sans doute, comme dans le beau travail de l'historien dauphinois, les diverses notions qui se rattachent à la connaissance du mobilier ne figurent que comme détails et accessoires du tableau. On y trouve pourtant à recueillir beaucoup de faits et de renseignements.

De nos jours, on écrit plus volontiers l'histoire d'un règne que celle de toute une dynastie, la monographie d'une ville ou d'une abbaye puissante, plus souvent que la description d'une vaste contrée. Dans ces études, où le sujet est aussi limité, où l'horizon ne s'étend pas au loin, aucun point du tableau ne doit rester dans l'ombre, aucune partie ne doit rester confuse. Aussi trouvons-nous dans les travaux récents qui ont trait à notre histoire nationale une grande richesse de détails et d'aperçus divers. On a jeté partout la lumière, aucune des faces de la question n'y

[1] *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie*, tome Ier.

Digitized by Google

est négligée, aucun trait de mœurs n'y est omis, et de longues pages y sont consacrées à la description des costumes, des armes, des ameublements. M. Ménabréa, dans ses *Chroniques d'Yolande de France, duchesse de Savoie*, M. le marquis Costa, dans ses *Souvenirs du règne d'Amédée VIII*, ont inséré de nombreux extraits des comptes des trésoriers généraux. Ces curieux documents contiennent la plus complète description du mobilier de la cour pendant ces deux règnes célèbres du xv^e^ siècle. Il serait facile, à l'aide de ces textes, de tracer le tableau exact de la Maison ducale, dans la vie de tous les jours comme dans les solennités où l'on déployait du faste et de l'apparat.

Payons un juste tribut d'éloges aux doctes travaux de M. Cibrario. Dans tous ses ouvrages brille une érudition aussi profonde que variée; mais son livre sur l'économie politique pendant le moyen âge, son traité des finances à la même époque, ont droit surtout à être mentionnés ici. Il y aurait aussi une ample moisson à recueillir dans les écrits de nos vieux historiens et de nos chroniqueurs comme dans les rares ouvrages anciennement publiés, qui traitent de biographie et de l'histoire des familles. Ainsi on trouve dans Guichenon une foule de détails et de petits faits précieux, sans parler de quelques pièces importantes qui figurent dans ses preuves. Le *Pourpris historique de la maison de Sales*, par l'évêque Charles-Auguste, l'*Histoire de la maison naturelle de saint François de Sales*, par Nicolas de Hauteville, contiennent beaucoup de notions sur l'intérieur des châteaux et sur le mode de vivre des familles nobles.

Mais où gisent amoncelés d'inappréciables trésors et d'immenses richesses, c'est dans nos archives publiques et particulières. Les comptes des trésoriers généraux,

Digitized by Google

ceux des châtelains, des maîtres d'hôtel du comte, de la comtesse et des princes leurs enfants, ceux des clavaires, des baillifs, du chapelain, du grand-chancelier, les protocoles des secrétaires ducaux, offrent une carrière inépuisable et à peine explorée. Les titres de famille, les contrats de mariage, les testaments, les inventaires, ne sont pas moins précieux à compulser.

Messieurs, je m'étais proposé de faire voir dans quelques rapides aperçus tout le profit que les sciences historiques peuvent retirer des études qui ont pour but la connaissance de la richesse mobilière. Je devais indiquer ensuite à quels points de vue et dans quels buts divers ces études pouvaient être comprises et dirigées et faire connaître enfin les travaux et les œuvres les plus remarquables entrepris à ce sujet jusqu'à nos jours. Mais j'ai dû aussi m'imposer la stricte obligation d'être bref et peut-être ai-je suivi trop fidèlement cette règle qui m'était tracée. Ainsi les preuves de fait font presque complètement défaut à mes rapides exposés et j'ai dû m'en tenir à des considérations générales ; ainsi j'ai dû me borner à de sèches et incomplètes énumérations, et parmi tant d'œuvres excellentes qui avaient droit à être louées, je n'ai pu citer que quelques livres où une place plus importante était assignée aux connaissances et aux notions qui nous occupent. Sans doute je suis loin d'avoir répondu d'une façon quelque peu complète et suffisante aux diverses questions que je m'étais tracées ; mais il reste encore un point de mon sujet que je n'ai fait qu'indiquer, quoiqu'il ne soit pas le moins important et auquel vous me permettrez de donner quelques courts développements. Je veux parler de ce que j'appellerai les *meubles historiques* de la Savoie et des études auxquelles ils peuvent donner lieu.

Digitized by Google

Sous ce nom, je comprends tous les objets mobiliers dont l'histoire se trouve liée à celle d'un grand personnage, d'un prince illustre, ou se rattache à des faits, à des événements importants. Ainsi la fameuse *tabula aurea* de saint Maurice rappelle la mémoire de Charlemagne et celle de deux comtes de Savoie aussi pieux que braves. Elle fait naître le souvenir d'une croisade dans laquelle notre pays a été engagé. Ainsi l'anneau de saint Maurice, vénérable relique du célèbre chef de la légion thébéenne, se trouve mêlé aux actes les plus importants de notre histoire. Par cet anneau les souverains de Savoie recevaient en quelque sorte l'investiture de leurs Etats, comme les princes de la dynastie rodolphienne la recevaient par la lance de saint Maurice [1] et les rois d'Italie par la couronne de fer de Monza. Vers 1250, Pierre, comte de Savoie, qui venait d'affermir et d'étendre son autorité sur le Valais et le pays de Vaud, avait *humblement* sollicité l'abbé de Saint-Maurice, de lui remettre l'anneau du saint patron de l'abbaye.... *Tu, Petre,* COMES VICTORIOSUS *terrarum Chablasii et Vallesii.... cum summa devotione et gratiarum actione veniens.... humiliter petiisti.* L'abbé y avait consenti à la condition que l'anneau serait possédé à perpétuité par le comte régnant, *ab eo qui pro tempore comes fuerit Sabaudiæ.* Aussi nos princes avaient coutume de le porter au doigt dans les saintes solennités et à la guerre dans les dangers graves [2].

Le fameux groupe en ivoire représentant le couronnement de la Vierge, où l'on a cru retrouver le manteau fleurdelisé de Philippe le Hardi et les lions héraldiques de Marie

[1] Voir *Histoire de l'architecture sacrée dans les anciens diocèses de Genève, Lausanne et Sion,* par BLAVIGNAC, page 141.

[2] GUICHENON, *Preuves,* p. 73. — CIBRARIO, *Précis historique des Ordres de Saint-Maurice,* p. 77.

Digitized by Google

de Brabant, sa seconde femme, rappelle sans doute quelque libéralité faite à la cathédrale de Saint-Jean par ce roi de France, en mémoire de son aïeule Béatrix de Savoie, comtesse de Provence, qui s'était montrée la bienfaitrice de cette église [1].

Si l'intérêt historique qui s'attache à ces divers objets est bien grand, il n'y aurait pas moins d'attrait à en entreprendre l'étude au point de vue archéologique.

Ainsi on se demandera sans doute ce qu'était la merveilleuse *tabula aurea* du trésor de l'abbaye de St-Maurice, et quelle était sa destination. Eginhard, en rapportant le testament de Charlemagne, mentionne l'existence de trois tables d'argent et d'une table d'or d'une dimension et d'un poids considérables. L'une d'elles, dit-il, de forme carrée, sur laquelle est représentée la ville de Constantinople, devait être jointe aux autres dons destinés à la basilique de Saint-Pierre de Rome et à y être transportés. L'autre, de forme ronde, ornée d'une vue de la ville de Rome, devait être donnée à l'église de Ravenne. La troisième, qui dépasse de beaucoup les deux autres par la beauté du travail comme par le poids, et qui, formée de trois cercles, contient une description de l'univers entier, tracée avec autant d'art que de délicatesse, était destinée, ainsi que la table d'or que l'on a déjà dit être la quatrième, à augmenter le lot qui devait être réparti entre ses héritiers et distribué en aumônes. Ces tables, se demande M. Viollet Leduc, à qui cette citation est empruntée, étaient-elles montées sur pieds ou étaient-ce des tableaux destinés à être adossés aux murs [2] ?

[1] *Obituaire du chapitre de St-Jean de Maurienne, Mémoires de l'Académie impériale de Savoie.*

[2] *Dictionnaire du mobilier français*, page 258.

Digitized by Google

M. Blavignac appelle la table de St-Maurice d'Agaune un devant d'autel [1]. Ce pouvait être en effet ou une table d'autel proprement dite ou un rétable. L'un et l'autre de ces objets se désignent par le terme générique *tabula*, et l'un aussi bien que l'autre étaient alors fréquemment offerts en présent aux églises. Avant le temps où une discipline sévère eut prescrit l'emploi exclusif de la pierre, les autels des églises importantes étaient quelquefois d'une extrême richesse ; les métaux les plus précieux et les pierreries y étaient employés. On voyait à Constantinople le fameux autel donné à Sainte-Sophie par l'impératrice Pulchérie; à Rome, l'autel d'argent du poids de trois cents livres dont le pape Sixte III avait enrichi l'église de Sainte-Marie Majeure. Les exemples de rétables offerts aux églises sont aussi fort nombreux et appartiennent en général à des époques plus rapprochées de celle où régnait Charlemagne. Ainsi on connaît le grand rétable d'or émaillé et enrichi de pierreries, déposé sur le maître-autel de l'église de Saint-Marc à Venise, connue sous le nom de *Pala d'oro* et dont une partie date de la fin du x^e^ siècle. M. Viollet Leduc cite un rétable d'or donné par l'empereur Charles le Chauve à l'église abbatiale de Saint-Denis, dont il ornait l'autel matutinal. Le même auteur parle d'un rétable recouvert en or qui se voyait autrefois sur le maître-autel de cette abbaye, et que la reine Berthe avait fait faire en souvenir de Pepin son époux [2]. Enfin on conserve aujourd'hui au musée de Cluny le rétable d'or donné en l'an 1019 par l'empereur Henri à la cathédrale de

[1] ***Histoire de l'architecture sacrée dans les anciens diocèses de Genève et de Lausanne,*** page 141 et note.

[2] ***Dictionnaire raisonné de l'architecture,*** *verbo* AUTEL.

Digitized by Google

Bâle. Apparemment c'est un rétable aussi que l'église de Saint-Maurice avait reçu de Charlemagne.

Quant à l'anneau du saint capitaine de la légion thébéenne, précieusement conservé à la cour jusqu'en l'année 1798, l'empreinte qu'on en a retrouvée au cabinet des médailles du roi à Turin, et le dessin qu'en avait autrefois donné Pingon, ont permis à M. Cibrario de reconstituer et de décrire très exactement, au point de vue archéologique, ce bijou inappréciable de l'art romain[1]. L'ivoire du XIII^e^ siècle, trouvé à Saint-Jean de Maurienne, a été aussi l'objet d'études intéressantes, et le dessin en a été donné dans quelques savants recueils. La grande croix d'argent de l'ancien évêché de Genève, le bras en argent forgé, enrichi d'ornements en vermeil et en pierreries, où se trouvent des reliques de saint Bernard de Menthon, les ornements pontificaux de Félix V, encore existants aujourd'hui, sa mitre couverte de pierreries, sa crosse en or massif, l'épée de saint Maurice et son fourreau, sans doute d'une date postérieure, décorés d'émaux cloisonnés, qui se trouvent dans la bibliothèque ambrosienne à Milan, offerts jadis au duc Charles-Emmanuel I^er^; quelques autres objets mobiliers encore, d'un haut intérêt historique et artistique, ont été consciencieusement étudiés et décrits dans des publications récentes. Mais ces notions éparses dans un grand nombre d'ouvrages[2], il serait très utile de les recueillir, de les rassembler. Il importe d'ouvrir une sorte de recueil, de registre, où seraient successivement inscrits et étudiés les meubles historiques de notre pays. Là on s'efforcerait de

[1] CIBRARIO, *Précis des ordres de Saint-Maurice*, page 78.

[2] Voir, entre autres, *Histoire de l'architecture sacrée dans les anciens diocèses de Genève*, par BLAVIGNAC, *passim*.

Digitized by Google

reconstruire par la pensée, à l'aide des textes et des documents, ceux que le temps a détruits ; ceux qui existent encore seraient l'objet d'une exacte description au point de vue de leur histoire et de celle des événements auxquels ils se rattachent; on rechercherait avec soin leur origine, les diverses vicissitudes de leur existence, si l'on peut s'exprimer ainsi..., quelle a été leur destinée finale..., où les ont portés les hasards du sort...

Dans l'ordre de ces notices descriptives, une des premières places devrait être attribuée au Saint-Suaire, cette précieuse relique *qui a reposé si longtemps,* dit l'historien Capré, *dans la sainte chapelle du château de Chambéry, dont messieurs de la Chambre des comptes* (de Savoie) *ont eu autrefois grand soin comme d'un sacré trésor de cette royale couronne.* Un gentilhomme de Chambéry, Philibert de Lambert, conseiller et gentilhomme de la chambre du duc, fut assez heureux pour le sauver de l'incendie, et *le Saint-Suaire,* dit encore Capré, *demeura tout entier quoy que la chasse d'argent richement travaillée et donnée par Marguerite d'Austriche duchesse de Savoye fut déjà fondue à la veue de toute la cour et du peuple qui y estoit accouru*[1]. Et dès lors il n'est pas sans intérêt d'observer le merveilleux bonheur qui semble s'attacher à ce nom de Lambert, jusque-là moins illustré. Des fils de Philibert de Lambert trois furent revêtus de la dignité épiscopale et occupèrent les siéges de Saint-Jean de Maurienne, de Nice et de Caserte. Une de ses filles, qui épousa Claude Milliet, fut la mère du grand chancelier Louis Milliet, tige des marquis de Faverges, de Challes et d'Arvillars. Pierre de Lambert, seigneur de la Croix, président de la Chambre des comptes,

[1] CAPRÉ, *Traité historique de la Chambre des comptes,* p. 91 et suiv.

Digitized by Google

auteur de *Mémoires historiques sur le règne de Charles III,* fut nommé par ce prince, dans son testament du 27 février 1540, conseiller nécessaire d'Emmanuel-Philibert.

Il y aurait de curieuses recherches à faire au sujet de cette *moult précieuse croix d'or... de grand pris garnie tout au long et au travers de grosses perles, rubis, dyemans balays, saffis, esmerauldes et autres diverses pierres précieuses en grand nombre... que feu monseigneur le duc Amé père de mondit seigneur Loys fit faire... qui est le plus riche joyau, pour une pièce, de la Maison de Savoie... et est l'opinion d'aulcuns qu'elle vault plus de trente mille escus d'or.* L'auteur du registre des choses faictes par madame Yolande de France, qui nous donne cette description, nous fait savoir encore que ce splendide joyau, criminellement détourné et engagé à Venise par l'un de ces rapaces Cypriotes, indignes favoris de la belle Anne de Lusignan, qui s'attirèrent à juste titre la haine populaire, avait dû être racheté à grand prix par la duchesse régente[1]. Mais ce précieux bijou, rentré alors dans le trésor de la couronne, y demeura-t-il encore de longues années? A quelle époque a-t-il cessé d'en faire partie? Où est maintenant le collier de l'Annonciade, longtemps porté par Amé VI, le fondateur de l'ordre, et donné par lui à l'abbaye d'Hautecombe, que les religieux gardaient dans le trésor de leur sacristie et qu'ils montrèrent à Guichenon avec un autre collier de l'ordre, moins grand et moins riche, aussi donné par ce prince[2]? Quel a été le sort des reliquaires des châteaux de l'Epine et de Miolans, de la

[1] *Chroniques de Yolande de France, Documents inédits*, p. 47 et suivantes, par Léon Ménabréa.

[2] Guichenon, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, p. 112.

Digitized by Google

grande croix d'argent dorée de la collégiale d'Aix, où étaient renfermés les fragments des Saintes Epines rapportées d'Orient par les sires d'Entremont, de Miolans et de Seyssel[1]? Aux mains de qui ont passé les richesses que renfermait encore, il y a moins d'un siècle, le trésor de la Sainte-Chapelle de Chambéry, les ornements de la chapelle du pape Félix V, le bonnet et l'estoc bénis, envoyés par le pape au prince Eugène de Savoie après les grandes victoires qu'il avait remportées sur les Turcs[2]?

Par quelle suite de circonstances, l'anneau d'or du fameux captal de Buch, Jean de Grailly, a-t-il pu être découvert, il y a quelques années, avec le *tau* en or émaillé, insignes de l'ordre de Saint-Antoine sur une fenêtre de la tour ruinée de Grésy? Ce seigneur, qui était le vassal du comte de Savoie, pour ses terres de Grailly et de Rolle[3], et qui possédait le fief de Ville-la-Grand près de Genève, a-t-il habité le château de Grésy, y a-t-il soutenu un siége? Ou bien son anneau d'or, conservé avec soin par les siens, avait-il été apporté dans nos pays par son arrière-petite-fille, Françoise de Grailly de Foix, qui épousa Honoré de Savoie, marquis de Villars[4].

Je m'arrête; je ne pousserai pas plus loin cette énumération des meubles historiques de notre pays et des petits problèmes d'érudition et d'archéologie qu'ils peuvent soulever. En entreprendre la solution, consacrer à ces divers objets, dans des monographies distinctes, quelques notions

[1] Besson, *Mémoires des diocèses*, p. 319.

[2] *Notice sur la Savoie*, p. 13; Chambéry, Lullin, 1787.

[3] Guichenon, *Hist. généal.*, p. 1487. — Capré, *Traité de la Chambre des Comptes*, p. 163 *in fine*.

[4] Guichenon, *loco citato*.

Digitized by Google

descriptives, ce serait faire une œuvre qui ne serait ni sans intérêt ni sans quelque utilité.

Sans doute, Messieurs, il y a dans le vaste champ des études historiques de plus hautes questions et plus dignes de vous, sans doute vous avez coutume de voir s'élever dans cette enceinte des débats d'un ordre plus relevé. Mais à tous il n'est donné d'aborder les grands problèmes et les sommités de la science; et, ainsi que je le disais en commençant, c'est le propre des connaissances archéologiques, que tout travailleur de bonne foi peut leur rendre quelque service, que, dans le domaine qu'elles embrassent, souvent un simple fait matériel, s'il est consciencieusement décrit et constaté, a la valeur d'une découverte, c'est le grand honneur et le mérite des sociétés telle qu'est la vôtre, qu'elles savent par une sage direction, par d'utiles conseils, donner quelque valeur aux plus modestes travaux, rendre profitables à la science tous les efforts sincères, toutes les volontés dévouées.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. J.-M. BOILEUX

Docteur en droit, Conseiller à la Cour impériale de Chambéry, Membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse,

LU DANS LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1863

MESSIEURS,

Il y aura bientôt quatre ans, je fus appelé, avec quelques magistrats du centre de la France, à l'honneur de prendre part aux travaux des magistrats savoisiens et de concourir au rétablissement des institutions dont la Savoie avait été dépouillée en 1815. Ce témoignage de considération et de confiance était rehaussé par une mission à la fois douce et patriotique : nous venions, au nom de la mère-patrie, tendre la main à nos nouveaux concitoyens : « Allez, disait aux magistrats désignés l'honorable chef de la magistrature, organe des hautes pensées de l'Empereur; efforcez-vous de faire apprécier les institutions françaises, faites aimer la France, n'oubliez pas que vous parlez à des Français... » — Pardonnez-moi, Messieurs, ce retour vers un passé

Digitized by Google

déjà bien éloigné ; il me rappelle le bienveillant accueil que nous reçûmes de nos collègues, maintenus sur les siéges qu'ils avaient dignement occupés sous le gouvernement sarde ; doués d'un profond savoir, mûris dans les affaires, ils nous aidèrent de leurs connaissances, et nous leur apportâmes en échange quelques notions de pratique auxquelles ils furent promptement initiés.

Grâce à cet heureux accord, la magistrature savoisienne a rendu au pays des services que je dois signaler, puisqu'ils ne l'ont pas encore été dans une autre enceinte ; tandis que l'Administration relevait des édifices, repeuplait les forêts, traçait des voies de communication, fondait des lycées et autres établissements d'utilité publique, l'Ordre judiciaire terminait des milliers de procès qui entravaient les transactions depuis nombre d'années et rendait à la circulation des millions que réclamaient vainement l'agriculture et l'industrie ; tandis que des sociétés savantes révélaient l'existence des richesses que renferme le sol et rappelaient le souvenir des illustrations de la Savoie, les tribunaux du ressort, ainsi que le constatent les statistiques officielles, se plaçaient, par la multiplicité de leurs travaux, au nombre des plus importants de France.

Ainsi, peu d'années ont suffi pour rendre à l'antique Allobrogie, à cette fraction de l'ancienne Gaule, méconnue depuis des siècles, le lustre qui lui appartient et pour faire pressentir son brillant avenir.

Placé sur un théâtre bien secondaire, je n'ai pu prendre qu'une faible part à ces travaux ; ma tâche a été facilitée d'ailleurs par l'impulsion intelligente que les chefs de la Cour ont donnée à la justice, et dans la localité même où je résidais, par l'appui moral de tous les hommes de bien. — En dehors, par la nature de mes fonctions, de

Digitized by Google

toute ambition politique, je n'avais d'autre désir que celui de mériter l'estime d'une population éminemment française par son origine, par ses mœurs, par ses tendances ; l'honneur d'être admis au nombre des membres actifs de l'Académie impériale de Savoie, de cette Compagnie composée d'hommes qui se sont distingués dans les lettres, dans les sciences ou dans les arts, présidée par un homme éminent justement honoré de tous, et par un prince de l'Eglise connu de longue date dans le monde savant, dépasse de beaucoup mon attente. — Recevez, Messieurs, mes remercîments ; j'aurai bien besoin d'indulgence, mais comptez du moins que je m'efforcerai d'apporter un tribut à vos travaux, quelque faible, quelque peu digne qu'il puisse être.

Les règlements de l'Académie imposent au membre nouvellement admis l'obligation de traiter un sujet dont le choix, du reste, lui est laissé. En parcourant les annales de la Savoie, j'aurais facilement trouvé, parmi les hommes qui l'ont illustrée, de fécondes explorations ; mais j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'aborder un point à la fois philosophique et moral, digne surtout de fixer l'attention du législateur, car il se rattache aux progrès de la civilisation ; j'entends parler de la condition des femmes, champ nouveau qu'ont laissé de côté les historiens, et cependant, dire ce que fut à différentes époques, sous le toit de chaume, dans les villes, dans les châteaux, la position de la fille, de l'épouse, de la mère, n'est-ce pas montrer sous son vrai jour l'état des mœurs? Une œuvre pareille nécessiterait des volumes ; je me bornerai à exposer brièvement l'influence que les femmes ont exercée sur la civilisation et à rechercher s'il y a lieu, ainsi que le pensent quelques personnes, de restreindre les droits héréditaires que leur confèrent nos lois actuelles.

Digitized by Google

Chose digne de remarque, la condition des femmes s'est améliorée progressivement en raison de la consolidation de l'état social : ainsi, dans ces temps primitifs où chaque famille formait un petit Etat soumis à la domination d'un chef qui en était à la fois le magistrat, le pontife et le maître, les femmes passaient de la maison paternelle, où elles étaient en quelque sorte esclaves, sous l'autorité despotique d'un mari; mais à mesure que les familles, réunies par des intérêts communs, se constituèrent en corps de nation, elles furent investies de droits civils successivement plus étendus et acquirent ainsi une personnalité. — De tels changements, on le conçoit, ne purent s'opérer qu'après des luttes incessantes contre l'esprit routinier qui voyait à regret s'échapper sa puissance. Cicéron était l'un des défenseurs ardents des vieilles coutumes; il s'exprimait ainsi dans une boutade de rhéteur : « On trouve des femmes qui n'ont de tuteur qu'en apparence et qui dominent ceux qui devraient être leurs maîtres... »

La tendance des lois à modifier l'autorité maritale blessait également le vieux Caton : « Lors de notre mariage, disait-il, notre femme nous apporta une dot suffisante; depuis, elle a reçu des sommes considérables qui sont tombées dans ses paraphernaux; cet argent, elle le prête à son mari moyennant intérêts; puis, dès qu'elle est de mauvaise humeur, la voilà qui envoie quelque esclave paraphernal poursuivre et inquiéter le pauvre mari. » — Ces abus se renouvelèrent assez fréquemment pour que Théodose ait cru devoir les prévenir par un rescrit.

Hâtons-nous de dire qu'à cette époque le paganisme dominait encore, quoiqu'il fût à son déclin, et que cette religion toute sensualiste manquait de puissance pour diriger les passions qu'elle excitait. Rome avait perdu cette

Digitized by Google

simplicité qui, dans les premiers temps de la république, constituait sa puissance; les richesses avaient enfanté le luxe, créé des besoins et conduit à la dépravation des mœurs. Cicéron écrivait froidement à l'un de ses amis : « Paula Valeria, la sœur de Tricarius, a divorcé sans motifs, le jour même où son mari revenait de la province; elle doit épouser Brutus. »

On sait que le divorce pouvait alors s'opérer par la seule volonté de l'une des parties et que les lois n'avaient pas mis de frein à l'exercice de cette dangereuse faculté.

Mais tel fut le destin de Rome, qu'après avoir ébloui le monde par son faste et l'avoir troublé par ses désordres, elle devint le berceau de la civilisation chrétienne; l'erreur dut s'évanouir devant la vérité; le christianisme, s'infiltrant dans la société romaine, y développa insensiblement, avec les sentiments de justice et d'égalité, l'amour du bien placé en germe dans le cœur de l'homme, et fit écrouler une religion qui ne se maintenait plus que par des excès.

Le changement survenu dans les mœurs romaines s'étendit naturellement à tous les peuples que Rome s'était annexés par la conquête; la Gaule notamment, quoique envahie par les barbares qui pendant longtemps avaient rôdé autour de ses frontières, en subit bientôt l'influence. Puis survint un grand événement : les idées germaniques se modifièrent; le mélange des races enleva aux vainqueurs le caractère propre à leur nationalité originaire et l'on vit surgir une nation nouvelle : LA FRANCE.

Cette fusion fut d'autant plus facile et plus prompte, que le christianisme avait pénétré déjà en Germanie; son esprit se révèle dans les usages, je ne dirai pas de ces peuples, mais des habitants de ces contrées : « Le chef de famille, dit Tacite, ne considérait point sa femme et ses enfants

Digitized by Google

comme des instruments de travail, mais comme des êtres placés sous sa protection. » — « Les Germains, dit encore le même auteur, environnaient la femme d'un respect poussé jusqu'à la superstition; ils la croyaient en rapport immédiat avec les esprits, ils ajoutaient foi à ses prédictions, ils l'aimaient en la craignant. »

L'Eglise ne cessa d'étendre sa main protectrice sur la nation dont elle avait fondé l'unité. De tout temps aussi la France, placée par ce puissant appui à la tête des peuples civilisés, lui prêta le secours de ses armes. Ce sont nos ancêtres les Francs, qui ont détruit en Europe l'arianisme, arrêté les progrès de l'islamisme, affermi l'indépendance du Saint-Siége. Dans le prologue de la loi salique, ils se proclamèrent défenseurs, vengeurs et réparateurs du Christ. Tout le monde connaît ce prologue; mais ce que l'on connaît moins, c'est la prière par laquelle l'Eglise romaine répondit à cette promesse; la voici : *Omnipotens sempiterne Deus, qui ad instrumentum divinissimæ tuæ voluntatis, per orbem et ad gladium et propugnantem Ecclesiæ sanctæ tuæ, Francorum imperium constituisti, cœlesti lumine quæsumus filios Francorum supplicantes semper et ubique præveni, ut ea quæ agenda sunt ad regnum tuum, in hoc mundo efficienda videant et ad implenda quæ viderint charitate et fortitudine perseverantes convalescant.* — Peut-être doit-on rattacher à ces pieux souvenirs la légende de nos pièces de monnaie : *Dieu protége la France.*

La constitution de la nationalité française, l'un des plus beaux triomphes du christianisme, a été, pour la condition civile des femmes, le commencement d'une ère nouvelle. Relevées de l'état d'infériorité où le paganisme les retenait, elles furent bientôt environnées d'hommages; on comprit qu'en plaçant au ciel, près de Dieu, une femme

Digitized by Google

revêtue de tous les attributs propres à exciter l'extrême vénération, la religion chrétienne leur assignait une grande et belle mission sur la terre. — Des faits nombreux, signalés par l'histoire, ne tardèrent pas à justifier cette attente : Clotilde chez les Francs, Berthe chez les Saxons, Jergunde chez les Visigoths, Théodolinde chez les Lombards, Edilberge et Alafreda dans la Grande-Bretagne, en convertissant leurs maris, ont hâté la propagation des idées chrétiennes et puissamment contribué à faire germer la civilisation chez les peuples qu'ils gouvernaient.

C'est surtout sous la féodalité que l'influence des femmes s'est manifestée ; on sait qu'à cette époque la France, ramenée à l'état de barbarie par suite de la faiblesse des rois, successeurs de Charlemagne, présentait le triste spectacle de l'abus dela force, des excès de l'égoïsme et de l'oppression du spiritualisme. Tel était le degré d'avilissement où l'humanité se trouvait plongée, que l'on vit renaître, sous la dénomination de *servage*, l'antique esclavage dans ce qu'il avait de plus odieux : Le serf, dit Beaumanoir, était placé sur la même ligne que les animaux attachés à la terre ; on le considérait comme immeuble par destination, à l'égal du poisson dans le vivier et du bœuf dans l'étable. On lit dans le Coutumier anglo-normand : « Tant soit que toutes « créatures dussent être franches, selon la loi de nature ; « servage d'hommes est une sujétion issue de si grande « antiquité que nul franc cep ne pourra être retrouvé par « humaine remembrance, et lequel servage, selon anciens, « est de la malédiction que Noé donna à Chanaan, fils de « Cham, et à son issue, et selon autres, des Philistins qui « devinrent serfs par forfait, à la bataille qui se fit entre « David pour ceux d'Israël, d'une part; Goliath pour les « Philistins, d'autre part.

Digitized by Google

« De Sem et de Japhet sont issus les gentils chrétiens, « et de ceux de Cham les serfs que les chrétiens peuvent « donner et vendre comme tout autre cheptel. »

Ainsi, les institutions féodales refusaient aux malheureux serfs jusqu'au titre de chrétien...

Seule, debout dans ce désordre social, l'Eglise protégeait le faible, consolait les opprimés, élevait au pied du château féodal l'humble clocher des chaumières, fondait des abbayes, appelait dans ces lieux de retraite les hommes de génie persécutés et sauvait les derniers vestiges de la civilisation, en conservant le dépôt sacré des lettres, des sciences et des arts.

Mais tous ces moyens n'étaient que des palliatifs de l'arbitraire; il fallait, pour rétablir la société sur ses bases, changer les mœurs et commencer par les hautes classes. Cette réforme sociale devait être l'œuvre des femmes : entourées d'un prestige qu'elles avaient su conquérir et conserver, elles en usèrent pour réveiller en France la foi, l'honneur et l'amour de l'humanité; dans ce but, elles inspirèrent l'idée de la chevalerie, institution à la fois guerrière et religieuse, qui fit la gloire du moyen-âge.

La chevalerie n'a pas eu seulement pour résultat, comme on le pense communément, de donner lieu à de vains tournois; elle a rendu possibles les croisades et par suite l'extinction du servage. — Un jour vint, en effet, où l'Eglise se sentit assez forte pour faire prêcher à Clermont, par la bouche d'Urbain II, la première croisade; puis, pendant deux siècles, elle précipita des masses sur l'Orient : chevaliers et vassaux combattirent sous la même bannière, pour la délivrance de la croix; tous versèrent leur sang sur le tombeau du Christ; un grand nombre succombèrent; leurs ossements reposent confondus sous

Digitized by Google

la même terre. Ceux épargnés par le destin portaient sur leur front ou sur leur poitrine les traces de cette sainte fraternité ; une solidarité de gloire et d'honneur s'établit entre eux. Aussi, répudiant le souvenir des distinctions féodales, les seigneurs qui n'avaient point affranchi leurs serfs en quittant l'Europe, s'empressaient-ils, à leur retour, de satisfaire à cet acte de conscience. — Les rois eux-mêmes, raffermis sur leur trône par les guerres lointaines, donnèrent l'exemple du respect pour la loi divine, en abolissant le servage dans leurs vastes domaines.

Nous n'omettrons pas non plus, comme ayant contribué à l'adoucissement des mœurs, les troubadours et les romanciers, joyeux voyageurs qui allaient de ville en ville, de château en château, chanter leurs gais tensons, leurs piquants sirventes, et réciter leurs légendes amoureuses ; gazettes vivantes, qui rapportaient au Nord les exploits du Midi et au Midi les hauts faits du Nord. La gloire et l'amour étaient leur culte ; ils créaient, sans le savoir, une poésie nouvelle, alors dénuée d'élégance, même de correction ; mais qui avait du moins une naïveté pittoresque que les puristes lui ont enlevée depuis, par excès de sévérité.

Telles sont les causes qui ont précipité la décadence du régime féodal. — Là ne devait pas se borner l'action des femmes ; elles étaient appelées à répandre le sentiment du beau, le goût des lettres ; à faire naître dans la société française cette délicatesse exquise, ce parfum du monde, cette courtoisie, qui lui valurent depuis, chez tous les peuples d'Europe, une réputation proverbiale. Au XVII^e^ siècle, quelques-unes, dont les noms sont devenus historiques, haut placées dans l'échelle sociale, ouvrirent leurs salons aux sommités littéraires et scientifiques, pour conférer,

Digitized by Google

suivant l'expression de l'époque, sur le *bel esprit;* des princes s'honorèrent d'y être admis. Là se traitaient librement des questions littéraires et se révélaient toutes les productions nouvelles de l'art et de l'esprit. — On sait que ces réunions choisies, où tout se passait d'abord en intéressantes causeries, inspirèrent à Richelieu la pensée de fonder l'Académie française, institution qui a puissamment contribué à régénérer les mœurs, et dont les appréciations sont des lois devant lesquelles s'incline aujourd'hui le monde savant. — Vaugelas, le législateur de la langue française, fut au nombre des premiers élus; c'est pour moi, nouveau citoyen de la Savoie, un honneur et un devoir de le rappeler; mais je ne pourrais que reproduire d'une manière affaiblie l'hommage rendu à sa mémoire, il y a quelques jours, dans une assemblée solennelle[1], si je cherchais à retracer l'importance de ses travaux et les services qu'il a rendus à son pays adoptif.

Les progrès incessants des lettres, des sciences et des arts, manifestaient un besoin de liberté toujours croissant et faisaient pressentir une réforme radicale des institutions qui régissaient alors la France. La publication du Code civil a réalisé un vœu général; cette œuvre, produit de la civilisation, que rêva Dumoulin, que d'Aguesseau entreprit et abandonna bientôt comme impossible, est le plus beau monument des temps modernes, le principal titre de Napoléon Ier à la reconnaissance de la postérité. Elle n'a pas eu seulement pour objet, comme les *Pandectes* et les *Institutes* de Justinien, de conférer et de garantir des droits privés; mais encore de consacrer le principe d'égalité avec toutes ses conséquences, de cimenter l'unité nationale, de pros-

[1] M. Maurel, avocat général, *Discours de rentrée.*

Digitized by Google

crire à jamais le régime des priviléges et de préparer pour l'avenir la fraternité de tous les peuples.

Loin de nous la pensée que nos lois civiles soient parfaites; évidemment, elles sont susceptibles de grandes améliorations; mais on critique à tort certaines dispositions, entre autres celles qui règlent la transmission héréditaire des biens. « Il importe, disent quelques personnes, de raffermir la puissance paternelle, car elle tend de plus en plus à s'affaiblir; on y parviendrait, en augmentant la quotité de biens dont les ascendants ont la faculté de disposer à l'exclusion de leurs descendants. » C'était là un des points en question contenus dans le programme soumis il y a quelques mois au Congrès scientifique; mais il n'a pu être que faiblement abordé, parce qu'on ne l'a pas compris; en effet, telle n'était pas la difficulté réelle : nul ne saurait admettre que la société fût corrompue à ce point, qu'un père de famille eût besoin, pour se faire respecter de ses enfants, d'avoir en mains le frein d'une exhérédation partielle; en supposant que l'esprit vénal l'eût conduit à ce degré d'immoralité, on ne remédierait pas au mal en jetant dans les familles des germes de jalousie et de discorde. — Certes, il était beau de voir un père entouré d'enfants qui le vénéraient et se soumettaient à ses ordres comme à des lois suprêmes; une seule voie se présente pour ramener la société à ces mœurs patriarcales : au lieu d'élever un fils dans des rêves de fortune, de diriger vers ce but unique son ambition naissante, placez sous ses yeux de grandes et belles actions; inspirez-lui des principes chrétiens; parlez-lui d'honneur, de patrie, d'estime publique; faites-en un bon citoyen en un mot, et alors vous verrez renaître l'esprit de famille, objet de justes regrets. — Assurément, il est équitable, il importe même à l'or-

Digitized by Google

dre social de laisser au père de famille la libre disposition d'une partie de sa succession; mais les lois contiennent à cet égard de justes et sages limites; aller au delà, ce serait pousser à l'oubli des sentiments qu'aucune faute d'un fils ne saurait effacer du cœur d'un père.

Bien moins encore pouvons-nous supposer qu'on ait voulu mettre en question l'opportunité du rétablissement des règles de primogéniture, institutions surannées, condamnées irrévocablement par nos lois modernes.

Que reste-t-il donc? la pensée du retour à d'anciennes théories qui attribuaient aux frères, à l'exclusion des sœurs, la totalité ou du moins une notable partie de la succession paternelle. Ce système est le seul qui soit encore susceptible de discussion; examinons :

Les femmes ont-elles moins de titres que les hommes à la faveur des lois? Considérez leur situation aux différentes phases de la vie. Quoi de plus touchant que les témoignages de respect et d'affection prodigués par la jeune fille à ses père et mère! Pour eux sont ses premières pensées, ses premiers vœux de chaque jour; ils se confondent dans son cœur avec la divinité qu'elle implore. — Parvenue à peine à l'âge de raison, elle partage avec sa mère les soins du ménage, souvent les préoccupations de l'avenir, et ranime par sa présence l'intérieur d'une famille dont elle est à la fois l'orgueil et l'espérance. — Cependant, moins favorisée que l'homme, les illusions ne doivent bercer que peu de temps ses jeunes années; le mariage vient bientôt lui imposer des devoirs; les doux penchants du cœur, qu'elle ressentait sans pouvoir les définir, se réalisent en même temps que ses rêves d'élévation; une nouvelle existence, celle que lui assigne la nature, commence pour elle; alors se révèlent tous les trésors de son âme : devenue la com-

Digitized by Google

pagne d'un mari, son conseil, son appui, elle le console dans l'adversité, le prémunit contre de fatales influences, et prend part à ses peines plus encore qu'à ses plaisirs. — Que dirai-je de sa sollicitude pour ses enfants? Est-il rien d'égal à la tendresse d'une mère?

Prétendra-t-on que la femme est moralement dans un état d'infériorité par rapport à l'homme, opinion qui dominait dans les temps barbares et que soutenaient les canonistes, en se fondant notamment sur ce passage de saint Ambroise : *Adam per Evam deceptus est, non Eva per Adam, quem vocavit ad culpam mulier; justum est ut eum gubernatorem assumat, ne iterum facilitate labatur?* Ce raisonnement, autrefois admis comme péremptoire, ne saurait supporter de nos jours un examen sérieux. — Jetez les yeux sur les différentes classes sociales et voyez quel rôle y remplissent les femmes :

Dans la classe élevée, polie par une éducation soignée, elles ne sont étrangères à rien, ni à la politique, ni aux lettres, ni aux arts : elles n'ont pas d'action directe sur les affaires publiques, mais elles dominent du moins dans le milieu où les événements se préparent; elles ne font pas les lois, mais elles font les mœurs; elles n'ont point voix dans les assemblées délibérantes, mais elles règnent dans les salons; elles ne peuvent faire partie des sociétés savantes soumises à la surveillance de l'autorité, mais elles ne sont pas sans influence sur le choix des candidats qui briguent l'honneur d'y être admis. Rien ne justifie même cette exclusion absolue: Certes, M^me^ de Sévigné, M^me^ de Staël, M^me^ Dacier, M^me^ Récamier et beaucoup d'autres, dont les noms ne se présentent pas à notre mémoire, auraient dignement occupé un fauteuil académique. — Les arts surtout sont pour les femmes une brillante carrière; chaque

Digitized by Google

jour voit éclore parmi elles des talents qui se placent en première ligne.

Dans la classe moyenne, les femmes rivalisent de travail avec leurs maris et souvent les surpassent par l'éducation et l'intelligence.

C'est surtout dans la classe ouvrière que se manifeste la vertu des femmes; pour elles sont les soins du ménage, l'éducation des enfants et les tourments que soulève la gêne dans la vie intérieure; tandis que souvent il arrive que leurs maris, distraits par des travaux extérieurs, oublient dans des habitudes vicieuses les devoirs que le mariage et la paternité imposent.

Parlerai-je de services rendus à la société? De tout temps les femmes se sont signalées par des actes de courage poussés jusqu'à l'abnégation: Sans nous reporter à cette époque de barbarie où les martyrs chrétiens tombaient sur les marches des autels; sans jeter les yeux sur les pages de l'histoire qui rappellent le dévouement de sainte Geneviève sauvant Lutèce des fureurs d'Attila, de Jeanne d'Arc chassant l'Anglais du sol de France; sans réveiller les souvenirs du chaos sanglant qui suivit, à la fin du XVIII^e^ siècle, la chute du trône de saint Louis, considérons les faits qui s'accomplissent de nos jours : Dans le Nord, les femmes bravent le courroux du czar en stimulant l'enthousiasme et partageant les dangers des citoyens qui combattent pour l'indépendance de la Pologne. Dans toutes les contrées d'Europe, et surtout dans notre généreuse France, nous voyons de pieuses filles s'exiler du monde où leur jeunesse pourrait les appeler à briller, pour se consacrer exclusivement aux soins que réclament dans les hospices l'enfance abandonnée, la vieillesse infirme et les souffrances de l'infortune; qui, sans autre ambition que

Digitized by Google

celle de faire le bien, sollicitent de leur communauté la pénible et périlleuse mission de suivre nos armées, ou d'aller au loin dans des pays même inconnus, infectés de contagion, affronter une mort prochaine, obscure et presque certaine... En présence de tels faits, la plume s'arrête; on ne décrit point l'admiration.

La Savoie a une large part dans les souvenirs que je viens de rappeler; ses hautes montagnes, dont le sommet se perd dans les nuages, élèvent l'âme et inspirent, avec l'amour de l'indépendance, le sentiment des grandes et belles actions. Depuis le VI^e^ siècle, époque à laquelle sainte Thècle, patronne de Saint-Jean de Maurienne, bravait le danger d'un pèlerinage à la Terre-Sainte pour sauver quelques reliques de saint Jean-Baptiste, bien des faits dignes d'être consignés dans l'histoire ont signalé les montagnards savoisiens; la plupart cependant sont restés ensevelis dans l'oubli. — La Providence semble enfin étendre aujourd'hui ses bienfaits sur ce beau pays; souvent elle manifeste ses hauts desseins par des actes individuels, et peut-être doit-on considérer comme une preuve de la protection divine, un fait encore tout récent, trop remarquable d'ailleurs pour ne pas être relevé : Il y a six mois à peine, l'Académie française, appelée à décerner en France un prix de vertu, couronnait dans sa modeste retraite mademoiselle Guitaud, de Chambéry.

Déjà, Messieurs, vous avez déduit dans votre pensée les conséquences auxquelles nous voulons arriver; c'est qu'il serait inique, antisocial, subversif même de la raison, de faire revivre le privilége suranné de masculinité, de ravir aux femmes le bénéfice du programme de 1789, que dis-je de nous ramener aux temps barbares, en revenant sur les principes évangéliques consacrés par la *Novelle 118* de Justinien.

Digitized by Google

Sans nul doute, il y a lieu de réviser nos Codes ; ce serait là une œuvre digne d'un Napoléon ; nous appelons de tous nos vœux le moment où le calme social permettra de la réaliser ; alors, loin d'aggraver le sort des femmes, on s'efforcera de l'améliorer ; loin de leur enlever des droits, on introduira en leur faveur des règles protectrices ; car, faibles, impressionnables, inaptes aux travaux et aux études qui ne flattent point l'imagination, elles sont souvent victimes du désordre des affaires d'un mari dissipateur ; enfin, on supprimera ou modifiera quelques dispositions de pure morale, disparates dans un recueil de lois, réduites d'ailleurs à l'état de lettres mortes, puisqu'elles ne peuvent avoir de sanction.

Il nous reste quelques mots à dire sur la situation des femmes au point de vue politique.

La nature semble avoir déterminé les attributions de l'homme et de la femme dans l'état social : l'homme a reçu en partage la force physique, la vigueur intellectuelle, l'ardeur, l'impétuosité, la persévérance dans les travaux pénibles ; la femme est impropre aux exercices du corps, aux agitations politiques, aux études qui n'exigent qu'un froid raisonnement ; l'amour maternel la retient près des êtres auxquels elle a donné le jour ; son état réclame protection et c'est à l'homme qu'est naturellement dévolu ce pouvoir protecteur. En attribuant à la femme des fonctions publiques, on la ferait sortir du rôle que lui assigne la nature. Assurément, le principe d'égalité doit dominer dans l'ordre civil ; car l'homme et la femme ont au même degré le sentiment du bien et du mal ; mais le devoir imposé à la force de protéger la faiblesse, implique par cela même le fardeau des affaires extérieures, et par suite, le domaine exclusif de la politique. — Les Romains l'entendaient ainsi :

Digitized by Google

on sait que les prétentions d'Agrippine révoltèrent ses plus fidèles amis ; qu'Héliogabale fut considéré comme insensé, parce qu'il avait introduit une femme dans le sénat ; que les Germains, loin d'accorder des droits civiques aux femmes, malgré le culte qu'ils avaient pour elles, leur refusaient toute capacité civile ; enfin, que le droit canonique plaçait la femme dans un état de minorité perpétuelle.

« Le pouvoir, dit Laboulaye, ne va pas aux femmes ; leur faiblesse, leur esprit, leur éducation, leurs grâces mêmes, doivent les tenir à l'écart de ces fonctions orageuses ; leur royaume est ailleurs : c'est au foyer domestique, dans le sanctuaire de la famille, qu'elles sont vraiment souveraines ; douce souveraineté qui ne trouble point la tranquillité de leur cœur, que nulle ambition ne jalouse, que nulle révolte n'ébranle et qui, chose rare dans un empire, fait le bonheur et la joie de tous ceux qui vivent sous cette vigilante protection. »

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE

DE

M. LE DOCTEUR GUILLAND

VICE-PRÉSIDENT

AUX DISCOURS DE MM. BOILEUX & D'ONCIEU

MESSIEURS,

Tandis qu'attentifs aux paroles de nos nouveaux collègues nous nous réjouissions pour ces prémices d'une collaboration dont nous avions prévu toute la valeur, un rapprochement involontaire s'emparait de mon esprit et sans doute des vôtres.

Je voyais l'un d'eux, jeune encore, remonter le cours des âges écoulés et fouiller avec une avidité pieuse dans cette sainte poussière du passé. Goûtant de son siècle surtout ce culte caractéristique pour ceux qui le précédèrent, ces instincts restaurateurs de tout vestige antique, cette critique indépendante et éclairée de toutes les traditions, il se félicitait de pouvoir, au milieu de vous, poursuivre désormais d'un pas plus ferme et avec les éléments d'une synthèse plus facile ses recherches de prédilection.

Digitized by Google

Cependant l'autre, du sommet d'une carrière dont il a dépassé le milieu, regardait courageusement vers l'avenir et s'emparait d'une cause éternellement jeune et gracieuse. Dans sa science des anciennes lois et de leurs perfectionnements successifs, il saluait à un horizon prochain des remaniements faisant enfin rentrer la femme en partage des *conquêtes de 89*. Ainsi le magistrat consommé se trouvait faire écho à cette voix juvénile qui examinait l'autre jour *la femme devant la justice*, et, dans la conférence Favre, s'étonnait à juste titre de voir la femme « accusée tour à tour de prodigalité et d'avarice, majeure plutôt que l'homme et mineure toute sa vie, égalée à lui devant la pénalité et tenue pour inférieure devant les droits civils... »

A nos deux collègues, l'un remontant le fleuve de l'histoire vers ses origines, l'autre suivant son cours vers son embouchure, les circonstances actuelles ont semblé pareillement propices.

L'annexion, en effet, en mettant en face les jurisconsultes français et savoisiens, en stimulant l'émulation des deux barreaux, a porté à l'ordre du jour la comparaison des deux législations. Obéissant en général à des progrès parallèles, celles-ci diffèrent toutefois en quelques points importants et notamment sur la situation légale des femmes : la loi sarde, plus protectrice (grâce au régime dotal) des intérêts matériels de l'épouse ; la loi française, plus libérale par l'égalité des succ essions et par certaine assimilation des deux sexes pour les droits civils hors du mariage ; la première, alliant avec plus de décision et d'homogénéité la protection de la femme et la conservation de la famille ; la seconde, subordonnant davantage l'intérêt de la famille à celui plus abstrait de la société, puisant dans le sentiment de ses dissonnances des modifications de plus en plus avan-

Digitized by Google

tageuses à la femme, marchant, si nous ne nous trompons, plutôt vers son émancipation que vers sa protection, plutôt vers l'abrogation de la tutelle que vers son perfectionnement, et réalisant, par la suppression de ces mains-mortes dotales plus que par son code de procédure, cette mise en circulation du numéraire à laquelle Monsieur le conseiller a fait allusion tout à l'heure.

Les études historiques en Savoie et celles de leurs sources (archéologie, numismatique, etc.) ont eu, elles aussi, à se louer de l'annexion. D'injustes préventions, nées d'une naïve et merveilleuse ignorance, jetées de plus près à notre face, ont surexcité chez nos travailleurs le culte de nos gloires provinciales. La représentation de nos nombreuses associations au Congrès des délégués des Sociétés savantes à Paris et aux sessions de l'Institut des provinces, les visites de la Société géologique et de la Société botanique de France, le Concours régional agricole, le Congrès scientifique et son Exposition artistique ont permis aux hommes sérieux de rendre justice à notre pays, et relégué dans les journaux pour rire et dans les lazzis des commis-voyageurs, dans ce demi-monde de la littérature et de la conversation, certaines plaisanteries qui retombent plus que jamais sur leurs auteurs.

En même temps les instructions officielles du Comité impérial des travaux historiques, le zèle et le savoir des archivistes départementaux, les relations plus intimes et plus fréquentes avec les autres Sociétés savantes de France coordonnaient et stimulaient nos efforts trop isolés jusque-là. Et il nous était permis de revendiquer quelques-unes des richesses archéologiques locales enlevées à notre pays par l'expropriation turinaise...

Mais il ne m'appartient guère de m'aventurer sur le

Digitized by Google

terrain de prédilection de M. le marquis d'Oncieu, que notre digne président y aurait suivi avec tant d'utilité et de charme pour nous tous... Encore moins dois-je me risquer, à la suite de M. Boileux, dans une appréciation comparative des deux législations que nous espérons bien entendre prochainement et de sa propre bouche. Il me pardonnera toutefois si je ne résiste pas au désir de m'arrêter un instant devant ces *femmes illustres de Savoie* qu'il a si courtoisement caractérisées en quelques traits rapides.

Avec le souvenir vénéré de sainte Thècle, la noble et hospitalière châtelaine de Valloires, qui fonda la cathédrale de Maurienne pour y déposer les reliques de saint Jean, auprès de cette vertu contemporaine signalée l'an dernier au respect de la France par le prix Monthyon, combien d'autres noms se seraient présentés à la plume de notre savant collègue si une telle énumération avait été dans son plan! Citons ceux qui s'offrent à notre mémoire, en commençant par les héroïnes de la charité : Louise de Savoie, cette suave et sainte comtesse de Châlons; la vénérable Marguerite Pignère, de Chambéry, digne femme du bienfaisant Aymar Romanet; Marie-Elisabeth de Viollat, de Sallanches; sainte Marguerite de Savoie, cette charitable marquise de Montferrat qui, après son veuvage, fonda le monastère du Tiers-Ordre de St-Dominique à Alba-Pompeia; madame de Faverges, qui érigea notre institution des Orphelines, et la femme de Guillaume d'Oncieu, à qui nous devons la maison des Incurables; la mère de Pierre de Tarentaise, première prieure du Beton, et Madame de La Forest de Saumont, qui réforma cette abbaye; Virginie Vacherand, fondatrice de l'Orphelinat de Thonon, etc.[1]...

[1] Rapport de 1861 pour le prix Monthyon.

Digitized by Google

Et celles qui joignirent le mérite de bien dire à celui de bien faire : la vénérable mère de Chaugy, première supérieure de la Visitation d'Annecy, qui écrivit au milieu du XVII^e^ siècle en latin et en français ; mesdames de Bernex, Greyfié et les deux sœurs Valet, religieuses dans le même monastère, qui furent appelées à Lisbonne et à Madrid en 1783 pour y implanter leur ordre, et publièrent le curieux récit de leur voyage ; la mère de Ballon, des Bernardines réformées ; Jacqueline Favre, fille du président, la puissante coopératrice de Jeanne de Chantal, auteur de lettres charmantes ; Jeanne de Jussie, qui fonda en 1535 les Clarisses d'Annecy et y fit imprimer un livre remarqué...

Certes, la Savoie aurait pu avoir ses *académiciennes,* si la gloire littéraire des femmes ne brillait d'un éclat plus doux et plus pur au fond de ces retraites où leurs cœurs de vierges sacrées, de mères ou d'épouses, soupirent à l'écart les accents de leurs chastes passions, ou bien dans ces salons où elles tiennent de plein droit le sceptre de la causerie et de l'esprit.

Non loin du moment où des femmes spirituelles suggéraient à Richelieu l'idée de réunir leurs doctes amis en académie, et où l'un d'eux, Vaugelas, fixait la langue française, n'est-ce pas une princesse de Savoie, cette sémillante Adélaïde, duchesse de Bourgogne, qui donnait à la cour de Versailles un éclat si exceptionnel qu'il parut « s'éteindre avec elle, » selon l'expression de F. Sclopis. Et passant brusquement de ce qu'on appelle le grand siècle à notre époque, n'avez-vous pas nommé avant moi Madame Fanny Mongellaz, de Chambéry, la nièce du savant latiniste Burnier-Fontanel, doyen de la Faculté de théologie de Paris : cette femme gracieuse et bonne, qui publiait à Arcueil, en 1824, son humouristique brochure de

Digitized by Google

Louis XVIII et Napoléon dans les Champs-Elysées, vendue au profit des Hellènes ; qui donnait en 1828 son grand ouvrage : *De l'influence des femmes sur les mœurs et les destinées des nations, sur leurs familles et la société,* dont nous aimerions transcrire ici le chapitre sur les femmes de Savoie et sur les conséquences d'une législation qui les déshéritait perpétuellement. Plus près de nous encore, c'est Jenny Bernard, ce poète facile que vous avez couronné plus d'une fois, et cet autre lauréat de votre Académie, cette enfant du peuple, le Reboul de Chambéry, Marguerite Chevron, si prématurément enlevée l'an dernier.

Et ce n'est pas seulement devant les lettres et devant la religion que les femmes de Savoie se montrèrent « dignes d'un peuple fidèle à son Dieu, à ses rois et à l'honneur. » (Fanny MONGELLAZ, I, 124.) Elles portèrent aussi le sceptre ou l'épée d'une main héroïque. Sans rappeler l'éclat mêlé d'ombres, jeté sur le règne de François Ier par Louise de Savoie, sa mère, qui ne sait la forte et réparatrice régence de Marie-Louise-Gabrielle, régente d'Espagne, que ses sujets enthousiasmés saluaient du cri de : *Viva la Saboyana !* et dont M. Sclopis nous a offert naguère la remarquable étude. Rumilly nomme avec orgueil mesdemoiselles Peyssieux de Salagine sauvant la ville par leur courage et leur résolution du sac des soldats de Richelieu irrités par l'épique *Quand même* de cette fidèle cité. Et, pour rapprocher de ces héroïnes nées sur le trône ou dans les châteaux une villageoise comme Jeanne d'Arc, la vallée de Thônes raconte sa *Marguerite,* fusillée en 1793 sur la place du Pâquier, à Annecy, par les ordres du tribunal révolutionnaire. Vous avez ouï raconter cette histoire d'hier qui semble déjà légendaire. En Marguerite, simple maîtresse d'école à Thônes, s'était incarnée cette fidélité

Digitized by Google

vendéenne du Savoyard à ses autels et à ses princes. A sa voix, les neuf communes que renferme la vallée de Thônes relèvent, le 4 mai 1793, unanimes moins dix personnes, la croix blanche de Savoie contre les couleurs révolutionnaires. Durant cinq jours entiers, cette poignée de paysans, soutenue par la parole et l'exemple de Marguerite, défendit sa vallée contre 400 cavaliers, 1,500 fantassins et 4 pièces de canon. Retranchés au Camp-des-Morettes, près de la gracieuse cascade de la Balme-de-Thuy, ils ne cédèrent qu'après avoir brûlé leur dernière cartouche. Et Marguerite, accusée et convaincue « d'avoir poussé à la révolte les habitants de Thônes et ceux de la vallée, et d'avoir suivi les insurgés sur les champs de bataille et partout où elle pouvait leur être de quelque secours, » tomba militairement sous les balles des soldats de la République, poussant une dernière fois son cri de : Vive le roi ![1]

Mais en dehors de ces situations exceptionnelles où la femme s'élève jusqu'au génie du gouvernement, jusqu'à l'héroïsme du courage, qui de nous n'a connu quelquefois de ces femmes fortes qui dirigent virilement leurs familles à l'ombre du sanctuaire domestique, et passent ignorées au sein de la société à laquelle elles donnent par leurs leçons et leurs exemples des citoyens, des soldats, des savants, des hommes.

[1] Le docteur Bouvier (*Revue savoisienne* de 1863, p. 87) a cru voir « le génie de Voltaire » inspirant les délibérations du conseil général de la Balme de Thuy dans l'affaire de *Simon Déléan*, en l'an II de la République. Notre honorable et savant ami nous permettra de reconnaître plutôt le souvenir de *Marguerite de Thônes* dans cette courageuse opposition d'une petite municipalité rurale aux arrêtés de l'administration du district.

Digitized by Google

C'est que, dans notre chrétienne Savoie, le mérite des femmes devait resplendir sous toutes les formes et à chaque pas. Lacordaire l'a dit à madame de La Tour du Pin dans une de ces lettres qui viennent d'être éditées : « La femme a été douée par Dieu d'une influence toute-puissante, surtout dans la société chrétienne; je ne crois pas, ajoutait-il, que la femme chrétienne puisse, sous ce rapport, adresser le moindre reproche à ses destinées. »

Monsieur le conseiller,

Lorsque vous êtes venu dans notre Savoie, la réputation de vos laborieuses et érudites compilations vous y avait précédé. Sans les citer toutes, votre *Commentaire du Code civil*, votre *Manuel de droit administratif*, étaient connus de nos jurisconsultes; ils savaient que vous aviez refait le traité de Boulay-Paty *sur les faillites*, et que vous étiez un des collaborateurs du *Dictionnaire complémentaire de l'Académie française*. Enfin, le nom de Monsieur votre père, lieutenant-colonel aux cuirassiers de Murat et prisonnier à Ollmütz, était familier à plus d'un de nos anciens soldats du premier Empire, ses compagnons d'armes.

Mais il nous restait à connaître l'homme, à apprécier la cordiale aménité de ses rapports. Vos collègues et, avec eux, bon nombre de nos concitoyens n'ont pas été longtemps à s'apercevoir que vous étiez de ceux qui « font aimer la France dans les nouvelles provinces. » Evidemment vous n'ignoriez pas, en arrivant ici, pardon si ce mot répété devant une Académie a quelque air de malicieuse épigramme, vous n'ignoriez pas que, parlant à des Savoi-

Digitized by Google

siens, « vous parliez à des Français. » Aussi avez-vous, dès vos premiers pas en Savoie, à Chambéry comme à Saint-Jean de Maurienne, rencontré l'accueil que méritait le savant, le magistrat et l'homme.

Vous nous avez dit, Monsieur, votre amour pour des fonctions dont la nature vous place en dehors de toute agitation politique. Heureux ceux qui savent comprendre que, dans cette indépendance des éphémères oscillations, dans cette sereine indifférence, gît la plus haute prérogative de celui qui a l'honneur de rendre la justice, son titre le plus durable au respect de tous! Fort de ce caractère comme sacerdotal de votre profession, fort de votre culte pour elle, votre unique ambition a été d'acquérir dans notre pays *droit de cité*. Eh bien! puisque devant nos modernes unités nationales la cité n'existe plus, puisque l'esprit local chassé du forum ne se rencontre plus désormais qu'au sein de quelques associations savantes, puisque là seulement, comme derrière un suprême rempart, les cœurs épris du culte de leurs foyers peuvent retrouver la tradition des anciennes autonomies sous la forme inoffensive d'un dépôt archéologique gardé par la science, à nous, Monsieur, à l'Académie de Savoie il appartient de vous conférer l'antique droit de cité que le peuple lui-même ou ses édiles offraient jadis aux hôtes qu'ils voulaient honorer. Ce droit, Monsieur et honoré collègue, l'Académie vous le confirme avec plaisir.

Et vous, monsieur le marquis, vous n'aviez pas à craindre de voir vos collègues priser moins que vous une spécialité et des études de détail dont les rapprochements sont si fertiles en résultats précieux.

Digitized by Google

Plus que jamais la Savoie étreint amoureusement ses vieux souvenirs. Quand notre petite, mais glorieuse nationalité, longtemps protégée par les différences de langue, de race et de pays, que lui opposait l'agglomération italienne, semble près de se fondre et de s'absorber dans la puissante unité française, on dirait que les fils de la Savoie recherchent et relèvent avec une piété plus jalouse tous les vestiges de son autonomie dix fois séculaire. Les Sociétés archéologiques de Chambéry et de Saint-Jean de Maurienne, la Société florimontane d'Annecy, ont collecté avec une nouvelle ardeur les matériaux de leurs nombreuses publications. L'Académie, cet été même, couronnait un excellent répertoire archéologique dû à l'un de ses plus laborieux correspondants, M. l'abbé Ducis, et l'un de ses membres très actifs a livré au public le fruit de trente années de recherches assidues et intelligentes, cette mosaïque inappréciable des renseignements les plus variés et les plus piquants sur Chambéry au XIV^e^ siècle. Le marquis Costa, dans les pièces justificatives de ses *Souvenirs d'Amédée VIII*, Mgr Billiet, dans ses diverses études sur le diocèse de Maurienne, MM. le marquis de Quinsonnas, dans son précieux labeur sur Marguerite d'Autriche, Rabut, Pillet, Ducis, Fivel, Pont, etc., dans leurs dernières communications, ont accumulé comme à l'envi les preuves de leur considération pour ces détails de meubles, monnaies, inscriptions, titres, qui viennent confirmer ou rectifier l'histoire des événements.

Oui, notre siècle est bien caractérisé par sa recherche minutieuse de toutes les sources de l'histoire, de celle du monde comme de celle de l'humanité. Les géologues reconstruisent des espèces disparues au moyen de quelques

Digitized by Google

ossements fossiles; rapprochant et comparant l'empreinte du pied d'un animal, d'une feuille, d'une graine, d'une goutte de pluie, ils recomposent ainsi à nos yeux étonnés un *paysage d'avant le déluge* avec ses animaux, sa flore et l'aspect de ses terrains.

De leur côté, les archéologues refont ou contrôlent l'histoire des divers âges de l'humanité avec un modeste ustensile, un fragment de poterie, un bijou, un compte, un inventaire... L'histoire n'est plus cette énumération générique de faits où les nations nous apparaissent comme des êtres abstraits s'entredétruisant dans des duels périodiques et se succédant sur la terre comme leurs chefs sur le trône; ce sont les hommes de chaque temps qui revivent devant nous dans le détail de leurs occupations, de leurs plaisirs, de leurs demeures, de leur vie privée. L'archéologue nous démontre une époque comme la pioche du terrassier napolitain exhume un coin d'Herculanum ou de Pompeï dans une évocation plus saisissante que celle des *medium*.

Continuez donc, Monsieur et cher collègue, de vous livrer à des études dont le goût est chez vous comme un patrimoine de famille. Nous vous avons vu personnellement à l'œuvre, avec l'un de vos studieux amis, dans le classement si justement admiré de l'Exposition pour le Congrès, et dans votre sollicitude quotidienne pour les collections de notre Muséum, confiées naguère à votre très regretté parent, Alexandre d'Oncieu de Chaffardon.

Tout à l'heure vous avez fait devant nous l'inventaire érudit de ce qui est acquis en Savoie à la science des *meubles historiques*, et des *desiderata* qui s'y font remarquer.

Vous n'êtes pas de ceux qui, par ignorance des travaux de leurs devanciers, s'exposent à réinventer ce que d'autres

Digitized by Google

avaient trouvé avant eux, et vous avez voulu, avant de parler vous-même, savoir exactement ce qui avait été déjà dit. Marchez désormais dans votre voie : l'étude de l'archéologie est féconde en douces satisfactions, surtout lorsqu'on l'applique aux choses de son pays. Gardez votre culte à la science et à la patrie : l'une et l'autre sauront vous en récompenser.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CARTES GÉOLOGIQUES

Par M. Louis PILLET.

Le système usité pour le dessin des cartes géologiques me paraît susceptible de quelques améliorations. A mesure que les traits généraux du sol sont mieux connus, lorsqu'on arrive à étudier de plus minutieux détails, il faut que l'art graphique suive les mêmes progrès pour se tenir au niveau des exigences nouvelles.

N'étant ni dessinateur ni géographe, je ne puis malheureusement donner des modèles à suivre. Si j'ai joint à cette Notice quelques cartes[1], dont je reconnais volontiers l'insuffisance, c'est uniquement pour rendre plus palpables les diverses réformes que je propose.

[1] Je me suis servi d'une esquisse, à l'échelle de 1 à 100,000, que j'ai trouvée dans les papiers de mon oncle, C.-M. Pillet. Je l'avais utilisée déjà pour ma deuxième édition de la *Description géologique des environs d'Aix*, qui a paru en 1863, où figurent la *carte-plan* et la *carte-coupe;* je n'ai éu à y ajouter que *la carte agronomique.*

Digitized by Google

J'ai choisi un bassin bien limité, les environs d'Aix et de Chambéry, que je connais le mieux, et cependant combien d'années d'études ne me faudrait-il pas encore pour remplir ce cadre dans tous ses détails? Ce ne sera pas un des moindres avantages de ce nouveau système que de nous ouvrir un plus vaste champ d'observations, et, pour le cultiver, de nous forcer à des études toujours plus précises.

On voudra bien se rappeler que ce n'est ici qu'un exemple à l'appui d'une théorie, une première tentative dans une voie inexplorée. J'accueillerai avec bonheur les rectifications qui me seront indiquées, et si le système obtient quelque faveur, je profiterai de toutes les observations pour dessiner des cartes définitives, qui seront la réalisation du programme que je trace aujourd'hui.

I

Carte-plan.

J'appelle *carte-plan* (par opposition à *carte-coupe*) les cartes géologiques du sous-sol, telles que nos maîtres les ont dessinées jusqu'à présent.

Nous reconnaissons tous qu'elles ont rendu des services incalculables à la science. Là une page en dit plus que des volumes; un coup-d'œil jeté sur ces simples couleurs donne sans peine une idée plus juste de la disposition des terrains que ne le feraient de longues et fastidieuses descriptions.

Pour progresser dans cette voie, il ne reste qu'une chose à faire, c'est d'agrandir l'échelle de la carte. Par là le géologue s'impose l'obligation d'étudier de plus près les

Digitized by Google

moindres accidents du terrain, il acquiert la possibilité de figurer tous les étages et même les sous-divisions de chaque étage.

La carte géologique de France de MM. Dufresnoy et Elie de Beaumont, qui servira toujours de modèle aux travaux de ce genre, celle de M. Sismonda, qui l'a étendue jusqu'à nos Alpes, sont à l'échelle de 1 à 500,000. Il a fallu des prodiges de l'art typographique pour y représenter aussi exactement la physionomie de la France dans de si exiguës proportions.

Dans son excellente *Carte géologique du Dauphiné*, publiée en 1858, l'un de mes meilleurs amis (qu'à ce titre je dois me dispenser de louer), M. Lory, professeur à la Faculté de Grenoble, a adopté l'échelle de 1 à 250,000, double de celle de la carte géologique de France et partant déjà bien plus satisfaisante. La netteté du dessin, le choix heureux des couleurs, n'y laissent rien à désirer.

M. Alphonse Favre, de Genève, dans sa belle *Carte géologique des parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc*, qui vient de paraître en 1862, a réalisé encore un immense progrès. Il a adopté l'échelle de 1 à 150,000 et a fait graver tout exprès une carte où les reliefs des montagnes, les sinuosités des vallées, sont figurés avec une merveilleuse précision.

Ce n'était là encore qu'un élément préparatoire. Dans une région aussi tourmentée que le sont les alentours du Mont-Blanc, il ne lui a pas fallu moins de vingt ans de travaux, de courses à pied à travers les vallées profondes et les pics abrupts, pour arriver à dessiner les contours de chaque formation. Ce qui compliquait encore la difficulté, c'est que dans cette région les fossiles sont fort rares et fort mal conservés ; il lui a fallu une singulière persévérance pour

Digitized by Google

en réunir des fragments qui lui permissent d'asseoir une bonne détermination.

Non-seulement M. Favre a triomphé de ces obstacles, mais il a eu encore le privilége de signaler, l'un des premiers, dans ce dédale, le trias et le terrain houiller. Aussi sa carte restera-t-elle comme un monument de la science orographique, comme le point de départ des géologues qui auront dorénavant à explorer les Alpes[1].

Pour avancer encore d'un pas, je propose aujourd'hui l'échelle de 1 à 100,000, où chaque centimètre représente un kilomètre, ce qui permet de saisir les rapports à première vue, sans aucun calcul.

Cette échelle n'est pas trop grande pour les cartes d'ensemble, qui doivent montrer la succession des couches sur une région entière; d'autre part, elle est suffisante pour permettre de figurer, au moyen de hachures, les moindres subdivisions des terrains. Ainsi, pour en donner un exemple, le jurassique y serait, comme sur la grande carte de France, colorié en bleu; mais un bleu plus foncé y marquerait le lias, et là encore des hachures, des pointés, des semés annulaires ou rectangulaires, indiqueraient l'infralias, le sinémurien, le liasien et le thoarcien, suivant la classification de d'Orbigny. Un bleu plus clair sur des hachures ou des semés du même genre marquerait le

[1] La carte de M. Lory s'arrête aux confins du département de l'Isère; celle de M. Favre, à ceux du département de la Haute-Savoie; elle n'embrasse qu'une faible partie, à l'est, de celui de Savoie, près d'Albertville et de Beaufort. Les deux travaux de nos devanciers nous laissent ainsi le champ libre pour entreprendre la carte et la description géologique du surplus de notre département de Savoie, si riche et si accidenté; ils nous mettent en quelque sorte en demeure de les réaliser au plus tôt.

Digitized by Google

callovien, l'oxfordien, l'argovien et autres étages du jurassique moyen. Enfin un bleu très léger, avec ses hachures, serait réservé au corallien, au kimméridien, au portlandien et au purbeck du jurassique supérieur. Avec une seule couleur, on pourra marquer ainsi onze étages et en dessiner les contours avec la plus grande précision.

Cette netteté deviendra plus parfaite encore lorsque, dans la monographie d'un canton plus limité, on pourra adopter une échelle double de 1 à 50,000, comme la grande carte de l'État-major italien, ou mieux encore celle de 1 à 10,000 que prépare, dit-on, l'État-major fédéral de la Suisse, qui aura l'honneur de devancer dans cette voie le reste de l'Europe.

Pour que les hachures et pointés soient bien visibles, on comprend qu'il faut des cartes spéciales, moins noires, moins chargées soit en noms de localités, soit surtout en ombres, que ne le sont les cartes purement géographiques de l'État-major. Ces dernières sont dressées en vue d'un but spécial, pour servir de guide au voyageur; pour cela, elles ne sauraient contenir trop de détails. Le géologue, qui possède déjà et apprécie, comme tout autre voyageur, les excellentes cartes de l'État-major, n'a point à en donner une seconde édition; il doit se proposer un autre but. En dessinant avec toute l'exactitude possible les mouvements des chaînes, les sinuosités des cours d'eau, il n'y marquera que les noms des localités plus populeuses et ceux des stations qui ont une notoriété géologique ou paléontologique. Les cartes présenteront surtout les couleurs et les hachures caractéristiques de chaque étage ou sous-étage, elles seront géologiques sans faire double emploi.

Les cartes publiées par l'État-major français supposent

Digitized by Google

une lumière tombant du zénith et éclairant également tous les côtés de chaque accident de terrain. Outre le tort de partir d'une supposition impossible en France, ce système me paraît avoir l'inconvénient de contribuer à noircir plus encore les cartes, tout en rendant moins sensible à l'œil le véritable relief des chaînes de montagne. L'éclairage par un rayon oblique du soleil couchant, incliné de 45° sur l'horizon, comme dans les cartes italiennes, semble à la fois plus véridique et plus avantageux.

Mais le meilleur système, sous tous les rapports, serait sans contredit celui des courbes horizontales, tel qu'il est adopté dans les cartes-minutes des officiers de l'État-major français, à l'échelle de 1 à 40,000. Il serait à désirer, dans l'intérêt des études géologiques, que ces minutes fussent reproduites par la gravure, ou tout au moins qu'il devînt possible de s'en procurer des copies à peu de frais.

Quel immense avantage présenterait au géologue une carte de montagnes, où des lignes continues, tracées, par exemple, de 50 mètres en 50 mètres, marqueraient la hauteur absolue de chaque point et dispenseraient ainsi de se servir du baromètre, des nivellements ou des appréciations à l'œil, toujours plus ou moins erronées! Pour l'étude de la géographie physique, de l'orographie, ce serait une base précieuse; elle le serait bien plus encore pour la *carte agronomique*, comme nous le dirons dans la troisième partie de ce Mémoire.

II

Carte-coupe.

Les cartes géologiques ordinaires ne se composent que de surfaces planes diversement coloriées, qui représentent

Digitized by Google

une région vue à vol d'oiseau. Les couleurs sont insuffisantes pour peindre à l'œil le plissement du sol, la superposition et le contournement des couches.

On y a suppléé souvent en joignant à la carte quelques planches où sont figurées une ou deux coupes dans des points choisis ; mais il faut un effort d'imagination pour les raccorder avec la carte et en déduire la vraie physionomie du sol.

On a aussi exécuté des reliefs plastiques tantôt en plâtre, tantôt avec des papiers découpés et superposés suivant des méthodes fort ingénieuses ; mais ces plans, toujours coûteux, ont l'inconvénient d'être peu portatifs, de ne pouvoir se replier dans les feuillets d'un livre ou dans un étui de poche, condition essentielle pour une carte de voyage.

Je proposerais donc de dessiner simplement au trait une carte de même échelle que la carte géologique ; on peut même utiliser la pierre lithographique ou le cuivre de cette dernière, en y introduisant de légères retouches ; il s'agirait d'y tracer, de distance en distance, des sections où l'on marquerait la coupe verticale du sol sur cette ligne. Ce seront autant de tranchées fictives, depuis le sommet des montagnes jusqu'au niveau de la mer.

La ligne inférieure serait en effet toujours le niveau de la mer ; au-dessus se dessineraient les couches successives, en conservant, autant que possible, pour les hauteurs, la même échelle que pour les distances. On aura ainsi l'avantage de juger sainement et d'un coup-d'œil l'importance réelle des mouvements qui ont bouleversé le sol, des dénudations qui l'ont fouillé, des dépôts qui s'y sont accumulés.

Je dis que l'on conservera ces proportions, *autant que*

Digitized by Google

possible, parce que, si l'on peut toujours indiquer la hauteur vraie d'une butte ou d'une montagne, il serait le plus souvent impossible de conserver exactement les proportions dans l'épaisseur de chacune des couches géologiques. Surtout à une petite échelle, de 1 à 100,000, plusieurs terrains des plus intéressants se trouveraient réduits à des fractions de millimètres et deviendraient imperceptibles. On sera donc forcé d'en exagérer les dimensions relatives; mais, pour sauvegarder la vérité, il sera facile, en ce cas, de noter en chiffres, de loin en loin, sur les coupes, l'épaisseur vraie de chaque étage.

Les terrains des coupes seront coloriés des mêmes teintes que ceux de la carte-plan, marqués des mêmes hachures, pour tout ce qui représente des couches réellement en place au-dessus du niveau de la mer. Des lignes ponctuées pourraient indiquer soit leur prolongement probable au-dessous de cet horizon, soit les parties au-dessus, qui ont dû être enlevées par la dénudation; en un mot, toute la partie conjecturale.

Dans la carte-coupe tout à fait rudimentaire de la vallée d'Aix, que j'ai jointe à ce Mémoire, toutes les sections sont parallèles à l'Équateur; mais on conçoit qu'il serait facile de varier lorsque l'étude du terrain l'exigera. Ainsi, dans la description, que je prépare, des environs de Chambéry, les sections seront obliques, parallèles à la chaîne du Nivolet. On pourra aussi les croiser en divers sens, lorsque cela sera nécessaire pour faire saisir les mouvements plus compliqués du sol.

En un mot, la *carte-plan* nous donne la *géographie* de chaque formation géologique; la *carte-coupe* nous en donne l'*histoire*, c'est-à-dire la succession des phénomènes qui ont modifié ces formations depuis leur dépôt primitif.

Digitized by Google

Pour écrire cette histoire, il faudra recueillir une masse énorme de faits que l'on pouvait négliger dans une carte géologique ordinaire. On se soumet à dessiner des coupes complètes, suivant des lignes données; on doit se rendre un compte exact du contournement des couches, en mesurer les épaisseurs sur chaque point. On multiplie ainsi, comme à plaisir, les *desiderata* de la science, les difficultés de l'auteur; mais, par contre, on facilite au lecteur l'intelligence d'une contrée, ou supplée par la peinture et ses vives couleurs à des descriptions écrites, toujours ternes et obscures.

Si l'on veut compléter l'illusion et obtenir un véritable relief, comme avec le plâtre ou le carton-pierre, il ne restera qu'à découper le bord supérieur de toutes les coupes coloriées et à les dresser verticalement, lorsqu'on voudra obtenir un effet d'ensemble. Avec ces découpures dressées, la carte imitera certains théâtres avec leurs coulisses. La veut-on replier, il suffira d'abaisser les bandes découpées; on n'a plus alors qu'une feuille unie.

La coupe devrait représenter non-seulement le sous-sol, mais encore le sol meuble, objet de la carte *agronomique*. En effet, comme ici le dépôt le plus récent ne cache point les dépôts inférieurs, il n'y a aucune difficulté à les figurer tous simultanément avec leurs épaisseurs relatives sur une même carte-coupe. Si je ne l'ai pas fait dans ce *specimen*, c'est que je n'avais pas encore dessiné la carte agronomique lorsque j'ai publié les premières. Mais dans une publication normale, on devrait placer d'abord la *carte géologique*, puis la *carte agronomique*, et en dernier lieu la *carte-coupe* réunissant les données des deux autres.

Digitized by Google

III

Carte agronomique[1].

Après avoir dessiné la carte-plan et la carte-coupe avec toute la perfection imaginable, il restera encore toute une catégorie de terrains dont on n'aura pas pu prendre la moindre idée, ce sont les terrains quaternaires; aussi sont-ils restés jusqu'à ce jour les moins connus. Anomalie bizarre! les assises siluriennes enfouies dans les entrailles de la terre sont bien mieux déterminées que les lits de galets, de marnes et d'argile, qui forment notre sous-sol arable.

Et cependant quel immense intérêt ne s'attache pas à l'étude de ce sous-sol! L'agriculture y cherche un guide éclairé pour ses amendements et ses cultures, le travailleur lui demande les matériaux qu'il doit mettre en œuvre, sable, argile; tourbe, lignites, etc.

(1) J'ai donné à cette troisième carte le nom de *carte agronomique*, consacré par l'usage, mais qui ne rend pas exactement ma pensée. En effet, pour M. de Caumont comme pour ceux qui ont répondu à son appel, la carte agronomique a en vue, avant tout, le sol arable; elle est destinée à éclairer la culture de la terre. Pour nous, au contraire, l'application à l'agriculture n'est que secondaire; notre but est de figurer exactement les diverses couches quaternaires qui se sont déposées sur notre sol, les dénudations qu'elles ont subies, leurs redressements ou affaissements, les phénomènes qui ont accompagné l'invasion et le retrait des glaciers, et surtout la série des faunes qui se sont succédé depuis la fin de l'époque tertiaire. Il eût été plus rationnel de l'appeler *carte spéciale des terrains quaternaires*, si le nom de *carte agronomique*, avec ces simples explications et réserves, ne nous eût fourni, avec plus de concision, à peu près la même idée.

Digitized by Google

A un autre point de vue plus scientifique, pour l'histoire des origines de l'homme, cette étude n'offrirait pas moins d'intérêt. De vastes problèmes ont été soulevés depuis quelques années par la découverte des instruments de silex façonnés de main d'homme, par celle des ossements humains associés à ceux d'animaux aujourd'hui éteints ou relégués dans des contrées lointaines.

Une détermination exacte des divers étages quaternaires pourra seule éclaircir les problèmes que soulèvent ces données nouvelles, nous dire à quelle époque précise remontent l'homme et la création contemporaine, suivant quelle loi s'est accomplie la substitution des espèces actuelles aux espèces éteintes, en un mot, nous donner l'anneau qui relie l'histoire à la géologie.

Mais, dira-t-on, est-il besoin d'une carte spéciale? N'est-il pas plus simple de figurer les dépôts quaternaires sur la même carte géologique où se trouvent les roches sous-jacentes?

Je ne le crois pas. Elles forment un épiderme qui cacherait le sous-sol entier, si on voulait le représenter intégralement. Si vous ne coloriez le sous-sol que là où perce le roc nu, vous n'avez que de rares pointements dans notre pays de montagnes, et dans les neuf dixièmes de la France, rien du tout. Si vous continuez les roches sous-jacentes alors même qu'elles sont recouvertes par des dépôts meubles, votre carte ne représente plus ces précieuses couches quaternaires.

Pour résoudre la difficulté, qu'a fait la carte géologique de France? Elle a colorié comme nues presque toutes les roches qu'on peut suivre par la pensée au-dessous des alluvions; elle n'a représenté que par ci par là des lambeaux de terrains meubles, diluvium ou glaciaire.

Digitized by Google

M. Lory a essayé un autre système : il a imaginé un pointé transparent, représentant le terrain de transport ancien et qui se superpose tantôt au granit, tantôt aux calcaires, tantôt à la molasse. Au moyen de cet artifice, il arrive à représenter à la fois et le sous-sol et un peu de l'épiderme quaternaire sur le même point.

Dans sa carte des environs du Mont-Blanc, M. Favre a employé les mêmes pointés pour marquer les moraines de blocs erratiques calcaires.

C'est déjà un pas, mais il me semble insuffisant; avec cette seule ressource, il serait impossible de différencier nettement les dépôts multiples qui couvrent notre pays. Si nous devons en distinguer dix ou douze variétés, serait-il jamais possible d'imaginer dix ou douze pointés distincts?

Dans la première partie de ce Mémoire, on a vu que, pour représenter chacun des étages et des sous-étages du sous-sol, il faudrait, outre la série entière des couleurs de l'arc-en-ciel, user de hachures, de pointés de toutes formes. Sur la carte ainsi chargée déjà de traits et de points, il serait impossible d'ajouter en surcharge les pointés destinés à représenter les dépôts supérieurs.

En un mot, on perd tout l'avantage de la réforme proposée, on se met dans l'impossibilité de différencier une série de dépôts quaternaires, d'en marquer l'étendue et la superposition, si l'on s'obstine à les figurer sur la même carte que les terrains géologiques du sous-sol.

Pour l'échelle de la carte, il est évident que nous conseillerions de la choisir aussi grande que possible, pour les monographies et études sur le terrain, sauf à la réduire dans les travaux d'ensemble où l'on n'aurait plus qu'à coordonner les résultats acquis.

Il serait ici surtout essentiel d'avoir des cartes à courbes

Digitized by Google

horizontales. En effet, pour les terrains tertiaires ou secondaires qui ont subi, depuis leurs dépôts, de nombreux bouleversements, il importe d'ordinaire assez peu de savoir l'altitude actuelle de tel ou tel lambeau; mais il n'en est pas de même des terrains quaternaires déposés depuis que l'écorce du globe a atteint une plus grande stabilité. On doit mesurer le niveau des cours d'eau disparus, celui des nappes glaciaires, on doit supputer la direction des courants; on évitera de nombreuses erreurs si l'on a des cartes dont le tracé indique à l'avance l'altitude absolue de chaque point d'observation.

Entrons maintenant dans le détail des phénomènes qui seront à consigner sur cette carte, et, pour ne pas rester dans le vague, faisons-en l'application à la carte n° 3 ci-jointe des environs d'Aix.

Le premier point à déterminer, c'est le niveau supérieur des courants glaciaires, au-dessus desquels il n'y a, en Savoie du moins, d'autres dépôts que de simples éboulis et des alluvions locales. J'ai désigné cette limite par une ligne de croix, que j'ai placée approximativement à environ 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce n'est là, je le déclare, qu'une hypothèse basée sur les seules observations consignées par M. le chanoine Chamousset, au congrès de Chambéry, en 1844.

Plus bas, sur la plupart des pentes et des plateaux se trouvent des boues glaciaires, avec cailloux rayés, désignées sous le nom de *lehm* et connues dans notre pays sous celui de *marc*. Leur détermination intéresse à la fois et l'agriculteur et le géologue. Les *lehm* seront teintés en rose clair.

Entre la zône des *lehm* et la limite supérieure des glaciers il y a un intervalle où se trouvent parfois des blocs

Digitized by Google

disséminés, ou rangés en moraines, tantôt calcaires, tantôt de granits ou de grès alpin. De petits rectangles, semés sur le sol, en marqueront la place.

Au-dessous du glaciaire se trouve, aux environs de Chambéry comme dans une partie de la Suisse, une alluvion de cailloux, de sables, d'argiles, de lignites, qui forme la base du terrain quaternaire ; nous la teindrons en bistre dans les points où elle se montre. Comme elle accuse l'existence d'une ancienne nappe d'eau atteignant à une altitude de 400 mètres environ, nous marquerons par des traits le bord présumé de ce lac anté-glaciaire.

J'ai teinté en jaune une alluvion locale postglaciaire, qui me paraît caractérisée par ses paillettes d'or (trop rares à la vérité) ; en bleu, les alluvions caillouteuses de nos cours d'eau actuels ; en vert, leurs alluvions boueuses qui ont produit des marais.

Voilà les teintes générales. Des signes spéciaux indiqueront ensuite les gisements des marnes pour l'amendement des terres, des argiles pour les briques et la poterie, des sables pour les constructions, des graviers pour les routes, des tufs, des lignites, des tourbes, etc.

Ce sont là, pour l'industrie d'un pays, des points importants à constater ; mais pour l'histoire du globe terrestre, pour la philosophie historique, il ne le sera pas moins de remonter, à l'aide des fossiles, aux causes et aux époques probables de chacun de ces dépôts. Ainsi on distinguera d'abord les formations marines, lacustres, fluviatiles ou terrestres, et on les marquera par des teintes spéciales.

La détermination exacte des fossiles permettra d'y reconnaître des âges : celui de l'avénement de l'homme primitif, avec ses grossiers instruments de silex, est sans

Digitized by Google

contredit le plus intéressant, celui sur lequel se concentrent les études contemporaines. A quelle famille humaine appartient cet habitant primitif de notre Europe, contemporain de l'éléphant et du rhinocéros? A quelle époque et comment cette famille fait-elle place à nos races contemporaines? Avant l'apparition de l'homme, quelles espèces animales et végétales s'étaient succédé sur notre sol, depuis la fin de l'ère tertiaire? Accusent-elles une série de climats différents, plus chauds ou plus froids? Suivant quel ordre se sont-elles remplacées? Y peut-on reconnaître plusieurs époques distinctes?

Voilà certes des questions qui ne manquent ni d'actualité ni d'intérêt, et dont la solution ne peut être donnée que par l'étude minutieuse des terrains quaternaires, à l'aide de bonnes cartes.

Mais ce n'est pas tout encore : Depuis longtemps on se préoccupe, avec raison, de l'application de la géologie à l'agriculture, à l'étude du sol arable. M. de Caumont, le savant fondateur et président de l'Institut des provinces, a, le premier, posé cet important problème, et dès l'année 1842, il a mieux fait encore, il a présenté au congrès scientifique de Strasbourg une carte agronomique du département du Calvados. Depuis cette époque, à chaque congrès, il remet cette question à l'ordre du jour.

Répondant à cet appel, M. Belgrand a dressé la carte agronomique de l'arrondissement d'Avallon; M. Jacquot, celle de l'arrondissement de Toul; M. Richard, celle du canton de Palaiseau, et enfin M. Delesse a présenté, en 1863, la plus parfaite de toutes, celle des environs de Paris.

Il serait certainement à désirer que l'on pût, pour la France entière, dresser une carte agronomique au qua-

Digitized by Google

rante millième, notant avec une aussi grande exactitude, de 300 en 300 mètres, la composition de la terre végétale, sauf à résumer le résultat des observations sur des cartes générales d'une moindre échelle. Mais nous sommes trop loin encore de cette perfection, et peut-être le résultat utile ne répondrait-il pas aux peines qu'il coûterait.

En attendant, je crois qu'il suffira de multiplier les analyses de terre végétale le plus possible et d'en noter le résultat sommaire en chiffres dans des cartouches, disposés sur la carte aux points mêmes où auront été pris les échantillons.

En même temps, pour rendre sensibles à l'œil les résultats généraux les plus utiles dans la pratique agricole, on étendrait autour de chaque point déterminé par l'analyse, sur les surfaces présentant visiblement une composition analogue, un système particulier de hachures.

Ainsi l'élément le plus essentiel à signaler est le calcaire, qui serait marqué par des lignes brisées parallèles à l'Équateur, tandis que l'argile serait caractérisée par des lignes continues. Lorsque la terre contiendrait ces deux éléments en égale proportion, les lignes seraient alternativement continues et ponctuées; suivant que l'un des éléments deviendrait prépondérant, on augmenterait le nombre des lignes correspondantes.

Il serait utile également de connaître la richesse en humus, on l'indiquerait par des perpendiculaires sur les lignes précédentes (des parallèles au méridien); elles seraient d'autant plus rapprochées que le sol serait plus riche en humus; elles se superposeraient au sol, ou argileux, ou marneux, en formant un treillis rectangulaire où tous les éléments essentiels seraient suffisamment indiqués.

Il semble, en effet, superflu de noter la proportion de

Digitized by Google

graviers, de cailloux et de sable, qui s'apprécie suffisamment à l'œil nu et qui change d'ailleurs d'une motte de terre à une autre.

On remarquera peut-être que, dans le spécimen de carte agronomique joint à ce travail, plusieurs de ces indications font complètement défaut, d'autres sont inexactement figurées. C'est que les éléments m'ont manqué pour le faire. J'ai voulu seulement appeler dès à présent l'attention sur le mode de notation à suivre, afin de démontrer toujours mieux la nécessité d'une carte séparée, distincte de la carte géologique des sous-sols.

Au Congrès scientifique de Chambéry, en 1863, mon ami M. Lory a combattu cette thèse; il a insisté à soutenir la possibilité de tout comprendre dans une seule et même carte. J'ai le regret de ne pouvoir me rendre à son avis, au moins pour ce qui concerne le bassin limité d'Aix, objet de cette note. Augmenter le nombre des données scientifiques recueillies, les représenter avec plus de netteté, c'est incontestablement servir les intérêts de la science. Si c'est là un surcroît de dépenses et de labeurs, je le regrette, mais je dis encore : qu'importe, si la science en doit profiter.

Je voulais montrer aussi que, si l'on consent à dresser, pour les cultivateurs, des cartes agronomiques distinctes de la carte géologique, il serait possible, il serait avantageux d'y représenter, à l'usage des naturalistes et des antiquaires, les couches quaternaires, inférieures au sol arable et dont l'étude a acquis tant d'intérêt depuis les découvertes faites à Saint-Acheul et à Menchecourt.

Déjà j'ai eu l'honneur de soumettre cette proposition au Congrès des délégués des Sociétés savantes de France, réunis à la Sorbonne, dans la séance du 9 avril 1863. Une

Digitized by Google

commission a été nommée aux personnes de MM. Daubrée, professeur de géologie au Muséum, Delesse, alors président de la Société géologique, Jourdan, professeur à la Faculté de Lyon, Lory, professeur à la Faculté de Grenoble, pour examiner avec moi cette importante question. Mais le Congrès devait être clos dès le lendemain, et la commission n'a même pu se réunir pour commencer son travail.

Aujourd'hui j'ai voulu reprendre l'œuvre commencée en 1863. Je demandais alors aux maîtres de la science réunis en assemblée de s'entendre pour un mode uniforme de dessin et de coloration des cartes agronomiques, pour les signes conventionnels relatifs à chacune des indications qu'elles doivent contenir.

La commission nommée n'ayant pu présenter son rapport, j'ai dû tâcher d'y suppléer : j'ai essayé, pour un bassin limité, la carte agronomique telle que je la conçois, avec les teintes, les traits, les signes de chaque formation.

Qu'on examine maintenant et qu'on juge.

Digitized by Google

CARTE
GÉOLOGIQUE
DES ENVIRONS
D'AIX ET DE CHAMBÉRY

par

M. L. PILLET.

1863.

EXPLICATION des SIGNES et COULEURS.

- T.de transport sup.t
- Alluvion inférieure.
- Molasse marine compacte.
- id arénacée.
- Molasse lacustre.
- Nummulitique.
- Craie blanche.
- Gault et Aptien.
- Urgonien.
- Néocomien.
- Valangien.
- Dolomie.
- Corallien.
- Oxfordien.
- Callovien.
- Bathonien.
- Lias.
- Purbeck.
- ★ Localité fossilifère.
- Lignites.
- ♂ Fer hydroxidé.
- ✲ Sables aurifères.
- Source minérale.

Lac du Bourget.

Vions · Chevigneux · Vars · Chindrieux · Bloye · Balmont · Marigny · Sallagine · Boran T. · Chanaz · Ancigny · Châtillon · Alby · St Félix · Cessens · Conjux · Héry sur Alby · Mures · Albens · les Frasses · Viaz la Chiesaz · St Girod · St Pierre de Curtille · St Germain · Chainaz · Gruffy · Cusy · Lucey · Ontex · Haute Combe · La Biolle · Brison St Innocent · St Ours · Mognard · Allèves · la Forêt · Droise · Jongieux · Epersy · H.du Plan · St Offenge dessous · Billieme · Grosel · St Offenge dessus · Jacquignons · Grésy sur Aix · Faverins · Montcel · Arith · St Innocent · La Chapelle Mont du Chat · la Méline R. · la Fin · S.Simon · Trévignin · Puer · St Jean de Chevelu · Pugny · le Signal · Dent du Chat · Champrevant · Bordeau · Aix · Mouxy · St François de Sales · le Noyer · Tresserve · Bonport · Fresney · la Magne · le Donjon · Clarafond · Drumettaz · Caton · Le Bourget · Terre Nue · Aillon · Verthemex · Méry · la Vacheresse · la Serraz · le Tremblaix · Voglans · Rages · Fournet · Fourneau · Mont Arlod · Villarchet · Sonnaz · Pragondran · Dt de Margeriaz · la Bossière · Barbiset · Servollex · Montagny · Mont Pellaz · Les Déserts · Aillon le Jeune · Grillière · Novalaise · Montauget · La Motte · Candie · Morat · Verel · Dent de Nivolet · Nances · St Ombre · la Croix Rouge · la Tessonnière · S.Saturnin · la Boisse · la Cluse · Chaffardon · Villard Marin · Bissy · Bassens · St Alban · Montermiod · St Jean d'Arvey · Laisse · la Bâthie · St Sulpice · Lac · Dullin · Lémenc · M.de Galoppa · Laisse R. · Cognin · Barby · Curienne · St Alban de Montbel · d' · CHAMBÉRY · La Ravoire · Puisgros · Jacob · Aiguebellette · Barberaz · Challes · Vimines · Bellecombette · Trivier · Aiguebellette · St Cassin · Montagnole · Albant R. · Lépin · St Baldoph · Hière T. · La Thuile · Cascade de Coux · St Jeoire · Cruet · Apremont · Chignin · Torméry · Attignat Oncin · Myans · Gerbesel · St Thibaud de Coux · St Franc · Arbin · S.Jean de Pied Gautier · Montmélian · Françin · Planaise · Les Marches · La Chavanne · St Pierre de Soucy · St Hélène du Lac · le Glandon T. · Dt et Mt de Granier

J.C.D.

Lith. J.Perrin Libr. Edit. à Chambéry. 1863.

Digitized by Google

CARTE GÉOLOGIQUE DES ENVIRONS D'AIX ET DE CHAMBÉRY

par

M. L. PILLET.

1863.

EXPLICATION des SIGNES et COULEURS.

- T.de transport sup.r
- Alluvion inférieure.
- Molasse marine compacte.
- id arénacée.
- Molasse lacustre.
- Nummulitique.
- Craie blanche.
- Gault et Aptien.
- Urgonien.
- Néocomien.
- Valangien.
- Dolomie.
- Corallien.
- Oxfordien.
- Callovien.
- Bathonien.
- Lias.
- Purbeck
- ★ Localité fossilifère.
- Lignites.
- ♂ Fer hydroxidé.
- ☼ Sables aurifères.
- Source minérale.

Vions · Chevigneux · Vars · Chindrieux · Chanaz · Châtillon · Drouasin · Cessens · Conjux · St Pierre de Curtille · St Germain · Lac du Bourget. · Lucey · Ontex · Haute Combe · Brison St Innocent · Jongieux · Billieme · Bloye · Balmont · Sallagine · Marigny · Borant T. · Ancigny · Alby · St Félix · Mures · Héry sur Alby · Viuz la Chiesaz · Albens · les Frasses · St Girod · Chainaz · Cusy · La Biolle · St Ours · Mognard · Alléves · la Forêt · Droise · Epersy · H.du Plan · St Offenge dessous · St Offenge dessus · Grosset · Jacquignons · Grésy sur Aix · Montcel · Arith · St Innocent · la Bin · S.Simon · Ruer · Trévignin · Aix · Champrevant · Bordeau · Mouxy · St François de Sales · le Noyer · Tresserve · Bonport · Freseney · la Magne · le Donjon · Clarafond · Drumettaz · Calon · le Bourget · la Vacheresse · la Serraz · le Tremblaix · Voglans · Rages · Fournet · Fournaux · Mont Arlet · Villarchet · Sonnaz · Pragondran · Mont Pellaz · Madessous · Crilibère · la Bossière · Barbiset · Servollex · Montagny · Les Déserts · Novalaise · Montauget · La Motte · Candie · Morat · Verel · Dent de Nivolet · St Ombre · la Croix Rouge · S.Saturnin · Nances · la Tessonnière · la Boisse · la Cluse · Chaffardon · Villard Marin · Bissy · Bassens · St Alban · Monterminod · St Jean d'Arvey · Laisse · la Bâthie · St Sulpice · Lémenc · Laisse R. · M.de Galoppa · Barby · Curienne · Puisgros · Cognin · Forezan R. · CHAMBÉRY · La Rayoire · Jacob · Barberaz · Challes · Trivier · Albant R. · Bellecombette · Vimines · Dullin · St Alban de Montbel · d' · Aiguebellette · Lépin · Cascade de Coux · Cruet · Apremont · Chignin · Torméry · Myans · Allignat Oncin · Gerbeset · St Franc · St Thibaud de Coux · Arbin · S.Jean de Pied Gautier · Montmélian · Françin · Planaise · Les Marches · La Chavanne · St Pierre de Soucy · St Hélène du Lac · Lac · le Glandon T. · D.t et M.t de Granier

J.C.D.

Lith. J.Perrin Libr. Edit. à Chambery. 1863.

Digitized by Google

CARTE AGRONOMIQUE

DES ENVIRONS

d'AIX & de CHAMBÉRY

par

M. L. PILLET.

1865.

EXPLICATION des SIGNES & COULEURS.

- Limite supérieure du dépôt glaciaire.
- Bords de l'ancien lac anté-glaciaire.
- Terrain glaciaire lehm.
- T. glaciaire blocs épars.
- Alluvion quaternaire anté-glaciaire.
- Lignites.
- Alluvion aurifère post-glaciaire.
- Dépôts modernes sables-graviers.
- Dépôts modernes boues-marais.
- Tourbe.
- Dépôts modernes éboulis.
- Argile à briques.
- Marne.
- Tufs.
- T. végétale argileuse.
- T. végétale calcaire.
- T. végétale humus.
- T. siliceuse arénacée.
- T. argilo-calcaire.

Lac du Bourget.

Vions · Chevigneux · Chindrieux · Chaînaz · Châtillon · Gresin · Conjux · Cessens · St Pierre de Curtille · St Germain · Lucey · Ontex · Haute-Combe · Brison St Innocent · Jongieux · Billième · St Innocent · La Chapelle Mont du Chat · la Méline R. · St Jean de Chevelu · Dent du Chat · Champrevand · Bordeau · Le Bourget · Verthemex · la Vacheresse · Novalaise · Nances · Dullin · Lac d'Aiguebellette · St Alban de Monthel · Lépin · Aiguebellette · Attignat Oncin · Gerbeset · St Franc · St Thibaud de Coux · Cascade de Coux · Hière R. · St Sulpice · Bissy · Villard Marin · Cognin · Forezan R. · CHAMBÉRY · Jacob · Bellecombette · Vimines · St Cassin · Montagnole · St Baldoph · Apremont · Lavey R. · Voglans · le Tremblaux · La Serraz · Fourneau · Mont Artel · Villarchet · Barbisel · Servollex · La Motte · Montaugel · Rageat · Sonnaz · Fournet · Montaguy · Morat · Candie · La Croix Rouge · St Ombre · La Tessonnière · la Boisse · St Saturnin · Tasc · Bassens · Lémenc · Laisse R. · Barby · La Ravoire · Barberaz · Challes · Trivers · Mery · Blove · Borran T. · Ancigny · Sallagine · Marigny · Balmont · Alby · St Félix · Héry sur Alby · Mures · Viuz la Chiesaz · Albens · les Frasses · St Girod · Chainaz · Cusy · Gruffy · La Biolle · Brison · St Ours · Mognard · la Fovêt · Draise · Epersy · Allèves · H. du Plan · Croset · St Offenge dessous · St Offenge dessus · Gresy sur Aix · Jacquignons · Fauvins · Montcel · Arith · Trévignin · la Fin · St Simon · Puer · Pugny · le Signal · Aix · Mouxy · Tresserve · Bonport · Freseney · le Donjon · Clarafond · Drumettaz · Calon · Mery · Voglans · Rageat · Fournet · Sonnaz · Villarchet · Montagny · Morat · Candie · Vérel · Dent de Nivolet · La Croix Rouge · St Saturnin · Tasc · Chaffardon · St Jean d'Arvey · Montermond · St Alban · Bassens · Laisse · la Bathie · Barby · Curienne · La Ravoire · Challes · Trivers · St François de Sales · le Noyer · la Mâgne · M. de Galoppa · Puisgros · Aillon · D. de Margériaz · Mont Pellaz · Aillon le Jeune · Les Déserts · Cuiblet · La Thuile · St Jeoire · Cruet · Chignin · Tormery · Myans · Arbin · St Jean de Pied Gautier · Montmélian · Francin · Les Marches · Planaise · La Chavanne · St Pierre de Soucy · Ste Hélène du Lac · le Glandon T. · Lac · D.t et M.t de Granier · Ch. J.

Lith. Perrin à Chambéry.

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENT

ET

PREMIÈRES ACQUISITIONS

DE LA

MAISON DE SAVOIE

DANS L'HELVÉTIE ROMANE

Par Edouard SECRÉTAN,

Professeur de droit à Lausanne, membre correspondant de l'Académie impériale de Savoie et de la Société archéologique de Genève, Secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Les rapports qui ont existé dès l'origine entre l'histoire de la Maison de Savoie et celle de l'Helvétie romane, furent toujours intimes; pendant un long espace de temps, les deux histoires n'en font qu'une.

On trouvera peut-être un certain intérêt à voir traiter ce sujet d'après les sources propres à la contrée de la rive droite du Léman, objet des acquisitions de la Maison de Savoie dans l'Helvétie romane.

Digitized by Google

I

De Humbert aux Blanches-Mains jusqu'à l'avénement de Humbert III.

(1032 à 1148.)

Je n'aborde pas la question généalogique, je pencherais pour le système qui fait de Humbert aux Blanches-Mains un descendant des Bozonides, mais je veux laisser ce point à de plus compétents.

Quelle que fût son origine, des indications positives montrent que le comte de Maurienne était un parent assez rapproché de la reine Hermengarde, seconde femme du dernier roi de la Bourgogne transjurane. Angiolo Carena croit qu'elle était sa mère; dans cette hypothèse, le comte de Maurienne, issu d'un premier lit, aurait été le frère germain de cet Ugo, évêque de Lausanne, qui institua la trève de Dieu dans nos contrées en l'an 1037.

Dans la guerre que Conrad le Salique eut à soutenir en 1033 contre Eudes de Champagne, neveu, par les femmes, de Rodolphe III, pour entrer en possession du royaume de Bourgogne, Humbert Ier fut du petit nombre des seigneurs bourguignons du pays qui embrassèrent le parti de l'empereur. Un chroniqueur impérial nous apprend qu'il vint en 1033 avec Hermengarde, d'Italie à Zurich, rejoindre Conrad, et qu'il s'en retourna largement récompensé[1]. L'année suivante, quand l'empereur rentra avec une armée en Bourgogne, Humbert, à la tête d'une troupe italienne

[1] *Mirificè donati redierunt.* (WIPPO.)

Digitized by Google

qu'il avait amenée avec lui[1], ne contribua pas peu à la défaite de Gérold, comte de Genève, allié principal du prétendant français. Humbert participa aussi, selon Donizo, à ce siége de Morat où le marquis Boniface de Toscane assistait avec lui et montra tant de cruauté.

Selon les plus récents historiens du Valais[2], les services rendus à l'empereur dans ces circonstances critiques valurent au comte de Maurienne la concession du vieux Chablais *(caput laci)*. Une opinion accréditée veut que cette première possession de la Maison de Savoie dans l'Helvétie romane ait été obtenue quarante-trois ans plus tard, sous le règne de l'empereur Henri IV. Mais comment explique-t-on, dans ce cas, qu'Aymon, fils d'Humbert Ier, soit évêque de Sion en 1040; et surtout qu'en 1049 le même Aymon ait reçu, comme abbé commendataire, le pape Léon X dans son abbaye de Saint-Maurice?

Dans l'hiver de 1076, Henri IV traversa les Alpes avec sa jeune épouse, l'impératrice Bertha, pour se faire relever de l'excommunication prononcée contre lui par Grégoire VII. Sa belle-mère, la marquise Adélaïde, veuve d'Odon, fils d'Humbert aux Blanches-Mains, et son beau-frère, le comte Amédée II, eurent avec lui une entrevue qu'on place mal à propos à Vevey[3]; car Henri IV, venant de Besançon, passa par la Savoie et non par le Grand-St-Bernard. La marquise Adélaïde accompagna son gendre à

[1] *Ductu Huperti comitis de Burgundia.* (Le même.)

[2] M. le chanoine Boccard et le P. Furrer.

[3] *Cinis* ou *Civis*, nom du lieu indiqué pour cette entrevue, et que l'on a pris pour *Vivis* (Vevey), ressemble beaucoup plus à Cenis. M. de Gingins croit qu'il s'agit de Cevin et que l'empereur alla en Italie par le passage du Petit-St-Bernard. (*Avouerie de Vevey*, p. 15.)

Digitized by Google

Canossa, où ses prières contribuèrent à fléchir l'orgueilleux pontife[1].

Le chroniqueur Lambert d'Aschaffenbourg rapporte qu'en cette occasion le comte de Maurienne reçut en Bourgogne une riche province qu'il ne nomme point. On a cru que c'était le vieux Chablais, d'autres ont pensé que c'était le Bugey[2]. En ce moment, les comtes de Maurienne étaient puissants dans le Chablais, nous l'avons démontré. Si la donation de Henri IV concerne cette province, elle ne pourrait donc consister que dans une confirmation ou dans une extension de droits déjà acquis. Mais quelle était la nature de ces droits? Cette question n'est pas d'une solution bien facile. Si, comme l'ont pensé Boccard et M. de Gingins[3], déjà sous les Rodolphiens l'abbé de Saint-Maurice était comte du Chablais[4], la solution serait toute trouvée. En devenant abbés commendataires de Saint-Maurice, les comtes de Maurienne auraient hérité purement et simplement des droits de comte qui appartenaient à l'abbé. Mais la base de cette explication me paraît contestable.

1° Le diplôme de 999[5], par lequel Rodolphe III crée Hugues, évêque de Sion, comte du Valais, lui donne tout

[1] D'après les annales de Berthold, l'empereur passa le Rhône à Genève et entra en Italie par Turin.

[2] Humbert II, fils d'Amédée II, avait des possessions dans le Bugey dès la fin du XII[e] siècle. (Guichenon, *Histoire de Savoie*, p. 28.)

[3] Boccard, *Histoire du Valais*, p. 135, 346, 348. — De Gingins, *Rectorat de Bourgogne*, p. 28. — *Avouerie de Vevey*, p. 13.

[4] M. de Gingins distingue le bas Valais du vieux Chablais, le premier territoire allant de la Morge de Conthey à Martigny, et le second de Martigny à Villeneuve; mais c'était seulement une différence de noms, les deux districts ayant suivi les mêmes destinées.

[5] Daté de Cudrefin, publié par Furrer, *Histoire du Valais*, t. III, doc., p. 30.

Digitized by Google

le comté, sans distinction ni délimitation de territoires *(integriter)*. Or, si l'évêché de Sion avait compris à ce moment deux comtés, il semble qu'on en trouverait dans l'acte un indice quelconque.

2° Une charte de 1017, dans laquelle Rodolphe donne à l'abbé de Saint-Maurice diverses terres, telles que Pully, Lutry, Oron, Vouvry, Ollon, ajoute : *et toute la vallée du Chablais (totiusque caput laci vallis)*.

Ainsi, dans la première charte, le Valais est appelé comté, tandis que, dans la seconde, le Chablais est appelé une vallée et est uniquement nommé comme un bénéfice ordinaire.

Dans une charte contemporaine on trouve, à la vérité, le *pagus caput La ensi*, et l'on traduit *pagus* par comté ; mais cette interprétation est arbitraire, le terme *pagus* pouvant être pris dans des sens très divers[1]. D'autres chartes, en parlant du Valais, le nomment comté sans équivoque[2].

3° La charte de fondation du prieuré de Lutry près Lausanne, de la première année du règne de Rodolphe III[3] (1025), donne à l'abbaye de Savigny en Lyonnais des biens situés dans les comtés de Vaud, de Valais, d'Aoste et des Varasques. Il n'est pas question du comté de Chablais, qui cependant se serait justement trouvé situé entre les trois premiers comtés nommés dans cette charte.

[1] Furrer, doc., p. 31.

[2] Voyez, entre autres, dans Boccard, p. 388, la charte d'inféodation de Nendaz, an 1002.

[3] *Monumenta historiæ patriæ*, t. I^er^, p. 447. Le donateur Anselme paraît avoir été un chancelier du roi Rodolphe en 997. Ce prince lui donna des vignes à Lutry. (Archives du canton de Vaud, bailliage de Lausanne, n° 1.)

Digitized by Google

La charte de 1040[1], qui nous montre Aymon, fils d'Humbert aux Blanches-Mains, évêque de Sion, abbé commendataire de Saint-Maurice, exerçant les droits de comte dans le Chablais, ne peut rien nous apprendre, puisque ce prélat réunit les deux dignités auxquelles on prétend que le titre de comte se trouve associé.

4° Ce qui me fait surtout penser que les droits du comte dans le Chablais appartenaient à l'évêque du Valais et non pas à l'abbé de Saint-Maurice, c'est la circonstance que voici : Dans le principe et pendant deux siècles passés, les possessions de la Maison de Savoie dans le Valais ne formaient nullement un territoire compacte; elles étaient enchevêtrées dans celles de l'évêque, quelques-unes même dispersées jusque dans le fond du haut Valais[2], comme le seraient naturellement des possessions liées entre elles par une simple possession. Ce fut seulement depuis le traité de Conthey de 1260 que les souverainetés de la Maison de Savoie et de l'évêque de Sion en vinrent à se cantonner régulièrement en prenant pour limite la Morge.

Ce fait me semble indiquer clairement que les droits de la Maison de Savoie provenaient de biens groupés entre eux par le lien de la propriété, car un comté provincial, étant une division politique, aurait formé un tout compacte, limité régulièrement.

Je penche donc à croire que les premiers droits de souveraineté exercés par la Maison de Savoie en Valais dérivent uniquement de l'immunité qui appartenait à l'abbaye de Saint-Maurice sur ses nombreuses possessions. Les comtes de Maurienne, une fois investis des fonctions

[1] *Monumenta historiæ patriæ*, n° 350.

[2] Par exemple, Louèche, nommé dans la charte de 515 par laquelle Sigismond dote l'abbaye de Saint-Maurice.

Digitized by Google

d'abbés commendataires, durent consolider entre leurs mains les droits du prince-abbé et ceux du comte-évêque. Peut-être aussi les droits du comte provincial furent-ils partagés entre le comte de Maurienne et l'évêque de Sion par un décret impérial qui nous est resté inconnu[1]. En tous cas, je crois pouvoir maintenir, malgré des autorités on ne saurait plus respectables, que le titre de comte de Chablais, qui fut déjà, sous Amédée IV, transformé en un titre de duc, n'a été porté que par les comtes de Maurienne[2].

Lorsque la diète germanique eut proclamé l'anti-César Rodolphe de Rheinfelden en 1077 et que Henri IV se fut de nouveau brouillé avec Grégoire VII, la guerre éclata dans tout l'empire avec une incroyable violence; la marquise Adélaïde, dont les filles Bertha et Adélaïde avaient épousé les deux princes rivaux, dut se trouver alors dans une position fort pénible : d'abord elle chercha à garder la neutralité; mais lorsque Henri IV eut délaissé sa fille pour épouser Agnès de Poitiers, la Maison de Maurienne embrassa décidément la cause de l'anti-César. Gérold II, comte de Genève, qui avait épousé en secondes noces Teutberge, fille de Rodolphe de Rheinfelden, suivit le même parti[3].

[1] Cela paraît peu probable; cependant tel aura pu être l'objet de la concession de Henri IV, mentionnée par Lambert d'Aschaffenbourg, s'il était établi qu'elle ne concernait pas le Bugey.

[2] Amédée II, dans un diplôme de la dixième année de Henri IV, cité par Jean de Muller, t. Ier et XIII, prend le titre de *comes et abbas Sancti Mauritii;* il faut entendre par là comte de Maurienne et abbé de Saint-Maurice, et non pas comte et abbé de Saint-Maurice, comme le font quelques auteurs.

[3] Teutberge, ou peut-être sa sœur, avait épousé en premières noces Louis, baron de Faucigny; elle épousa Gérold II en secondes noces. Du premier mariage elle eut Guillaume le Sage et Gui, évêque de Genève; du second, elle eut le comte Aymon II, lequel était ainsi frère utérin de l'évêque, son contemporain.

Digitized by Google

Malgré cet appui, Henri, soutenu par l'habile Hermanfroi, évêque de Sion, et par le belliqueux Burchard de Neuchâtel, évêque de Lausanne, conserva dans l'Helvétie occidentale un avantage décidé. Ainsi, par une interversion des rôles naturels qu'expliquent assez bien les circonstances de l'Eglise et les plans de réforme de Grégoire VII, les seigneurs ecclésiastiques étaient pour l'empereur, tandis que les princes laïques combattaient pour le pape; le chef spirituel et le chef temporel ayant chacun pour alliés les subordonnés directs de leur rival.

Dans l'Helvétie allemanique, il en était de même. Henri avait contre lui les grandes maisons des Zæringen, des Lenzbourg, des Kybourg et des Habsbourg, et pour partisans les évêques de Bâle et de Strasbourg et surtout Ulric d'Eppstein, le vaillant abbé de Saint-Gall, qui, à lui seul, sut tenir tête à tant d'illustres chevaliers. La guerre fut vive et opiniâtre. Enfin, après maintes vicissitudes trop longues à raconter et six batailles rangées, dans lesquelles les succès s'étaient balancés, Rodolphe fut tué en 1080 à la bataille de Géra[1].

L'année précédente, par une charte datée de Spire, Henri avait récompensé les services de l'évêque Burchard en donnant à son église une large part des biens confisqués sur son compétiteur.

Débarrassé de tout souci en Allemagne par la mort de son adversaire principal, Henri IV se rendit aussitôt en Italie, y défit complètement les chevaliers de Mathilde, comtesse de Toscane, pressa le pape Grégoire assez vive-

[1] Ville de Thuringe, sur les bords de l'Elbe. A ce qu'on dit, ce fut le célèbre Godefroy de Bouillon qui fit à Rodolphe de Rheinfelden la blessure dont il mourut le lendemain.

Digitized by Google

ment pour le forcer à chercher un refuge auprès des Normands d'Apulie, et se fit couronner à Rome, suivant le rite consacré. A son retour (1084), il passa le Grand-St-Bernard et cette fois séjourna réellement à Vevey avec ses deux chanceliers, les évêques de Lausanne et de Sion. Une tradition locale veut qu'à cette occasion Henri IV ait donné Vevey, Chillon et le pays environnant à l'évêque Hermanfroi. Il est positif que l'évêque de Sion ainsi que celui de Lausanne eurent tous deux des droits fort anciens sur cette belle contrée, mais la véritable origine de ces droits est encore inconnue.

M. de Gingins, dans son *Histoire de l'avouerie de Vevey*, croit que Vevey était déjà compris dans la donation faite à l'évêque de Lausanne en 1079[1]. Partant de la concession faite par Rodolphe III, en 1017, à Saint-Maurice, de divers droits sur son *fisc* de Vevey, cet historien suppose que la propriété de Vevey aura passé à l'évêché de Sion, ensuite d'échanges. Mais à quelle occasion, à quelle époque a eu lieu cet échange? On ne peut le dire. Un document concernant Montreux indiquerait que cet échange avait déjà eu lieu vers la fin du XI^e^ siècle[2]. D'autre part, il faut bien que l'évêché de Lausanne eût de grandes propriétés à Vevey déjà sous Burchard, puisque Lambert de Grandson, son successeur immédiat, fut si fort honni et persécuté pour avoir cédé à son neveu, Gaucher de Blonay, la tour de Corsier et le quart de la ville et du territoire de Vevey. Peut-être trouverait-on la clef de l'énigme si l'on parvenait à

[1] M. de Gingins lit *Vibisco* au lieu de *Cubisaco* dans l'énumération des localités données à l'évêché de Lausanne par la charte de 1079.

[2] *Notice sur les revenus de Sion au XII^e^ siècle*, par DE BONS; Chillon, M. D. R., t. VIII, p. 11.

Digitized by Google

fixer l'époque à laquelle la suprématie spirituelle de l'évêque de Lausanne s'étendit de la Veveyse, son ancienne limite, jusqu'à l'Eau-Froide près de Villeneuve[1].

La marquise Adélaïde survécut à ses deux fils, Pierre Ier et Amédée II. Sa mort, survenue en 1091, eut une influence fâcheuse pour la grandeur naissante de la Maison à laquelle elle avait apporté sa magnifique dot. Mais ce fut surtout au midi des Alpes, dans les possessions héréditaires de la marquise, que cet effet se fit sentir. Touchant notre sujet spécial, la première moitié du XIIe siècle n'offre à glaner que quelques faits peu importants. Humbert II s'occupa surtout de ses possessions d'Italie; Amédée III, son fils, prit parti, ainsi que le comte de Genève Amédée Ier, pour Raynaud, comte de Bourgogne, dans la longue lutte que ce dernier soutint contre l'empereur Lothaire. C'est pour cette cause que l'empereur ravagea le Piémont en l'année 1136. Le comte Amédée III rendit aux chanoines de Saint-Maurice le droit de se nommer un chef, de sorte que Raynaud, son frère, fut le dernier abbé commendataire.

En 1147, voulant aller à la croisade, Amédée hypothèque à la même abbaye des droits importants sur la vallée de Bagnes; précédemment il avait vendu au comte de Genève l'avouerie de la riche terre de Commugny, ancienne propriété de Saint-Maurice; l'abbaye chercha plus tard à revenir sur cette aliénation.

[1] Les deux évêques étant comtes dans leur diocèse, si le diocèse de Sion avait compris Vevey, on pourrait concilier la supériorité féodale de l'évêque de Sion avec les possessions bénéficiaires appartenant à l'église de Lausanne; mais si le diocèse de Lausanne allait jusqu'à Villeneuve, il faudrait renoncer à cette explication.

Digitized by Google

II

De Humbert III à la mort de Thomas Ier.

(1148 à 1232.)

L'an 1148, Amédée III mourut à Chypre, à son retour de la croisade; son successeur fut Humbert III, dit le Saint. L'an 1152 voit disparaître, à peu de distance l'un de l'autre, l'empereur Conrad de Hohenstaufen et le recteur Conrad de Zæringen; le premier fut remplacé par Frédéric Barberousse, et le second par Berthold IV.

En 1155, ensuite d'arrangements particuliers pris entre Frédéric et Berthold IV, à l'occasion du mariage de l'empereur avec Béatrix de Bourgogne, héritière du franc-comte Raynaud, Berthold fut investi de l'avouerie impériale sur les trois évêchés romans : Lausanne, Genève et Sion.

Cette concession, par les guerres et les contestations auxquelles elle donna lieu pendant plus d'un siècle et par toutes les conséquences qu'elle entraîna à sa suite, doit être envisagée comme le fait capital de l'histoire de l'Helvétie romane durant la période qui s'ouvre devant nous. L'opposition que cette concession souleva fut vive dans les trois diocèses et eut une issue différente dans chacun.

ÉVÊCHÉ DE LAUSANNE

Cet évêché avait eu pour premier siége l'antique Aventicum; c'est ce qui nous explique la forme géographique du diocèse et du comté correspondant *(comitatus waldensis)*[1].

[1] De *wald*, forêt, et non de *vallis* comme Valais.

Digitized by Google

Il s'élargissait au nord, c'est-à-dire autour de l'ancien siége épiscopal, pour se rétrécir vers le Léman ; ici l'Aubonne et la Veveyse lui servaient de limites. Il est infiniment probable que le *comitatus waldensis* existait déjà sous les Francs, et il est certain qu'il exista sous les rois transjurains, puisque des chartes de l'époque rodolphienne désignent deux membres de l'antique famille de Grandson, comme ayant porté l'un après l'autre le titre de comtes de Vaud[1].

L'an 1011, Rodolphe III remit l'office du comté à Henri de Lenzbourg, évêque de Lausanne, comme, douze ans auparavant, il avait remis à l'évêque de Sion le comté du Valais. Tout indique que ces actes furent, chez ce prince, l'application d'un système politique dont le but était de contrebalancer le pouvoir croissant d'une noblesse qui se montrait toujours plus indépendante. Cette politique était empruntée aux empereurs de la Maison de Saxe. Mais il y avait loin d'un Rodolphe III à un Othon le Grand ; les efforts du roi de Transjurane n'aboutirent qu'à le forcer de jeter son royaume dans les bras de l'empire.

On a cru jusqu'ici que le titre de comte de Vaud, porté par l'évêque de Lausanne, ne correspondit jamais à un pouvoir réel exercé en cette qualité et qu'il fut simplement honorifique. Je pencherais pour une opinion opposée. Il y a des indices positifs de l'existence politique d'un pouvoir temporel correspondant à l'office de comte provincial durant toute la partie de la période germanique qui précède le rectorat, et cette autorité ne se déploya pas seulement,

[1] M. de Gingins *(Comté équestre)* croit que sous les Transjurains le comté de Vaud fut partagé en plusieurs autres comtés plus petits, mais il n'en fournit pas la preuve.

Digitized by Google

comme on le dit, dans les possessions de l'évêché; on en retrouva les traces dans un territoire beaucoup plus étendu, circonscrit entre l'embouchure de la Veveyse et celle de l'Aubonne au midi; cette dernière rivière, le pied du Jura et la rive droite du lac de Neuchâtel, à l'ouest; à l'est, les Alpes qui séparent aujourd'hui le canton de Fribourg du Simmenthal; il se terminait au nord vers le lac de Bienne. Ce territoire ne correspond pas exactement au diocèse, celui-ci s'étend au nord jusqu'à Berne et Soleure; vers l'ouest, dans le Jura bernois, à l'est jusqu'aux glaciers de l'Aar. Le comté épiscopal comprend ainsi le territoire du diocèse, moins des prolongements irréguliers que la mission religieuse a produits. C'était aussi, à peu de choses près, l'ensemble du district qui, sous la domination de Savoie, constituait la province ou bailliage de Vaud.

Dans un mémoire remarquable sur les comtes de Genevois, M. le professeur Hisely[1] cherche à établir que ces comtes étendaient aussi leur autorité sur le comté de Vaud. Il y a des arguments en faveur de cette thèse, mais les faits sur lesquels elle s'appuie s'expliquent encore mieux si l'on admet simplement que, pendant la première moitié du XII^e^ siècle, tout au moins, les comtes de Genève exercèrent dans le diocèse de Lausanne les fonctions d'avoués de l'évêque.

L'évêque jouissait des droits de comte provincial, les comtes de Genève exercèrent les droits d'avoués de l'évêque, par conséquent les droits de comte, mais à titre de délégation.

[1] Il a été publié dans les mémoires de l'Institut de Genève; l'idée de ce mémoire a aussi été défendue par M. Galiffe. (Introd. à l'*Armorial genevois.*)

Digitized by Google

Après ces explications préliminaires, reprenons la série des événements.

Nous avons vu qu'en 1136 Amédée Ier, comte de Genève, et Amédée III, comte de Maurienne, soutenaient le franc-comte de Bourgogne contre l'empereur Lothaire. Lothaire étant mort en 1137 dans une expédition en Italie, Conrad de Hohenstaufen, son successeur, et Conrad de Zæringen, recteur de Bourgogne, poursuivirent cette guerre avec vigueur, et l'on sait par une lettre de saint Amédée, évêque de Lausanne à cette époque[1], que le comte de Genève fut battu avec grandes pertes par Conrad de Zæringen. D'un autre côté, un diplôme de l'empereur Conrad de Hohenstaufen, de 1145, accordant diverses faveurs à l'évêque Amédée, indique clairement que dans cette occurrence l'évêque ne se trouvait pas en parfait accord avec son avoué. Ces faits, jusqu'ici inaperçus, jetteront, si je ne m'abuse, un certain jour sur ceux qui nous restent à examiner. En 1152, lors de l'élection à l'empire de Frédéric Barberousse, le comte Raynaud était mort et ses alliés vaincus, de sorte que, lors de la concession de l'avouerie impériale sur les trois évêchés romans, la Bourgogne était de nouveau entièrement soumise à l'empereur; un état d'hostilités existait cependant encore entre le comte de Genève et l'évêque de Lausanne. La lettre de saint Amédée, citée plus haut, nous apprend que le comte avait voulu faire l'évêque prisonnier dans son château de Moudon, et le cartulaire de Lausanne raconte qu'il construisit, au-dessus de la ville épiscopale, un château-fort destiné à la dominer, mais que l'évêque, par sa prudence, parvint à le faire raser.

[1] *Mémorial de Fribourg*, année 1854, p. 182. — Cette lettre a été mise au jour par les soins de M. l'abbé Gremaud.

Digitized by Google

On sait assez, d'ailleurs, qu'entre les mains de seigneurs ambitieux et puissants l'avouerie était volontiers redoutable pour l'Eglise même qu'elle était censée protéger. Or, Amédée Ier réunissait au Genevois le comté Equestre; il tenait, en outre, du fait de sa mère Ita de Glane, des possessions étendues dans le comté de Vaud.

On sait aussi quelles étaient ses dispositions.

Les écrivains qui se sont occupés de cette partie peu connue de l'histoire romande imaginent que la concession de l'avouerie amena un conflit immédiat entre le recteur et l'évêque. S'ils avaient bien observé les faits antérieurs qui déterminent la position des deux parties, ils ne se seraient pas mis en frais de suppositions qu'aucun document ne confirme et qui les ont plongés dans de graves erreurs, même dans des contradictions complètes.

Par le fait, Frédéric Ier n'avait donné au recteur, par son privilége de 1155, que ce qui était déjà plus ou moins impliqué dans l'idée du rectorat, lequel n'était lui-même autre chose qu'une sorte de vicariat impérial. Il n'y avait pas proprement, dans la concession de l'avouerie impériale, une innovation contraire aux droits antérieurs de l'Eglise de Lausanne. Comme le rectorat laissait subsister l'office de comte dans les contrées soumises à un comte laïque, de même l'avouerie impériale laissait intacte l'immunité dans les domaines de l'Eglise. Il n'était donc nullement nécessaire d'inventer à plaisir, entre l'évêque et le recteur, un conflit qui n'a pas eu lieu, puisque, tout au contraire, un traité conclu peu après la concession (1157) vint régler à l'amiable les droits respectifs des parties. Or, par ce traité, le recteur est pleinement reconnu en la qualité d'avoué impérial. Si, dans la même année 1157, l'avouerie épiscopale de Lausanne, qui est tout autre chose

Digitized by Google

que l'avouerie impériale, passa des comtes de Genève au sire Emmo de Gerenstein, vassal du duc Berthold, il est probable que ce changement fut fait par l'évêque, qui avait eu tant à souffrir de son précédent avoué.

Quant à l'avouerie impériale elle-même, je suis porté à croire que saint Amédée accepta sans trop de peine la position qui devait en résulter pour lui ; si même la concession de 1155 n'eut pas lieu de son gré et sur son conseil.

N'oublions pas, en effet, qu'Amédée d'Hauterive, qui déjà précédemment avait été l'objet des faveurs spéciales de Conrad III, était en 1155 le conseiller habituel, l'ami et le parent de Frédéric Ier[1], chancelier de Bourgogne, et, comme tel, premier dignitaire du royaume ; l'évêque de Lausanne est indiqué comme présent et assistant dans toutes les diètes de ce temps : il était à celle de Spire en 1153, à celle de Worms en 1154 ; en 1158, il se trouve également à la célèbre diète de Roncaglia. On ne saurait donc admettre aisément ni que l'empereur ait voulu violer ouvertement les droits d'un tel évêque, ni que celui-ci, la chose arrivant, eût accepté sans réclamer une atteinte formelle aux droits de son Eglise.

Même après la mort d'Amédée, lorsqu'en 1162, à la diète de Besançon, l'évêque de Genève, Ardutius de Faucigny, porta avec succès devant le tribunal de l'empereur la cause de son évêché, il ne fut pas question du diocèse de Lausanne ; aucune plainte ne se fit entendre de la part de l'évêque Landric de Durnes. Dix-sept ans plus tard seule-

[1] Selon Manrique, *Annales des Citeaux*, dans un diplôme Frédéric appelle Amédée son cousin. Vraisemblablement cette parenté existait du côté de la femme de l'empereur, Béatrix de Bourgogne, fille du franc-comte Raynaud.

Digitized by Google

ment, le deuxième successeur d'Amédée, Roger, tenta de contester la légitimité de l'acte de 1155. Mais dans un quart de siècle que de choses avaient pu se passer! Il en est une, entre autres, qui était bien de nature à changer la position respective des parties et sur laquelle nous avons quelques renseignements. Sous l'épiscopat de Landric[1], Otton et Guillaume de Gerenstein vendirent à Berthold IV l'avouerie épiscopale de Lausanne; le recteur réunit ainsi l'avouerie impériale, plutôt honorifique, et l'avouerie inférieure plus profitable, car l'exercice de la juridiction y était attaché. Comme on l'a très bien observé[2], la réunion de ces deux avoueries changeait singulièrement la condition de l'évêché, et si, en vertu de son titre supérieur d'avoué impérial, l'avoué épiscopal refusait l'hommage à l'évêque, il est clair que les droits temporels de l'évêché couraient les plus grands risques. Il ne paraît pas, malgré cela, que Landric soit entré en lutte avec le recteur; mais son successeur Roger, élevé en Italie, dévoué au parti guelfe et au pape Alexandre III, qui lui avait donné de son chef l'évêché, résolut de revendiquer tous ses droits.

En 1179, il vint en personne porter sa plainte à la diète de Strasbourg et il attaqua ouvertement la concession de l'avouerie impériale, faite par l'empereur en 1155. Éconduit d'abord par un moyen dilatoire, il ne put obtenir ni la révocation de l'avouerie impériale, ni même que son avouerie épiscopale fût ôtée au recteur. C'est ce qui ressort implicitement d'une bulle postérieure du pape Alexandre,

[1] Ainsi, de 1159 à 1177, voyez le *Cartulaire de Lausanne*, M. D. R., t. VI, p. 48.

[2] *Rectorat*, p. 82.

Digitized by Google

dans laquelle celui-ci se borne à référer au traité de 1151[1].

Les recteurs conservèrent donc les deux avoueries de l'évêché jusqu'à l'extinction de la famille des Zæringen; seulement ils durent, pour la seconde tout au moins, prêter l'hommage habituel.

ÉVÊCHÉ DE GENÈVE

Les rapports politiques et juridiques des évêques et des comtes de Genève étaient déjà, au XII^e^ siècle, le sujet d'ardentes luttes, et comme le premier fondement du pouvoir que les comtes de Savoie ont exercé à Genève fut leur subrogation aux droits du comte de Genève, une controverse, intéressée de part et d'autre, s'est poursuivie sur cette question jusque bien après la réformation. Aujourd'hui, pour être devenue purement scientifique, cette controverse n'en continue pas moins. M. Galiffe, dans une introduction historique à l'*Armorial genevois*, et le professeur Hisely se sont faits, de nos jours, les avocats habiles et chaleureux des droits du comte, que la plupart des écrivains genevois antérieurs, même le savant Edouard Mallet, ont peut-être un peu trop rabaissés[2].

La difficulté principale, dans cette matière, résulte de l'obscurité profonde qui entoure le point de départ.

Sous les constitutions burgondes et franques, où il y avait une *civitas* romaine, on avait placé un évêché et un comté; cette règle, toutefois, est loin d'être sans exception. Dans le diocèse de Genève, qui s'étendait sur les deux rives du Léman dans sa partie occidentale, des deux côtés

[1] Voy. SCHOEPFLIN, *Histoire des Zæringen*, p. 117 et 120, et pour la bulle les M. D. R., t. II, p. 24.

[2] Mémoire sur le pouvoir que la Maison de Savoie exerça à Genève, M. G., t. VII.

Digitized by Google

du Rhône jusqu'à la Cluse, et des lacs d'Annecy et du Bourget jusqu'au mont Tendre, on trouve, à un moment donné, deux comtés au lieu d'un, savoir : sur la rive droite du lac et du Rhône, le comté Equestre; sur la rive gauche, le comté de Genève. Faut-il en conclure qu'il y avait dans le principe aussi deux diocèses? Cette idée est encore acceptée aujourd'hui. Nyon avait été une colonie équestre; on en a fait un évêché, qui plus tard aurait été transporté à Belley. Cette hypothèse, reçue sans trop d'examen, doit, selon nous, être mise tout à fait de côté.

Dans son mémoire sur le comté Equestre, M. de Gingins a montré que l'évêché de Nyon, transféré à Belley, aurait fait, dès lors, partie du diocèse de Belley et non pas de celui de Genève; il nous apprend même quelle a été la cause de la tradition qui place le siége d'un diocèse à Nyon. Ce fut le séjour momentané dans cette localité d'un évêque de Besançon, éloigné de chez lui par les ravages d'Attila. Mais si l'on doit renoncer à la supposition de deux diocèses primitifs qui auraient été réunis plus tard, d'où viennent les deux comtés?

M. de Gingins admet que, lors du démembrement de l'empire carlovingien, les rois de Transjurane, trouvant les comtés francs trop considérables, décidèrent de les partager. Dans ce cas, le partage du comté de Genève par le grand cours d'eau qui le traverse serait fort naturel.

Je dois dire, toutefois, que la mesure d'un démembrement général des comtés francs par les rois de Bourgogne ne me paraît pas démontrée; nous savons déjà que, dans les deux autres comtés romans, Vaud et Valais, ce prétendu partage n'eut pas lieu. Il est à remarquer aussi que l'époque où le comté Equestre apparaît dans nos chartes est justement celle où les comtes de Genève jouent

Digitized by Google

le plus grand rôle dans l'histoire. Au commencement du XI^e^ siècle, Gérold I^er^ est le principal appui du comte Eudes de Champagne contre Conrad le Salique; il soutient, dans l'Helvétie romane, tout le poids de la guerre. Sur la fin du même siècle, Gérold II lutte vigoureusement pour la cause de Rodolphe de Rheinfelden. Les comtes des Equestres, en revanche, ne paraissent pas même un seul instant sur la scène politique, et l'on n'aperçoit guère en eux que de simples juges locaux. Cela me fait conjecturer que ces comtes pourraient bien avoir été subordonnés aux comtes de Genève, et que leur comté était une subdivision du comté principal, une vicairie.

Quoi qu'il en soit, des chartes assez nombreuses attestent sous les rois transjurains l'existence d'un comté Equestre comprenant les territoires de la Côte et du pays de Gex[1]. Ce comté survécut environ un siècle au deuxième royaume de Bourgogne pour revenir de nouveau aux comtes de Genève, ce qui arriva sur la fin du XI^e^ siècle[2].

Qu'à l'instar des évêques de Lausanne et Sion, l'évêque de Genève eût reçu du dernier Rodolphe ou, comme on l'a cru, de l'un des premiers empereurs saliens, de Conrad le Salique ou Henri III, les droits de comte sur son diocèse, cela n'aurait rien de surprenant; cependant il est difficile de croire qu'un acte de cette importance n'eût pas été conservé religieusement dans l'Église de Genève et qu'il n'eût pas été invoqué à diverses reprises dans les continuels

[1] Une charte du règne de Rodolphe II (926) mentionne un certain Anselme, *comes de pago equestrico*, lequel tient son plaid à Saint-Gervais, aux portes même de Genève, et au XIII^e^ siècle encore les sires de Gex prétendaient pousser jusque-là leur juridiction.

[2] Depuis Wuibert, fils d'Amalric, les chartes ne nomment plus aucun comte des Equestres.

Digitized by Google

débats que l'évêque avait avec le comte, dès le commencement du XII^e^ siècle, au sujet de son temporel. Cette considération me semble bien forte en faveur de l'opinion de ceux qui pensent que l'évêque ne posséda les immunités que dans la ville épiscopale et quelques terres des environs ; l'époque où les évêques de Genève obtinrent cette immunité ne nous est pas connue, mais sûrement le comte de Genève exerça dès le principe les droits d'avouerie sur les territoires enlevés par l'immunité à son pouvoir immédiat.

Le traité de Seyssel de 1124, qui est envisagé comme le plus ancien document connu concernant les rapports du comte et de l'évêque, confirme tout à fait cette manière de voir; c'est à titre d'avoué que, dans cet acte, le comte Aymon II prête hommage à l'évêque Humbert de Grammont. Or, un tel hommage n'implique point, comme on l'a prétendu, un rapport d'infériorité[1].

J'arrive à la concession de 1155.

Tandis qu'à Lausanne Amédée d'Hauterive s'entendait avec Berthold IV pour évincer son avoué épiscopal, à Genève, au contraire, le recteur avait cherché à s'arranger avec le comte, qui, dans ce diocèse, était également en guerre avec l'évêque.

En effet, le comte de Genève, Amédée I^er^, estimait posséder dans la ville une autorité pareille à celle qu'il exerçait dans le comté, ce qui était en opposition avec le traité de Seyssel confirmé par un privilége impérial de 1153. L'évêque Ardutius de Faucigny n'était pas homme à tolérer de telles prétentions; son caractère l'eût plutôt porté à empiéter qu'à tolérer l'usurpation. Au milieu de ce conflit, se

[1] Ainsi les recteurs de Bourgogne le prêtèrent aux évêques de Lausanne.

Digitized by Google

présente tout-à-coup le recteur, troisième prétendant plus puissant qu'aucun des deux autres. Le comte comprend qu'il faudra céder une partie pour conserver le principal. Il abandonne à Berthold la riche avouerie de Lausanne, afin d'obtenir son appui contre Ardutius et de maintenir par ce moyen son autorité dans la place la plus importante pour lui, puisqu'elle est sa seule capitale possible, le point de jonction de ses possessions sur les deux rives du Léman et du Rhône.

Berthold, de son côté, peu désireux d'inaugurer son pouvoir par une guerre, délègue au comte l'autorité que lui confiait l'empereur.

L'acte de 1156, qu'on appelle quelquefois le second traité de Seyssel, est, ce semble, un projet d'arrangement pour le comte et l'évêque, élaboré, selon l'usage, par des arbitres[1], mais qui n'aboutit pas.

Le recteur aidant, le comte s'empara violemment des droits contestés. Mais, après la prise de Milan, en 1162, l'empereur Frédéric étant venu tenir une diète à Saint-Jean de Losnes près Besançon, Ardutius y porta sa cause devant les princes de l'empire et la gagna. Les actes de ce jugement, ou ceux que l'on a considérés comme tels, sont publiés dans Spon[2], sous les numéros VII, VIII, IX et X des Preuves. Le numéro VII est cette bulle d'or que l'Eglise de Genève considéra longtemps comme le palladium de ses libertés temporelles. Meyer de Knonau a démontré que cette pièce est une charte fausse. La position de l'empereur y est sacrifiée d'une manière qui aurait dû faire reconnaître

[1] Ce sont les archevêques de Vienne et de Tarentaise et l'évêque Amédée de Lausanne.

[2] *Histoire de Genève.*

Digitized by Google

de suite la falsification. Le véritable jugement se trouve dans l'acte n° VIII. L'original, demeuré à Genève, a été altéré afin de le mettre d'accord avec la bulle d'or; une phrase réservant la majesté impériale a été retranchée; de plus, là où il était parlé de la restitution des droits de l'évêque *dans l'Eglise de Genève*, on a mis : *dans la cité de Genève*. Le texte véritable a pu être rétabli au moyen d'une ancienne copie envoyée à Rome dès la fin du XII^e^ siècle, copie qu'a publiée Muratori.

Dans cet acte, on voit que le procès roulait moins sur l'avouerie impériale que sur l'investiture des régales déléguée par Berthold au comte, et sur la possession même de ces régales que celui-ci prétend avoir, sans égard pour l'immunité. La charte sous n° IX semble faire double emploi avec le n° VIII. La charte sous n° X contient une renonciation du comte et de ses fils à toute prétention sur les régales de l'évêché. Ces deux dernières pièces ne portent pas de date, je serais quelque peu tenté de les suspecter.

Bien que nette et décisive en faveur de l'évêque, la sentence de 1162 ne mit pas fin au différend. Nantelme, successeur d'Ardutius, eut de nouveau avec le comte de violents démêlés portant toujours sur les mêmes questions.

Guillaume I^er^, fils d'Amédée I^er^, avait épousé en secondes noces une femme de la Maison des comtes de Canavèse; cela, joint à l'appui que l'évêque avait trouvé chez l'empereur, peut avoir porté Guillaume à incliner du côté de la ligue lombarde lors de la lutte formidable que les cités italiennes engagèrent avec Frédéric. Humbert III, comte de Maurienne, avait aussi passé au parti guelfe ou, du moins, essayé de garder la neutralité. Pour ce motif, les deux comtes tombèrent dans la disgrâce de l'empereur.

Digitized by Google

En 1184, Humbert III fut mis au ban de l'empire; la sentence qui frappa Guillaume Ier est de 1186. Cet acte reproche au comte de Genève des empiètements sur les prérogatives des deux évêchés de Lausanne et de Genève, accorde à Nantelme, évêque de Genève, le droit de reprendre les fiefs que le comte tient de lui et délie les vassaux de l'Eglise de Genève de la fidélité qu'ils doivent au comte[1]. Ces condamnations sévères furent-elles suivies d'exécution? On a lieu d'en douter, car des chartes postérieures continuent à mentionner Guillaume Ier comme comte régnant[2].

ÉVÊCHÉ DE SION

C'est par les armes que devaient se décider, pour l'évêché de Sion, les questions qui s'étaient agitées ailleurs devant les tribunaux de l'empire. Nous avons déjà dit qu'à la fin du xe siècle l'évêque avait reçu le titre de comte du Valais. Dès lors il exerça l'autorité temporelle à Sion, dans les communes du haut Valais et dans plusieurs parties du bas Valais ou vieux Chablais. Le diocèse spirituel, qui avait eu d'abord pour limite occidentale le ruisseau de Saint-Saphorin ou la Veveyse, avait été repoussé jusqu'à Villeneuve. Toutefois la contrée, limitée par la Veveyse à l'ouest et l'Eau-Froide à l'est, peut être demeurée sous l'autorité temporelle de l'évêque. Les seigneurs de la Tour-Châtillon étaient avoués héréditaires de l'évêque avec le titre de grands-majors. Nous nous sommes expliqué déjà sur l'autorité exercée par les comtes de Maurienne dans le

[1] Spon, Preuves, nos 16 et 17.

[2] Voy., entre autres, celle de Nantelme pour la chartreuse d'Oujon, de 1195. (Cart. d'Oujon, n° 2.)

Digitized by Google

vieux Chablais ; ce fut par cette possession que la Maison de Savoie fut impliquée à son tour dans le grand débat soulevé par la concession de l'avouerie impériale sur les trois évêchés romans.

Humbert III, comte de Maurienne, avait épousé Anna de Zæringen, sœur de Berthold IV. Lorsque celui-ci reçut l'avouerie impériale sur l'évêché de Sion, il délégua aussitôt à son beau-frère les droits qu'il venait d'acquérir, notamment l'investiture des régales. Ici aussi l'évêque estimait tenir ces régales et les tenait en effet directement de l'empereur. Cependant en 1179, ensuite d'un arrangement ménagé par l'archevêque de Tarentaise, métropolitain de l'évêché, l'évêque Conon reconnut au comte Humbert la prérogative de conférer les régales dans l'évêché de Sion. Nous venons de voir comme quoi, peu d'années après, Humbert III fut mis au ban de l'empire. Il mourut en 1188, et Henri VI, roi des Romains, qui gouvernait l'empire en l'absence de son père parti pour la croisade, fut sollicité par le marquis de Montferrat, tuteur du jeune comte Thomas, de révoquer le ban prononcé sur le comte de Maurienne. Henri y consentit et rendit à Thomas Ier tous ses honneurs, à l'exception de la suzeraineté du Valais que la bulle royale datée de Bâle (1189) excepte expressément par une déclaration portant que Guillaume de Saillon, évêque actuel, est replacé dans la mouvance immédiate de l'empire. Mais le recteur estimait, non sans raison, que le ban prononcé contre son beau-frère n'avait pu le priver lui-même des droits qu'il avait acquis en 1155 et délégués à Humbert III. Aussi, déjà en 1184, Berthold était entré dans le haut Valais et, après avoir défait les Valaisans, les avait forcés à lui prêter le serment de fidélité dans un lieu appelé le Grand-Sable-Noir, lequel est situé au bord du Rhône, près de

Digitized by Google

Sierre. De même, après le rescrit de 1189, Berthold V, qui venait de succéder à son père, continua à revendiquer ses droits de suzeraineté sur le Valais. Pendant qu'il se trouvait à la croisade avec l'empereur Frédéric, une formidable conspiration avait été ourdie contre lui dans les trois évêchés; de vieux ennemis s'étaient réconciliés dans cette conjoncture. L'évêque Roger de Lausanne faisait cause commune avec le comte Guillaume de Genève, qui, pour lors, prend le titre de comte des Genevois et des Vaudois; Guillaume de Saillon, évêque de Sion, devait aussi apporter son concours. Cependant Berthold V, revenu à l'improviste vers la fin de 1190, atteint ses adversaires entre Avenches et Payerne et les met dans une déroute complète; puis, remontant la vallée de la Broie, brûle le château de Lucens, possession de l'évêque, et fait fortifier Moudon. Tranquille de ce côté, il se tourne contre les Valaisans, et, au mois d'avril 1191, il les bat près de Grindenwald. Par une si vigoureuse conduite le recteur rétablit son autorité menacée.

La mort prématurée d'Henri VI (1197) parut un moment devoir amener Berthold V sur le trône impérial. Il était le candidat des Guelfes et du pape Innocent III. On ne sait trop pour quelle cause ce prince abdiqua ses prétentions en faveur du candidat des Gibelins. Philippe de Souabe fut donc élu et se montra fort peu reconnaissant envers Berthold, car peu après, en 1207, on le voit conférer à Thomas de Savoie, qui était venu à Bâle pour lui prêter hommage, le château de Moudon à titre de fief impérial. Ce fut là la première acquisition de la Maison de Savoie dans le pays de Vaud proprement dit. En 1208, Philippe de Souabe fut assassiné et le ressentiment de Berthold V le porta sans doute à se déclarer pour le candidat guelfe, Otton de

Digitized by Google

Brunswick, ce qui assura à ce candidat toute la haute Allemagne et l'Helvétie allémanique. En revanche, le jeune et vaillant comte Thomas, qui était déjà envisagé comme le chef du parti gibelin en Italie, proclama le fils de Henri VI, Frédéric II, et vint aussitôt prendre possession de Moudon, malgré l'évêque Roger, qui fut obligé de lui livrer passage.

La donation de Moudon au comte de Savoie lésait les droits de l'évêque de Lausanne autant que ceux de Berthold V; en outre, Roger, pendant sa longue carrière épiscopale, avait toujours été attaché à la politique romaine et, par conséquent, à la cause guelfe. La guerre dura dans l'Helvétie romane de 1207 à 1211. On en connaît peu les circonstances. Thomas Ier, aidé des seigneurs vaudois et des indomptables habitants du haut Valais, soutint contre le duc une lutte héroïque; à la fin, la fortune des armes se déclara en sa faveur. Au printemps de 1211, Berthold V, ayant voulu surprendre Sion par les gorges du Rawyll, fut repoussé avec grande perte par les gens du bas Valais, commandés par le comte Thomas. Quelques mois après, étant revenu à la charge par le Grimsel et la vallée de Conches, le duc de Zæringen fut encore rudement défait par l'évêque de Sion, Landric de Mont, sur le champ de bataille d'Ulrichen.

Un traité de paix fut conclu déjà la même année à Hautcret entre le comte de Savoie et le duc, par l'entremise de l'évêque Roger. Dans ce traité on ne voit pas que la guerre de Valais soit terminée; cependant elle ne se continue point. Berthold V mourut en 1218 et avec lui s'éteignit la maison de Zæringen.

Le comte Thomas ne semble pas avoir tenu compte de l'immédiateté restituée à l'évêché de Sion par Henri VI. Sa suprématie, librement ou forcément acceptée, on ne sait,

Digitized by Google

remplace celle des Zæringen. Son mérite, les services qu'il venait de rendre au Valais, maintinrent l'accord pendant sa vie; mais, aussitôt après sa mort, les prétentions des comtes de Savoie à la domination du haut Valais devinrent pour les deux pays une source de guerres interminables. Cette même année (1219), le comte Thomas traita avec Berthold de Neuchâtel, successeur de Roger dans le siége de Lausanne, et reconnut tenir en fief de l'évêque, Moudon et tout ce que les comtes de Genève y avaient possédé, aux mêmes conditions que ceux-ci. Il promit fidélité à l'évêque et s'engagea à garder le château, au nom de l'Église de Lausanne. Cet acte important a passé inaperçu; il indique cependant clairement quelle était la position véritable des comtes genevois dans le pays de Vaud et quelle fut la position primitive des comtes de Savoie.

La maison de Zæringen s'étant éteinte par la mort de Berthold V (1218), l'évêque de Lausanne considéra que l'avouerie impériale était disparue avec elle; il prononça en même temps l'abolition perpétuelle de l'avouerie épiscopale, qui était revenue aux Zæringen par achat. L'avouerie impériale et le rectorat cessèrent en réalité, mais l'avouerie épiscopale fut considérée par les Kybourg comme un héritage; elle fut acquise de ceux-ci par le sire de Faucigny, et la suite montrera que les évêques de Lausanne n'en finirent pas de sitôt avec cette question.

Le traité de Hautcret a donné lieu à la première mention positive qui nous soit connue de rapports directs entre le comte de Savoie et les évêques de Genève. Le 14 octobre 1211, quatre jours avant la conclusion de ce traité, l'évêque de Genève, Bernard Chabert, se rendit à Lugrin en Chablais, auprès de Thomas Ier, avec quelques dignitaires de son diocèse, et obtint de lui la promesse de ne pas

Digitized by Google

comprendre les régales de Genève dans la paix dont il allait traiter, et de ne pas accepter la concession de ces régales alors même qu'on lui en ferait abandon. M. Mallet[1] suppose que Berthold V, malgré la sentence impériale de 1162, n'avait point renoncé à toutes prétentions sur l'avouerie du diocèse de Genève et qu'il pouvait être disposé à céder sa prétention au comte de Savoie contre telles ou telles compensations stipulées en sa faveur. Cette explication est plausible; ce qui est plus difficile à comprendre dans le document dont il s'agit, c'est l'adjuration que l'évêque adresse au comte, *par la fidélité qui lui est due*. Pour quelle cause le comte de Savoie aurait-il dû fidélité à l'évêque? M. Mallet pense que le comte pouvait lui avoir prêté hommage pour quelque possession en Chablais; mais il ne nous dit pas pourquoi des possessions en Chablais obligaient à un hommage envers l'évêque de Genève. Si même il était vrai que des terres en Chablais eussent été données en dot à la comtesse Béatrix, femme de Thomas Ier, par le comte Guillaume Ier, son père, on concevrait que ces terres dussent l'hommage au comte de Genève; mais cela n'expliquerait pas grand'chose du moment qu'il s'agit de l'évêque.

Huit ans plus tard, en 1217, on soupçonne encore vaguement une tentative faite par le comte Thomas pour s'emparer de ces régales du diocèse de Genève. On infère cela d'une enquête contre un évêque de Genève, supposé être Aymon de Grandson, où des témoins rapportent que l'évêque voulant recevoir les régales du comte de Savoie, le légat et l'archevêque métropolitain de Vienne le lui défendirent. Peut-être se trouvant pressé par Humbert Ier,

[1] Mémoire cité, p. 191.

Digitized by Google

alors comte de Genève, l'évêque eut-il un moment l'idée de recourir à Thomas Ier. Un autre témoin dit que l'évêque *a soutenu la guerre du comte de Savoie,* est-ce pour ou contre lui? Le texte est d'une obscurité que d'autres renseignements n'ont pas jusqu'ici concouru à diminuer.

III

De la mort de Thomas Ier à l'avénement de Pierre II.

(1233 à 1263.)

Le comte Thomas était mort en 1232, laissant une nombreuse lignée. Son fils aîné, Amédée IV, lui succéda; Aymon reçut en apanage le vieux Chablais. Pierre, l'un des cadets, qui avait été destiné à l'état ecclésiastique, résolut de le quitter, épousa une fille d'Aymon de Faucigny, le puissant vassal des comtes de Genève, et, mettant de rares talents et une remarquable persévérance au service de son ambition, il parvint, après trente ans d'efforts, à se créer dans l'Helvétie romane un Etat assez bien arrondi, formé du Chablais que son frère lui laissa, du pays de Vaud et d'une partie du Genevois. Ces diverses provinces furent réunies aux Etats héréditaires de sa Maison, lorsqu'en 1263 Pierre de Savoie fut appelé à en devenir le chef, par le décès de son neveu, le jeune comte Boniface. L'histoire du comte Pierre a été, de nos jours, l'objet d'études approfondies auxquelles je pourrai me référer pour les détails. Je me bornerai donc à un résumé très succinct, sauf à insister un peu plus sur quelques points touchant lesquels on n'est pas tout à fait d'accord.

Digitized by Google

LAUSANNE

L'origine de toutes les acquisitions de Pierre dans ce diocèse est un conflit que souleva dans le chapitre et, par suite, dans tout l'évêché, la question de l'élection du successeur de l'évêque Boniface. Ce prélat ayant résigné ses fonctions à Rome entre les mains du pape Grégoire IX, on dut procéder, au commencement de 1240, à son remplacement. La majorité voulait élire Philippe de Savoie, qui, plus tard, fut évêque de Valence et bientôt après promu à l'archevêché de Lyon. La minorité s'était portée sur Jean de Cossonay, candidat qui était considéré appartenir par sa naissance à la meilleure noblesse du pays. Les légats du pape proclamèrent l'élu de la minorité. Le jour de Pâques (1240), lorsqu'on voulut proclamer Jean de Cossonay dans la cathédrale, le beau-père de Pierre, le sire Aymon de Faucigny, se mit à la tête des partisans de Philippe et s'empara de la cité, quartier où la cathédrale est placée. Le parti de Cossonay, renforcé, dit-on, par un millier d'hommes venus de Berne et de Morat, occupa le bourg, incendia la basse ville et assiégea la cité; Pierre de Savoie survint sur ces entrefaites et fit lever le siége. Cette querelle, relative à l'élévation de l'évêque, dura environ quatre ans; elle fut terminée lorsque Philippe de Savoie, ayant été promu à l'évêché de Valence, son frère put concéder l'évêché de Lausanne au parti de Jean de Cossonay; en échange, il fit stipuler en sa faveur des avantages considérables, entre autres, les droits temporels de l'Eglise de Lausanne sur Romont et toute la contrée de la Glâne, l'hommage des comtes de Gruyères, des seigneurs de Cossonay et de quelques autres. Un événement militaire de

Digitized by Google

quelque importance doit avoir motivé une issue aussi avantageuse. Un historien contemporain[1] a cru que cet événement n'était autre que la fameuse bataille de Chillon, gagnée par Pierre sur un chef venu d'Allemagne, auquel se seraient unis les seigneurs du pays de Vaud. Cette hypothèse ne me semble pas admissible[2]; mais la victoire de Port-Valais, mentionnée avec détails dans les *Chroniques de Savoie,* paraît bien suffisante pour expliquer la paix avantageuse conclue en 1244[3].

L'attitude d'Aymon de Faucigny dans la lutte armée qui eut lieu à Lausanne le jour de Pâques (1240) et dans la suite de ces événements s'explique naturellement, mais non complètement, par les liens qui l'unissaient à Pierre de Savoie. Cependant il faut remarquer qu'il ne paraît point dans la paix d'Evian et qu'il semble avoir continué, depuis cette paix, à élever contre l'évêque de Lausanne des prétentions dont on ignore la valeur et le fondement. On se rappelle que l'avouerie épiscopale de Lausanne avait été rachetée par Berthold IV de deux seigneurs de la maison de Gerenstein. Les comtes de Kybourg, héritiers des Zæringen, l'avaient vendue en 1225 au sire Aymon de Faucigny, et le 18 juin 1226 Guillaume d'Ecublens avait traité avec Aymon pour l'engager à renoncer à cette avouerie contre remboursement de ce qu'elle lui avait coûté. Cette affaire semblerait par là complètement liquidée. Toutefois, Aymon de Faucigny conserva des droits qui paraissent provenir

[1] M. de Wurstemberger, *Vie de Pierre II.*

[2] Dans ma notice sur la date à assigner au combat de Chillon, je crois avoir démontré que cet événement militaire eut lieu vingt-deux ans après, en 1266. (Voy. *Archives de la Société suisse d'histoire*, volume de 1864.)

[3] Il sera question de cet événement tout à l'heure.

Digitized by Google

du temporel de l'évêché[1]. Le partage de la moitié des amendes encourues dans la ville de Lausanne, que Jean de Cossonay concéda à Pierre de Savoie en 1260, est un avantage qui, d'ordinaire, accompagne l'avouerie. En outre, lorsqu'en 1253 Aymon fit la paix avec Jean de Cossonay, celui-ci reconnut devoir une somme considérable pour laquelle il hypothéqua divers biens de l'Eglise de Lausanne, et confia à Aymon la garde du château épiscopal. Aymon prêtait hommage à l'évêque pendant qu'il était en possession de l'hypothèque, et choisissait parmi les vassaux de l'Eglise ceux qui devaient lui garder le château. Le fondement juridique de cette convention et la position réciproque qu'elle constitue aux parties n'apparaissent pas bien clairement dans cet acte.

En somme, il nous paraît que le traité de 1253 avec Aymon de Faucigny et celui de 1260 avec Pierre de Savoie indiquent également des rapports qui ressemblent à l'avouerie. Aurait-on voulu garder la chose en abolissant le mot, par égard pour l'odieux qu'avaient jeté sur ce mot les longs démêlés dont l'avouerie de Lausanne avait été la cause? Quelle que soit la conclusion à laquelle on s'arrête, il faut admettre, selon nous, en premier lieu, que le traité de 1253 et la guerre qui le précéda ont dû avoir une cause qui nous échappe encore, que les documents connus ne disent point, mais qu'ils laissent toutefois soupçonner; en second lieu, qu'il y a une certaine connexité entre le traité de 1253 et les droits que Pierre de Savoie a prétendu posséder dans la ville de Lausanne et dans les domaines de l'évêché.

L'histoire, encore à faire à beaucoup d'égards, des

[1] Sur des terres près d'Aubonne, sur la navigation de la Toile, etc.

Digitized by Google

rapports de la Maison de Savoie avec l'évêché de Lausanne, aurait beaucoup à gagner à ce que le point historique que nous venons de traiter fût un jour complètement élucidé.

Il serait fastidieux de raconter ici la longue histoire des acquisitions que fit Pierre de Savoie dans le pays de Vaud depuis la paix d'Evian. Ce qui caractérise la plus grande partie, c'est la transformation en fief oblat d'un ancien alleu seigneurial. L'établissement de Pierre de Savoie dans le pays de Vaud coïncide avec la fondation d'une hiérarchie féodale régulière dans cette contrée. Pour faire accepter sa suzeraineté à des seigneurs qui prétendaient être jusqu'alors restés indépendants, Pierre ne recula pas devant des sacrifices d'argent considérables et déploya une incroyable activité.

Indiquons seulement en deux mots les principales acquisitions de Pierre dans le diocèse de Lausanne, dans l'ordre de date; ce sont : l'avouerie de Payerne, acquise en 1240; l'hommage des Grandson et des Estavayer (1241); le seigneur de Biolley concède une hypothèque sur ses fiefs (1243); l'hommage des sires de Fruence; de la même époque ceux de Gruyère et de Cossonay (1244); celui de Saint-Martin de Chêne (même date); l'achat de terres et de droits féodaux dans le Vully, fait auprès de l'évêque de Sion (1246); l'hommage des sires d'Illens et d'Arconciel, branche des Neuchâtel (1251); l'hommage du sire de Montagny pour des fiefs dans le Mittelland (1255); celui du sire de Palézieux, à la même date; la seigneurie de Morat, ensuite d'un traité avec les citoyens (1256); à la même date, la seigneurie de Berne est offerte aussi à Pierre de Savoie par les citoyens de cette ville, opprimés par Hartmann le jeune, comte de Kybourg et Berthoud; enfin la ville d'Yverdon, acquise sur les Montfaucon par le

Digitized by Google

traité de 1260. Notons encore dans le même temps les hommages de plusieurs seigneurs oberlandais, et en 1263 celu des sires de Joux, possesseurs de plusieurs terres situées sur le versant oriental du Jura. Nous traiterons plus tard des acquisitions faites sur les comtes de Genève dans le pays de Vaud, et des droits que Pierre acquit sur la ville et le territoire de Vevey, cité qui, au point de vue temporel, relevait de l'évêque de Sion. D'après M. Cibrario, le comte Amédée avait déjà cédé à son frère Pierre le fief de Moudon en 1249.

GENÈVE

La cause de la guerre acharnée que se firent la Maison de Savoie et les comtes de Genève n'est pas parfaitement connue; on est réduit aux conjectures. Une double alliance avait existé entre les deux Maisons. Agnès, fille d'Humbert III, comte de Maurienne, avait épousé Humbert Ier, fils aîné de Guillaume Ier, comte de Genève. D'autre part, Thomas Ier, fils d'Humbert III, avait épousé Béatrix-Marguerite, fille de Guillaume Ier; Humbert Ier avait succédé à son père en 1195. En 1219, Guillaume II, second fils de Guillaume Ier, apparaît dans les actes contemporains en qualité de comte de Genève, du vivant de son frère Humbert. Puis tout-à-coup Humbert Ier disparaît de la scène, et ses fils Pierre et Ebal, petits-fils du comte Thomas, vont chercher un refuge en Angleterre, d'où Ebal, le cadet, légua, trente ans plus tard, au comte Pierre ses droits sur le comté de Genève dont il estimait que son oncle l'avait injustement frustré. Il ressort de ces circonstances qu'en 1219 une usurpation doit avoir été commise par Guillaume II au préjudice de son frère et des enfants de celui-ci, et, commepour la première fois, à ce

Digitized by Google

moment, on voit le comte prêter hommage à l'évêque pour le comté ; on pense que l'évêque de Genève, qui était alors Aymon de Grandson, favorisa cette usurpation, motivée probablement par de nouveaux conflits du comte Humbert avec l'évêque. La proche parenté du comte de Savoie et de la branche exclue fait assez naturellement supposer que celui-ci ne vit pas de bon œil le changement qui s'était accompli. La guerre entre les deux Maisons alliées avait déjà commencé à la mort de Thomas Ier ; car, fort peu de temps après, Pierre de Savoie fut fait prisonnier par Rodolphe, fils aîné du comte Guillaume, durant une trêve. Cet acte de violence coupable devint fatal à ceux qui se l'étaient permis. Pierre fut bientôt délivré de captivité, et Amédée IV, son frère, poursuivit vivement son injure.

Cette première guerre du Genevois dura jusqu'en 1237. Alors, définitivement vaincu, le comte de Genève se vit réduit à accepter pour juge son propre adversaire, le comte Amédée. Celui-ci le condamna à payer à Pierre, à titre d'indemnité, la somme énorme de 20,000 marcs d'argent. Elle ne fut pas payée, et les hostilités recommencèrent en 1242, pour être interrompues, au bout de quelque temps, par d'autres guerres dans le Valais et le pays de Vaud et par un séjour de Pierre en Angleterre.

En 1250, les hostilités éclatèrent encore. Cette fois Pierre parvint, on ne sait trop comment, à s'emparer du château que son ennemi possédait à Genève, sur l'emplacement de l'ancien palais de Gondebaud. Derechef, le comte de Genève se trouva dans l'obligation de subir la loi du vainqueur.

Philippe de Savoie, alors archevêque de Lyon, fut choisi pour arbitre ; il réduisit à 10,000 marcs la dette du comte de Genève, mais on convint que celui-ci donnerait en gage

Digitized by Google

à son créancier à peu près tous les fiefs possédés par lui entre l'Arve et la Dranse, dans le comté Equestre et dans le comté de Vaud. Cet arbitrage de 1250 est un événement très considérable pour la Maison de Savoie, attendu que la dette du comte de Genève n'ayant pas été payée, la plupart des hypothèques auxquelles elle avait donné lieu lui demeurèrent définitivement acquises.

C'est à cette occasion que la Maison de Genève perdit, entre autres choses, les châteaux-forts de Rue et des Clées dans le pays de Vaud, ainsi que les droits qu'elle possédait à Vevey et à la Tour de Peilz. Le château de Genève resta également au pouvoir de Pierre. Bientôt après, Pierre de Savoie acquit de l'abbaye de Saint-Maurice, dont il était l'avoué, les terres de Commugny et Versoix, que Saint-Maurice avait recouvrées précédemment sur les comtes de Genève. En outre, Amédée de Gex, chef d'une branche cadette de la Maison de Genève, étant mort après avoir fait hommage de sa seigneurie à Pierre de Savoie, celui-ci maria Léone, fille d'Amédée et héritière de la seigneurie, à Simon de Joinville, mari en premières noces d'une sœur d'Agnès de Faucigny, sa femme. Pierre acquit encore par échange la baronnie d'Aubonne en 1255. En 1260, survint la question du testament d'Ebal de Genève. Guillaume II était mort en 1252; c'était contre Rodolphe, son fils, que ce testament était dirigé. Rodolphe prit les devants, et comme il s'était remis en possession des Clées et de Rue, ses châtelains attaquèrent de là les vassaux de Pierre, lequel était alors en Angleterre, auprès de sa nièce la reine Eléonore, femme de Henri III. Pierre accourut aussitôt avec quelques auxiliaires anglais, reprit les Clées et Rue et s'avança du côté de Nyon à la rencontre de Rodolphe. La paix fut procurée entre les deux cousins par l'entremise

Digitized by Google

de leurs vassaux, elle laissa les choses dans l'état où elles étaient auparavant. Le testament d'Ebal, comme on voit, ne fut pas pris en considération.

Il nous resterait à parler de la manière dont Pierre de Savoie utilisa la possession du château de Genève pour entamer des relations avec les bourgeois de cette ville et se faire reconnaître par eux pour leur défenseur, position analogue à celle qu'il avait à Berne et à Morat; mais l'exposition de ces faits nous mènerait au delà du terme assigné à notre narration.

VALAIS

Depuis la guerre de 1209, Thomas Ier avait exercé dans tout le Valais une sorte de suzeraineté, dont le principe ne saurait être que cette autorité dont la concession des régales de l'évêché avait investi précédemment son père, Humbert III. Aussitôt après la mort de Thomas, la suzeraineté du Valais, réclamée par son fils Aymon, fut déniée, soit que les Valaisans refusassent de laisser passer aux descendants de Thomas une autorité dont celui-ci aurait joui à titre personnel pour sa vie seulement, soit qu'ils estimassent que la condition du comté du Valais se trouvait rabaissée, dès que ce fief impérial était dévolu à un seigneur qui, en sa qualité d'apanagé, ne prêtait pas directement hommage à l'empereur. Cette contestation engendra une guerre aussitôt après le décès du comte Thomas; mais elle fut de courte durée, car déjà en 1233 il se fit un traité par lequel l'évêque Landric consentit à recevoir les régales d'Aymon, comte de Chablais, tandis qu'Aymon promettait en revanche de détruire le château de Montorge, construit sur les terres de l'évêque, et par lequel la ville de Sion se trouvait menacée.

Digitized by Google

Les *Chroniques de Savoie* parlent d'une seconde guerre entre Amédée IV et Landric, qui serait survenue déjà en 1235 et dans laquelle le vainqueur d'Ulrichen, attaqué dans sa capitale, aurait trouvé la mort en tentant de sortir de la ville à la tête de la garnison. Il est fort douteux que cette guerre de 1235 ait eu lieu. Les historiens valaisans les plus estimés n'en parlent pas, et nous ne connaissons aucun document contemporain qui y fasse la moindre allusion. A en juger par le contenu des *Chroniques*, on est porté à croire que cette prétendue guerre de 1235 est une reproduction de la guerre précédente, combinée avec des circonstances appartenant à celle de 1242.

Aymon, dont la santé était fort débile, mourut en 1239; son apanage fit retour au comté de Savoie, dont le Chablais fut distrait de nouveau pour devenir un apanage de Pierre de Savoie, quand en 1253, à la mort d'Amédée IV, Pierre et Philippe réclamèrent de leur frère Thomas II, tuteur du jeune comte Boniface, le partage de l'héritage de leur père. Thomas II résista loyalement à cette prétention aussi dangereuse pour l'Etat que contraire au droit impérial, qui interdisait le démembrement des fiefs de haute dignité, tels que comtés, duchés et marquisats. Cependant, comme transaction, on concéda à Pierre l'ancien apanage d'Aymon. C'est donc pendant le temps où le Chablais était possédé immédiatement par le comte Amédée qu'eut lieu la deuxième guerre du Valais, selon nous, et la troisième, selon les *Chroniques*. Landric n'existait plus; son successeur, Henri de Raron, ne se montra pas moins que lui tenace et courageux défenseur des droits de l'évêché. La guerre de 1242 nous est connue aussi par les *Chroniques* seulement; mais les détails qu'on en donne sont si complets et si circonstanciés que les écri-

Digitized by Google

vains dont la critique est la plus consciencieuse, Wurstemberger entre autres, en admettent la réalité. Se montrer plus sévère, ce serait s'exposer à tomber de l'autre côté de la selle et à tronquer l'histoire sans motif. Dès le début de cette guerre, nous trouvons le bas Valais ou vieux Chablais occupé par une coalition, composée, d'une part, des hauts Valaisans commandés par leur évêque, de l'autre, d'une armée qui était entrée par le pays de Vaud sous les ordres du sire Eberard de Nidau. Il est plus que probable que, dans cette dernière troupe, se trouvaient en bon nombre les adversaires que l'élection de Philippe avait suscités à la Maison de Savoie dans le pays de Vaud. Pour reprendre possession du Chablais, Amédée IV réunit, l'année suivante, une armée dans la vallée d'Aoste, tandis que Pierre, à la tête d'un autre corps, faisait mine de vouloir emporter le passage escarpé qui longe le lac en dessus des rochers de Meillerie; puis, venant, à l'insu d'Eberard, par derrière le massif de la dent d'Oche, il tombe à Monthey et se réunit à son frère qui, pendant ce temps-là, avait passé le Saint-Bernard. Par cette manœuvre habile, l'armée de Savoie se trouva tout entière sur les derrières de l'ennemi. La bataille se livra à Port-Valais; les hauts Valaisans s'étaient dispersés pour regagner leurs montagnes. Eberard de Nidau fut tué avec un grand nombre de ses compagnons. Après cet éclatant succès, Amédée et Pierre se mirent à la poursuite des Valaisans, prirent successivement Sion, Loüèche, Viége, et poussèrent leurs armes victorieuses jusque dans la vallée de Conches. Le seul point obscur dans les relations que les *Chroniques* nous ont laissées de cette guerre est la qualité d'Eberard à y intervenir. Elles en font très positivement un vicaire impérial. Or, à l'époque indiquée, l'empereur Frédéric II était au mieux avec le comte

Digitized by Google

Amédée IV et avec Thomas II, son frère, qui, à l'exemple de leur père, défendaient en Italie la cause gibeline. Il est, par conséquent, impossible d'admettre qu'Eberard eût reçu mandat de l'empereur. M. le chanoine Boccard suppose que ce mandat aurait été donné par Guillaume de Hollande, compétiteur guelfe de Frédéric II. Il rappelle, à ce sujet, un diplôme par lequel Guillaume de Hollande autorise l'évêque de Sion à prendre ce qu'il pourra sur les possessions du comte de Savoie. Il y a, à cette explication, une très grosse objection : le diplôme invoqué est de 1249, et l'élection de Guillaume de Hollande par un parti opposé à l'empereur Frédéric est seulement de 1247; il faudrait donc rapprocher d'autant l'époque de cette guerre, et Boccard ne le tente pas même. La mission d'Eberard reste donc une énigme ; je serais tenté de l'attribuer tout bonnement aux comtes de Kybourg, qui pourraient avoir eu l'idée de faire valoir, de concert avec l'évêque de Sion, les droits qui avaient appartenu à la famille de Zæringen. Par leurs possessions dans le comté de petite Bourgogne[1], les Kybourg durent être en rapports intimes avec les comtes de Nidau, leurs plus proches voisins. Dans cette hypothèse, la mission d'Eberard aurait été le prélude de la guerre que Pierre soutint plus tard contre Hartmann le jeune, comme allié et protecteur de la ville de Berne. Les *Chroniques romandes* étaient assez mal informées de ce qui se passait en Allemagne, et, d'ailleurs, n'y regardaient pas de si près.

Depuis Eberard de Nidau et la bataille de Port-Valais, les Valaisans se tinrent tranquilles jusqu'en 1260. Cette année-là, Pierre de Savoie étant en Angleterre et le

[1] On appelait petite Bourgogne la partie du canton de Berne actuel située sur la rive droite de l'Aar.

Digitized by Google

comte Rodolphe de Genève ayant commencé contre lui des hostilités, Henri de Raron jugea le moment favorable pour tenter de nouveau la fortune des armes. Mais la paix de Nyon permit bientôt à Pierre de porter tout son effort du côté du Valais. A l'aide de ses machines de guerre, il parvint à démanteler le château de l'évêque à Martigny et à s'en emparer après une brillante résistance; il prit encore quelques châteaux moins importants, et l'évêque se vit contraint de signer le traité de Conthey, par lequel la Morge devait désormais servir de limite entre les deux Etats. Les échanges de territoire, qui résultaient de ce traité, étaient tout au profit de Pierre de Savoie, ce qui ne contribua pas à lui réconcilier des adversaires que l'on pouvait vaincre, mais non décourager. Dans le traité de 1260, l'évêque de Sion cède expressément la vidamie de Montreux, qui s'étendait de Chillon, limite du vieux Chablais, à la Veveyse, limite des terres relevant immédiatement de l'évêque de Lausanne. M. de Gingins[1] considère à tort cette acquisition comme définitive, car en 1295 Guillaume de Challand, évêque de Sion, vendit à Girard d'Oron, chanoine de son chapitre, la vidamie de Montreux, dont il conservait la suzeraineté. Une charte de 1317 prouve même que, sous le règne d'Amédée V, la suzeraineté de l'évêque de Sion existait encore sur la partie occidentale de la vidamie qui a formé depuis la baronnie du Châtelard. On doit en conclure que la restitution de la vidamie de Montreux aura été l'une des clauses du traité par lequel, dans l'année de son avénement (1268), le comte Philippe, successeur de Pierre, modifia en faveur de l'évêque de Sion les clauses du traité de 1260.

[1] *Avouerie de Vevey.*

Digitized by Google

Lorsqu'en 1263 Pierre de Savoie, déjà avancé dans sa carrière, devint comte de Savoie, il réunit à l'Etat dont il devenait le chef un autre Etat bien arrondi, comprenant la moitié des diocèses de Genève et de Sion et la plus grande partie du diocèse de Lausanne, Etat qu'il avait créé lui-même par trente années de luttes et de travaux et qui n'était guère inférieur en étendue au comté auquel ce nouveau territoire était incorporé, surtout si l'on fait abstraction des possessions italiennes de la Maison de Savoie, alors considérablement diminuées par la révolte de Turin contre Thomas II et tous les désastres qui en avaient été la suite. L'avénement de Pierre II fut donc une sorte de restauration pour la puissance et la grandeur de sa famille. Comme comte de Savoie, son règne fut court, mais glorieux; les grandes acquisitions étaient faites, il s'agissait de les conserver et de les consolider. Pierre consacra à cette tâche la même habileté et la même énergie dont il avait fait preuve auparavant; aussi le règne de Pierre II ouvre-t-il une période brillante et prospère dans la longue histoire de la Maison dont il fut l'une des illustrations. L'établissement de la Maison de Savoie dans l'Helvétie romane, achevé par ce prince, fut un événement heureux pour celle-ci.

Au point de vue de l'organisation intérieure, il substitua à l'anarchie féodale des dynastes soi-disant indépendants, une organisation régulière avec des garanties d'ordre, de justice et de liberté, aussi complètes que l'on pouvait les posséder au moyen-âge.

Au point de vue de la politique générale, il faut observer que la Confédération helvétique n'avait pas encore pris naissance. Si donc la Maison de Savoie n'avait pas occupé la place, les destinées de l'Helvétie romane se seraient

Digitized by Google

probablement rattachées à celles du comté de Bourgogne, qui comptait déjà quelques vassaux sur le versant oriental du Jura. Par là, l'Helvétie romane eût été jetée, peut-être pour toujours, dans un milieu tout différent et, alors, bien moins favorable.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

SUR

LA VIE ET LES ÉCRITS

DE BARTHÉLEMI RUFFIN

AUDITEUR DES GUERRES A TUNIS EN 1574

SUIVI DE DEUX SONNETS INÉDITS DE MICHEL CERVANTÈS

PAR

RIPA DI MEANA

Archiviste de S A. R. le duc de Gênes.

Barthélemi Ruffin, dont il nous reste deux ouvrages assez remarquables, l'un sur la prise de Tunis et l'autre sur la conquête des royaumes de Fez et de Maroc par les Turcs (1574-1576)[1], ne méritait pas moins que tant d'autres qui illustrèrent la capitale de l'ancien duché de Savoie,

[1] Di Bartholomeo RUFFINO, di Chiambery in Sauoia, dottore in l'una e l'altra legge e auditore in Tunisi de la natione italiana, di presente schiavo del re d'Algieri : *Sopra la desolatione della Goletta e forte di Tunisi; insieme la conquista fatta da' Turchi de' regni di Fezza e di Marocco.* (Manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Turin.)

Digitized by Google

de trouver une place dans le *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman,* de Grillet[1]. On peut donc présumer que cet écrivain ne recourut point, dans la rédaction de son Recueil biographique, au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Turin[2]; car ce précieux répertoire l'aurait mis sur la voie de connaître un Savoisien, que ses aventures, ses malheurs, ses relations avec le célèbre romancier espagnol Cervantès, ainsi que ses productions littéraires, rendaient intéressant à plus d'un titre.

Nous tâcherons de remplir cette lacune, mais il ne sera pas hors de propos de rappeler ici quelques souvenirs historiques, qui serviront d'introduction à notre essai.

A la mort de Charles III, décédé à Verceil le 17 août 1553, la Maison de Savoie, l'une des plus nobles et des plus anciennes maisons princières de l'Europe[3], venait de perdre presque tous ses domaines, qu'elle avait successivement accrus depuis Humbert aux Blanches-Mains, que l'on regarde communément comme le premier comte de Savoie[4].

Les historiens sont parfaitement d'accord pour attribuer à la faiblesse de caractère de Charles III les désastres qui affligèrent la Savoie et le Piémont durant son règne, mais

[1] Chambéry, 1807; 3 vol. in-8°.

[2] Pasini, Rivautellae et Bertae : *Codices mss... bibliothecae regii taurinensis athenaei;* Taurini, 1749; 2 vol. in-fol.

[3] « *Quel gran lignaggio* (dei reali di Savoia) *e da dirsi uno dei più nobili ed antichi tra i principi d'Europa.* » (Muratori.)

[4] Comte de Salmorenc (1003), de Nyons (1013), d'Aoste (1024), de Belley (1030-1037), de Maurienne (1039), et comte dans le territoire savoisien. (Voy. Cibrario, *Recherches sur l'histoire et sur l'ancienne constitution de la monarchie de Savoie*, trad. par MM. Boullée et Cibrario; — *Galleria dinastica dei reali di Savoia,* p. 32.)

Digitized by Google

en songeant que ce prince était dénué d'argent[1] et se trouvait abandonné par ceux-là même sur la reconnaissance desquels il avait tant de raisons de compter, on ne saurait voir comment il aurait pu s'opposer d'une manière efficace aux troupes françaises qui devaient envahir ses États; tous ses efforts n'auraient abouti qu'à prolonger une résistance à peu près inutile, et à rendre pire encore la triste condition de ses sujets[2].

Aux exigences de François Ier, le président Porporato avait répondu en magistrat et en homme d'honneur; aux propositions blessantes qui furent adressées personnellement au duc, celui-ci répondit en souverain qui connaît ses droits et ses devoirs. C'était là tout ce qui restait à faire au bon droit devant la raison du plus fort. Nous dirons donc avec Brantôme que le duc Charles, troisième de ce nom, était un *prince très sage et fort homme de bien.*

Pendant l'occupation française, les Piémontais et les Savoisiens, qui désiraient se faire une position, s'attachèrent au service des étrangers[3], et ce fut le parti que dut nécessairement prendre le jeune Barthélemi, dont nous allons tracer l'esquisse biographique.

Ruffin naquit à Chambéry, et il y a lieu de croire que sa famille était originaire de la Savoie, puisqu'il avoue lui-même que la langue italienne n'était pas sa langue ma-

[1] « *Cominciò la sua disgrazia dalla peggiore di tutte, il bisogno di danaro.* » (Cibrario, *Storia di Torino*, vol. Ier, p. 306.)

[2] Aussi le duc Charles, s'étant assuré par l'avis de personnes de l'art que Turin n'était pas en état de soutenir un siége, conseilla-t-il aux syndics de la ville d'en ouvrir les portes à l'ennemi. (Voy. Ferrero de Lavriano, Cibrario, etc.)

[3] Costa, *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie*, t. II, p. 39 et suiv.

Digitized by Google

ternelle[1], et qu'il résulte d'ailleurs d'autres documents que vers la fin du XVI^e^ siècle il y avait des personnes du même nom dans sa ville natale[2]. Par l'épître dédicatoire qui se trouve en tête de la relation du siége de Tunis (voy. Pièces justificatives, n° I.), on voit que notre Savoisien avait servi plus d'un prince, et l'expression dont il se sert « *questo e quell' altro principe* » se rapporte probablement à Henri II et à François II, qui, dans l'espace de moins de trois lustres, se succédèrent sur le trône de France. En effet, dans l'énumération des lieux témoins de ses premiers exploits, il ne désigne que le Piémont et la France. Ruffin dit qu'il avait assisté aux guerres de France après la reddition de Boulogne-sur-Mer, et il parle des dévastations de la Picardie, de la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557), de la prise de Calais (18 janvier 1558), de la bataille de Gravelines (13 juillet 1558), ainsi que des événements militaires du Piémont, qui précédèrent le retour d'Emmanuel-Philibert[3]. Mais il paraît que la fortune ne lui fut guère favorable dès le début de sa carrière, car il se plaint des peines et de la fatigue qu'il dut essuyer, même de certains risques que son honneur eut à courir dans ces temps là, ce qui d'ailleurs est le partage ordinaire de

[1] Voy. la lettre rapportée aux Pièces justificatives, n° VI.

[2] Dans le catalogue des docteurs en droit du collége de Turin morts depuis 1575 (*Statuta ven. sacrique collegii jurisconsultorum aug. Taurinorum;* Taurini, 1614; petit in-4°, p. 44) il est question de Charles Ruffin *à Camberiaco;* et dans l'obituaire des Frères Mineurs de Chambéry, qui se trouve à la bibliothèque de cette ville, on lit : *Eodem die* (3 febr. 1587) *obiit reuerendus pater frater Andreas Ruffinus, qui longo tempore fuit vicarius in præsenti conuentu.* (Voy. aussi GALLI, *Cariche del Piemonte,* t. I^er^, p. 487.)

[3] Voy. SALUCES, *Histoire militaire du Piémont;* Turin, 1818; 5 vol. in-8°.

Digitized by Google

ceux qui, prenant du service à l'étranger, se trouvent en butte aux traits de l'envie.

A la paix de Cateau-Cambrésis, Ruffin reprit ses études et acheva à Padoue [1] le cours de droit qu'il avait commencé à l'Université de Turin [2]. Quelque temps après, il suivit l'armée de don Juan d'Autriche, lors de l'expédition de Tunis (octobre 1573), et en vertu de la commission qu'il avait reçue du commandant général Gabriel Serbelloni [3], qui prisait fort ses services, il y séjourna en qualité d'Auditeur du régiment de Pagano Doria [4], et généralement de tous les Italiens qui se trouvaient dans la nouvelle forteresse que les Espagnols avaient entrepris de construire.

Les opérations du siége que les Turcs mirent devant Tunis seront le sujet d'un travail à part [5]. Dans cet aperçu,

[1] La mémoire du cardinal Bembo était en grande vénération dans l'Université de Padoue, qui avait joui de ses bienfaits. On voit, par la *relation* de l'auditeur Ruffin, qu'il connaissait les ouvrages de cet illustre écrivain.

[2] En 1558, l'Université de Turin fut fermée par ordre de M. d'Aussun, ensuite d'une dispute entre les étudiants et les soldats. (Voy. VALLAURI, *Storia delle università degli studi in Piemonte;* t. I^er^, p. 146.)

[3] Gabriel Serbelloni, gentilhomme milanais, chevalier de Saint-Jean et grand prieur de Hongrie, capitaine général de l'artillerie de S. M. catholique.

[4] Il y en avait un pour chaque régiment (*tercio* des Espagnols et *terzo* des Italiens). L'auditeur était nommé par le général en chef et devait être docteur en droit. (Voy. CINUZZI, *Della disciplina militare antica e moderna;* BRANCACCIO, *I carichi militari.*)

[5] Cependant il ne sera pas hors de propos de produire ici trois remarques, qui se rapportent à l'art militaire : 1° Les soldats avaient généralement abandonné l'usage des corselets et des morions, et les piquiers ne portaient guère d'autres armes défensives que le gorgerin, *car il est dans l'esprit humain de préférer s'exposer à un danger probable, plutôt que de se soumettre à une gêne de tous les moments.*

Digitized by Google

nous nous bornerons à ce qui a trait plus particulièrement à notre Savoisien.

Quoique Ruffin parle fort peu de lui-même dans son premier ouvrage, on voit cependant, par quelques endroits de son récit et par les détails dont il est prodigue, qu'il rapporte presque toujours *de visu*. Il affirme que, pendant toute la durée du siége, il n'a cessé d'enregistrer ce qui se passait sous ses yeux, de recueillir des notes sur les événements qui s'accomplissaient chaque jour à la Goulette[1] et au fort de Tunis[2], et il ajoute que tous les officiers

(Bonaparte, *Le passé et l'avenir de l'artillerie.*) 2° Les revêtements en pierres de taille de la Goulette furent plutôt nuisibles qu'utiles à la défense par leurs éclats sous le feu de l'ennemi, ce qui confirme l'observation de La Noue : *Que se fortifier en terre... couste dix fois moins... et ne vaut pis.* 3° L'emploi des feux d'artifice ne fut pas moins profitable à la défense du fort de Tunis qu'il ne l'avait été à la défense de la Rochelle en 1573. Aussi l'artificier Barbato, mis hors de service par l'explosion d'une de ses pièces, s'adressant à ceux qui travaillaient à éteindre le feu de ses vêtements, s'écria-t-il : *Mas me desplaze por vos que por mi.*

[1] A l'ancienne Goulette *(vieja Goleta)*, que Charles V avait fait rebâtir à l'entrée de l'étang de Tunis, on ajouta ensuite une nouvelle enceinte bastionnée *(neuva Goleta)*, d'après les dessins de *Paciotto d'Urbino*, modifiés par Louis de Pimentel. (Voy. Promis, *Vita di Francesco Paciotto da Urbino.*) Pour se faire une idée du pays et de la Goulette des Turcs, château de forme carrée, dont toutes les défenses extérieures consistaient en quelques *bastillons*, on peut voir le recueil de planches qui porte pour titre : *Erzeichniss wie Keiser Karolus der V in Africa dem Konig von Thunis, so von dem Barbarossen vertrieben, mit Kriegsrustung zum Hulffe komt*, n. s. av.

[2] Il y a un plan du fort de Tunis dressé par Pierre de Hermel de Saint-Omer : *Pietre de Hermel de Sancto Omer enginierre aupres de l'illustrissimo signor Gabrio Serbelloni fecit in Tunis, 1574.* (Bibliothèque de S. A. R. le duc de Gênes.)

Digitized by Google

s'empressaient de lui fournir des renseignements[1]. Paya-t-il de sa personne dans les différents combats qui eurent lieu pour la défense du fort où il se trouvait? nous manquons de données suffisantes pour l'assurer, toutefois nous ne pouvons douter qu'il ne se soit exposé au feu de l'ennemi; car il dit que le mestre-de-camp Salazar et le capitaine Frédéric Urias (fils du vice-roi de Majorque) furent blessés tous les deux à la cuisse d'un coup d'arquebuse, tandis qu'ils se trouvaient à ses côtés. Du reste, son occupation principale dans les derniers jours du siége était d'aller à la recherche des soldats qui, abandonnant leurs postes, se réfugiaient dans les maisons de leurs capitaines, qu'on aurait dû abattre, puisque ces officiers ne quittaient guère les bastions confiés à leur garde.

Le 17 août, lorsque la Goulette se trouvait déjà au pouvoir des Turcs, un certain Rivas, de Valence (Espagne), chef d'escouade dans la compagnie de don Diégue Osorio et ancien renégat, qui avait rendu des services à la garnison comme émissaire dans le camp ennemi, se présenta au fort, habillé en Turc, avec une lettre de Sinan-Pacha. (Voy. Pièces justificatives, n° II.) Sa conduite ayant éveillé des soupçons, on lui fit son procès et on l'envoya par-devant les deux Auditeurs de guerre, qui lui firent subir un interrogatoire en présence du chevalier Jourdan, de Marseille[2], très en faveur auprès des chefs de l'armée chrétienne.

[1] « Se hauessi hauto commodità delle mie minute hauria sputo dire quanti e quali ne moriuano ogni giorno... non che fossi per tutto, ma la notte auisato da gli capitani, quali tutti sapeuano che mi affaticaua in questo, non contento dell'altre fatiche, ancora che uolontarie. » (Ruffino, manuscrit cité.)

[2] Chevalier de Malte, selon Ruffin, qui l'appelle toujours *el caualier* Giordano. — Il était prisonnier des Turcs depuis deux ans, et, s'étant

Digitized by Google

Ruffin, appuyé par le colonel Doria[1], était d'avis d'appliquer la loi contre les espions doubles et de donner un exemple d'autant plus nécessaire que, dans le camp turc, on savait tout ce qui se passait au fort de Tunis; mais l'auditeur des Espagnols (Jean Gusano) se laissa attendrir par les protestations de l'accusé, et, d'accord avec quelques-uns de ses compatriotes, il parvint à lui sauver la vie.

Peu de jours après, Ruffin accompagna le général dans une tournée que celui-ci fit aux bastions, et il y fut témoin de la vaillance de ce vieux guerrier qui, voyant l'ouvrage connu sous le nom de *cavalier Serbellone* abandonné par ses défenseurs, s'opposa à toute la fureur des Turcs, n'étant soutenu que par quelques gentilshommes. Frappés de ce trait de hardiesse, les fuyards eurent honte de leur lâcheté; et, faisant volte-face, ils tombèrent sur l'ennemi et en firent un horrible carnage.

Enfin les assiégeants donnèrent leur dernier assaut le 13 septembre et pénétrèrent dans le fort par la pointe du bastion Doria, pendant qu'ils faisaient jouer une mine sous le *Serbellone*. Ceux qui se trouvaient avec l'Auditeur Ruffin dans ce dernier boulevard durent leur salut aux efforts héroïques du capitaine Annibal Beccaria et du capitaine Philippe Del Gozzo, le premier desquels était de garde à la

échappé de leur camp, il gagna à la nage la Goulette, où il ne put rester longtemps par suite de son désaccord avec le gouverneur. Au siége du fort de Tunis, il se fit remarquer par sa valeur et aida beaucoup à la défense par ses conseils. Le 6 septembre, on lui donna le commandement de la compagnie du capitaine Louis Porro de Barlassina, qu'une arquebusade venait de blesser à mort.

[1] Notre auditeur était bien avec son colonel, et lorsque celui-ci se retira à l'île Saint-Jacques, il lui communiqua plusieurs choses, que Ruffin ne veut pas dévoiler pour des raisons de convenance *(per buono rispetto)*.

Digitized by Google

courtine entre les bastions Doria et Saint-Jean, et l'autre accourut avec un petit nombre de Français et de Piémontais qui composaient presque toute sa compagnie[1]. Ces deux officiers italiens défendirent leurs positions jusqu'à la dernière extrémité et arrêtèrent l'ennemi, pendant que les troupes du bastion Serbellone se retiraient dans l'intérieur de la place.

La plupart des soldats de la garnison, échappés au fer du vainqueur, se jetèrent dans l'étang[2]; et, poursuivis par les Turcs, plusieurs y perdirent la vie; les autres gagnèrent l'îlot Saint-Jacques[3], dont le commandant, don Jean de Sanoguera[4], se rendit peu de temps après. Les blessés, qui se trouvaient sous des tentes dans le fort, furent massacrés sans pitié, et deux cents prisonniers, parmi lesquels était l'auditeur des Italiens, furent conduits au camp des assiégeants. Ce fut là que Ruffin put examiner de près les puits que les Turcs venaient de creuser au-dessous de ceux qu'on avait auparavant ouverts à un mille des ruines de Carthage, et qui ne donnaient qu'une eau saumâtre, tandis que les autres fournissaient à l'armée turque une eau douce et fraîche. (Voy. Pièces justificatives, n° III.)

[1] « Fece anchora testa el capitano Philippo del Gozzo con 25 Franzesi e Piemontesi, de quali era la maggior parte la sua compagnia. » (Ruffino, manuscrit cité.)

[2] Cette vaste lagune, nommée Boghaz, qu'on pouvait traverser à gué, servit de voie de communication entre la Goulette et le fort de Tunis.

[3] « Nel detto stagno a tre miglia di Thunis era una isola lontana di terra un miglio, chiamata l'isola di S^to Yago, quale prima fu edificata da circa 35 anni da Loys Peres de Uargas, generale de la Goletta, homo molto guerrero. » (Ruffino, manuscrit cité.)

[4] Dans le manuscrit de Ruffin on lit : *Don Gioanne de Cinoghera ;* mais le vrai nom de famille de cet Espagnol était Sanoguera. (Voy. Van der Hammen, *Don Juan de Austria ;* in-4°, Madrid, 1627.)

Digitized by Google

Notre Savoisien échut à Ramadhan-Pacha, qui avait pris part au siége de Tunis; on le conduisit à Alger, pour y être enfermé dans le bagne du vice-roi. C'est dans ce triste séjour qu'il se lia avec Michel Cervantès, que son premier maître avait cédé au pacha, pour se débarrasser d'un esclave par trop entreprenant. Les malheurs de l'illustre Espagnol, la surveillance particulière à laquelle il était soumis, n'avaient pu éteindre en lui le goût de la poésie, sa passion dominante, ainsi que le prouvent les deux sonnets que nous publions à la fin de cet essai, et qu'il avait composés à la louange de Barthélemi Ruffin et de ses ouvrages.

La diversité des avis sur les causes qui avaient amené la prise de Tunis et les sollicitations de ses compagnons de captivité engagèrent Ruffin (esclave depuis quatre mois) à rédiger une relation des événements dont il avait été témoin oculaire, ce qu'il fit malgré la perte de ses papiers, y ajoutant même un récit de la conquête des royaumes de Fez et de Maroc, d'après ce qu'il en avait entendu à Alger.

Dans le premier de ces ouvrages, on aimerait à trouver plus d'ordre et de clarté et moins de verbiage. Du reste, on y rencontre certaines explications qu'on se flatterait en vain de trouver ailleurs : l'énumération détaillée des constructions, que les Espagnols et les Italiens avaient élevées à l'envi dans la nouvelle forteresse (voy. Pièces justificatives, n° IV), la liste des officiers qui commandaient les compagnies de garnison à Tunis et à la Goulette. Dans le second, l'auteur nous fournit une particularité fort curieuse, en nous donnant connaissance de la lettre qu'il écrivit au roi de France, au nom de Muley-Abdelmeleck, qui, fatigué de la lenteur que le gouvernement turc mettait à le secourir contre son neveu Muley-Mohammed al Monthaser, tâchait par ce moyen de se ménager un

Digitized by Google

nouvel appui à ses prétentions sur le trône de Fez et de Maroc. (Voy. Pièces justificatives, n° V.) Ainsi le sort de deux royaumes se trouva un moment entre les mains d'un pauvre prisonnier et parut dépendre entièrement de son adresse. Mais la lettre de Ruflin n'eut pas de suite et fut même contremandée à cause de l'expédition du vice-roi d'Alger, qui se chargea de soutenir seul les intérêts du prince maure. L'écrivain auquel on avait promis la liberté, pourvu que sa lettre eût tout le succès qu'on en attendait, ne quitta point le bagne.

Ruffin, oublié par le nouveau roi de Maroc et exclu, avec les Italiens, du rachat qu'on voulut absolument borner aux seuls Espagnols, malgré les instances de Ramadhan-Pacha[1], parvint à intéresser en sa faveur M. de Rivara[2], gouverneur du château de Nice; et, d'après son avis, il envoya au duc Emmanuel-Philibert une copie de ses mémoires, accompagnée d'une lettre (voy. Pièces justificatives, n° VI) audit gouverneur; de cette lettre il résulte que les parents du captif ne lui avaient fait parvenir ni secours ni consolations dans son infortune. Les recherches auxquelles nous nous sommes livré pour savoir si le duc de Savoie prit aussi

[1] « Dico quell' istesso ch'ò sentito dire al re d'Algierj Ramadan Bascia trauagliando nel fosso, ragionando sopra el riscatto che uoleuano fare gli elemosinarj di Spagna degli Spagnuoli soli e non di Italiani questo mese d'aprile ultimo passato, lamentandosi perche non si riscattassino gli uni come gli altrj, disse m'hanno ammazzati 20,000 huomini. » (Ruffino, *Sopra la desolatione della Goletta*, etc.)

[2] Thomas de Valpergue, seigneur de Rivare, dont parlent Durante *(Histoire de Nice)* et Gioffredo *(Storia delle Alpi marittime)*. — Il y a quelques années, on déterra sous un *cavalier* du château de Nice une médaille où l'on voit les portraits en relief de cet ancien gouverneur et de sa femme.

Digitized by Google

intérêt au sort de l'auditeur Ruffin, n'ont pas eu jusqu'à présent de résultat satisfaisant, et nous aurons soin de les continuer si le temps et nos occupations nous le permettent.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

A l'Altezza del serenissimo e inuittissimo Philiberto Emanuele, duca di Sauoja, etc.

« Pensando io spesso meco quanto sia obligato el buono campo di rendere le messi in centuplo al curioso e buono patrone, mi diffidaua assai, non della mia sincerità d'animo in seruirla, ma de la sterilità di esso, in non poter almeno compensare el semine, quale doppo Dio gli devo come al naturale mio signore. E mosso da questa diffidentia tanto mi era persuaso non esser degno che gli miei frutti con quelli de gli *altri* suoi uassalli si ricogliessino e diponessino nel abondante horreo o sia granaro suo, che mi risolsj non più presto presentarmi al tempo de la ricolta sua che non hauessi fatto proua con principi forestieri in che fossi buono e utile. E certamente non senza molte discomodità disagi, trauagli e pericoli del honore (a tutte quali cose sono sudditi quelli che peregrinano e massime forestieri accompagniati sempre mai di inuidia) in seruitio di questo e di quel altro principe, ho uisto parte delle guerre di Francia, doppo la presa di Bologna sopra mare e di mano a mano le rovine della Piccardia, la presa di Cales, la rotta terribile che S. A. diede a monsig^r di Thermes doue esso sig^r di Thermes rimase prigione. E finalmente la memorabile battaglia di S. Quintino doue S. A. riportò tanti trophei, che per mezzo suo fu a Francia quella ruina l'integra salute sua. Ne mancò (intromettendo gli miei studj) ritrouarmj spessissimo nella martiale furia di Piemonte, la quale ancora s'aquietò per el felice suo e desiderato auenimmento. Per la pace generale tra principi christianj, riuoltomi alla toga doppo che in Turino diedi principio e in Padoa fine a gli miei studj, più curioso

Digitized by Google

passaj in Affrica al expugnatione di Thunis, e iui restaj Auditore del terzo della felice memoria dell'ill^mo sig^r Pagano Doria e generalmente di tutti gli Italiani per la bontà dell'ill^mo sig^r Gabrio de Cerbellonis generalê nostro, fidele testimonio di ogni mio buono portamento, con quella intentione che S. A., se non sotto la mia fide, almeno sotto el pericolo del mio honore e assaggio de' principi forestierj, si seruirebbe un giorno di me in quello che era buono a seruire gli altri, se non uolessi entrare in più grande proua. Assicurandomj che pochi sono quali si dilettino dicorrere nelle lizze di Astrea e di Bellona, nelle quali (parlando senza ambitione) con l'aiuto de Dio solo, mi e stato permesso hauer alcuna uolta luoco e applauso. Interrotti furono miej disegni per la innopinata e incredibile rouina della Goletta e di Thunis, doue restaj misero schiauo per essere priuo del tutto de gli beni della fortuna, e più per non hauer meritato di essere aiutato da S. A. dalla quale sola poteua e posso sperare aiuto come dal mio naturale signore e Principe. Rinserrato per altra disgratia mia in Algierj nel bagno di detto Re, tanto erano differenti li discorsj qualj si faceuano tra compagni sopra la nostra desolatione, che pareua molti non esseruj stati, doue con molte uigilie loro haueuano sudato la fronte. Considerando per questo quanto uarij ne poteuano essere gli discorsj in terra de Christianj poi che tra detti compagni ui era tanta dissonantia, etiandio a gli preghj di certi miei amicj, mi deliberò rimediare in quanto poteua alle false accusationj e excusationj, e per questo ancora memore di certe mie minute ne feci questa presente narratione e contesto, e tenutolo sotto silentio per molte ragionj, nientedimeno sotto el buon parere dell'ill^mo sig^r de Riuaira Gouernatore del nostro castello di Nizza, inuio a S. A. questa mia vigilia, la quale benche sotto el suo fauore potesse ottener luogo di istoria, nientedimeno la supplico non ricieuerla con tale conditione, e non altrimenti che per testimonio della mia buona uoluntà verso di essa. Assicurandomj che se non gli piacerà per la dispositione, ordine e polita tessitura di essa, almeno per rispetto che contiene l'intera e pura uerità, sarà sotto la sua protettione e autorità, sotto l'ombra della quale stimo *(sfido?)* gli maleuolj dectratorj male auditi da S. A. Della quale non spero e espetto altro per questo se non la gratia di esser riconosciuto qualche uolta fra gli suoj humilissimi uassalli e seruitorj. E con questo pregherò el signore che in sanità gli conceda el desiderato colmo dellj virtuosj suoi pensierj.

« D'Algierj à 3 febraro 1577.

« L'humile uassallo e seruitore di S. A.,
« Bartholomeo Ruffino, *Auditore.* »

Digitized by Google

II

D'après l'ordre des chefs de l'armée chrétienne, on devait mettre du plomb dans la lettre de Sinan-Pacha et la jeter dans les retranchements de l'ennemi. Mais l'auditeur de guerre espagnol, ayant ouvert cette lettre avec adresse, en donna connaissance à son collègue, qui la rapporta dans sa relation du siége de Tunis. Elle était ainsi conçue :

All'illustre signor Gabrio Cerbellon, generale del bastion (fort) *de Thunes y a Sallazar cacco* (*cabo*, chef) *della gente spagnuola y Pagano Doria.*

« Vi auiso qualmente alli 23 di questo mese hauemo presa la Goletta, fatti prigioni Don Pietro (Puertocarrero) e il Re (Muley-Mohammed), e il resto messo a fil di spada non hauendomi uolsuto credere prima. Mi dispiace non hauerui potuto remediare; pigliate exemplo da loro. E per questo uista questa presente, subito ci rimetterete detto forte e tutti nelle nostre mani. Se lo farete, ni do la fede lasciarui andar tutti tre di compagnia e di cinque per homo quali ui piacerà. Altrimenti ui faremo altrettanto ch'abbiamo fatto alla Goletta, che diceste esser tanto forte.

« Dal campo, alli 23 d'agosto.

« Assinam,

« *Bascia generale del gran signore.* »

La manière dont la lettre était ployée et la suscription prouvaient que c'était là l'œuvre de quelque renégat italien.

III

« Dalla banda di Cartagine, e poco più di un miglio d'essa, con grandissima spesa, haueuano gli gouernatori che si mutauano fabricati pozzi, ritrouando uena di acqua larghissima pure un poco solmastra; ma arriuando detta armata e non potendo detti pozzi dare commodamente acqua a tutti, certi Turchi, fabricandone altri sotto gli primi e più appresso alla marina, s'incontrarono da 8 palmi in giù in una uena d'acqua dolcissima e freschissima, cercando a ghara l'uno dell'altro, di maniera che furono fatte in un momento più di 20 bocche di detti pozzi gli quali doppoche fui preso, curiosamente ho uisti, e beuuto della loro acqua 7 giorni continuj. » (Ruffino, manuscrit cité.)

Digitized by Google

IV

Dans le fort de Tunis il y avait le quartier des Espagnols et celui des Italiens, construits tous les deux avec les ruines d'un ancien bourg des chrétiens et d'une vieille église, qui se trouvaient jadis de ce côté-là, et aussi avec les débris de quelques maisons de la ville. Le dernier était remarquable pour la beauté de ses édifices, car les soldats italiens, afin de gagner les bonnes grâces de leurs officiers, s'étaient empressés d'y apporter de Tunis des cadres de marbre et des colonnes pour en orner les bâtiments. Sur le fronton de la maison du capitaine Camille Bartoli, de Florence, on lisait le distique suivant :

Flos floruit florem, quem ipsa Florentia solet
Camillus juvenis, Bartholus ille fuit.

V

« Ma el solicito e inquieto animo di detto Molle Maluc (Muley-Abdelmelek) ancora mal contento che altra prouisione non gli fosse uenuta che intimatoria, nè fidandosj hauer così facilmente detto aiuto, per molti rispetti, e massime per la famina qual era in Costantinopoli; nè credendo ancora che la gente d'Algierj e presidij uicini fosse bastante per detta impresa; si risolse tentare... el fauore del nuouo re di Francia Henrico terzo, hauendo nuoua per mezzo delle saettie franzesi che doppo la partita di Polonia, e di Venetia era giunto in Francia, e con solennissime promesse mostrò a Bartholomeo Ruffino auditore di Thunis, le sopra dette lettere di fauore del defunto re di Francia, e gli promesse libertà se intraua nel suo regno, pure che lo seruisse secretamente e ordinasse le lettere quali uoleua mandare al detto re e a la madre, acciò che detto grande signore mandasse l'armata sua a la uolta del ponente (sic). [Fra le altre cose prometteua pagare tutti danni e spese che sopporteria detto re, se detta armata traguettasse negli suoi porti; di fauorirlo con 20 vascelli e 20,000 huomini pagati.] Fu espedito el capitano Cauretta di Marseglia con commessione di andar in Parigi trattare quello che haueua trattato e promesso al capitano Rizzo. » (RUFFINO, *La presa di Fezza.*)

Digitized by Google

VI

All'illustrissimo signor, il signor de Riuaira, etc., *gouernatore del castello di Nizza,* etc.

« Illustrissimo signor,

« Per la lettera à me scritta dal nostro M. Gioannetto Gandolpho l'animo mio mezzo sepolto per li tanti sui trauagli e affanni respirò in tal maniera che mancò poco che d'allegrezza non facesse partenza. Ne per questo è da marauigliarsi, impero che dappoi che sono schiauo non hauendo hauuto tanta gratia che di essere aiutato etiamdio consolato da alcuno de gli mia parenti, che doueua io pensare sentendo che S. S. ill^ma^ alla simplice relatione di detto M. Giannetto me haueua tolto sotto la sua clientella, si era fatto mio mecenate e patrone benignio, hauendo scritto a S. A. in fauore mio per liberarmj di questa miseria. O quanto grande humanità e clementia senza hauerlo seruito, dico senza cognioscermj, signialarsj con offitio tanto pio, dico obbligarmi di morire a gli piedi suoj. La supplico adunque che con quella carità ch'à dato principio alla mia consolatione, si degni continuare per la mia liberatione. El quale benefitio (per non poterlo mai compensare) mi sforzerò meritarlo per continui e fidelissimi seruitij, li quali deuo e uoglio douere di quà in là alla felicissima casa sua.

« E perche ancora secondo el tenore della lettera del detto M. Gioanetto S. S. ill^ma^ mi comanda che io mandj a S. A. uno certo contexto della desolatione della Goletta e di Thunis, d'una parte non mi puote esser cosa più grata che di obbedire à suj comandamentj, dall'altra per esser cosa tanto maltenuta e douer presentarsj innante S. A. e S. S. ill^ma^ censorj giuditiosissimj, sono restato molto perplesso che doueua io fare. Nientedimeno più presto uoglio che si ueda el mancamento e insufficientia mia che non tanta ingratitudine in non uolere ubidire a chi spontaneamente s'è offerto restituirmj la vita.

« Inuioli adunque questa mia uigilia per mezzo (?) Bartholomeo Restent Nizzardo nostro, l'imperfettione della quale si puote scusare per essere scritta in lingua italiana a me non materna, fatta quattro mesi doppo che fui preso senza alcune minute fuora quelle che portaua seco el perturbato animo, e ancora come ue ne sarà fidele testimonio detto M. Bartholomeo, per lo hauer fatto scriuere impressa, ne hauendo hauuto tempo di riuederlo e per non mancare di inuiarlo. Assicuran-

Digitized by Google

domj che sarà tanto cortese à questo suo humile seruitore che di fare riuederlo à qualche sufficientissima persona, innanti che lo presentj à S. A., rimettendo el tutto alla sua sauia discretione, sapendo essa molto meglio che l'honore de seruitorj ridonda tutto ne gli buoni patronj. E con questo pregherò el signore uí conceda ill^mo^ Signore in sanità e felicità quello che merita la carità e opera sua tanto pia uerso di me.

« D'Algierj à 3 febraro 1577.

« Di V. S. ill^ma^,

« Seruitore affettionatissimo,

« Bartholomeo Ruffino, *Auditore.* »

Digitized by Google

Soneto de Miguel de Cerbantes,

Gentilhombre espagnol en loor de l'author.

O quan claras senales haueis dado
Alto Bartholomeo de Rufino
Que de Parnaso y Menalo el camino
Haueis dichosamente paseado.
Del siempre verde lauro coronado
Séreis, si yo no soy mal adiuino
Si ya vuestra fortuna y cruel destino
Os saca de tan triste y baxo estado.
Pues libre de cadenas, vuestra mano,
Reposando el ingenio, al alta cumbre
Os podeis leuantar seguramente.
Oscureciendo al gran Liuio romano
Dando de vuestras obras tanta lumbre
Que bien merezia el lauro vuestra frente.

Del mismo en alabança de la presente obra.

Si ansi como de nuestro mal se canta
En esta verdadera clara historia
Se oyera de christianos la victoria
Qual fuera el fruto d'esta rica planta?
Ansi qual es, al cielo se leuanta
Y es digna de immortal larga memoria
Pues libre de algun vicio y baxa escoria
Al alto ingenio admira al baxo espanta.
Verdad, orden, estilo claro y llano
Qual a perfecto historiador conuiene
En esta breue summa esta çifrado
Felice ingenio, venturosa mano
Que entre pesados yerros apretado
Tal arte y tal virtud en si contiene.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT

DU

RAPPORT PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE

SUR CE MÉMOIRE

L'auditeur des guerres Ruffin était-il notre compatriote; pouvons-nous avec certitude réclamer pour un enfant de notre ville l'ami et le compagnon d'infortune de l'immortel Cervantes? A l'éclaircissement de cette question d'état civil et de ce petit point d'histoire généalogique, devait se réduire la tâche de votre Commission.

Ainsi que M. Meana le déclare en commençant, Grillet, dans son *Dictionnaire*, ne fait nulle mention de notre auditeur des guerres et de ses ouvrages. Mais on ne doit pas s'étonner que cet écrivain ait ignoré les aventures d'un homme qui, au sortir de l'enfance, quitta sa patrie pour n'y rentrer jamais; qui doit surtout à ses infortunes l'intérêt qu'il inspire et dont les productions littéraires, adressées au duc de Savoie, sous forme d'humble requête, pour

Digitized by Google

intéresser sa piété, ne sortirent peut-être qu'assez tard des Archives de la cour pour passer dans la collection des Manuscrits de l'Université. L'omission de l'auteur du *Dictionnaire historique* s'explique, ce semble, assez naturellement, surtout si l'on réfléchit qu'à l'époque où il écrivait, la famille de Ruffin était éteinte depuis longtemps, et qu'en outre elle n'est pas de celles qui ont laissé à Chambéry le plus de souvenirs. Les autres auteurs qui ont traité de notre bibliographie nationale, Della Chiesa et Rossotto, entre autres, n'ont rien dit de notre malheureux esclave chroniqueur.

Malgré ce silence des écrivains, M. Ripa di Meana n'hésite pas à regarder Chambéry comme la ville qui avait donné naissance à Ruffin, comme celle au moins à laquelle il appartenait par son origine et par sa famille. Sa conviction s'appuie sur des motifs qui nous semblent la justifier complètement; mais nous ne nous arrêterons pas à en faire ressortir la valeur et l'importance, parce que nous avons d'ailleurs les preuves les plus certaines qu'il est dans le vrai et que son opinion est très fondée. En effet, M. Chapperon nous a communiqué des documents et des titres généalogiques d'une autorité incontestable, qui établissent de la façon la plus nette et la plus précise la filiation de Barthélemi Ruffin. Il était fils de Jean Ruffin, greffier civil du parlement de Chambéry, frère de noble Charles Ruffin, avocat au sénat, et de noble Antoine Ruffin, seigneur de la Biguerne, avocat général en 1583.

Nous ajouterons que Barthélemi Ruffin n'était point resté jusqu'à ce jour complètement ignoré dans son pays.

Ainsi une note manuscrite, dont le style accuse une époque déjà ancienne et qui fait partie de la collection de M. Chapperon, fait mention expresse de notre héros, de ses

Digitized by Google

infortunes, de ses ouvrages, de sa captivité avec Cervantes, et des poésies que ce dernier lui dédia. Enfin, dans les manuscrits laissés par notre compatriote Claude-Marie Pillet, se rapportant à l'histoire et à la bibliographie de la Savoie, on trouve la courte notice suivante : *Ruffin Barthélemi, historien, de Chambéry.*

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE

DES

ENVIRONS DE CHAMBÉRY

PAR

LOUIS PILLET

Conservateur du Musée géologique de Chambéry.

INTRODUCTION

Dans notre *Description géologique des environs d'Aix*[1], nous avons montré la chaîne de Nivolet-Grenier coupée, à Chambéry, par une *cluse* profonde, qui met en communication la vallée d'Aix avec celle de l'Isère. Comme deux sentinelles, Chambéry, au nord, et Montmélian, au sud, semblent postés aux deux extrémités de la cluse, pour en garder les abords.

[1] *Description géologique des environs d'Aix (Savoie)*, par M. L. PILLET; 1re édition, *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, vol. III, 1859; — 2e édition, Chambéry, Puthod, 1863.

Pour les cartes géologiques et les coupes des environs de Chambéry, on les trouvera ci-devant, à la suite d'un mémoire intitulé *Cartes géologiques*, par M. L. PILLET.

Digitized by Google

Nous ne pouvions entreprendre alors une étude détaillée des terrains de Chambéry, sans sortir du cadre de notre monographie : ils sont tous inférieurs au corallien et au purbeck, les plus anciens qui se rencontrent dans la vallée d'Aix et dans la chaîne de la Chambotte.

En les décrivant aujourd'hui, loin de tomber dans des redites, nous aurons l'avantage de nous trouver sur des terrains nouveaux ; ce sera le complément naturel de notre étude précédente.

Au point de vue de la géologie générale, cette *cluse* gigantesque, enserrant plus de seize communes dans ses flancs, présente un autre avantage : elle montre sous toutes ses faces, coupé en sens divers, dénudé sur de vastes étendues, un des étages jurassiques les moins connus dans la science ; elle le montre surtout dans le voisinage des Alpes et du Jura, en un point où il subit les plus bizarres transformations.

Ainsi au Mont-du-Chat, à cinq kilomètres à l'ouest, le terrain jurassique se montre avec son *facies* normal, si bien étudié dans la chaîne du Jura, où il a son type et qui lui a donné son nom. A Chambéry, tout est changé ; au lieu d'une série d'étages de quelques mètres d'épaisseur régulièrement superposés, on n'en trouve plus qu'un seul ; mais son développement est anormal, immense, il dépasse six cents mètres de puissance.

Cet étage, sans rapports avec le jurassique de l'Angleterre et du nord de la France, se rapproche sensiblement des couches observées dans le canton d'Argovie, en Suisse, et dans le Wurtemberg. Ce serait ainsi le prolongement méridional de cet étage jurassique semi-alpin, qui a reçu le nom d'*Argovien*.

Digitized by Google

Il se relie, en outre, aux couches de la Provence, où M. Coquand a étudié avec soin un autre *facies* particulier.

Nous pouvons donc espérer que cette station de Chambéry nous fournira une transition, un raccordement entre les divers *facies* du Jura et des Alpes, de l'est et de l'ouest, du nord et du sud.

On nous demandera peut-être comment, dans les roches qui avoisinent Chambéry, où la Société géologique de France a tenu son congrès en 1844, où tant d'observateurs instruits ont déjà passé, comment il reste encore à glaner pour le géologue?

La réponse est facile : les fossiles y sont rares, dans un mauvais état de conservation et noyés dans une pierre dure. Il a fallu la création du Musée d'histoire naturelle de Chambéry, les collections qui s'y sont patiemment accumulées depuis vingt ans, pour permettre de formuler enfin une classification basée sur les fossiles.

Ce n'est d'ailleurs que depuis quelques années que les couches homologues de la Suisse et surtout du Wurtemberg ont été l'objet d'études spéciales. MM. Marcou, Mousson, Desor et Gressly, en Suisse, Quenstedt et Oppel, en Allemagne, nous fournissent aujourd'hui des guides expérimentés qui manquaient à nos devanciers. Nous sommes heureux de leur rendre cette justice.

Si l'on suit du regard la marche des études publiées sur cette région depuis quarante ans, on voit la science se dégager lentement et devenir de plus en plus précise, à mesure que les observations se multiplient. Ainsi, en 1823, avec une grande justesse de tact, S. Em. Mgr Billiet, dans sa *Notice sur les environs de Chambéry*, classait cet ensemble de terrains sous le nom générique de *calcaires;*

Digitized by Google

terme vrai, le seul que pût indiquer la chimie, sans l'aide des fossiles, encore peu observés dans ce bassin.

En 1844, vingt ans plus tard, en ouvrant le Congrès géologique de France, le même prélat y signalait un *calcaire*, classé par ses fossiles dans le *jurassique*, et la Société savante y reconnaissait l'*oxfordien;* c'était un pas bien marqué dans la même voie.

Nous essayons, après vingt autres années, de faire encore un pas; nous allons décrire plus en détail la forme qu'y affecte cet oxfordien et les divers sous-étages qu'il y présente. Nous espérons qu'avant vingt ans d'autres observateurs, se basant sur de nouveaux gîtes fossilifères ou sur des rapprochements nouveaux avec les pays voisins, auront imprimé un nouvel élan à la science.

Si je fais cette remarque, c'est pour montrer quelle est la méthode patiente et réservée suivie en géologie, méthode qui seule conduit au progrès; c'est surtout pour répondre à ces critiques qui aiment à accuser de variations, d'esprit de système, et partant d'incertitude, toute une science dont ils ne connaissent ni la marche ni les éléments.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier

Orographie des environs de Chambéry.

La *Paléontologie* recueille et classe les fossiles, témoins des mondes disparus. Se fondant sur l'étude de ces monuments gravés dans la pierre, la *Géologie* en tire des inductions pour l'histoire des révolutions terrestres.

Le but de l'*Orographie* est moins ambitieux : elle ne se préoccupe ni des âges, ni des origines, mais de la simple description des montagnes dans leur état actuel. Ainsi, elle examine un coteau, son inclinaison, sa direction... Elle voit si plusieurs coteaux se continuent en forme de voûte, ou entière, ou bien ébréchée plus ou moins profondément; elle les classe en chaînes du premier, du deuxième, du troisième ou du quatrième ordre.

Au flanc des coteaux, elle voit le sol qui fléchit en fond de bateau et forme un *vallon*, ou bien qui se brise en écueil abrupt d'un côté avec une pente douce de l'autre, pour former une *combe*. D'autres fois, il y a fissure coupant en travers un massif de rochers, c'est une *cluse* par laquelle s'écoulent ordinairement les eaux d'une combe dans une combe inférieure.

Chaînes, vallons, combes, cluses, crêts, plateaux, etc., tels sont les termes techniques qu'emploie l'*Orographie*. Ils sont tous pris dans le langage usuel des montagnards; c'est encore là un cachet qui la distingue essentiellement des autres branches des sciences naturelles.

En effet, les géologues, ayant à dénommer chaque jour de nouveaux fossiles, ont dû épuiser bien vite les vocabu-

Digitized by Google

laires. Empruntant à l'anglais, à l'allemand, au latin, au grec, etc., ils se sont composé une terminologie savante à la vérité, mais qui peut paraître étrange au premier abord. Les orographes, au contraire, ont toujours tenu à ne parler que la langue de tout le monde, et de préférence celle des bergers et des paysans.

A ce propos, Desor nous raconte un trait :

« Au début de mes études jurassiques, dit-il, je m'acheminais un jour vers un endroit où j'espérais pouvoir recueillir des fossiles. Je rencontrai par hasard une femme sur mon chemin. Je lui demandai si elle connaissait la localité que je désirais visiter et que je croyais être dans le voisinage. « Bien sûr que je la connais, me répondit-elle, mais vous n'y êtes pas, c'est au bas de la côte, dans la *combe*. » J'avoue que je fus on ne peut plus surpris de retrouver dans la bouche d'une villageoise ce terme que je croyais naïvement appartenir à la langue sacrée. « Comment, lui répondis-je, c'est si loin, là-bas dans la *vallée?* — Non, pas dans la *vallée*, reprit-elle, mais là dans la *combe* que vous allez trouver en tournant à droite. » Il lui eût sans doute été difficile de me dire pourquoi c'était une *combe* et non pas un *vallon*, mais il n'y avait aucun danger qu'elle les confondît, tandis que son interlocuteur, qui aurait pu donner au besoin la définition de l'un et de l'autre, aurait éprouvé peut-être plus d'embarras, s'il avait dû les distinguer à première vue. » (L'*Orographie du Jura*, Neuchâtel, 1856.)

C'est surtout dans le Jura que les études orographiques ont été poussées à un haut degré de précision. Grâce aux travaux des Thurmann, Merian, Gressly, Desor, etc., on peut dire que le mécanisme de cette chaîne est aujourd'hui devenu classique dans la science.

Digitized by Google

Le *Jura*, avec ses formes régulières, se continue jusqu'aux portes de Chambéry par le Mont-du-Chat et la chaîne d'Otherens. Seulement, dans cette région, il faut tenir compte d'une différence : tandis qu'aux environs de Bâle, théâtre des premières observations, les terrains jurassiques supérieurs, portlandien et kimmeridien, forment les crêts de toutes les montagnes, chez nous ces terrains sont remplacés par les étages crétacés : le valangien, le néocomien et l'urgonien, qui manquent dans le nord de la Suisse. Aussi, pour nous, les *chaînes du premier ordre* sont celles qui forment une voûte urgonienne, simplement pliée, sans rupture dans son sommet.

Si l'émail urgonien est rompu et laisse pénétrer jusqu'aux marnes du néocomien, comme au Semnoz, c'est une *chaîne du deuxième ordre*.

Si les marnes néocomiennes et le valangien inférieur sont corrodés et si l'échancrure atteint les marnes lacustres de purbeck, c'est une *chaîne du troisième ordre*, comme la Chambotte, Otherens, l'Épine près de Chambéry.

Si, enfin, le corallien est emporté et laisse percer jusqu'à l'oxfordien, ce serait une *chaîne du quatrième ordre*, comme Chanaz et le Mont-du-Chat.

Sauf cette modification dans les couches superficielles, notre Jura du Mont-du-Chat et de la Chambotte présente les mêmes allures, les mêmes phénomènes que le surplus de la chaîne. Sa longue croupe se rattache au nord, sans interruption sensible, aux cimes classiques des Rousses et de la Dole.

Le Nivolet dépend d'un système différent. Il sort de terre dans les rues mêmes d'Annecy, prend le nom de Semnoz depuis sa naissance jusqu'au défilé de Bange. Sur

Digitized by Google

ce parcours il a tout l'aspect d'une croupe jurassique ordinaire, d'une chaîne du deuxième ordre.

Arrivé au niveau de Bange, sur les bords du Chéran, dans la commune de la Motte, en Bauges, on observe un fait capital : la chaîne est coupée, elle se bifurque, se dédouble en quelque sorte. Le Semnoz se continue en ligne droite par le Margéria, dans la vallée d'Aillon. Le Nivolet n'a été, dans le principe, que le bord antérieur, le crêt le plus redressé de la même arête; porté à une altitude démesurée, ce bord a glissé, est retombé au pied de Margéria.

Puisque Nivolet n'est qu'un rebord détaché de Margéria, il ne faut pas s'étonner s'il en reproduit exactement la physionomie, la croupe allongée, la dent terminale. Plus on étudiera de près les terrains qui composent ces deux montagnes, plus on demeurera frappé de leur similitude.

Une pareille fracture n'a pu se produire sans déterminer une cluse profonde entre le Semnoz resté en place et la partie retombée au-dessous de son niveau primitif. Cette cluse, c'est le *défilé de Bange*. Il en a dû résulter, en second lieu, une *combe*, le long de Margéria; c'est ce qui a donné naissance à la combe d'Arith, Saint-Francois, le Noyer et le Désert.

A Verel, près de Chambéry, nous trouvons une reproduction en miniature de cette fracture. Un roc saillant s'avançait vers Pragondran jusqu'au-dessus du château de Montagny. La base manque, l'arête glisse de la hauteur de Montbasin jusqu'au niveau de Saint-Saturnin. Là, se produit une cluse analogue à celle de Bange, mais en petit; puis le roc de Lémenc se relève jusqu'à Chambéry, reproduction du Mont-Nivolet sur une moindre échelle.

Au sud de Chambéry, Lémenc se continue par la fontaine de Saint-Martin et les Charmettes.

Digitized by Google

En avant de cette arête, il est une toute petite combe, justement appelée *Belle-Combette*, formée par un affaissement du crêt des Charmettes, comme Lémenc est né d'un affaissement des parties saillantes de Nivolet, comme Nivolet est produit par un affaissement du rebord de Margéria.

Belle-Combette est bordée à l'ouest par un escarpement d'où tombent les cascades de Jacob, et qui, plus loin, supporte l'église de Montagnole. Eh bien, cet escarpement a été refendu à son tour, un rebord s'en est détaché encore, et a formé les cimes de Saint-Cassien, quatrième *combe*, à partir de Margéria, de plus en plus petite à mesure qu'on s'éloigne davantage du point de départ.

En résumé, notre Margéria perd d'abord, à Bange, une première lisière, c'est Nivolet; à Saint-Saturnin, une deuxième lisière, celle de Lémenc; à Chambéry, une troisième lisière, celle de Jacob-Montagnole, et, enfin, une quatrième à Saint-Cassien.

Avant ce quadruple effondrement, la montagne devait présenter à Chambéry, au lieu d'une cluse, une crête escarpée, d'une hauteur considérable. Il est facile d'en calculer l'élévation. Le Margéria est haut de 1,841 mètres; en continuant le plan incliné, depuis le hameau d'Aillon avec sa pente actuelle, jusqu'au-dessus du château de Montagny, en rétablissant ainsi par la pensée ce qui était avant l'affaissement, on voit que la montagne y devait atteindre 2,965 mètres, soit 1,400 mètres plus haut que la cime actuelle de Nivolet.

Lorsque survint le cataclysme de Nivolet, le col, qui rejoignait cette cime à Grenier, se trouva donc abaissé de 1,400 mètres environ, et, par là, au-dessous du niveau de la plaine contiguë. Le plan incliné de rochers se trouva trop long pour sa nouvelle portée; il dut se replier comme

Digitized by Google

un serpent, se briser dans son milieu. De là, l'origine de la cluse de Chambéry, de là aussi son cachet tout spécial.

Elle est d'abord d'une largeur tout à fait insolite, de cinq kilomètres dans son point le plus resserré. Elle offre, en outre, ce caractère anormal qu'elle ne résulte pas d'une cassure dans des couches compactes, comme à Bange, à Saint-Saturnin et ailleurs; mais il y a une espèce de *vallon transversal :* les couches flexibles de la montagne descendent de chaque côté, plongent sous le défilé et y font encore saillie çà et là, comme pour montrer qu'il y a eu effondrement sur ce trajet. Pour la caractériser, on devrait l'appeler *cluse-vallon.*

C'est qu'en effet cette *cluse* ne résulte pas, comme les autres, d'un surcroît de tension, qui a déterminé une déchirure, sans changer le niveau normal de la couche fendue; ici, au contraire, la couche, par suite de l'abaissement de Nivolet, la couche s'est trouvée d'une longueur excessive, elle s'est ridée, tourmentée; ce qui a déterminé le désordre apparent des environs de Chambéry.

Une autre circonstance concourait encore à augmenter ce désordre : c'est la composition intime des rochers, la succession des terrains en ce point.

On est frappé d'un contraste, quand on compare les voûtes régulières du Jura avec les montagnes profondément échancrées et contournées de la région qui sépare le Jura des Alpes. Ainsi le Mont de l'Épine, d'Otherens, le Semnoz et le Nivolet jusqu'aux environs d'Aix, appartenant au type du Jura, se courbent en voûtes régulières échancrées plus ou moins profondément sur le côté, mais, au demeurant, symétriques comme une ride dans le sol. Depuis Aix et Mouxy, le Nivolet prend un tout autre

Digitized by Google

cachet. Que se passe-t-il, en ce point, qui justifie ce changement?

Commençons par une comparaison toute rustique. Lorsqu'une cerise éclate, sous l'épiderme nous voyons apparaître la chair, sous la chair le noyau; si le noyau lui-même était fendu, nous verrions par la fente l'amande qu'il recèle. En aucun cas, la forme générale du fruit n'est dénaturée, il n'y a qu'une fissure plus ou moins béante, le long de laquelle se disposent symétriquement les deux lèvres, avec leurs pellicules superposées.

Prenons, au contraire, une graine de raisin mûr; la moindre écorchure y produit de tous autres accidents; le jus s'écoule, la graine se vide, la peau se ride, se torture en tous sens. D'où provient la différence dans les résultats de ces deux lésions?

C'est que la cerise se compose d'une succession de couches toutes assez fermes pour conserver leur assiette. Dans le raisin, au contraire, il n'y a qu'une enveloppe résistante; le reste n'est qu'un suc liquide, sans consistance.

Appliquons ces données à nos montagnes : *Si magna licet componere parvis*. Dans le Jura, ce sont les roches dures qui dominent et forment autant de pellicules successives, séparées par quelques mètres à peine de marnes et de roches tendres. Aussi, quelles que soient les fentes, tout conserve sa consistance, son allure régulière.

Même dans le Semnoz et dans la partie du Nivolet que nous avons considérée comme dépendante du Jura, tant que les terrains solides se continuent (l'urgonien, le valangian, le corallien blanc), la montagne conserve la forme de voûte. Vers Mouxy et Clarafond, là où le corallien disparaît, disparaît en même temps la forme régulière des crou-

Digitized by Google

pes jurassiques. Si je ne craignais de paraître excentrique, je dirais que ces roches coralliennes font, dans nos montagnes, l'office de la crinoline dans la toilette des dames. Là où elles manquent, les plis sont tourmentés, contournés, l'étoffe, en un mot, est chiffonnée.

Vers Chambéry, l'épiderme urgonien repose sur des entassements de marnes plus ou moins flexibles ; dès lors, plus de régularité, plus de symétrie. Là où les couches sont restées horizontales ou faiblement inclinées, comme au sommet de Chaffardon et de Grenier, l'épiderme reste en place avec ses tranches abruptes qui dominent l'escarpement. Là où les marnes flexibles se sont torturées, penchées vers l'abîme, l'épiderme néocomien y a glissé, et les pentes entières ont été dénudées, comme on voit entre Chaffardon et Grenier. L'avalanche qui ensevelit Myans et Saint-André, au XIII^e^ siècle, n'est qu'un faible complément du cataclysme mille fois plus terrible qui couvrit de ruines cette région aux âges géologiques antérieurs.

Ceci nous explique encore un mystère. Lorsque des environs de Chambéry on regarde Saint-Cassien et le fond du cirque bouleversé de Montagnole, on est étonné de voir, au fond du cul-de-sac, sous la cime de Blanchenet, près du col de Lélia, les couches brisées en forme d'accent circonflexe ou de toit à deux pans. De Saussure, dans son immortel *Voyage dans les Alpes*, signalait déjà cette bizarrerie, cette forme des couches en *V majuscule renversé*, comme il disait dans son langage toujours clair et imagé.

Quelle est la cause de ce brisement? Il me semble que le triple affaissement qui s'est produit en avant de Nivolet et de Verel, a eu son maximum à Chambéry; de là il va diminuant jusqu'à Joigny, où il ne reste plus qu'une simple flexion dans les marnes qui bordent la faille de Lélia. En

Digitized by Google

fléchissant, ces marnes viennent butter contre le mur redressé de la montagne d'Otherens, vers la croix du Mollard. Elles y sont pincées, arrêtées dans leur chute, c'est ce qui maintient le chapeau de roches compactes à Joigny et à Blanchenet; c'est ce qui le retient avec sa pente vers l'abîme. Là où le pincement a été moins énergique, les marnes ont coulé, ont disloqué l'épiderme solide qui les recouvrait, et produit le désordre du cirque de Montagnole.

Je m'arrête dans ce dédale. Je crains de n'avoir pas réussi à faire franchir sans encombre, et surtout sans ennui, cette *cluse* de Chambéry, véritable thermopyle pour une description orographique. Les phrases ne sont malheureusement jamais claires que pour celui qui les écrit : pour les lecteurs, mieux vaut leur en faire grâce et les renvoyer aux cartes, aux coupes graphiques.. Que dis-je? une simple promenade sur ces belles ruines des âges géologiques sera plus éloquente encore que nos cartes; elle leur fera observer et découvrir une infinité de phénomènes, dont certainement un bon nombre m'auront échappé à moi-même.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Subdivisions du terrain jurassique.

Avant de passer outre, je crois devoir, à l'usage des lecteurs moins familiarisés avec la géologie, rappeler les divisions principales du terrain jurassique, d'après d'Orbigny, dont j'ai adopté les classifications, soit dans le Musée de Chambéry, soit dans mes publications précédentes.

L'ensemble du jurassique se subdivise en :

JURASSIQUE SUPÉRIEUR....	1 Purbeck. 2 Portlandien. 3 Kimmeridgien.
JURASSIQUE MOYEN	4 Corallien. 5 Oxfordien. 6 Callovien. 7 Bathonien. 8 Bajocien.
JURASSIQUE INFÉRIEUR....	9 Thoarcien. 10 Liasien. 11 Sinémurien. 12 Infra-lias.

Dans ce travail, il ne saurait être question des quatre premiers étages : ils manquent dans la région de Chambéry, qui était probablement à sec pendant que les mers ou les lacs de ces quatre époques baignaient le Jura.

Nous n'avons également point à nous occuper des sept derniers, qui existent peut-être dans le bassin de Chambéry, mais sont entièrement cachés dans les profondeurs du sol. Comme ils n'y apparaissent nulle part au jour, force nous est de les tenir, sinon pour absents, du moins pour inconnus.

Digitized by Google

Il ne nous reste ainsi, pour la série jurassique entière, que le cinquième, le seul oxfordien. Mais, en revanche, il y est développé sur une si vaste échelle, que nous devons d'abord étudier avec soin les subdivisions à établir dans cet étage.

C'est en 1822 que le nom d'Oxfordien fut introduit dans la classification géologique des terrains par Conybeare et Philipps *(Outlines of the geology of England and Wealh)*. Voici les divisions que ces auteurs établissaient dans leur oolithe moyenne :

Oolite moyenne.	Partie supérieure Coralrag.	*a*	*Upper calcareous beds* et oolite coralienne.
		b	*Coralrag.*
		c	*Lower calcareous grit.*
	Partie inférieure Oxfordklay et Kelloway-rock.	*a*	Oxfordklay.
		b	Schiste bitumineux (*laminated-klay*).
		c	Calcaires (*kelloway-rock.*)
		d	Assises argileuses (*lower beds of klay*).

Les géologues suisses se sont appliqués de bonne heure à l'étude des roches de leur contrée. MM. Thurmann, Mérian, Gressly et plusieurs autres, avaient, dès 1832, entrepris la description géologique du Jura, et y avaient reconnu des étages en partie analogues, en partie différents de ceux de la série anglaise.

En 1840, M. Mousson, de Zurich, dans une monographie consciencieuse, intitulée *Esquisse géologique des environs de Bade* (Argovie), signalait le *facies* exceptionnel des roches de cette contrée et l'abondance des fossiles caractéristiques. Il distinguait surtout un *scyphia-kalk*, riche en spongiaires et en polypiers, que pour ce motif il pensait devoir rapporter au *calcaire corallien*.

Dans ses recherches sur le Jura salinois, publiées en 1844, M. Marcou retrouva dans le sein du Jura les mêmes couches qui avaient frappé M. Mousson à Baden ; seulement

Digitized by Google

il reconnut qu'elles étaient bien distinctes du corallien et plus anciennes. Il proposa d'en constituer un étage spécial sous le nom d'*Argovien,* qui a été adopté par les géologues suisses.

Pour ne citer que l'un des plus connus et le travail le plus récent, voici comment M. Desor divise les terrains jurassiques dans son tableau publié le 1er mai 1864 :

FORMATION JURASSIQUE.

- **Jurassique supérieur.**
  - 1 *Virgulien*, comprenant les jaluzes, les dolomies et les marnes à ontrea virgula.
  - 2 *Ptérocérien*, roc compacte, crayeux ou oolitique.
- **Jurassique moyen.**
  - 3 *Astartien*, calcaire rouge, marne à astartes.
  - 4 Terrain à chailles, *corallien* ou *glypticien*.
  - 5 Argovien
    - calcaires à pholodomyes.
    - calcaires et marnes hydrauliques.
    - calcaires à scyphies.
  - 6 Oxfordien et callovien réunis.
- **Jurassique inférieur.**
  - 7 Dalle nacrée.
  - 8 Bradfordien.
  - 9 Bathonien.
  - 10 Lédonien.
  - 11 Marlysandstone et oolite ferrugineuse.
  - 12 Marnes à Am. Opalinus et Am. Murchisonæ.
- **Lias**
  - 13 Toarcien.
  - 14 Lias.
  - 15 Sinémurien.

En comparant ce tableau à celui de d'Orbigny, que j'ai rapporté ci-dessus, on voit combien les étages suisses, surtout pour l'*oxfordien* qui nous occupe aujourd'hui, s'éloignent de la classification anglaise.

En Allemagne, près de Tubingen et de Stuttgard, où les mêmes terrains présentent un merveilleux développement, les géologues ont été plus indépendants encore dans leur terminologie. M. Quenstedt, professeur à la faculté de Tubingen, a distingué le terrain jurassique en jura noir (ou inférieur), jura brun (ou moyen) et jura blanc (ou supérieur). Le jura brun se termine avec le *kelloway-rock* de Conybeare ou *callovien* de d'Orbigny; ce

Digitized by Google

serait ainsi plus haut, soit dans son jura blanc, que se trouveraient tous nos terrains de Chambéry. Voici comment il subdivise cet étage :

JURA BLANC.
- Z Kalkplatten.
- E Corallien.
- D Geschichtete felsen, calcaires à *scyphia*.
- G Cal. à *terebratula lacunosa*.
- B Wohlgeschichtete kalkbanke.
- A Impressa-mergel, calcaires à *terebratula impressa*.

On voit que, dans cette méthode indépendante, M. Quenstedt se tient en garde contre toutes les influences soit de la part de ses devanciers, soit de la part des contrées voisines. Avec la rigueur et la probité allemandes, il ne veut décrire que ce qu'il a vu, et de ses yeux vu, sans y mêler aucune hypothèse, aucune suggestion étrangère. Mais ce système, s'il était adopté par chaque auteur, nécessiterait ensuite un travail de synthèse pour rapprocher entre elles les diverses classifications isolées. C'est ce qu'a tenté M. Oppel, de Stuttgard, en 1856, 1857, 1858, dans son excellent ouvrage : *La formation jurassique en Angleterre, en France et dans le sud-ouest de l'Allemagne.*

Pour cela, il dut parcourir successivement l'Angleterre, la France, la Suisse et l'Allemagne méridionale, pour y examiner en place chaque couche et vérifier leur position exacte. Les résultats de cet examen sont curieux : ainsi, il voudrait supprimer le terrain corallien, qu'il considère comme un *facies* toujours local, apparaissant tantôt à une époque, tantôt à une autre; ainsi encore, il prouve que l'*oxfordklay* des Anglais est bien loin de comprendre tout notre oxfordien de France, qu'il ne correspond, au contraire, qu'à une mince assise de marnes intercalée au-dessous de nos calcaires de Chambéry. Voici d'ailleurs un extrait abrégé de sa classification :

Digitized by Google

		OXFORDSHIRE	COTE D'OR ET YONNE	JURA SUISSE	WURTEMBERG
KIMMERIDGE	Zône de la *trigonia gibbosa.*	Portlandstone.	Calc. blancs d'Auxerre.	Calc. clairs de Porrentruy.	
	Du *pterocera oceani.* De l'*astarte supracorallina.*	Kimmeridg-Klay.	Craie et calc. à astartes de Tonnerre.	Marnes jaunes et bleues, cal. à astartes.	Coralrag.
ÉTAGE DONT L'AGE EST ENCORE INDÉCIS A SES YEUX	Du *diceras arietina.*	Upper calcareous grit.	Coralrag.	Coralrag. et couches à nérinées	Coralrag.
OXFORD	Du *cidaris florigemma.*	Upper calcareous grit. et oolite Oxford.	Coralrag. infér.	T. à chailles.	Calcaires en bancs réguliers.
	Lower calcareous grit ou cal. à scyphia et argov.	Lower calcareous grit.	Calc. à chailles et cal. à scyphia.	T. à scyphia argovien.	Calc. à scyphia.
	De l'*amm. biarmatus.*	Oxford-Klay.	Couche ferrugin. d'Etivey (Yonne).	Marnes grises avec fossiles silicifiés.	Argile grise avec *terebratula impressa.*

Digitized by Google

Si, dans les traités élémentaires à l'usage des enfants, il est indispensable de tout rapporter à une classification typique, supposée invariable sur le globe entier, il est évident que les naturalistes plus exercés ne peuvent pas s'en tenir à ces hypothèses trop commodes. La nature se présente avec des formes différentes dans les divers pays; au lieu d'y vouloir substituer une unité factice, notre travail doit être de saisir à la fois ces divers points de vue, de juger auquel se rapporte le type que nous avons sous les yeux, afin d'en déduire des rapprochements profitables à la science.

Situé entre les Alpes et le Jura, le petit bassin de Chambéry conserve-t-il des liens de parenté avec les formations typiques d'Oxfordshire et de Normandie; se rapproche-t-il davantage du Jura bourguignon ou du Jura argovien et wurtembergeois? Tel sera l'objet principal de cette monographie.

Pour procéder avec méthode et sans prévention, nous prendrons chaque assise à commencer par la plus profonde; nous l'étudierons en elle-même, dans sa composition minéralogique, dans sa forme extérieure, et surtout dans ses fossiles. Ce ne sera qu'ensuite de cet examen impartial que nous essayerons de la rapprocher de celles qui ont été signalées et caractérisées dans d'autres régions.

Lorsque nous les aurons ainsi toutes passées en revue, il ne nous restera plus qu'à jeter un coup d'œil sur l'ensemble et à déduire les conclusions. L'étude aride et en apparence bien ingrate de quelques bancs de rochers nous vaudra alors le droit de pouvoir contempler la série merveilleuse de ces mondes évanouis et prononcer, sans trop de témérité, sur leur histoire.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Marnes et calcaires compactes à ammonites oculatus.

Pour trouver les couches les plus profondes du massif de Nivolet et de Lémenc, c'est à la porte de Chambéry qu'il faut se rendre, près de la Cassine et de Beauvoir. Là, à soixante mètres environ au-dessous de la route d'Aix, entre les ceps d'une vigne en pente rapide, on voit affleurer quelques assises d'un calcaire friable, gris blanc, alternant avec des marnes.

Cette formation se continue-t-elle à une plus grande profondeur sous terre, quelle est son épaisseur totale? Nul ne saurait le dire. Comme elle ne fournit aucun produit exploitable, elle est restée complètement cachée sous un talus gazonné ou cultivé, sans qu'on ait jamais eu ni à la sonder, ni à l'explorer. On n'en connaît que les quelques fragments qui ont percé la terre végétale.

En s'éloignant de Chambéry, entre la Croix-Rouge et Saint-Saturnin, ces mêmes calcaires friables forment de hauts talus sous le signal de Lémenc; là encore ils présentent le même aspect gris blanc, la même pâte fine, marneuse, sans aucun caractère distinctif particulier; ils y atteignent une puissance de près de cent mètres.

Les fossiles y sont rares; ils se réduisent à des moules de petites ammonites, parmi lesquelles j'ai cru reconnaître les suivantes :

Ammonites biplex (Sow), — *plicatilis* (d'Orb.), très petit sujet à stries fines, bifides, peut-être jeune âge. .

Digitized by Google

Ammonites flexuosus (Quenst.), également de petite taille, surface lisse laissant à peine reconnaître les lignes flexueuses caractéristiques de cette espèce, mais sans tubercules ni sur les flancs ni sur le pourtour. Il se distingue par là du type de l'*am. oculatus* de d'Orbigny; peut-être n'en est-il que le jeune âge. Dans tous les cas, j'ai retrouvé la même variété au niveau des grandes carrières.

Ammonites tortisulcatus (d'Orb.), vraie miniature de cette espèce, avec le dos large, arrondi, l'ombilic étroit, trois lignes flexueuses, comme de fausses bouches, sur le dernier tour. Le tout a $0^m,01$ environ de diamètre, le $^1/_{10}$ à peine des *tortisulcatus* ordinaires.

Ammonites tatricus (d'Orb.), sujet aplati, écrasé dans les marnes de la Croix-Rouge.

Sur ce premier étage en vient un second au niveau de la route d'Aix, composé de calcaires gris, terreux, en couches régulières de $0^m,10$ à $0^m,40$ d'épaisseur. Cette pierre, d'un gris terne, parfois tachée de noir, a l'avantage de s'extraire avec la plus grande facilité et de se prêter admirablement à toutes les tailles. On l'utilise surtout en blocs de médiocre dimension pour les portes, les fenêtres, les escaliers, etc. Aussi des carrières ont-elles été ouvertes depuis le point où on la rencontre, au premier contour de la route d'Aix, presque sans discontinuité, jusqu'à la Croix-Rouge.

Les fragments qui ne sont pas utilisés pour la taille ou la maçonnerie sont recherchés par les chauffourniers, qui en produisent une chaux presque hydraulique, d'une très bonne qualité.

Entre les assises calcaires sont intercalés des feuillets d'une marne friable, terreuse, grisâtre, plus ou moins épaisse, qui les divise en bancs parfaitement séparés et faciles à détacher. C'est dans cette marne que les fossiles

Digitized by Google

se rencontrent en plus grande abondance, mais malheureusement dans un mauvais état de conservation. Nous essayerons d'en donner la liste après que nous aurons décrit le troisième et dernier étage.

Ce sont des calcaires compactes, en couches épaisses parfois de deux ou trois mètres. On les trouve au sortir du faubourg du Reclus, où ils forment l'escarpement de Haute-Bise; ils se dessinent en un long ruban clair le long de la colline de Lémenc, puis le long de Nivolet jusqu'au-dessus de Méry et de Clarafond. Au sud de la ville, ils se montrent également à Bâtonnet, à la fontaine Saint-Martin et mieux encore à la cascade de Jacob.

La pierre, d'un grain plus fin, d'une teinte plus claire que celle de l'assise précédente, est assez blanche lorsqu'elle est fraîchement taillée, mais elle a l'inconvénient de noircir avec le temps. Elle fournit d'ailleurs d'excellents matériaux de taille et de construction, surtout si l'on a soin de n'y pas mêler certaines couches terreuses qui se délitent et éclatent exposées à l'humidité. Les bancs supérieurs sont veinés de spath calcaire blanc et nuancés de taches brunes qu rousses. On a essayé d'en polir, mais ils ne donnent qu'un marbre de médiocre beauté.

Je considère comme limite supérieure une espèce de brèche qu'on trouve à la Croix-Rouge, sous l'ancien tir des militaires; à Lémenc, dessus le clos des Dames de la Visitation, et encore à Jacob, au-dessus du pont, sur la route de Montagnole.

Les deux derniers étages réunis n'ont pas moins de cent mètres d'épaisseur; ils forment le trait saillant de la petite chaîne de Lémenc.

Sur la seconde chaîne qu'on traverse au sud de Chambéry, ces étages se montrent encore, mais enfouis en partie

Digitized by Google

sous terre. Cependant on les suit depuis Verel, où ils forment le bas de l'escarpement de Montbasin jusqu'à la Cluse, où ils ont été exploités pour une carrière; ils réapparaissent dans le clos de Buisson-Rond, puis au nouveau tir des militaires, dans la combe des Charmettes.

Plus loin encore, à Saint-Jeoire, le même calcaire se montre sous l'église de ce nom, se suit jusqu'à Chignin, d'une part, et de l'autre, jusqu'à Puisgros et Curienne, par la cluse de la Boisserette. Il y présente les mêmes fossiles qu'à Chambéry; on remarque seulement que sa teinte est devenue noirâtre, sa pâte plus cassante; ce qu'il doit probablement à son rapprochement du massif des Alpes.

Il nous reste à étudier les fossiles fournis par ces deux étages. Ils sont généralement à l'état de simples moules, empâtés dans la roche et d'une fort mauvaise conservation. Je n'ai pu déterminer que les suivants :

Belemnites unicanaliculatus (ZIET),—*hastatus* (BLAINV.). Oppel rapporte à la variété *unicanaliculatus* les échantillons de cet étage; ceux que nous trouvons à Lémenc sont trop incomplets pour qu'on y puisse reconnaître les traits délicats sur lesquels repose la différence. J'ai remarqué seulement que le rostre n'y est jamais renflé, comme je l'ai vu dans l'*hastatus* vrai des couches supérieures.

Les ammonites du groupe des *planulati* y sont les plus abondantes. Mais comme elles se retrouvent encore dans tous les étages supérieurs, elles ne sauraient servir à établir une classification des terrains.

Dans les *planulati*, on distingue plusieurs variétés que d'Orbigny a toutes réunies et confondues sous le nom d'*Ammonites plicatilis*. Je crois plus utile de conserver

Digitized by Google

quelques-unes des espèces établies par Quenstedt et les paléontologistes allemands. Ainsi, je distinguerai :

Amm. biplex rotundus (QUENST.), grande espèce, de 0m,10 au moins de diamètre, renflée, arrondie; les tours de spire à peine contigus; la coupe présente un cylindre parfait à peine échancré pour recevoir le retour de la spire.

Amm. biplex compressus (QUENST.), espèce aussi grande et atteignant même 0m,15 de diamètre, moins renflée que la précédente, ombilic large formant la moitié du diamètre total; l'intérieur de chaque tour, sensiblement excavé par le retour de la spire. Les côtes se partagent souvent en trois sur le dos et justifieraient ainsi le nom de *triplex;* deux ou trois fausses bouches sur chaque tour.

Amm. planulatus gigas (QUENST.), plus grande encore, jusqu'à 0m,20. Dans le jeune âge, les côtes sont serrées, bifides sur le dos; dans un âge plus avancé, elles sont grosses, espacées (15 au plus sur un tour), droites, simples, sans inflexion ni division sur le dos.

Amm. planulatus polyplocus (REINECKE), dont les côtes se subdivisent en plus de trois plis sur le pourtour; espèce petite ou moyenne.

Amm. planulatus polygyratus (REINECKE), dos arrondi, bouche large; les côtes simplement bifides ou trifides; grandeur moyenne.

Amm. virgulatus (QUENST.), côtes fines, serrées, rayonnant directement de l'ombilic à la circonférence, bifides sur le dos; forme aplatie, bouche oblongue, quelques fausses bouches marquées en sillons plus profonds; grandeur moyenne.

Après les *planulati*, les ammonites les plus abondantes sont celles du groupe des *flexuosi* (QUENST.), — *oculati* (D'ORB.). A Chambéry, elles offrent même cette particularité

Digitized by Google

que ce n'est que dans cet étage de Lémenc qu'elles se rencontrent; aussi l'ai-je désigné sous le nom de son fossile caractéristique : *Calcaire à ammonites oculatus.*

Amm. oculatus (D'ORB.), très abondante à Lémenc; elle varie de $0^m,05$ à $0^m,01$ de diamètre; arrivée à cet âge, ses flancs présentent dix ou douze yeux saillants sur chaque tour; la carène est dentée ou crénelée sur tout son pourtour.

Amm. flexuosus nudus (QUENST.). Je laisse ce nom à une variété en tout semblable à l'*oculatus,* par ses côtes flexueuses interrompues sur le dos, mais qui est dépourvue d'yeux et de dents.

L'*Amm. pictus* (SCHLOT.), fort jolie espèce, semble rentrer dans le groupe des *flexuosi;* elle est caractérisée par un léger rétrécissement sur le milieu des côtés, produisant une dépression latérale et par ses côtes fines qui se perdent presque sur le dos.

Amm. Henrici?

Amm. Eucharis?

Amm. Erato?

Ces trois petites espèces de l'*oxfordklay,* proprement dit, ou *ornatenthon,* sont-elles représentées par quelques moules indéterminables trouvés à Lémenc? Nous n'oserions encore prononcer jusqu'à ce que nous ayons des échantillons plus nombreux et en meilleur état.

Amm. Jason (SOWERB.). Cette espèce, ordinairement confinée dans le callovien, a cependant été trouvée à Lémenc... un seul échantillon jusqu'à présent; il n'est pas même assez intact pour qu'on puisse assurer qu'il n'appartient pas à quelque variété.

Amm. inflatus binodus (QUENST.). Cette petite ammonite renflée, ronde, avec sa double rangée de pointes caractéristiques, se trouve à Lémenc dans l'étage du milieu. Elle

Digitized by Google

paraît monter jusque dans les étages bien plus élevés, puisque je l'ai revue à Apremont.

Aptychus lævis.

Aptychus lamellosus.

Je place ici ces deux espèces de valves mystérieuses que Quenstedt, avec la plupart des paléontologistes, considère comme des osselets internes d'ammonites, tandis que d'Orbigny en fait des cirrhipèdes. Ils sont très abondants à Lémenc.

Nerita jurensis (QUENST.), petit moule assez répandu dans les marnes de Lémenc. Goldfuss le classe parmi les *pileopsis;* Quenstedt et Rœmer, parmi les *nerita* ou *neritina;* les uns et les autres n'en connaissent que le moule.

Isoarca texata (GOLDF.), petit bivalve, à l'état de moule.

Isoarca lochensis (QUENST.), id.

Ostrea Rœmeri (QUENST.), coquille régulière en cône allongé, se rapprochant des *inoceramus;* crochets peu saillants, stries concentriques, test mince.

Terebratula lacunosa (DE BUCH.), espèce tout à fait caractéristique de cet étage, où elle est très abondante; nous aurions pu, à tout aussi bon droit, lui donner le nom de la *terebratula lacunosa.*

Collyrites carinata (DESOR), très abondant dans l'étage moyen de Lémenc et de la Croix-Rouge.

Holectypus Mandelslohi (DESOR), échinide associé au précédent, mais plus rare.

D'après tous ces fossiles, l'étage de Lémenc appartient à l'*argovien* des géologues suisses, — au *jura blanc bêta* de Quenstedt; ce serait le *calcaire à scyphia* des géologues français, mais un étage inférieur, dans lequel on ne rencontre ni un polypier, ni un spongiaire. Il est supérieur à l'*oxfordklay* de l'Angleterre et correspondrait plutôt,

Digitized by Google

d'après Oppel, au *lower calcareous grit*. Tout en le laissant dans l'*oxfordien* de d'Orbigny, je pense devoir donner à cet étage le nom spécial d'*Argovien inférieur*, par opposition à un étage plus élevé que j'aurai à décrire ci-après, sous le nom d'*Argovien supérieur*.

En faisant abstraction des fossiles, le seul aspect extérieur de la roche aurait presque suffi pour asseoir sa détermination. Quenstedt, en décrivant le *Weisser bêta* des Alpes souabes, s'exprime en ces termes :

« Les grandes lignes de rocher (de cette formation) se distinguent par leur régularité, qui permet de les reconnaître de très loin. Il suffit d'avoir vu une seule fois en sa vie les croupes du Hohenstaufen, d'Acham ou de Zollern... Si *bêta* ne tenait pas une place aussi considérable dans la série des couches de nos contrées, les Alpes y auraient une tout autre physionomie. Mais, grâce à lui, l'homme le plus étranger à notre pays, avec une bonne description à la main, s'y retrouvera sans peine... » (*Der Jura*, p. 590.)

Des descriptions détaillées de MM. Quenstedt et Oppel, il résulte que, dans le bas, on voit d'abord des pentes abruptes, boisées ou gazonnées, puis, au-dessus, une lisière de rochers coupant le fond de verdure, exactement comme on le remarque auprès de Lémenc. Quenstedt considère les marnes friables des pentes inférieures comme un étage à part (*Weisser alpha*), caractérisé par la *terebratula impressa*. Ne pourrait-on pas croire qu'il en est de même des marnes de Beauvoir, que nous avons décrites comme formant la partie inférieure de Lémenc?

En dépit de cette similitude, je n'ai pas cru devoir rapporter ces marnes au calcaire à *terebratula impressa* ou *impressa-thon;* d'abord, parce que je n'y ai jamais rencontré ni ce fossile, ni aucun de ceux qui sont caracté-

Digitized by Google

ristiques de l'étage *alpha*, tandis que le peu que j'y ai recueilli se confond avec ceux de l'étage *béta*. Entre une détermination basée sur la paléontologie d'une part et de l'autre, une similitude plus ou moins complète dans l'aspect physique des roches, il n'y a pas à hésiter. On voit d'ailleurs que, dans l'*impressa-thon*, les fossiles sont silicifiés ; à Beauvoir, au contraire, je n'ai trouvé que de simples empreintes calcaires. Oppel identifie l'étage de l'*impressa-thon* avec l'*oxfordklay* ou l'*ornatenthon ;* or, rien ne nous autoriserait jusqu'à présent à voir dans les pentes gazonnées ou les vignes, sur la route d'Aix, le représentant de ces terrains.

Tels sont les motifs qui m'ont porté à maintenir au moins provisoirement les trois étages à une même époque. J'ai voulu cependant consigner ici les doutes qui m'ont tenu longtemps en suspens, afin d'indiquer et les recherches qui restent à faire et les découvertes qu'il est permis d'espérer.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Calcaires à scyphia et cidaris glandiferus.

Au niveau du calvaire de Lémenc, la roche devient moins compacte, les couches moins épaisses, moins homogènes. De minces assises d'un calcaire blanc, à grain fin, presque lithographique, sont coupées par des marnes argileuses, ou alternent avec elles. Les marnes présentent des moules d'ammonites, généralement des *planulati*, avec des *aptychus*, sans mélange d'autres fossiles.

Les calcaires laissent souvent apercevoir des débris de spongiaires, silicifiés ou calcaires noyés dans la masse. Souvent aussi le calcaire devient arénacé ou caverneux et passe à une dolomie véritable.

Dans un minage fait récemment pour planter une vigne, un peu plus haut que le Calvaire, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer toute une faune, dont voici les espèces les plus remarquables :

CÉPHALOPODES.

Belemnites unicanaliculatus (ZIET), la même que dans l'étage précédent.

Bel. sauvanausus (D'ORB.), petite bélemnite à sillon central plus prolongé que dans l'*hastatus*, avec un petit sillon latéral peu profond sur un côté.

Bel. didayanus (D'ORB.), bélemnite large, aplatie, un sillon étroit bien apparent sur la tranche, et de chaque côté un pli peu marqué entre deux dépressions. Cet

Digitized by Google

échantillon a été recueilli plus bas, sous l'ancien tir des militaires, dans la brèche qui fait transition entre cet étage et l'inférieur.

Bel. coquandus (D'ORB.), petite, carrée, un sillon sur chacune des quatre faces, commençant au-dessous de la région alvéolaire et se continuant jusqu'au rostre, qui est en pointe. Cette curieuse espèce n'est signalée encore que dans la Provence, elle n'a jamais été recueillie, que je sache, dans le Jura suisse ou allemand. Elle forme ainsi trait d'union entre deux contrées fort disparates.

Ammonites biplex (QUENST.). Le dos est souvent corrodé en forme de sillon, dans les tours extérieurs, ce qui me l'avait fait confondre avec l'*anceps* du callovien; mais les tours intérieurs intacts rendent toute erreur impossible.

Aptychus lamellosus.

GASTÉROPODES.

Nerinea, fragment de moule interne d'une très grande nerinea creusée de deux profonds sillons. (Espèce indéterminable.)

Nerinea, très petite, courte de $0^{m},01$ à peine de longueur. (Indéterminable.)

LAMELLIBRANCHES.

Pholadomya. Je n'ai trouvé à Lémenc qu'un moule interne, avec la contre-empreinte externe, où l'on voit les côtes fines et serrées qui ornaient sa surface. La substance de la coquille avait entièrement disparu. Il paraît que dans la Suisse les pholadomyes sont très abondantes dans cet étage, puisque Desor le désigne sous le nom de calcaire à pholadomyes.

Isoarca lochensis (QUENST.), moule anguleux, à crochet long, contourné.

Digitized by Google

Isoarca texata (QUENST.), moule à crochet peu saillant, coquille symétrique.

Modiola tenuistriata (GOLDF.), parasite dans la substance des spongiaires, remarquable par les fines stries longitudinales de son test.

Pecten, grand, allongé en isocèle, côtes espacées.

Pecten, petit, renflé, côtes serrées.

Ostrea rastellaris, petite huitre siliceuse, plissée; la valve supérieure acuminée; de son faîte partent des plis serrés tombant des deux côtés vers les commissures.

Ostrea, en plaques larges, fragments indéterminables.

BRACHIOPODES.

Terebratula dyphia (DE BUCH.), simple fragment de la valve supérieure, où l'on voit deux empreintes, ou sillons, partant de la perforation et se dirigeant de chaque côté du crochet. Si incomplet que soit notre échantillon, il est impossible de méconnaître ce fossile, qui n'a pas encore été signalé dans les couches analogues de la Suisse et de la Souabe, mais se trouve en abondance dans les carrières de ciment romain de la *Porte de France,* à Grenoble. Notre précieux échantillon établirait ainsi un synchronisme entre la formation de Grenoble et celle de Lémenc. Il est à remarquer que c'est dans les marnes intercalées entre les bancs calcaires que je l'ai recueilli.

Terebr. reticulata (QUENST.), fort jolie espèce bien caractérisée par le sillon profond qui la partage depuis le crochet jusqu'au bord antérieur.

Terebr. bisuffarcinata (SCHLOT.), grosse, plis fortement accusés, crochet court, recourbé.

Terebr. orbis (QUENST.), variété de la précédente, où la valve inférieure représente un cercle parfait, aplati.

Digitized by Google

Terebratula lacunosa dichotoma (QUENST.), petite, plate, allongée, plis sur le bord n'atteignant que la moitié de la hauteur totale de chaque valve.

Terebr. lacunosa sparsicosta (QUENST.), petite, arrondie, lisse, sillon ventral profond avec un pli faisant saillie dans le milieu.

Terebr. gutta (QUENST.), petite, se rencontre souvent en valve détachée dont l'intérieur laisse voir une saillie médiane partageant la valve ventrale.

Terebratula Lemenci (nobis). J'hésite à décrire sous ce nom une espèce tout à fait différente, que je considère comme nouvelle. Voici sa forme :

« Coquille grande (longueur 0^m,036, largeur 0^m,023, épaisseur 0^m,014), allongée, presque triangulaire, arrondie en avant; lisse avec des stries d'accroissement régulières, sans aucune inflexion des valves ; commissures droites sur tout le pourtour. Grande valve fortement repliée, se prolongeant en un crochet allongé, droit, très épais, tronqué par un foramen arrondi faisant un angle presque droit avec le plan de la coquille[1]. »

Cette térébratule se rapproche par ce dernier caractère de la *repelliniana* du corallien de l'Échaillon, près de Grenoble ; mais elle est plus petite et surtout plus régulièrement amincie ; on dirait presque une *pinna* en miniature. Elle rappelle également la *prælonga* du néocomien.

[1] Testa longiori quam latiori, subtriangulari, antice rotundata (long. 0^m,036, transv. 0^m,023, crass. 0^m,014), valvis unitis neque plicatis, neque incurvatis ; annuorum incrementorum lineis tantummodo apparentibus, valvarum commissura recta, nec antice nec postice inflexa. Majori valva convexa, cum apice longiori, incrassato, recto, sine curvatura, foramine magno in extremo apice posito.

Digitized by Google

Je lui donne le nom de *Lémenc*, seule localité où je l'aie rencontrée.

Une variété, dont je ne possède qu'un seul échantillon fort détérioré, plus aplatie que la précédente, est marquée de fines stries longitudinales.

Terebratella pectunculus (SCHLOT.), ou *Megerlea*, charmante petite espèce plissée comme une rhinchonelle, avec des stries transversales dans les plis.

ÉCHINODERMES.

Cidaris coronatus (GOLDF.), plaquettes détachées, où l'on voit les tubercules tantôt lisses, tantôt crénelés, avec les scrobicules circulaires distants, séparés par une surface finement granulée.

Diplopodia subangularis (DESOR), *Diadema subangulare* (GOLDF.), fragment où l'on ne reconnaît que la forme générale, les tubercules gros, perforés.

Magnosia decorata (DESOR), *Echinus nodulosus* (GOLDF.), très petit oursin avec une rosette apiciale occupant une grande partie de sa surface.

Glypticus hieroglyphicus (AGAS.), tubercules ni perforés ni striés, semés irrégulièrement dans les aires; ceux de l'aire ambulacraire égaux à ceux de l'aire interambulacraire. Cette espèce, parfaitement caractérisée, est donnée ordinairement comme corallienne, du terrain à chailles. J'en ai trouvé un échantillon à Lémenc dans la même station que les autres fossiles ici énumérés.

Collyrites granulosa (QUENST.), petit *dysaster*, à carène saillante.

Echinobrissus, peut-être le *sulcatus* (DESOR). L'échantillon est trop empâté dans la roche pour permettre une détermination spécifique.

Digitized by Google

Radioles de *cidaris glandiferus* (GOLDF.), radioles en forme de gland de chêne orné de stries granuleuses parallèles; ils sont très répandus dans cette couche de Lémenc et n'en sortent pas; c'est pourquoi je l'ai désignée ici par le nom de ce fossile. J'appelle l'attention sur la note ajoutée par M. Desor à la description de cette espèce, dans sa *Synopsis des echinides fossiles;* elle est conçue en ces termes :

« NOTA. — Ces radioles sont très anciennement connus et très répandus dans les collections, où on les désignait autrefois sous le nom de pierres judaïques *(judaici lapides),* parce que les pèlerins les rapportaient en grand nombre de Terre sainte. Agricola les dit originaires du Mont-Carmel. Leur gisement n'est pas connu d'une manière certaine, malgré l'autorité de Goldfuss et d'Agassiz, qui les citent, le premier, dans le Wurtemberg, en Bavière et au Randen; le second, au Mont-Terrible et dans les environs de Bâle. Nous avons essayé de remonter à la source de ces indications et les avons trouvées dénuées de fondement. Les géologues de Porrentrui n'ont jamais rencontré le *C. glandifera* au Mont-Terrible, et M. Quenstedt affirme ne l'avoir rencontré dans aucun terrain en Allemagne. »

Nous voyons ce fossile en place, à Chambéry, dans l'argovien supérieur, précisément dans les couches indiquées par Goldfuss et Agassiz.

Radioles de *cidaris cylindricus* (QUENST.), grosses baguettes droites, avec fines stries.

Radioles de *rabdocidaris copeoïdes* (DESOR), plus grêles, longues, avec rangées d'épines alignées.

Digitized by Google

CRINOÏDES.

Pentacrinites subteres (QUENST.). La coupe laisse voir un charmant floscule à cinq pétales arrondis ; sur le bord de chaque pétale, fines stries, fort délicates.

Pentacrinites cingulatus (GOLDF.), petite pentacrine étoilée, à côtes saillantes, aiguës.

Eugeniacrinites caryophyllatus (QUENST.). Je rapporte à cette espèce les tiges rondes, unies, formées d'articles réguliers, avec stries rayonnant du centre à la circonférence. J'y rapporte également d'autres tiges plus petites, avec renflements et rameaux irréguliers insérés sur la tige.

Eug. compressus (GOLDF.), floscule terminale avec étoile inscrite.

Eug. Hoferi (GOLDF.), tige composée d'une série de renflements et d'étranglements.

Solanocrinites scrobicularis (GOLDF.), entroques irrégulières presque toujours détachées, portant un creux ou une entaille sur le côté. Les surfaces des articles, au lieu d'étoiles et de floscules, ont souvent un simple pli saillant. Sur les deux surfaces opposées, ces plis ne sont point parallèles, ils se croisent au contraire à angle droit. Au surplus, les formes sont très variées et extrêmement compliquées.

ANNELIDES, BRYOZOAIRES.

Serpula Deshayesii (GOLDF.), grosse tige, subcarrée, se terminant par quatre pétales découpés.

Serpula, fines serpules collées sur les spongiaires ou autres corps étrangers.

Digitized by Google

Ceriopora radiciformis (GOLDF.), semble une serpule à anneaux rapprochés.

Ceriopora clavata (GOLDF.), petite tige rameuse de bryozoaire.

CORALLIAIRES, SPONGIAIRES.

Montlivaultia, tige carrée, feuilletée, rayonnante, unique sans ramification.

Astræa, tiges rondes, étoilées, tortueuses comme des serpules.

Meandrina.

Spongites rotula (QUENST.), petit disque supporté par une tige plus mince et terminé par un cône très surbaissé, percé dans le centre. *(Cnemidium mammillare,* GOLDF.)

Spongites dolosus (QUENST.), simple cupule informe, que Quenstedt donne comme type de son *Weisser gamma* et dessine en tête de ce chapitre.

Spongites obliquatus (QUENST.), surface garnie de pores contigus, qui plongent obliquement tous du même côté.

Spongites lamellosus (GOLDF.), surface à mailles carrées, au milieu de chaque maille un pore rond.

Spongites cancellatus (QUENST.), surface à mailles carrées et pores carrés occupant le vide entier de chaque maille.

Ces trois derniers spongiaires sont rangés par Quenstedt dans son *Weisser delta.*

Spongites astrophorus (QUENST.), *Cnemidium astrophorum* (GOLDF.).

Spongites glomeratus (QUENST.).

Spongites ramosus (QUENST.).

Spongites perforatus (QUENST.), *Manon peziza* (GOLDF.).

Scyphia bipartita (QUENST.).

Scyphia milleporata (QUENST.).

Digitized by Google

Scyphia gregaria (QUENST.).

Scyphia obliqua (GOLDF.), petite, pyriforme, pores obliques, plongeant vers l'axe central.

Scyphia, en tête arrondie non perforée.

Scyphia, id. avec perforation au centre.

Tragos patella (GOLDF.), en forme de coupe allongée, les bords fibreux.

Manon impressum (GOLDF.).

Cnemidium corallinum (GOLDF.).

Chaetetes polyporus (QUENST.).

Ces fossiles, si nombreux et si caractéristiques, suffisent à nous prouver que nous avons bien ici la couche du *Jura blanc gamma* et *delta* de Quenstedt, couche qui, dans le Wurtemberg, confine au corallien *(epsilon* et *zèta)*. Nous pouvons l'appeler, sans crainte d'erreur, *calcaire à scyphia,* avec Mousson, qui l'a décrite à Baden en Argovie, avec Oppel et les géologues jurassiens. On peut également l'appeler *argovien supérieur,* puisqu'elle termine ce terrain, au-dessous du corallien, dans l'Argovie et la Souabe.

Nous ferons même remarquer que, dans son tableau des terrains d'Argovie, M. Mousson place à la base un calcaire massif *(massige-kalk)*, en bancs épais, correspondant à ceux de nos carrières de Lémenc, riche surtout en ammonites; puis au-dessus, des couches plus minces où apparaissent les spongiaires avec tous les fossiles énumérés ci-dessus, c'est son *(scyphia-kalk) calcaire* à *scyphia*. La similitude avec le canton d'Argovie est donc complète; elle justifie les noms d'*argovien inférieur* et *supérieur*.

Ce n'est qu'à Lémenc, et dans cette petite vigne, que j'ai rencontré jusqu'à présent des fossiles; partout ailleurs

Digitized by Google

ce terrain en est, au contraire, fort dépourvu. Ainsi, on le voit depuis la croupe qui domine Méry, descend à Saint-Saturnin, recouvre la colline presque entière de Lémenc, réapparaît à Bâtonnet, à Bellecombette, à Jacob, entre la première cascade et le hameau de Bellecombette.

Sur la seconde cluse de Chambéry, ce sont les mêmes calcaires qui forment la cime de l'escarpement entre Verel et Montbasin, entre la Cluse et Raserey, qui forment la butte de la Trousse et de Leschaux; ils se montrent au Petit-Barberaz, ainsi que dans le fond des petites combes des Charmettes.

Dans tous ces points, ils se présentent comme un calcaire blanc en petites assises de $0^m,10$ à $0^m,20$ d'épaisseur, séparées par des bancs de marne brune. Les surfaces des assises sont souvent rugueuses, ondulées d'une façon singulière. Souvent aussi la roche devient cassante, fendillée irrégulièrement en tous sens.

A raison de ces défauts, elle est généralement fort peu exploitée et surtout impropre à la taille.

Il est difficile d'en assigner l'épaisseur absolue, parce que, d'une part, elle se confond dans le bas avec l'étage précédent et qu'elle se fond insensiblement, dans le haut, avec les marnes à ciment. Cependant je crois qu'elle n'a pas moins de cinquante à soixante mètres.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Marnes à ciment.

Au-dessus du *calcaire à scyphia* vient une formation bien disparate : ce sont des marnes argileuses, friables, terreuses, propres à fabriquer le *ciment romain;* de là leur nom de *marnes à ciment.* Elles ont été exploitées pour cet usage à Montagnole, à Pré-Rosé et à Saint-Cassien. Je suis porté à croire que c'est la même couche qui fournit le ciment de la Porte-de-France à Grenoble.

On les reconnaît de loin, à leur simple aspect extérieur et aux cultures qu'elles comportent. Comme elles sont humides, elles sont généralement utilisées pour des prairies, ainsi qu'on peut le voir à Verel et à Montagnole. Ce n'est plus le sous-sol aride du *calcaire à scyphia,* presque partout couvert de vignes, de broussailles ou de maigres cultures.

Il est difficile d'assigner une épaisseur absolue à cette formation, qui paraît n'être pas uniforme dans tout le bassin. A Verel, dans le petit ravin de *Raserey* sur Saint-Alban, elle n'a pas plus de quatre-vingts à cent mètres. A l'autre extrémité, sous le Pas de la Fosse, on lui en donnerait au moins le double. Les limites inférieures et supérieures ne sont pas d'ailleurs nettement posées; ce n'est ici qu'un premier aperçu laissant beaucoup d'études à faire encore.

A Verel, au point où la marne repose sur le *calcaire à scyphia,* se présente un curieux phénomène. Sur une

Digitized by Google

épaisseur de cinq ou six mètres, la marne grise est remplacée par une dolomie d'un blanc jaunâtre, se délitant à l'air et se réduisant en un sable dont chaque grain est un rhomboèdre de carbonate double de chaux et de magnésie. Cette dolomie est connue dans le pays sous le nom de *sable* et employée pour les mortiers. Je la considère comme un tuf déposé par des eaux minéralisées, qui auraient autrefois suinté dans cette fissure.

A Montagnole, la marne est coupée par des lits nombreux et souvent épais d'un calcaire lumachellique, parfois fort dur, qui semble néanmoins appartenir à la même formation. Une couche inférieure dans la combe des Charmettes a fourni d'excellente pierre de taille pour la construction de l'Asile des Aliénés de Bassens. Elle est exploitée encore au delà du pont qui va de Bellecombette à Montagnole.

Plusieurs autres bancs plus minces se rencontrent coupant les marnes au-dessus de celui-là, jusqu'au tunnel du Pas de la Fosse. Il semble que ce n'est pas là un terrain distinct, mais un accident local qui s'est produit, dans ce bassin, pendant le dépôt des marnes à ciment. On dirait des courants sous-marins qui auraient trié les parties les plus grossières et les auraient laissées se déposer, puis s'agglutiner.

La plupart des menus fragments de cette lumachelle ne sont que des débris de mollusques, de rayonnés ou de polypiers, mais tellement triturés qu'ils deviennent méconnaissables. La décomposition des substances animales y a laissé du bitume ou du gaz hydrogène sulfuré fétide, qui s'échappe encore de certaines couches moins éventées.

Les fossiles ne sont pas les mêmes dans les marnes et

Digitized by Google

dans la lumachelle. Je considère la plupart des débris qu'on a pu recueillir dans la lumachelle comme appartenant encore à l'époque du *calcaire à scyphia*. Ils auront été détachés par les courants sous-marins des récifs de ce dernier terrain et simplement réagglutinés. Ainsi j'y ai recueilli les suivants, qui tous appartiennent à la station de Lémenc :

Belemnites unicanaliculatus.
Aptychus lævis.
Isoarca transversa.
Isoarca texata.
Pecten.
Ostrea aplaties, fragments; c'est le fossile le plus abondant.
Ostrea plissées.
Cidaris coronata, plaquettes détachées.
Magnosia decorata.
Radioles nombreux et variés.
Rabdocidaris nobilis, radioles.
Solanocrinites scrobicularis, ou espèce voisine.
Entroques très abondants.
Cnemidium.

D'autre part, je considère comme appartenant aux mers de cette époque divers poissons dont les dents sont mêlées aux fragments ci-dessus.

Ce sont des *sphœnodus* et autres squalides, des *pycnodontes* généralement de petite dimension.

Il y a encore quelques mollusques dont les coquilles sont conservées plus intactes et ne semblent pas avoir été remaniées par les eaux; d'ailleurs, ce sont des espèces que je n'ai jamais rencontrées dans le *calcaire à scyphia :*

Digitized by Google

Natica, moule d'un petit sujet, de 0^{m},025 de hauteur totale.

Pleurotomaria, petit, orné de cinq stries parallèles sur chaque tour de spire; entre les stries le test est frangé de petites fossettes régulières.

Pecten, côtes saillantes, séparées par des lignes de points comme dans le *pecten subpunctatus* de Goldfuss.

Ostrées, lisses et plissées, de grande taille.

A Verel et Montbasin, où les marnes sont sans mélange de lumachelles, les fossiles sont moins abondants; ils appartiennent tous à la faune spéciale de cette époque. Ce sont :

Ammonites biplex (QUENST.), *plicatilis* (D'ORB.), comme dans la série entière; j'en ai vu pareillement à Montagnole dans la couche à ciment.

Amm. tortisulcatus (D'ORB.). Il paraît ici pour la première fois dans son type véritable et se continue jusqu'au sommet de la série.

Ostrea dilatata, très bien caractérisé, à Verel et au Raserey.

A ces caractères minéralogiques et paléontologiques il est aisé de reconnaître que l'étage des *marnes à ciment* n'est représenté ni dans l'Argovie ni dans le Jura wurtembergeois. Nous avons donc ici une série nouvelle qui commence, à laquelle il ne serait pas rationnel de donner le nom de *terrain argovien;* nous chercherons à la classer, après avoir décrit l'étage suivant, qui clôt la série jurassique près de Chambéry.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Calcaires hydrauliques.

Sur les *marnes à ciment* vient une masse énorme d'un calcaire argileux, gris cendré, le plus souvent friable, en couches minces coupées de lits de marne. Cette formation n'a pas moins de cinq cents mètres d'épaisseur. On peut la mesurer à Saint-Alban, où elle s'étend depuis le creux formé par les *marnes à ciment* jusqu'au sommet de Monterminod. Le goufre du Bout-du-Monde est entièrement creusé dans ces roches et en fournit un excellent type.

A travers la vallée, les calcaires hydrauliques se continuent par la Ravoire, Triviers, où ils laissent percer quelques arêtes, se relèvent à Saint-Baldoph et à Apremont, jusqu'au Col du Frêne. Dans le fond du cirque de Montagnole, on peut mesurer leur épaisseur dans le mur énorme qui supporte les cimes de Joigny et de Blanchenet.

Tandis que les *marnes à ciment* sont favorables aux prairies, les calcaires hydrauliques se prêtent admirablement à la culture de la vigne et fournissent nos meilleurs crûs, à Monterminod, à Cornioles, Challes, Apremont, etc. Ce n'est pas que j'attribue à la nature géologique de la roche une influence sur la qualité des vins, mais on remarquera que c'est un sol très sec, rocailleux, calcaire, et qui surtout occupe dans notre bassin les pentes de l'*est* et du *sud*. Ce sont ces conditions hygrométriques, jointes à l'exposition favorable, qui lui valent sa prérogative.

Sur les cinq cents mètres d'épaisseur, on peut signaler quelques variations légères dans la nature et l'aspect de la

Digitized by Google

roche; elles ne sont cependant ni assez marquées, ni assez constantes pour former des étages distincts; d'ailleurs, j'avoue que je n'ai pas su trouver encore des stations fossilifères assez riches pour me permettre une monographie. Voici seulement quelques aperçus :

Au contact des *marnes à ciment,* se trouve un calcaire grossier, presque oolitique, roux ou jaunâtre, qui tranche, par sa texture plus encore que par sa couleur, avec les marnes grises uniformes dans lesquelles il est engagé.

Dans la pâte se détachent de petites rhynchonelles, renflées, dont le test est d'un calcaire blanc fibreux, comme soyeux. J'y ai vu encore des fragments de grosses térébratules, que je n'ai pu isoler, ni déterminer.

Cette population, exclusivement composée de *brachiopodes,* dans cette couche de trois ou quatre mètres d'épaisseur tout au plus, est d'autant plus surprenante que ces mollusques font complètement défaut dans les marnes au-dessus comme au-dessous.

On suit cette couche étrange depuis les prairies de Montbasin, jusqu'aux broussailles de Saint-Alban; j'en ai retrouvé un échantillon d'un rouge brique, avec les mêmes rhynchonelles, dans des éboulis près du Pas de la Fosse.

Ce n'est pas un étage, c'est un simple feuillet, au point de contact des deux terrains, comme un signet dans le livre de la géologie.

Sur le calcaire grossier reparaît la teinte cendrée, la pâte fine et serrée, caractéristique de cette formation. Vers le Pas de la Fosse, les couches inférieures contiennent en abondance des *collyrites carinata* et *granulosa.* Il est à remarquer que cette espèce ne se rencontre ni plus haut, ni plus bas, dans les terrains contigus; que même elle ne traverse pas la Cluse, du côté de Saint-Alban et de Mont-

Digitized by Google

basin. C'est donc plutôt un *habitat* particulier de cette plage boueuse, comme à la base de Lémenc, à la Croix-Rouge, dans des calcaires pareillement marneux, nous avons signalé déjà une localité riche en *collyrites*.

Vers le même niveau, on voit se détacher dans la marne des espèces de bourses calcaires, pourvues d'un tuyau recourbé; on dirait des pipes grossièrement ébauchées. Nous les avions d'abord prises pour des *scyphia*, mais il nous a été impossible d'y découvrir jamais une apparence organique. Ne serait-ce pas plutôt la cavité creusée dans la vase par un mollusque ou un échinoderme, avec le canal qui y amenait l'eau? Après le départ de l'hôte qui l'a habitée, elle se serait comblée de boue, qui en conserverait la forme approximative, après avoir été desséchée et tourmentée dans les révolutions survenues dès lors? C'est là une simple hypothèse!

J'arrive maintenant à la masse puissante des calcaires hydrauliques. Elle est généralement pauvre en fossiles; ils y sont à l'état de simples moules, noyés dans la masse et difficiles à détacher. Je n'ai pu reconnaître que les suivants :

Nautilus, grand, à cloisons peu infléchies (d'Apremont, collection du Grand-Séminaire).

Ammonites biplex (Sow.), — *plicatilis* (d'Orb.), variété bien plus grande que celle de Lémenc, atteignant jusqu'à $0^m,50$ de diamètre; les flancs sont aplatis, la coupe quadrangulaire, les côtes, dans les derniers tours, fort espacées. Cette ammonite, caractéristique de ce terrain, constitue certainement une variété qui devrait être dotée d'un nom spécial. Je l'ai recueillie au Bout-du-Monde, à Apremont et jusqu'à Entremont-le-Vieux.

Am. tortisulcatus (d'Orb.), très abondant.

Digitized by Google

Am. inflatus binodus (QUENST.), que j'ai recueilli pareillement à Lémenc.

Hamulina. D'Orbigny ne place ces fossiles que dans le terrain néocomien, et les définit « des hamites qui ne sont recourbées que d'un seul côté. » J'en ai deux venant des calcaires hydrauliques d'Apremont.

Pecten subarmatus (MUNSTER), grand pecten, côtes larges, obtuses; surface plissée en travers, comme par des stries d'accroissement.

Pecten (variété), entre les grosses côtes de très fines stries.

Plagiostoma, côtes fines, serrées.

— (variété), lisse avec stries d'accroissement en travers.

Plagiostoma (variété), imitant presque la forme générale du *catillus Cuvierii* de la craie.

Terebratula.

Tragos, réseau à larges mailles, en forme de cône allongé ou de coupe.

Dans les couches les plus élevées, presque au contact du valangien, j'ai recueilli :

Ammonites biplex.

Pecten.

Plagiostoma, petit, lisse, presque rond.

Ostrea, rappelant par sa forme l'*exogyra nana* (MORRIS, Sow.) du *calcareous grit* de Weymouth.

Terebratula intermedia (Sow.), bord sans plis, crochet recourbé, stries d'accroissement sur la surface des valves.

Au vu de ces fossiles, on se demandera à quel étage géologique nous devons rapporter ce terrain qui atteint un si énorme développement. Comme pour les *marnes à ciment,* nous constaterons d'abord que l'analogue manque

Digitized by Google

en Argovie, où le *calcaire à scyphia* passe au corallien par transition insensible. C'est donc ailleurs qu'il nous faut chercher nos types.

Dans leur excellente *Description géologique* du canton de Neufchâtel, MM. Desor et Gressly nous présentent une série à peu près pareille. Sous le corallien à chailles, ils placent un terrain fort épais, qu'ils désignent sous le nom générique d'Argovien et qu'ils subdivisent en six étages :

ARGOVIEN.
- *a* Marnes et calcaire à scyphia supérieurs.
- *b* Calcaire schisteux à spéritoïdes.
- c^1 Marnes et calcaires hydrauliques à ammonites.
- c^2 Marnes à *collyrites carinata*.
- c^3 Grès fin ocracé et marnes.
- *d* Calcaire à scyphia proprement dit.

Il semble que le *d* correspond au *calcaire à scyphia* de Lémenc; que c^5 représente les marnes à ciment, c^2, les couches intermédiaires avec *collyrites carinata*, et enfin c^1 et *b*, nos calcaires hydrauliques d'Apremont et de Saint-Alban.

Je suppose que l'*a* fait défaut à Chambéry, où manquent d'ailleurs également tous les membres supérieurs de la série jurassique. Une autre différence encore, c'est que, dans le Jura, les termes supérieurs de cette série sont caractérisés surtout par les pholadomyes, goniomyes, cercomyes, mactromyes, trigonies et autres lamellibranches qui manquent à Chambéry.

De cet ensemble d'observations, je tire les conclusions suivantes : Les terrains que je viens de décrire appartiennent tous à l'étage désigné en France et dans le monde entier sous le nom d'*Oxfordien*, tiré du *comté* où ils ont été observés pour la première fois. Nous conserverons donc ce nom consacré par l'usage.

Seulement, sous le nom spécial d'*Oxfordklay*, nous ne

Digitized by Google

désignerons que la couche correspondante à celle d'Oxford, celle que de Buch a dénommée *Ornatenthon*. En Savoie, comme en Neufchâtel, elle se confond presque avec le kellovien; ainsi à Chanaz, elle forme la partie supérieure des minerais de fer. Son nom anglais accusera son parallélisme.

Nous appellerons *Argovien inférieur* les puissantes couches de calcaires à *ammonites oculatus*, qui, à Chambéry comme en Argovie et en Souabe, dessinent le relief principal du pays; *calcaire à scyphia*, les couches plus friables qui les recouvrent. Il y a une correspondance trop exacte entre nos roches et celles qui ont reçu ce nom, depuis vingt-cinq ans, pour que nous puissions hésiter à le leur conserver.

Aux *marnes à ciment* et aux *calcaires hydrauliques*, je ne crois pas devoir donner le nom d'*Argovien*, puisqu'ils ne sont pas représentés en Argovie; je préfère leur laisser le nom générique d'*Oxfordien*, sous lequel ils sont plus connus. Ce seront donc les *marnes oxfordiennes* et les *calcaires oxfordiens*, que nous aurons soin de ne pas confondre avec l'*oxfordklay*.

Si restreint que soit son cadre, cette monographie des environs de Chambéry n'aura pas été inutile, si elle nous permet d'introduire plus de clarté et de précision dans la corrélation des couches du jurassique moyen, et si elle nous fournit un fil conducteur pour distinguer ces étages dans les massifs des Bauges et de la Grande-Chartreuse.

Il nous reste à aborder les terrains plus récents : Le *valangien*, avec ses *pygurus rostratus*, qui se superpose immédiatement à l'oxfordien, sous Nivolet; le *néocomien*, l'*urgonien*, puis les autres étages crétacés et tertiaires... Mais ces terrains, s'ils ont recouvert jadis le sol de Cham-

Digitized by Google

béry, en ont été balayés depuis des milliers de siècles. C'est dans notre étude sur les Bauges, que nous les rencontrerons et que nous aurons à les décrire. Autour de Chambéry, dans la profonde coupure et dénudation qui a mis à nu l'oxfordien, nous ne trouvons sur ce terrain que des alluvions quaternaires et les dépôts erratiques que nous allons décrire en quelques mots.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Terrains quaternaires à lignites.

Je ne veux point répéter ici les descriptions de ce terrain, celles que j'ai données déjà dans mon précédent mémoire sur les environs d'Aix *(Description géologique des environs d'Aix,* 1863, p. 84 et suiv.), ni celles de M. G. Mortillet dans les *Bulletins mensuels de la Société d'histoire naturelle de Savoie,* où il a étudié le *lignite de Sonnaz* (dans le n° 8, du 20 mars 1850, p. 115), et les *alluvions anciennes de la Boisse* (dans le n° 14, du 20 septembre 1850, p. 205). Je me bornerai à donner une liste aussi complète que possible des fossiles déterminés jusqu'à présent. Je suis heureux de pouvoir citer un maître de la science, M. Osswald Heer, de Zurich, qui a eu l'obligeance de revoir avec soin mes déterminations, et, malgré le mauvais état des échantillons, a pu, dans une lettre gracieuse du 11 mars 1865, me fournir de précieux renseignements. Qu'il veuille bien en recevoir ici l'expression de ma reconnaissance.

Signalons d'abord les plantes :

1. *Betula alba.* (Lin.) La même espèce se trouve dans les lignites de la Suisse à Utznach et Dürnten. Dans les tourbières du nord de l'Europe, Morlot cite le *betula alba* comme ayant formé les forêts les plus anciennes, remplacées par le *pinus sylvestris.*

2. *Pinus sylvestris.* Bois et cônes; c'est l'espèce la plus commune (Sonnaz).

Digitized by Google

3. *Pinus abies.* (L.) Cônes allongés (Sonnaz).

4. *Salix cinerea.* (L.) Feuilles assez communes dans l'argile de la Boisse, et très répandues dans tous les gisements de ce terrain.

5. *Salix repens.* (Lin. *var.*) Ce sont celles que M. Mortillet a désignées comme feuilles de buis.

Parmi les insectes :

1. *Donacia menyanthidis* (la Boisse), élytre conservant encore sa couleur brillante à reflets métalliques verts et rouges.

2. *Donacia discolor* (la Boisse). C'est celle que M. Mortillet avait décrite sous le nom de *donacia scipion Gras* (Bulletin cité, p. 215). Les *donacia genini* et *albin Gras* du même auteur n'ont pas pu être vérifiées par M. Heer à cause du mauvais état des échantillons.

3. *Carabus Billieti* (Mort.) (la Boisse). Cette espèce, créée par M. Mortillet *(Ibid.*, p. 211.), paraît à M. Heer très voisine des *carabus granulatus* et *clathratus;* le fragment est toutefois trop incomplet pour reconnaître si c'est une espèce différente.

4. *Agonum Sismondæ* (Mort.) (la Boisse). M. Heer le juge très voisin de son *carabites diluvianus,* seulement *elytrorum striis non punctatis,* ce qui pourrait décider à conserver l'espèce. Il rapporte à la même espèce un échantillon décrit par Genin sous le nom de *chrysomela Costa. (Ibid.*, p. 217.)

Pour les mollusques, nous donnons, d'après M. Mortillet, les noms des espèces suivantes, qu'il a classées dans le Musée de la Société d'histoire naturelle de Savoie :

1. *Helix hortensis.*

— *nitens.*

2. *Auricula minima.*

Digitized by Google

3. *Paludina impura*, avec opercule.
4. *Limnea ovata*.
5. *Cyclas fontinalis*.
6. *Clausilia bidens*.
7. *Clausilia ventricosa*.

Dans l'étude qu'il faisait des mêmes fossiles, en 1850, M. Mortillet s'étonnait de rencontrer dans nos lignites des espèces appartenant à notre faune contemporaine de mollusques. « Il serait curieux, disait-il, de voir une population conchyliologique actuellement vivante se trouver dans l'alluvion ancienne avec une population entomologique complètement éteinte. »

Cette antinomie nous parut si étrange, que nous avons toujours hésité à reconnaître les déterminations d'insectes nouveaux publiées par MM. Mortillet et Genin : « Je ne sais toutefois, disai-je alors, si nous devons admettre avec eux que tous les sujets observés appartiennent à des espèces nouvelles, sans analogie avec les insectes contemporains, ni avec ceux des espèces tertiaires; ce serait là un fait en contradiction avec les données fournies par l'étude des végétaux et des mollusques, un fait dont la portée serait trop grave pour être admis avant qu'il ait subi le contrôle des maîtres de la science. » *(Description géologique des environs d'Aix,* 1859 et 1863.)

Ce contrôle nous arrive aujourd'hui, grâce à l'obligeance de M. Heer; il fait disparaître l'antinomie, en restituant à des espèces contemporaines et connues la plupart des insectes susceptibles de détermination. Ainsi à Chambéry, comme à Utznach, à Dürnten, à Pfœffikon et partout, les débris d'insectes, comme les plantes et les mollusques des lignites, sont ceux de notre époque, de notre pays et de notre climat.

Digitized by Google

Si cette question est aujourd'hui résolue, il en est d'autres non moins intéressantes, qui ne font que de surgir : Cette faune des lignites doit-elle être rangée dans le *post-pliocène* de Lyell, qui fait la transition entre le monde tertiaire et le monde actuel, où les végétaux et les animaux inférieurs sont déjà les nôtres, où les mammifères sont différents et où l'homme fait encore défaut?

Devons-nous plutôt, avec MM. Desor et Heer, les considérer comme ayant vécu entre deux époques glaciaires, après un retrait momentané des glaciers qui auparavant avaient déjà couvert nos contrées, et avant leur retour?

Ce n'est pas dans le bassin de Chambéry que l'on peut trouver la solution de ces problèmes difficiles. Les tranchées ouvertes jusqu'à présent ne nous y ont montré au-dessous des lignites que des sables fins, dont on n'a jamais eu occasion de sonder la profondeur. Sur quoi reposent ces sables; trouve-t-on au-dessous un terrain erratique et des blocs alpins? L'avenir nous l'apprendra peut-être.

Outre les gisements de lignites signalés à Sonnaz, la Motte et la Boisse, il en est un encore que nous devons examiner plus attentivement dans une monographie des environs de Chambéry : c'est celui du Petit-Barberaz.

Quand on suit le chemin qui conduit de Barberaz à Saint-Baldoph, en arrivant vers Chanaz, on voit dans les berges du bord de la route affleurer deux minces couches de lignite. Il est entièrement décomposé, en pâte noire, qui ne conserve plus de formes végétales; les argiles qui l'encaissent contiennent des fragments d'*helix hortensis* et de nombreux opercules de *paludina impura*. C'est, à n'en pas douter, la même couche qu'à la Boisse et à Sonnaz. En montant à quelques dix mètres plus haut, on retrouve les

Digitized by Google

assises de graviers et de cailloux roulés, recouvertes pareillement par le glaciaire.

Ce qui m'a frappé dans ce petit lambeau, caché dans la combe de Chanaz et protégé par elle contre les érosions postérieures, ce qui m'a frappé, c'est qu'il repose immédiatement sur le roc jurassique, la marne à ciment, qu'on voit dénudée à quelques pas de là.

Donc, en cette localité du moins, il n'y a pas eu un dépôt glaciaire antérieur, avec son lehm et ses blocs erratiques.

Donc, et c'est ici la conséquence la plus étrange, la combe de Chanaz était déjà dénudée comme elle l'est aujourd'hui au jour où les argiles à lignite s'y sont déposées. Ainsi les assises supérieures du jurassique, du néocomien, de l'urgonien, épaisses de plus de mille mètres, avaient été disloquées et emportées; et cela dans l'intervalle qui sépare le soulèvement alpin de l'arrivée des lignites! Ne faut-il pas en conclure que cet intervalle a dû être assez long, qu'il a dû se passer d'étranges phénomènes.

Que sont devenus les matériaux de ce manteau d'un kilomètre d'épaisseur qui recouvrait la cluse de Chambéry comme le cirque de Montagnole, et qui fut balayé dans cet intervalle? Nous pouvons croire que les débris de cet immense éboulement ne firent d'abord que glisser sur les talus, et comblèrent les fonds de vallée jusqu'au niveau de quatre cent ou quatre cent cinquante mètres. Ainsi Lémenc, jusqu'au Calvaire, était enseveli sous les débris qui recouvraient la plaine de la Madeleine, de la Ravoire, de Saint-Baldoph, jusqu'au niveau de Chanaz. Voilà pourquoi le dépôt lacustre des lignites se trouverait porté à une si grande hauteur au Petit-Barberaz; loin de nous surpren-

Digitized by Google

dre, ce fait nous montrerait une conséquence normale de la dénudation, la première étape des débris de cet épouvantable bouleversement.

On nous demandera peut-être ce qu'est devenu plus tard cet amas énorme de matériaux disloqués, dont nous admettons ici l'existence sur plusieurs kilomètres cubes!!! Les partisans de l'affouillement par les glaciers admettront que l'avalanche glaciaire, qui a recouvert immédiatement les cailloux roulés de l'alluvion ancienne, aurait creusé, soulevé et emporté cette masse de terrains meubles. Pour moi, je ne le pense pas : l'observation n'a jamais justifié ces prétendus affouillements; d'autre part, les blocs erratiques, transportés par les glaciers sur les coteaux d'Aix et du Bourget, ne nous y montrent point les débris du jurassique et du néocomien de Chambéry. En un mot, rien ne justifie la supposition d'un affouillement glaciaire.

Il est plus probable que les glaciers ont envahi nos vallées au moment où elles étaient comblées déjà en partie par ces gigantesques éboulis et par les alluvions quaternaires; cela explique les hauteurs énormes qu'ils y ont atteintes. Après leur retrait a commencé une période d'érosion, dont rien ne nous limite la durée, période bien obscure encore et qui est aujourd'hui le sujet d'actives recherches parmi les géologues. Il a fallu dénuder d'abord le lehm glaciaire, puis les cailloux et les argiles de l'alluvion, puis enfin les amas détritiques qui, au-dessous, comblaient nos vallées. Ces derniers, composés de roches exclusivement calcaires, n'ont pas été entraînés, mais décomposés sur place, puis dissous dans les eaux torrentielles. L'imagination s'effraye des milliers de siècles qu'il aura fallu pour cette œuvre colossale! Ce serait le moment où l'*elephas primigenius*, le *rhinoceros tichorhinus*, l'*ursus*

Digitized by Google

spelœus, auraient habité l'Europe et s'y seraient rencontrés avec les premiers êtres humains, armés des grossiers instruments de l'âge de la pierre. Les données géologiques placent ici des durées incommensurables, bien suffisantes pour tous les phénomènes, toutes les transformations de nos origines.

Je ne dois point parler de cette période pré-historique, de l'âge de la pierre, de ce qu'on appelle la *haute antiquité*, parce que, jusqu'à ce jour, on n'en a trouvé aucun monument autour de Chambéry. Peut-être tout y était-il ravinement et désordre; peut-être ne serait-ce que dans des régions moins bouleversées par les glaciers qu'il en faudrait chercher des vestiges?

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Conclusions géologiques.

Si restreint que soit le cadre de ce travail, il en ressort déjà des conclusions assez importantes.

Ainsi, tandis que, dans le *jura* proprement dit, à Chanaz, par exemple, le calcaire à scyphia, épais de cinq mètres, recouvre une oolithe ferrugineuse de *callovien* mêlé à l'*ornatenthon*, à Chambéry, à quatre kilomètres à peine de la montagne de Chanaz, on ne voit plus ni callovien ni ornatenthon, mais un calcaire à scyphia, ou argovien, épais de plus de deux cent cinquante mètres ! Les *marnes à ciment* et le *calcaire hydraulique*, qui, à Chanaz, ont de cinquante à cent mètres, atteignent à Chambéry une puissance de six cents mètres !

Il est à croire que la montagne de la Chambotte est modelée sur celle de Chanaz. A Saint-Cassien, elle vient butter contre les avant-postes de Nivolet ; là on aurait donc en contact deux types jurassiques des plus disparates ! Comment expliquer ce prodige ?

Un géologue éminent, qui fut longtemps le doyen de la science, l'infatigable Léopold de Buch, avait proposé de distinguer trois types du jurassique supérieur : le type de l'Angleterre et du nord de la France (auquel appartient notre Jura jusqu'à la Chambotte et Otherens) ; le type *méditerranéen* (depuis la Crimée jusqu'aux Pyrénées), et enfin le type *moscovite*. (*Caractères distinctifs des couches jurassiques supérieures dans le midi de l'Europe.* — Lettre

Digitized by Google

de M. L. de Buch. — *Bulletin de la Société géologique de France,* séance du 7 avril 1845.)

L'illustre paléontologiste se fondait, pour constituer le type méditerranéen, sur la présence, dans cette zone, de grands *aptychus,* de l'*amm. tatricus,* de la *terebratula dyphia* et autres fossiles qui manquent ailleurs. Il en concluait l'existence de trois océans distincts et simultanément habités par des animaux différents durant cette période.

Victor Thiollière, de Lyon, admettait pareillement les trois types jurassiques; mais, au lieu de se fonder seulement sur la présence de quelques fossiles, il signalait une différence bien plus profonde entre eux. Suivant lui, le type *anglo-français* présenterait la série complète des étages jurassiques; le type *moscovite* se réduirait à un seul étage, l'oxfordien; le type *méditerranéen* à deux, le *lias* à la base et l'*oxfordien* au-dessus. *(Note sur les terrains jurassiques de la partie méridionale du bassin du Rhône. — Bulletin de la Société géologique de France,* séance du 8 novembre 1847.)

Comme de Buch, il en concluait l'existence d'océans distincts; il signalait même la ligne qui devait séparer le bassin *méditerranéen* du bassin *anglo-français,* ligne partant du Mont-Pilas, passant par Voreppe, par Chambéry, et se continuant probablement à travers la Suisse et l'Allemagne. Suivant lui, on le voit, le Nivolet, comme les montagnes de l'Argovie et de la Souabe, aurait appartenu au type méditerranéen, tandis que le Jura, jusqu'à Otherens, aurait été une dépendance du type *anglo-français.*

Ce système a été, au moins en ce qui touche au méditerranéen, fort ébranlé par des découvertes plus récentes :

Digitized by Google

ainsi, aux environs de Digne, à la montagne de Crussol, où il choisit ses types du *méditerranéen*, où il a vu l'oxfordien en contact immédiat avec le lias, on a découvert dès lors les étages de l'oolithe, bien caractérisés par leurs fossiles. Il en est de même pour la Suisse et l'Allemagne. La réduction du jurassique à deux étages ne subsisterait donc que pour un bassin circonscrit, au pied des Alpes dauphinoises, et encore M. Ebray y a-t-il déjà reconnu des indices des fossiles bathoniens. (*Stratigraphie du système oolithique inférieur du nord du département de la Savoie*, par M. Th. EBRAY. — *Bulletin de la Société géologique de France*, séance du 21 mars 1864.)

Il devient dès lors impossible d'admettre l'existence d'un océan jurassique méditerranéen, en se basant sur un fondement aussi fragile. Voyons si le caractère paléontologique, sur lequel M. de Buch appuie sa théorie, sera plus solide.

Je ne le crois pas : les études plus précises sur la Provence, faites dès lors par M. Hébert (*Bulletin de la Société géologique*, 2e série, t. XIX, pag. 101), celles de M. Coquand sur la même région (*Bulletin*, 2e série, t. XX, pag. 553), ont démontré qu'il n'y a là aucune faune exceptionnelle, qui implique un bassin séparé. M. Lory, qui a décrit le Dauphiné et les départements des Alpes, où la *terebratula dyphia* a son gisement particulier, s'accorde pour y retrouver les séries jurassiques normales et pour répudier les hypothèses ingénieuses avancées par de Buch. (*Description géologique du Dauphiné*, § 143 à 148; Grenoble, 1860.)

Nous voyons d'ailleurs à Chambéry la *terebratula dyphia* se mêler aux fossiles argoviens, tandis qu'elle ne pénètre pas dans l'Argovie et la Souabe ; nous voyons qu'elle n'est

Digitized by Google

représentée à Lémenc que par un individu isolé. Ce fait démontrerait encore, s'il en était besoin, que la *terebratula dyphia* n'était point confinée dans un océan distinct; qu'elle habitait les plages du Dauphiné, d'où elle rayonnait, comme font la plupart des espèces animales, jusque dans les mers voisines.

La théorie des bassins séparés ne suffit donc plus pour expliquer la disproportion énorme qui existe entre les épaisseurs des couches jurassiques de la région du Jura et celles de la région des Alpes. Quelle autre explication pourrions-nous donner à ce phénomène?

Il me semble qu'une cause toute locale en rendrait mieux raison. Voici comment je la conçois : Depuis la période du *lias*, les Alpes étaient émergées et formaient un vaste continent de plus de cinq cents kilomètres de long sur deux cents au moins de largeur. Sa surface était couverte par les dépôts boueux du lias thoarcien, que les eaux devaient corroder rapidement et entraîner dans les mers adjacentes.

En admettant ce fait, on comprend pourquoi, dans le voisinage des Alpes, les étages jurassiques supérieurs au lias présentent un *facies* particulier, ne sont en quelque sorte qu'un *lias remanié*. Pendant que les terrains oolithiques bajocien, bathonien, callovien, se succèdent régulièrement en Angleterre et dans la France presque entière, les côtes des Alpes sont comme embourbées dans des dépôts vaseux.

Peut-être ces dépôts avaient-ils comblé les bassins contigus aux Alpes, de telle sorte que rien n'aurait pu y pénétrer depuis la période du lias, jusqu'à une nouvelle invasion des eaux oxfordiennes? Peut-être dans ces eaux troubles et bourbeuses n'a-t-il pu vivre aucun des animaux caractéris-

Digitized by Google

tiques des océans oolithiques ? Toujours est-il qu'au début de la période oxfordienne, les affluents alpins y accumulaient encore des dépôts d'une puissance anormale, dix fois plus épais que ceux des bassins adjacents anglo-français. C'est une conséquence du même principe, une confirmation de notre théorie.

Autre confirmation : le *maximum* d'épaisseur se trouve sur le littoral alpin, en remontant de Grenoble à Chambéry, comme en Argovie et en Souabe.

Si cette théorie a quelque chose de fondé, il ne faudrait donc pas concevoir un océan *jurassique méditerranéen* séparé des autres ; mais, dans le grand océan jurassique, une plage recevant des dépôts d'une nature spéciale et beaucoup plus abondants : comme c'est aux Alpes qu'elle doit sa physionomie exceptionnelle, je voudrais l'appeler *Jurassique alpin*, d'un nom qui précise mieux sa situation géographique et sa cause efficiente.

Pendant que les eaux y arrivent troubles, que les fonds y sont vaseux, on conçoit que cette plage ne puisse abriter que de rares habitants ; aussi les fossiles y sont-ils excessivement rares. C'est à peine si l'on y rencontre quelques *posidonies*, hôtes des côtes boueuses.

A mesure que l'eau devient plus limpide, la roche déposée, au lieu de schistes argileux, présente un calcaire plus pur. C'est l'âge des calcaires massifs de Lémenc, où les mers profondes se peuplent d'ammonites, d'aptychus, de terebratules, d'échinodermes.

Sur ce fonds plus solide, là où il atteint une profondeur convenable, les polypiers établissent leur demeure, construisent des îlots, des archipels, des continents, comme ils font aujourd'hui encore dans la Polynésie. Chose merveilleuse, avec les polypiers apparaît toute une faune de

Digitized by Google

bryozoaires, de spongiaires, d'encrines, d'échinodermes, de brachiopodes, hôtes habituels de ces récifs, faune qui, dès cette époque, rappelle le *facies* du terrain corallien. Ce n'est pas un monde qui succède à un autre monde, mais une faune toute locale, que des circonstances données font surgir dans les stations qui lui sont propices.

En même temps que ce *calcaire à scyphia* prend un immense développement en Allemagne et en Suisse, les régions plus chaudes du sud voient naître des mollusques plus appropriés à leur climat, ceux que signale de Buch dans son jurassique méditerranéen. C'est, à nos yeux, plutôt un *habitat* particulier, comme on en voit, pour la plupart des mollusques, dans nos mers actuelles. Cet *habitat* se lie à la présence de fonds plus vaseux; aussi voit-on la *terebratula dyphia* s'étendre jusqu'à Chambéry avec les marnes à ciment, intercalées dans le *calcaire à scyphia* de Lémenc.

Dans la région des Alpes, le sol est émergé depuis la période du lias, ainsi que je l'ai déjà exposé. Sur la lisière, dans la région du *Jura alpin,* le soulèvement se propage lentement, elle émerge à la fin de la période oxfordienne. Dans le *Jura oriental* de la Savoie et du Dauphiné, l'exhaussement se continue et s'achève avec le dépôt du corallien. Enfin, ce n'est que dans le *Jura occidental* des départements de l'Ain, du Doubs, etc., que la mer jurassienne continue ses dépôts jusqu'à la fin de l'ère kimmeridgienne et portlandienne.

Ainsi, un exhaussement lent, séculaire, régulier, comme ceux qui agissent encore de nos jours sur les côtes de la Scandinavie, exerçait alors son action sur le pourtour des Alpes. Les causes actuelles suffisent à tout expliquer.

Digitized by Google

POST-SCRIPTUM

J'avais rédigé déjà ce travail sur les environs de Chambéry, lorsque j'ai voulu voir jusqu'où se poursuit, dans le midi, le type oxfordien que je venais d'étudier à Lémenc. Je suis allé, le 8 mai, visiter à Grenoble M. Lory, ami toujours obligeant et parfaitement au courant de la géologie du Dauphiné.

Dans sa collection, nous avons pu reconnaître, au premier coup-d'œil, nos fossiles du *calcaire à scyphia* de Lémenc dans certains échantillons de la montagne d'Aisy, sur Noyarey, échantillons qui avaient été classés autrefois comme coralliens. (Ainsi que l'avaient été d'ailleurs par Marcou ceux de Baden, type de l'*argovien.)* Il devenait essentiel de voir de près cette localité, d'autant plus qu'elle confine à un gisement d'ammonites déterminées par M. A. d'Orbigny comme *Am. Anceps, Adelæ, Hommairei* et autres espèces calloviennes.

Il y avait là, d'après ces déterminations, un problème analogue à celui de Petit-Cœur en Tarentaise : un renversement des lois ordinaires de la paléontologie. En effet, les couches inférieures à l'oxfordien (le callovien) auraient recouvert les calcaires de la Porte de France, qui sont classés par leurs fossiles dans l'oxfordien supérieur; elles s'y trouveraient intercalées entre l'oxfordien et le corallien !

Digitized by Google

En d'autres termes, la couche du Jura brun Z de Quenstedt, aurait été, à Noyarey, supérieure au Jura blanc B du même auteur.

Je me défie généralement des exceptions aux lois de la science : trop souvent elles ne proviennent que de déterminations inexactes. M. Lory, qui avait cité ce fait dans sa *Description géologique du Dauphiné,* témoigna le même doute et me proposa une excursion à la montagne d'Aisy, pour le lendemain, 9 mai.

Dès les premiers pas, il nous a été facile de voir que le valangien de la montagne d'Aisy repose sur des marnes oxfordiennes avec *ammonites plicatilis*, *belemnites hastatus;* nous y avons même recueilli une pholadomye. Ces marnes, qu'on avait essayé de convertir en ciment, ne donnent que des chaux hydrauliques, comme celles d'Apremont et de Saint-Alban, près de Chambéry. Ce n'est qu'à leur base que se rencontrent des couches sans fossiles, plus imprégnées de bitume, et assez riches pour inspirer meilleur espoir de succès. Elles correspondent à nos marnes de Montagnole, dans une position exactement identique.

Ces couches recouvrent les calcaires blancs, feuilletés, mêlés de dolomie, qui avaient été autrefois déterminés comme coralliens. Leur position, leur aspect, leur composition chimique, leurs fossiles, tout concorde exactement avec ce que nous avons observé à Lémenc, dans nos calcaires à scyphia. Ainsi nous y avons recueilli, en quelques instants, de nombreuses *ammonites biplex* (qui ont une tendance à prendre un sillon dorsal et à se confondre ainsi avec l'*anceps*), un fort beau *pecten,* des *ostrea* plissées, des terebratules analogues à la *Lemenci,* le *cidaris coronata,* la *magnosia decorata* (Desor), une radiole

Digitized by Google

de *cidaris glandifera*, d'autres de *rabdocidaris nobilis* (Desor), des tiges d'*encrines*, des articles isolés du *solanocrinites*, des bryozoaires, de grands polypiers à tiges étoilées, des spongiaires, scyphia, etc. En un mot, il n'y avait plus moyen de douter : c'était bien le calcaire à scyphia de Lémenc, dans la même position qu'à Lémenc et qu'à Baden en Argovie.

Au-dessous de ce calcaire apparaît une couche plus compacte, d'un grain plus fin, qui l'avait fait désigner par M. Lory sous le nom de *calcaire lithographique*. C'est là que MM. Repellin et Gras ont recueilli les ammonites adressées à M. A. d'Orbigny, qui les a déterminées comme calloviennes. Les quelques échantillons que nous avons trouvés nous ont paru se rapporter à ceux de nos carrières de Lémenc. Nous nous sommes demandé s'il n'y aurait pas à revoir les déterminations qui en ont fait des *Anceps* (Rein.), *Adelæ* (d'Orb.), *Hommairei* (id.), *viator* (id.), ou bien si quelques espèces du callovien ne remonteraient pas jusqu'à cet étage, comme fait à Chambéry l'*am. jason*. En aucun cas, il n'y aurait ici de renversement des lois ordinaires de la paléontologie. Les ammonites sont à leur place normale, à la base de l'argovien, comme à Baden, comme à Lémenc.

Enfin le tout repose sur le calcaire de la Porte de France, plus brun, plus bitumineux, contenant pareillement des ammonites.

Ainsi disparaît toute anomalie ; au contraire, la montagne d'Aisy sur Noyarey semble la reproduction exacte de Nivolet. C'est le point le plus méridional où nous connaissions ce *facies* particulier de l'oxfordien, la limite du bassin argovien.

Cette montagne nous présente encore une autre parti-

Digitized by Google

cularité : ce n'est pas seulement par la présence de l'argovien qu'elle nous rappelle Nivolet, mais elle en reproduit tous les autres caractères : le corallien y manque, le valangien y repose directement sur les calcaires hydrauliques de l'oxfordien; et comme conséquence de ce fait géologique, les coupes de la montagne sont abruptes, redressées exactement comme celles de Nivolet.

Et cependant remarquons bien que, prolongée le long du massif de la Grande-Chartreuse, elle vient se souder, aux Echelles, à la croupe du Mont-du-Chat. Elle est la continuation de cette chaîne essentiellement jurassique, qui, à Chanaz, présente à la fois tous les étages et tout le *facies* du Jura normal.

C'est d'ailleurs là une reproduction du même phénomène que j'ai déjà signalé au sujet du mont Semnoz et de Nivolet, qui conservent l'aspect d'une chaîne jurassique depuis Annecy jusqu'à Aix, tant qu'ils conservent leur étage corallien. Le Mont-du-Chat conserve son corallien bien plus au sud, jusque vers les Echelles; là il perd, avec cet étage, la physionomie classique du Jura, pour prendre celle du *Jura-Alpin*, de notre Nivolet.

Ceci devient plus frappant encore si l'on considère, en même temps que Nivolet et le mont d'Aisy, qui forment les deux bords du *Jura-Alpin*, les chaînes intermédiaires pressées comme par un étau, dans le centre du massif de la Grande-Chartreuse. Elles y perdent la forme des chaînes jurassiques d'Otherens, pour revêtir celles de l'intérieur des Bauges. Ce sont les mêmes plis chiffonnés, qui sont si caractéristiques, de Galoppa, de Rossane, de Rocheray, etc. La similitude est si complète, qu'on a peine à admettre que ce ne soit pas le prolongement de ces dernières

Digitized by Google

montagnes, que ce soit au contraire l'axe de la Chambotte et d'Otherens, chaînes essentiellement jurassiques.

C'est que les mêmes causes reproduisent les mêmes effets partout, et nous trouvons là une confirmation des théories orographiques exposées dans le chapitre III de ce travail. Nous y reviendrons, du reste, prochainement, dans la *Description géologique des Bauges*, que nous allons publier.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR LE

CARACTÈRE SPÉCIAL ET TRÈS REMARQUABLE

DES

FORMATIONS GÉOLOGIQUES

DES ENVIRONS DE CHAMBÉRY

Par M. l'abbé CHAMOUSSET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Quoique le sol savoisien soit généralement pauvre en fossiles bien conservés, ce pays est un des plus attrayants pour le géologue. Aucun autre n'offre à ses études un aussi grand nombre de formations dans un espace relativement restreint. Une ligne menée depuis le Rhône jusqu'aux Alpes rencontrerait la presque universalité des formations qui composent l'échelle géologique, depuis les plus récentes jusqu'aux plus anciennes. Aussi Monseigneur l'archevêque Billiet, dans son discours prononcé le 12 août 1844, à l'ouverture solennelle des séances de la Société géologique de France *(réunion extraordinaire de Chambéry)*, ne crut-il pas pouvoir intéresser plus vivement nos

Digitized by Google

savants hôtes, qu'en déroulant sous leurs yeux le riche tableau des formations que la Savoie possède. Ce tableau était dès lors presque aussi complet qu'on le pourrait faire aujourd'hui : il n'y manquait que la *craie*, découverte en Savoie en 1845, quelques *sous-étages* reconnus et étudiés depuis, et la détermination de l'âge géologique des grandes masses alpines, question ardue qui a divisé longtemps les géologues et n'a pu recevoir que récemment une solution définitive.

C'est qu'il est fort peu de régions dont le sol ait été aussi tourmenté pendant la suite des siècles : tandis que, dans les pays de plaine, une même formation couvre presque horizontalement une étendue immense, ici le sol a été disloqué ; ses entrailles se sont ouvertes, et les formations les plus profondes ont été relevées, déchirées et mises à nu, pour étaler sur leurs escarpements la succession de leurs différentes couches.

L'ardeur du géologue n'est pas seulement excitée par la multiplicité des formations nouvelles qu'il rencontre à chaque pas ; nulle part ailleurs, il ne peut contempler des phénomènes aussi grandioses et aussi variés : les lambeaux d'une même couche ont été séparés et portés à des niveaux distants de plusieurs kilomètres ; des masses énormes ont été renversées, plissées, contournées ; elles se sont enveloppées les unes les autres et elles se montrent dans un ordre tout différent de celui dans lequel elles avaient été déposées : spectacle majestueux, qui se déroule sous toutes les formes et se développe sur une échelle immense !

La géologie des environs de Paris est à celle de nos montagnes, comme le bois de Boulogne est à nos forêts séculaires, à nos cascades gigantesques, à nos torrents impétueux, aux cimes élancées vers le ciel.

Digitized by Google

A ces caractères généraux, chaque région ajoute son *facies* spécial. Sous ce dernier rapport, le bassin de Chambéry, soit l'intervalle compris entre la montagne de l'Épine et l'Isère, est un des plus remarquables. La montagne de l'Épine représente fidèlement le Jura; au delà de l'Isère, le système alpin prend son allure bien tranchée; la vallée de Chambéry à Montmélian est caractérisée par des phénomènes de *transition,* qui méritent de fixer toute l'attention du géologue.

Les mêmes phénomènes se manifestent sur une zone longue et étroite, dont la limite occidentale serait une ligne menée par Chambéry parallèlement à l'axe granitique des Alpes. C'est à Chambéry même et dans ses environs qu'ils acquièrent leur plus grand développement.

J'en avais signalé quelques-uns en 1844, dans une des séances que la Société géologique de France tenait à Chambéry; je le fis d'une manière plus complète à la réunion de la Société helvétique des naturalistes suisses, qui eut lieu à Genève en 1845. Mais comme je n'avais laissé aucune note écrite, ma communication verbale ne fut pas reproduite dans les procès-verbaux de la réunion de Genève. Je crois utile de consigner ceux de ces phénomènes, qui m'ont paru les plus importants :

1° Le *Corallien,* très développé au Mont-du-Chat et le Jura, n'existe pas dans les montagnes de la Chartreuse, des Bauges, du Genevois et de toute la zone définie plus haut. On en retrouve les dernières traces au-dessus et près de la cascade de Couz. C'est le point le plus rapproché des Alpes, où le coral-rag se montre; on le chercherait inutilement plus près.

Ce fait est d'autant plus remarquable, qu'en Angleterre comme dans le Jura, et partout où l'oxfordien a son allure

Digitized by Google

classique, le coral-rag le recouvre toujours, sinon d'une manière continue, du moins en masses rapprochées et généralement puissantes.

J'ai dû cette première observation à une heureuse erreur. En m'élevant au-dessus des calcaires marneux oxfordiens de Monterminod, je traversais, sans m'en apercevoir, le néocomien inférieur et moyen, qui étaient cachés sous des prairies et des éboulements, et j'arrivais à la belle grotte aux proportions architecturales, qui est creusée dans l'escarpement de Nivolet, près de la source de la Doria. Là, je me trouvais en présence d'un calcaire blanc, *oolithique, tout pétri de polypes et de nérinées*, dont les espèces n'étaient pas reconnaissables. Cette roche me parut être le corallien, dont elle avait toutes les apparences; je le crus d'autant plus facilement, que je m'attendais à rencontrer le coral-rag au-dessus des calcaires marneux oxfordiens de Monterminod. J'émis donc cette opinion au Congrès de 1844; mais quelques mois après, mes propres recherches et celles de mes amis, m'ayant démontré que l'escarpement de Nivolet était néocomien, je me mis à la recherche du coral-rag, et je ne le trouvais nulle part en deçà de la limite occidentale dont j'ai parlé précédemment.

2° L'*Oxfordien* prend dans cette zone une allure toute différente de celle qu'il affecte dans le Jura et dans la montagne de l'Épine. Sa puissance y est incomparablement plus grande; les caractères minéralogiques ne se rapprochent qu'en ce que, de part et d'autre, ce sont des marnes et des calcaires plus ou moins marneux; enfin les caractères paléontologiques ne se touchent qu'en quelques points et diffèrent dans leur ensemble.

Lorsque je m'occupais de la formation du cabinet géologique du Grand-Séminaire, je me trouvais dans une grande

Digitized by Google

perplexité relativement à l'âge géologique des calcaires de Lémenc, ainsi que des marnes et des calcaires marneux, qui lui sont supérieurs et qui acquièrent un immense développement dans notre vallée. Je consultai, et les réponses divergentes que je reçus de géologues très distingués entretenaient mes incertitudes.

Mais, considérant que des formations contemporaines ne doivent pas avoir les mêmes caractères lorsqu'elles sont déposées dans des circonstances et des milieux différents, *quelle que soit leur proximité;* que les roches que je viens de désigner, et celles qui représentent l'oxfordien au Mont-du-Chat, sont en quelque sorte parallèles dans la succession des formations des deux localités ; enfin, qu'elles présentent un caractère général de ressemblance dans cet ensemble de marnes et de calcaires marneux, qui ne diffèrent que par leur puissance et leur forme, je crus devoir classer définitivement dans l'oxfordien toutes ces roches qui dominent dans le bassin de Chambéry.

J'allais plus loin, et je cherchais quelque analogie dans leurs subdivisions principales.

Le fer oolithique du Mont-du-Chat, connu de tous les géologues par sa richesse en ammonites et autres fossiles, se trouve encaissé dans un calcaire gris, qui paraît appartenir au kelloway-rok. Celui-ci, suivant les uns, est la partie supérieure du jurassique inférieur; suivant les autres, il est la partie inférieure du jurassique moyen et la base de l'oxford-clay. J'admis cette dernière opinion, parce qu'à Kelloway il se trouve mêlé avec les dernières assises des marnes d'Oxford, et qu'il en est de même dans la Haute-Saône, d'après la description de M. Thirria. L'oolithe ferrugineuse du Mont-du-Chat et le calcaire gris qui lui sert de gangue furent pour moi l'oxford-clay inférieur, et je

Digitized by Google

réunis dans l'oxford-clay supérieur les marnes qui le recouvrent immédiatement, et les calcaires marneux qui s'élèvent au-dessus de ces marnes jusqu'à la dolomie et le corallien.

Je divisais également en deux parties l'oxfordien du bassin de Chambéry; j'appelais *oxfordien inférieur* le calcaire gris de Lémenc, soit parce qu'il m'a paru contenir quelques fossiles identiques à ceux de l'oolithe ferrugineuse, soit parce que, comme cette dernière, il est recouvert par une assise puissante de marnes qui sont suivies d'un développement énorme de calcaires marneux. Ces marnes et ces calcaires marneux furent dès lors pour moi l'*oxfordien supérieur*.

J'ai cru devoir accorder une grande valeur à ce parallélisme qu'on observe des deux côtés :

		MONT-DU-CHAT	BASSIN DE CHAMBÉRY
Oxfordien inférieur	A la base.	Calcaire gris, d'une très faible puissance, contenant le fer oolithique.	Calcaire gris, d'une grande puissance, dont le type est la colline de Lémenc.
Oxfordien supérieur.	Au-dessus.	Marnes plus ou moins schisteuses.	Marnes plus ou moins schisteuses, d'une puissance plus considérable.
	Au-dessus des marnes.	Calcaires marneux assez développés.	Calcaires marneux, d'un développement beaucoup plus grand.

Tels furent les motifs qui déterminèrent mon appréciation avant la réunion de la Société géologique de France en Savoie; j'exprimais mon opinion dans les séances des 12, 18 et 23 août 1844. J'ai eu la satisfaction de ne trouver alors aucun contradicteur.

Digitized by Google

Je sais que ma manière de voir n'est pas celle de quelques géologues, même distingués. Mais jusqu'ici je n'ai pas cru trouver des raisons légitimes pour modifier mes premières impressions.

Je regarde comme très importante, pour l'étude de la géologie, une classification générale qui rattache à un certain nombre de groupes toutes les formations connues; laissant à la géologie locale le soin de décrire le *facies* spécial qu'un groupe prend dans chaque localité, je n'accepte pas les dénominations particulières que les géologues suisses donnent aux terrains qui, dans leur localité, se rapportent à l'oxfordien du bassin de Chambéry; je lui conserverai le nom d'*Oxfordien;* si ce nom devait être changé, je lui préférerais celui de *Cambérien,* parce que c'est dans notre bassin que cette formation a pris dans son ensemble le plus grand développement, mais cela ne me paraît pas opportun. Ce qui est vraiment utile, c'est une description exacte du *facies* local.

Le calcaire gris, dans lequel est empâtée l'oolithe ferrugineuse du Mont-du-Chat, fait défaut à Chanaz, où cette oolithe est recouverte et pénétrée par les marnes supérieures. Il en est de même en plusieurs points du Jura, où ce calcaire et l'oolithe ferrugineuse manquent quelquefois tous les deux. Le calcaire gris, dont le type est à Lémenc, est au contraire un excellent horizon géognostique, soit par sa puissance toujours considérable et son aspect minéralogique facile à reconnaître, soit par ses fossiles dont les principaux sont certaines ammonites et bélemnites, et un *apticus,* qui ne se rencontre jamais que là. Dans sa partie supérieure, il renferme beaucoup de silex poreux à forme singulière, ou de silex compacte à forme arrondie. La roche calcaire contient alors de nom-

Digitized by Google

breux polypiers, des cidaris, des baguettes de cidaris et des encrines.

Dans quelques localités, telles que Bellecombette et Montagnole, on trouve, au-dessus du calcaire gris, un calcaire bleuâtre, qui donne sous le choc du marteau une forte odeur de bitume ou de pétrole. Ce dernier est très riche en fossiles, particulièrement en encrines, cidaris, une espèce d'huître et des dents de poisson. Il forme une excellente pierre de taille, bien supérieure à celle de Lémenc par sa durée et par le poli qu'elle est susceptible de recevoir. Sa puissance est peu considérable, et il ne se rencontre pas dans toutes les localités. Ce calcaire fait-il partie de notre oxfordien inférieur, ou bien commence-t-il la série de l'oxfordien supérieur?... Je n'ose point encore me prononcer. Quant à la nature de ses fossiles, il y en a au moins la moitié qui sont encore inédits.

Quoi qu'il en soit, le système précédent s'enfonce sous une masse très considérable de marnes feuilletées; on peut se faire une idée de leur puissance, en suivant la route de Vérel à Pragondran, où elles sont à découvert. Au-dessus de ces marnes, se développent les calcaires marneux, dont la puissance très considérable peut être appréciée à Monterminod, au Bout-du-Monde, à Montagnole, à Saint-Baldoph et surtout à Apremont[1].

3° Un troisième caractère de transition, que présente la géologie de notre bassin, est le *changement de couleur* des roches calcaires, qui, de *blanches ou grisâtres* à Chambéry, tendent à venir *bleues* et même *noires*, à

[1] Je ne reproduis point ici la description que j'ai donnée de ces terrains, en 1844. (Voy. *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, tome Ier, pages 188 et suivantes.)

Digitized by Google

mesure que l'on s'approche de l'Isère. En voici divers exemples :

Le calcaire de la formation nummulitique, d'un gris jaune aux Déserts et à Margéria, est d'une couleur sombre à Thônes, et d'une couleur noire aux Clefs et au-dessus d'Ugines.

Le calcaire, qui empâte les grains verts du silicate de fer dans le grès vert, est aussi d'un gris jaunâtre à Entrèves dans les Bauges et à la perte du Rhône, s'assombrit dans la vallée de Thônes et devient très noir à Cluses.

Le calcaire du néocomien à *cama ammonia,* qui paraît résister le plus, est d'un beau blanc près de Chambéry, et il prend une teinte sombre à Cluses et au Reposoir.

Le calcaire de l'oxfordien inférieur, qui est d'un blanc grisâtre à Lémenc, est déjà bleuâtre à Saint-Jeoire et à Chignin, et il est noir sur les bords de l'Isère. Il est presque noir près du Châtelard dans les Bauges et d'un noir absolu dans les montagnes situées entre Thônes et Faverges.

Ce caractère devient plus intense encore au delà de l'Isère, où les calcaires liasiques de la colline de Montmayeur sont noirs.

4° Les roches appartenant à une même formation *paraissent acquérir plus de dureté,* à mesure qu'on s'approche des Alpes, surtout les marnes schisteuses; ce caractère est moins bien établi que les précédents. Voici néanmoins un exemple frappant : le flisch, qui recouvre l'étage à nummulites, a beaucoup moins de consistance aux Déserts que le flisch de la vallée de Thônes. Ce dernier est quelquefois extrêmement dur dans cette dernière localité. Les ardoises de Saint-Julien en Maurienne appartiennent aussi au flisch; quelle différence dans la dureté?

Digitized by Google

5° J'avais développé ces quatre caractères de transition à la réunion de la Société helvétique à Genève, en 1845. Depuis lors, j'y joins un cinquième caractère, c'est celui de la *présence*, dans notre zone longue et étroite, de quelques *formations qui n'existent pas* en Savoie, en dehors de ces limites. Je cite, par exemple, *la craie*, qui se développe dans toute la longueur de la zone, et ne se montre pas au dehors.

Il est à désirer que ces observations soient continuées et complétées. Un beau travail serait celui qui comparerait les fossiles contenus dans les *mêmes formations*, en deçà et au delà de la ligne menée par Chambéry parallèlement à la chaîne des Alpes.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LA

RESTAURATION DE LA CHAPELLE

DE

LANSLEVILLARD EN MAURIENNE

Par A. de JUSSIEU

Archiviste de la Savoie, inspecteur des monuments historiques.

MESSIEURS,

En accordant, sous le bénéfice des observations verbales que j'avais eu l'honneur de vous présenter, dans la séance du 11 août dernier, un subside destiné à venir en aide au projet de restauration de la chapelle de Saint-Sébastien à Lanslevillard, vous m'avez demandé de vous fournir une note justificative, qui devra demeurer comme pièce à l'appui de la dépense que vous avez bien voulu voter. Je viens satisfaire à ce légitime désir.

Le petit édifice, à la conservation duquel je suis heureux d'avoir pu vous intéresser, a été construit en deux fois, à

Digitized by Google

deux cents ans d'intervalle, et se compose de deux parties faciles à distinguer : 1° La nef, qui est seule digne de votre attention et qui a été édifiée en 1456, ainsi que le constate une inscription qui se voit dans le mur extérieur du côté du sud. Le vaisseau a 14 mètres de long de l'est à l'ouest et 6m, 70 de large. Sa hauteur, du sol au faîte, est de 7m, 30, qui se partagent ainsi : du sol à la bordure inférieure des fresques, 1m, 70; du bord supérieur des fresques jusqu'à la toiture, 2 mètres. L'espace compris entre ces deux bordures, qui est de 3m, 60, se compose de deux rangées superposées de tableaux peints à la fresque, qui présentent dans cinquante-deux compartiments les scènes les plus importantes de la vie de Jésus-Christ et de celle de saint Sébastien.

Ce n'est qu'au XVIIe siècle que l'on a ajouté à cette partie, qui mérite seule votre attention, ce qui forme aujourd'hui le chœur de la chapelle. Cette dernière portion mesure 6m, 10 de longueur.

La charpente qui supporte la toiture de la nef est cachée par un plancher composé de petits caissons de bois peints en couleurs vives d'un joli effet. Le sol est nu et les murs intérieurs, entre le sol et la naissance des fresques, sont couverts d'un crépissage grossier.

Au point de vue de la conservation matérielle de l'édifice en général, il n'y a heureusement que peu de choses à faire; la charpente, l'ensemble de la toiture et la maçonnerie sont solides. Il faut remplacer quelques pierres de la toiture pour prévenir les gouttières qui se sont manifestées et crépir solidement les murs à l'extérieur afin de les préserver, ainsi que les fresques qui les revêtent intérieurement, des infiltrations que la présence prolongée

Digitized by Google

de la neige dans ces régions alpestres rend d'autant plus dangereuses. (1,520 mètres au-dessus du niveau de la mer.)

Il serait convenable aussi de faire établir à l'intérieur un plancher sur le sol et une boiserie au-dessous des fresques. Ces diverses réparations, qui sont importantes même au point de vue de la conservation des fresques dont je vous parlerai tout à l'heure, paraissant devoir excéder les ressources ordinaires de la Fabrique, à laquelle elles incombent, j'ai cru qu'elles intéressaient suffisamment l'avenir des peintures de la chapelle qui méritent notre attention, pour légitimer de ma part une demande de secours au Conseil général et à l'Académie de Savoie.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, ces peintures, qui décorent trois côtés de la nef, retracent, avec des détails souvent curieux d'exécution, les principaux épisodes de la vie de Jésus-Christ et de celle de saint Sébastien. Le mur sud, dans lequel s'ouvrent la porte et la fenêtre de la nef, est entièrement consacré à saint Sébastien, sauf un tableau représentant un homme de Lanslevillard (Sébastien Turbil), agenouillé devant son saint patron et tenant une escarcelle ouverte. On voit un peu plus loin l'ange de la mort, qui lance des flèches empoisonnées, et un médecin armé d'un instrument tranchant, qui semble enlever des parties gangrenées aux malades qui l'entourent; ce qui prouverait que ces peintures sont une sorte d'*ex-voto* à la suite d'une peste qui aurait désolé le pays.

Ces tableaux, ainsi que tous ceux qui se rapportent à saint Sébastien, paraissent moins anciens que ceux qui ornent les deux autres murailles, mais on ne retrouve qu'une date, celle de MV^{c}XVIII, qui est peinte à la partie supérieure de l'encadrement de la fenêtre.

Comme il résulte de l'examen extérieur des murs, que

Digitized by Google

les ouvertures de l'édifice (portes et fenêtres) ont été primitivement disposées autrement, il paraît certain que les peintures, même les plus anciennes, sont postérieures à la construction de la chapelle. Nous sommes fondé à croire que les tableaux de la vie de Jésus-Christ sont de 1518, et que ceux de saint Sébastien sont d'un siècle moins ancien. Peut-être ont-ils été peints à la suite d'une peste qui décima la paroisse de Lanslevillard en 1629 et dont le souvenir est encore vivant dans le pays.

Quoi qu'il en soit, ces peintures méritent tout l'intérêt que je sollicite en leur faveur. Comme exécution matérielle, sans être des chefs-d'œuvre, elles sont bonnes; elles présentent, en outre, un spécimen de l'art en Maurienne au XVI^e^ siècle, d'autant plus précieux qu'il est permis de les attribuer à des artistes mauriannais. En effet, on rencontre dans l'arrondissement de Saint-Jean, et particulièrement dans le canton de Lanslebourg, un nombre assez considérable de chapelles qui offrent, dans des proportions variées mais généralement moins considérables, des décorations du même genre et de la même école. On en trouve peu de signées, mais je citerai, entre autres, celles de la chapelle de Saint-Philippe de Lanslebourg, qui portent aussi, dans la bordure d'une fenêtre, la signature du peintre *Amabertus Bramanensis*. Cette chapelle de Saint-Philippe, ainsi que toutes les autres, sauf celle de Lanslevillard, sont dans un état de dégradation extérieure et intérieure qui ne permet pas de songer à les restaurer. Convaincu cependant de l'opportunité, de la convenance et de l'intérêt artistique qu'il y aurait à conserver au moins un spécimen de l'art de la peinture au fond des vallées alpestres de la haute Maurienne au XVI^e^ siècle, j'ai pensé,

Digitized by Google

Messieurs, que vous ne refuseriez pas de venir en aide à la Fabrique de Lanslevillard en cette circonstance.

Il est bien entendu qu'on ne songe pas à restaurer les fresques elles-mêmes, qui du reste ne présentent que fort peu de dégradations. Il s'agit de les préserver dans l'avenir, chose essentielle, indispensable, et qui pourtant ne se serait peut-être jamais faite sans le concours du département et sans le vôtre que j'ai eu la bonne fortune d'obtenir.

Digitized by Google

Digitized by Google

JACQUES DE MONTMAYEUR

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

Timoléon CHAPPERON, avocat.

Jacques de Montmayeur, celui qui, par un acte de justice sauvage, et je pourrais dire économique, fit, dans son château d'Apremont, couper la tête au président de Fésigny, ne fut point le dernier membre de sa famille, comme l'ont dit, je crois, tous ceux qui se sont occupés de cette tragique aventure.

Grillet, le premier parmi les modernes, a mis en avant cette erreur historique; et cette version a été adoptée par tous les écrivains qui, depuis, ont rappelé cette histoire lamentable, soit qu'ils aient, comme il arrive souvent, ajouté foi pleine et entière à cet auteur, soit que cette fin mystérieuse d'une puissante famille semblât devoir donner plus d'intérêt à leurs récits.

Quoi qu'il en soit, tous les ouvrages que j'ai vu aborder ce sujet disent que Jacques de Montmayeur fut le dernier

Digitized by Google

d'une race maudite à cause de lui. Cependant les documents abondent contre cette assertion, comme nous le verrons tout à l'heure, et la plupart d'entre eux sont irrécusables.

Avant d'arriver là, il n'est peut-être pas hors de propos d'entrer dans quelques détails sur ce qu'était cette famille au moment où arriva la catastrophe dont il s'agit.

Les Montmayeur étaient une race antique, dont l'origine se perd dans les ténèbres du moyen âge[1]. Sa domination s'étendait autrefois sur une grande partie des vallées de Maurienne et de Tarentaise; et plus tard, lorsque déjà ce pouvoir avait commencé à disparaître, les familles les plus considérables de la Savoie tenaient à honneur de lui être alliées.

Ce vieux tronc avait poussé de nombreux rejetons. Dans l'hommage prêté vers 1430 à Amé VIII, premier duc de Savoie, et rapporté par Capré, on voit figurer messire Gaspard de Montmayeur, Jean de Montmayeur, Hugonet de Montmayeur, Georges et Jean de Montmayeur, Guillaume de Montmayeur, Hugonet et Humbert de Montmayeur.

On trouve Aimon, chevalier en 1120; Rodolphe, chevalier et bailli du Chablais en 1318; Gaspard, bailli du pays

[1] Grillet dit, mais sans en citer aucune preuve, que c'était une branche cadette de la maison de Miolans. Je le crois entièrement dans l'erreur : que des alliances nombreuses aient eu lieu entre ces deux familles, cela est fort probable; mais que ce fussent deux branches d'une même tige, rien ne semble le justifier; et leurs blasons suffiraient à eux seuls à démontrer le contraire.

Les Montmayeur portaient : *D'argent à l'aigle esployée de gueule becquée et membrée d'azur.* Cimier : *Un aigle de même.* — Supports : *Deux aigles de même.* — Devise : *Unguibus et rostro.*

La famille de Miolans portait : *Bandé de gueules et d'or de 6.* — Devise : *Force m'est.*

Digitized by Google

de Vaud en 1401. Plusieurs autres furent châtelains en diverses provinces[1].

Besson cite Hugues de Montmayeur, archidiacre de l'église de Tarentaise en 1347.

On trouve aussi Jacques de Montmayeur, prieur de Lutry près Payerne en 1401; Amédée de Montmayeur, prieur de Lutry en 1404; Clément de Montmayeur, camérier du prieuré de Lutry en 1413.

On voit au nombre des évêques de Maurienne deux Aimon de Montmayeur, Amédée V et Amédée VI. Ce dernier avait été chambrier de Martin V et abbé de Saint-Michel de la Cluse en Piémont. Il fut nommé évêque en 1410. Lorsque Martin V revenait du concile de Constance, il le reçut magnifiquement, le 12 septembre 1418, dans son palais épiscopal de Saint-Jean de Maurienne. Ce pontife faisait de lui un cas particulier et lui conserva toujours une grande amitié. On avait projeté de le transférer au siége de Lausanne, en le remplaçant par Oger, évêque d'Aoste; mais le pape, sachant que ce projet le contrariait, s'y opposa formellement. Amédée VI fit à sa cathédrale un legs de 3,000 florins d'or; cette somme, considérable pour l'époque (environ 60,000 francs de notre monnaie actuelle), était destinée à l'acquisition de reliquaires d'argent enrichis de pierreries. Il fonda la troisième

[1] La charge de bailli était très importante dans les États de Savoie. Il n'y en avait deçà les monts que six, qui, par conséquent, administraient chacun une étendue de pays assez considérable, puisque les comtes de Savoie possédaient alors, outre la Savoie, la Bresse, le Bugey, une partie du Grésivaudan, du Viennois et aussi du Valais et du pays de Vaud. Les châtelains avaient également, jusque vers la fin du xv[e] siècle, un office que ne dédaignaient pas les plus grands personnages.

Digitized by Google

chapelle de cette église sous le vocable de saint Michel. Il mourut en 1422 et fut enterré dans la métropole, en la chapelle de sainte Tygre[1].

Les fonctions que les Montmayeur remplissaient dans l'administration de l'État n'étaient pas moins relevées, et les honneurs dont ils jouissaient nous les montrent comme des personnages qui jouaient un rôle important auprès des souverains. Ainsi nous trouvons trois membres de cette famille décorés de l'ordre du *Collier*, depuis ordre de l'*Annonciade*, savoir :

Gaspard de Montmayeur[2], *seigneur de Montmayeur, baron de Villarsalet, de Sillans, de Cusy et Brandis au pays de Vaud, seigneur de Bauge, de l'Estoile, d'Apremont, Briançon, les Marches, Lullie, St-Pierre de Soucy, Montagny, Candie* et *Déserts*, qui figure le onzième dans la première création faite à l'institution de l'ordre par Amé VI, dit le Vert[3]. Il mourut, suivant Guichenon, à Albenga, dans la rivière de Gênes, en revenant du royaume de Naples, d'où il rapportait l'anneau de saint Maurice, que le comte Vert, au lit de mort, lui avait confié pour le remettre à son fils.

Le second est messire *Gaspard de Montmayeur*, fils du précédent et portant les mêmes titres que lui, compris dans la cinquième création. Il fut ambassadeur d'Amé VIII

[1] Besson, *Mémoires ecclésiastiques.*

[2] Hugon, son père, chevalier, avait été vicaire général en Piémont, pour Amé V, dit le Grand.

[3] La date de cette institution est rapportée par les auteurs aux années 1331, 1335, 1361 et 1362. Cibrario l'a fixée à cette dernière date au moyen du passage suivant du compte d'Antoyne Mayllet, clerc et familier du comte de Savoie pour 1362 : *Item (libravit) pro quindecim collariis argenti deauratis factis ad devisam domini ccxxiiii florenos boni ponderis.* Ces 224 florins valaient 2,392 fr. 32 c. de notre monnaie.

Digitized by Google

auprès du duc de Bourbon, en 1398. Il fut aussi chargé d'une mission fort honorable : en 1427, le duc Amé le choisit pour un de ses procureurs pour stipuler le mariage de sa fille Marie avec le marquis Philippe-Marie Visconti, qui, au lieu de demander une dot au duc de Savoie, lui céda, en vue de ce mariage, la ville de Verceil, avec toutes les terres dépendant de son comté en deçà de la Sesia, le comté de Crescentin et le vasselage de tous les gentilshommes de la province. Il fut encore maréchal de Savoie. L'obituaire de Pierre-Châtel, où se tenait le chapitre de l'ordre, le dit mort en 1433.

Le troisième fut *Jacques de Montmayeur,* fils du précédent et héros du sanglant épisode dont Fésigny fut la victime. Il possédait toutes les seigneuries de son père. Montmayeur avait été érigé en comté le 2 février 1449. Il avait été lieutenant-général de Savoie en 1450[1]; or on sait de quelle importance était cette charge; car, ainsi que le fait remarquer Capré, « les gouverneurs n'ont « jamais commandé qu'à une ou deux provinces, au lieu « que le lieutenant-général a l'autorité en tous les lieux « deçà des monts. » Enfin il avait été grand maréchal de Savoie en 1445.

Malgré toutes ces distinctions, ou peut-être même à cause d'elles, cette famille ne se faisait pas remarquer par un amour immodéré de l'équité, ni par une pratique trop assidue des vertus nécessaires à l'existence de la société. On lui reprochait, à tort ou à raison, un grand nombre d'actes de violence. Ainsi, Rodolphe de Chissé, d'une ancienne famille de Faucigny, avait été désigné, le 5 avril

[1] Cigna-Santi dit en 1465; mais il est évidemment dans l'erreur, comme le prouve la suite de ce récit.

Digitized by Google

1381, pour occuper le siége archiépiscopal de Tarentaise. Ce prélat résidait, selon l'usage, dans le château de Saint-Jacques, situé à une demi-lieue au nord de la ville de Moûtiers, lorsque, vers la fin de l'année 1385, des hommes armés de pied en cap s'introduisirent dans ce palais et mirent à mort l'archevêque, les chanoines de St-Jacques qui s'y trouvaient réunis et tous les gens de la maison, sans en excepter un seul. Quoique cet attentat ait eu pour auteurs des personnes absolument étrangères à la famille de Montmayeur [1], telle était cependant la réputation dont elle jouissait, que l'opinion publique n'hésita pas à le lui attribuer; et la tradition conservée dans le pays porte que ce crime fut commis par deux de ses membres, dont le motif aurait été de se venger d'une excommunication prononcée contre eux par l'archevêque à raison de certains scandales assez graves qu'ils auraient causés. On accusait cette famille d'avoir voulu en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, mettre en action le blason des armes qui étaient d'*argent à l'aigle de gueule,* comme je l'ai dit plus haut, avec cette devise très significative : *Unguibus et rostro.* Près d'un siècle plus tard, eut lieu l'abominable tragédie beaucoup plus connue, dont je parlais en commençant. Elle est rapportée en plusieurs auteurs; mais, comme je l'ai dit, ces récits renferment des erreurs assez importantes pour qu'il ne soit pas inopportun de rétablir les faits au moyen de détails dont quelques-uns sont entièrement inédits.

Jacques de Montmayeur, chevalier de l'ordre, avait été

[1] Après une longue procédure, dans laquelle se trouvèrent impliquées beaucoup de personnes, le vrai coupable fut condamné, puis exécuté à Chambéry, en juin 1387, comme je l'ai raconté ailleurs.

Digitized by Google

grand maréchal et lieutenant-général de Savoie, ainsi que je l'ai exposé, et possédait encore toutes les seigneuries dont on a vu la liste plus haut, et quelques autres encore, lorsque, vers 1461, il crut avoir à se plaindre de Guy de Fésigny, docteur en droit, président du patrimoine ducal, et qui était en quelque sorte son vassal, le fief de Fésigny étant une dépendance de sa baronnie de Cusy.

Selon une version étrange et qui n'en serait que mieux en harmonie avec la barbare et sauvage singularité des mœurs de l'époque, Montmayeur, ayant un procès très important devant le conseil que présidait Fésigny, en causait un jour familièrement avec ce dernier et cherchait à lui démontrer la justesse de ses prétentions. Fésigny, soit qu'il fût réellement convaincu, soit pour couper court à l'importune obsession du plaideur acharné, lui aurait dit que le gain de sa cause était assuré; il aurait même eu l'imprudence, suivant la légende, d'ajouter qu'il en répondait sur sa tête. Montmayeur, après une semblable assertion, venant du président du tribunal qui devait juger le procès, se serait endormi dans une sécurité qui devait paraître si fondée. Aussi, lorsque peu après il aurait appris que sa cause était perdue, il serait entré dans une fureur telle, qu'il aurait résolu de prendre de force le gage si imprudemment promis.

Je me hâte de dire que ce récit, qui ne s'appuie que sur la tradition, se trouve entièrement contredit par les documents existants. Mais il est curieux de voir cette fable suivre l'histoire côte à côte jusqu'au dénoûment. Je reviendrai bientôt à la chronique. Pour le moment, je me bornerai à rectifier ce qu'elle contient d'erroné. La vérité établie par pièces authentiques est ceci :

Le 28 janvier 1461, Louis, duc de Savoie, se trouvant à

Digitized by Google

Carignan, donna l'ordre d'arrêter le comte de Montmayeur en quelque endroit qu'il se rencontrât, sauf les lieux sacrés, et de s'emparer, *vi armatâ, obsidione*, ou par tout autre moyen, du château où il pourrait s'être retiré, *exigentibus*, est-il dit, *justis de causis gravissimisque sceleribus delictis et criminibus in nos statumque et honorem nostros perpetratis quæ non licet inulta permanere.* La commission d'exécuter cet ordre fut donnée *spectabili fideli consiliario nostro domino Guigoni de Feysigniaco, legum doctori, præsidenti patrimonii nostri et fiscalium;* et il lui était enjoint de s'y conformer sous peine d'indignation, de privation de charges, etc. [1]

Fésigny, pour son malheur, mit beaucoup de zèle à accomplir ce mandat. Le comte de Montmayeur ne put être arrêté; mais on le condamna à une amende de 100 marcs d'or, et on s'empara du château de Cusy pour en garantir le payement.

Inde iræ!

Cependant, par une des vicissitudes très fréquentes à cette époque, les choses changèrent bientôt de face; car, le 2 septembre 1462, le duc accorda des lettres d'abolition de la sentence du conseil, fit remise au comte de l'amende encourue et ordonna de lui restituer son château.

On dirait que Fésigny avait pressenti ce revirement et les conséquences funestes qu'il pouvait avoir pour lui; car on trouve dans le registre des patentes que, dès le 14 janvier 1462, il avait sollicité et obtenu du souverain l'inféodation de la juridiction omnimode de sa seigneurie, enclavée dans

[1] Je n'ai pu découvrir quels étaient les méfaits reprochés à Montmayeur. Je suis porté à croire qu'ils se rapportaient à des extorsions ou actes de violence datant de l'époque où il était lieutenant-général.

Digitized by Google

la baronie de Cusy, dont elle était une dépendance, comme je l'ai dit plus haut. Le duc promit de plus de ne jamais aliéner cette seigneurie de Fésigny, surtout en faveur du comte de Montmayeur.

Ce dernier, pour mieux assurer sa vengeance, et si nous en croyons la légende, dissimula longtemps ses mauvais sentiments à l'égard de Fésigny. Il l'aurait attiré dans son château sous prétexte d'assister à un festin et l'y aurait retenu prisonnier.

J'en suis fâché pour la légende; mais ici elle s'écarte tellement de la vérité qu'elles ne se ressemblent plus en rien.

J'ai trouvé, dans le compte des syndics de Chambéry pour 1464, qu'au mois de juin de ladite année la ville et les environs se trouvaient sous le coup d'un *interdit,* prononcé à la demande de messire Guy de Fésigny, qui, malgré son privilége de clergie, avait été arrêté et emprisonné au Château de Chambéry. Ceci est un fait entièrement nouveau; car il établit que Fésigny avait été arrêté par ordre du souverain, sans qu'on sache précisément pourquoi. Peut-être était-ce à la demande de Montmayeur; il est, en effet, certain que ce dernier avait intenté contre lui une action judiciaire, comme on le voit dans les pièces dont j'aurai à parler tout à l'heure. Quoi qu'il en soit, il résulte d'une de ces pièces qu'il fut saisi sur son tribunal, *Captus in loco tribunalis consilii Chamberiaci ubi tunc tanquam presidens sedebat;* c'est lui-même qui le déclare dans une requête adressée au duc de Savoie, comme nous le verrons dans la suite de ce mémoire.

Cependant la ville de Chambéry n'entendait point rester sous le poids de l'*interdit* et se donna beaucoup de mouvement pour le faire lever. Le 30 juin, elle fit dresser

Digitized by Google

par Antonius Maczoneti, docteur en droit, une requête pour appeler de cet interdit. Le 12 juillet, on paya 3 florins à Jean Ranguillocti pour la dresse de l'acte d'appel et la procuration nécessaire pour suivre l'instance.

Le 24 juillet, on trouve un second monitoire relatif à l'interdit, et appel par-devant le seigneur Martin Burgie. On avait envoyé noble Claude de Revel à Avignon; il en revint le 28 juillet, apportant des bulles qui contenaient une commission pour la levée de l'interdit.

Le 3 août, second appel sur le même objet pour le cas où les officiers ducaux se trouveraient présents.

La peste régnait en cette année. Noble Jean de Charanzonay s'était, pour cette raison, retiré à Thoiry, à une lieue de la ville. Le 10 août, on alla l'y chercher pour dresser les lettres citatoires. Il paraît que, pendant ce temps, Montmayeur avait trouvé le moyen de se faire livrer son ennemi sans qu'on puisse savoir comment et l'avait conduit dans son château d'Apremont; car noble Jean de Charanzonay dut aller à Saint-Jeoire et y séjourna les 11 et 12 août pour signifier cette citation à Guy de Fésigny, qui se trouvait à Apremont.

Le 14 août, il dut encore y retourner pour le même objet. Il fit faire cinq copies de ces lettres citatoires : une pour la femme de Fésigny; une pour l'official de Chambéry; une troisième affichée à la porte du château d'Apremont; une autre pour les vicaires de Saint-Léger et la cinquième pour son usage, l'original étant resté entre les mains du clerc de la cause.

Le 14 août, il alla encore au Bourget pour signifier lesdites lettres probablement aux officiers ducaux. Il passa les trois jours suivants avec Ranguillocti à minuter et faire

Digitized by Google

le procès-verbal de la citation à Fésigny et à l'official qui, de son côté, avait émis appel.

Le 17 août, on envoya ces lettres à Genève.

Le 25 septembre, les vicaires de Saint-Léger écrivirent à Vienne, toujours relativement à l'interdit. Enfin, après tant de démarches, maître Heusdem écrivit, le 6 octobre, que le dossier de la cause était complet et qu'elle était prête à recevoir jugement. Je n'ai pu découvrir quelle avait été l'issue de ce procès, pour lequel la ville avait éprouvé tant d'embarras. La même pièce contient encore le détail de divers autres voyages, soit à Genève et aux environs, pour trouver les magistrats et afficher les lettres aux portes de l'église de Saint-Pierre, soit à Pont-d'Ain, où noble Claude de Revel ne put entrer à cause de la peste; mais ce qui précède suffit pour donner une idée de la procédure à cette époque.

Montmayeur se trouvait donc en possession de son ennemi et il résulte de pièces que j'ai trouvées dans les archives de Turin qu'il était parvenu à faire saisir tous ses biens. Les choses restèrent quelque temps en cet état. Il m'a été impossible de découvrir pourquoi. Le dossier existant à Turin, et que je n'ai vu mentionné nulle part, est malheureusement incomplet par suite des injures du temps. Mais on peut voir ce que devient l'invitation à dîner de la légende.

Cependant la justice du prince finit par s'éveiller. Le duc Louis était à Lyon, où il mourut le 29 janvier 1465. Amé IX, prince héréditaire, qui se trouvait à Bourg, envoya, vers cette époque, au comte de Montmayeur un ordre très précis d'avoir à remettre sans délai et sous peine de confiscation de tous ses biens Guy de Fésigny au château de Chambéry et Aynard d'Entremont au château

Digitized by Google

du Bourget, non point, est-il dit, pour les soustraire à la peine qu'ils pouvaient avoir encourue, mais pour que les formes de la justice fussent observées à leur égard. Il est à remarquer ici que le comte de Montmayeur détenait à Apremont, en même temps que Fésigny, un noble Aynard d'Entremont, demeurant au Bourget, dont il s'était également saisi pour des griefs, autant qu'on peut le conjecturer, entièrement étrangers à sa haine contre Fésigny.

Le 19 janvier, noble Jean Allamand, vice-châtelain du Bourget, se transporta au château d'Apremont avec le cortége officiel pour notifier cet ordre au comte de Montmayeur. Mais là il trouva des hommes armés qui fermèrent les portes du manoir et lui déclarèrent que le comte était absent. Il décida un paysan qui se présenta sur le rempart à aller s'informer si le comte ne s'y trouvait point; mais ayant vainement attendu une réponse pendant une demi-heure, et de nouvelles tentatives n'ayant pas mieux abouti, il dut se borner à faire afficher à la porte du château les lettres ducales avec assignation à comparaître par-devant le conseil, en ayant soin de faire proclamer par un héraut ladite assignation en langue vulgaire. Il est cependant à remarquer que cette sommation n'était relative qu'à Aynard d'Entremont.

Montmayeur ne se conforma nullement à cette injonction. Aussi le duc Amé IX rendit un nouveau décret pour insister plus vivement à faire exécuter le précédent. En même temps Guy de Fésigny lui avait adressé une requête qui existe également dans les archives de Turin et dans laquelle il exposait les circonstances de son arrestation telles que je les ai racontées ci-dessus; puis il rappelait que les mesures qu'on avait prises étaient tellement sévères

Digitized by Google

qu'on avait publié dans les rues de Chambéry que personne ne s'avisât de lui prêter aide, secours ou conseil, sous peine de l'indignation du souverain; ensuite de quoi il lui avait été impossible de trouver un procureur ou un avocat; il terminait en demandant qu'on lui accordât un avocat ou un procureur; qu'on lui communiquât les pièces du procès qu'on informait contre lui; et enfin qu'on levât le séquestre apposé sur ses biens, afin que sa femme et ses enfants ne fussent pas réduits à *mendier pour vivre*. Il résulte également de cette requête que les biens de Fésigny se trouvaient entre les mains du comte de Montmayeur. On voit, par le décret mis au bas de cette requête et daté du Bourget, le 4 février 1465, que déjà un ordre avait été donné pour remettre Fésigny entre les mains du châtelain de Chambéry. Mais, comme je l'ai dit, le dossier de cette procédure est malheureusement incomplet et cette pièce ne s'y trouve pas.

Le 9 février, noble Hugues Roffier, procureur fiscal de Savoie, et noble Claude Duport, vice-châtelain de Chambéry, se rendirent au château d'Apremont. Comme de raison, les portes étaient closes. Un serviteur du comte, qui se trouvait à l'intérieur, consentit, après divers pourparlers, à aller s'enquérir si le comte ou quelqu'un de ses officiers se trouvait au château; mais il ne revint pas. Après une heure et demie d'attente, pendant laquelle ils appelèrent et frappèrent à diverses reprises, sans aboutir à autre chose qu'à attirer quelque soudard, dont ils n'obtinrent guère de bonnes paroles, ils durent, comme dans la visite précédente, se décider à faire clouer à la porte les deux décrets ci-dessus mentionnés. Mais il est probable, quoique le procès-verbal n'en fasse pas mention, qu'il arriva ce qui était arrivé la première fois et qui est constaté dans la

Digitized by Google

requête même de Fésigny : c'est que, lorsque le héraut se disposait à exécuter cet ordre, des hommes armés ouvrirent brusquement la porte et mirent en fuite le cortége, en le poursuivant même assez loin dans la campagne. L'assignation fut également publiée dans les rues de Chambéry.

Montmayeur ne tint aucun compte de ces notifications ni des menaces qu'elles contenaient. Sans se mettre en peine de toutes ces formalités, il voulut arriver au dénoûment. Il institua un tribunal, composé de quatre de ses serviteurs, dont les noms ont été conservés; c'étaient *Nicod Passin, Etienne Descomtes, Etienne Calis* et *Jacques Monon*. Cet aréopage prononça contre Fésigny une sentence capitale, qui fut incontinent mise à exécution par un des hommes d'armes du château [1].

D'après la tradition, Montmayeur aurait mis dans un sac à procès la tête de la victime et se serait inopinément présenté dans la salle du conseil de Chambéry. Là il aurait, en déclarant apporter à ses juges une pièce essentielle à son affaire, déposé le sac sur la table; et, profitant de la stupeur causée par cet acte inouï, il se serait sauvé avant qu'on eût pris des mesures pour l'arrêter. Cette circonstance, qui manquait pour compléter l'odieux de cette affaire tout à fait digne des bandits calabrais, appartient tout entière à la légende et l'on n'en trouve de traces nulle part ailleurs.

Cet acte de vengeance féroce peut paraître incroyable aujourd'hui que nos mœurs sont si différentes de celles du

[1] Le crime reproché à Fésigny était probablement la félonie. Comme vassal du baron de Cusy, il avait dû, en recevant l'investiture de son fief, jurer de ne rien entreprendre, ni aider, ni favoriser contre les biens de son suzerain, et il avait, comme je l'ai dit, saisi la baronnie de Cusy elle-même pour le compte du fisc.

Digitized by Google

moyen âge et que le moins redoutable de nos magistrats trouve une sauvegarde assurée dans le respect du public pour la justice et pour toutes les formalités qu'elle nécessite. Mais si l'on se reporte à cette époque où la féodalité, encore pleine de vie et s'irritant de voir sa puissance absolue passer petit à petit dans les mains du souverain, se réveillait de temps à autre et faisait quelque effort désespéré pour ressaisir son antique position, on sera moins surpris du récit qui précède. Il faut ajouter à cela que le duc Louis, qui mourut à Lyon peu de jours avant la catastrophe, fut un prince faible, sous lequel les liens du pouvoir se relâchèrent considérablement et dont, par conséquent, le règne laissa la féodalité reprendre parfois pour quelques instants une partie de ce pouvoir et de cette influence qui lui échappaient. Il ne serait pas difficile, du reste, de trouver des exemples du même genre d'actes violents et difficiles à comprendre aujourd'hui.

La chronique de *Juvenal de Aquino* en fournit un de la même époque (1479), dans lequel le comte de La Chambre ne craignit pas d'enlever le duc de Savoie lui-même, qui était encore enfant. Mais l'étendue de cet épisode, où le burlesque se mêle parfois aux détails les plus graves, ne me permet pas de le rapporter ici[1].

[1] Tout porte à croire que l'affaire d'Aynard d'Entremont ne se termina pas d'une manière aussi tragique. Voici ce que j'en ai recueilli:

Le duc, irrité de l'obstination de Montmayeur, donna un nouvel ordre, daté du Bourget, le 14 février 1465, pour arrêter le comte, ainsi que noble Humbert de Leschereyne, noble Richard Dupont, noble Petellat et Aymon Paviti, qui avaient participé à l'enlèvement d'Aynard d'Entremont, et de les citer, dans le cas où on ne pourrait les saisir, pour comparaître, le 23 février, par-devant le conseil, en défendant, sous les plus graves peines, de retenir ledit d'Entremont. Le 18 février, noble Claude Duport retourna à Apremont avec noble Guillaume

Digitized by Google

L'histoire de Jacques de Montmayeur ne finit point là. Suivant la légende, il prit la fuite; ses biens furent confisqués, son château rasé; on n'entendit jamais parler de lui; il mourut misérable et en lui s'éteignit cette antique famille. Mais c'est là une légende et elle ne contient absolument rien de vrai.

Le nouveau duc, Amédée IX, sentant toutes les fautes du règne précédent, voulut montrer d'abord plus d'énergie que son père; il ordonna d'informer contre le comte de Montmayeur, qui s'était retiré en France, où il avait pris du service; et, le 23 avril 1465, un tribunal, composé de Jean Michaelis, Humbert Veluet et autres conseillers ducaux, prononça la confiscation de tous ses biens pour ne s'être pas présenté à l'audience, malgré la citation régulièrement faite; car, d'après les lois de l'époque, on ne pouvait statuer sur le délit lui-même qu'en présence de l'accusé.

Montmayeur apprit cette nouvelle à Aigueperse; et, sans s'émouvoir beaucoup de tout ce fracas, il se borna à envoyer, le 30 juin suivant, des chargés de pouvoirs pour former opposition à la sentence dont je viens de parler. Ces délégués se présentèrent en effet et demandèrent la restitution des biens confisqués. Le duc admit leur recours et nomma huit jurisconsultes renommés pour procéder à

Bernard, vice-châtelain du Bourget. Les portes étaient fermées, comme toujours. Noble Guigue de Montmayeur, ayant déclaré que les susnommés étaient tous absents, consentit à mettre Duport en présence du prisonnier. L'entrevue eut lieu dans une salle basse du château. Duport signifia l'ordre ducal à noble Pierre Baude, vice-châtelain, et à Jean Vitî, métral d'Apremont, qui déclarèrent être prêts à remettre Aynard d'Entremont au château du Bourget. On dressa procès-verbal du tout. Là s'arrêtent malheureusement les documents que j'ai pu découvrir concernant cette affaire.

Digitized by Google

un nouvel examen du procès. Mais ces personnages, dont le choix avait peut-être été fait à dessein, habitaient des provinces fort distantes entre elles; et, comme ils étaient probablement peu soucieux de se mêler d'une affaire de cette nature, il ne leur fut jamais possible de se réunir.

Plusieurs années s'écoulèrent et les choses en étaient encore au même point à la mort d'Amé IX, en 1472. Montmayeur, fatigué de se trouver toujours sous le coup de la première condamnation, voulut profiter de la régence d'Yolande de France pour mettre fin à cette position équivoque et s'adressa à cette princesse au commencement de son administration[1]. Celle-ci nomma une nouvelle commission, composée d'Antoine Champion, président de Turin, et de six autres docteurs, pour réviser cette procédure. Après un mûr examen, cette commission prononça, le 6 septembre 1473, un jugement par lequel, saisissant le prétexte que la contumace de Montmayeur n'avait pas été régulièrement constatée, elle cassa la première sentence en réservant cependant, comme de coutume, tous les droits du fisc.

Ainsi le comte de Montmayeur trouvait sa sauvegarde dans les garanties même de l'ordre établi contre lequel il avait commis un si monstrueux attentat. Du reste, cette sentence le satisfaisait entièrement. Il rentra paisiblement dans la possession légale de tous ses domaines, à laquelle le jugement de 1465 ne paraît pas avoir porté d'atteinte

[1] L'opposition de Montmayeur avait si bien suffi à suspendre l'effet de la sentence de 1465, que, le 16 avril 1466, il fit donation à la cure des Marches de diverses rentes à la Thuile près Montmélian; le 9 juin 1472, il prêta hommage à la régente pour son comté; et j'ai même trouvé que, le 1er septembre 1473, il signa, comme membre du conseil ducal, la confirmation des franchises de Chambéry.

Digitized by Google

sérieuse; et il faut croire que les réserves faites en faveur du fisc ne troublaient guère son sommeil.

Cependant, quelques années après, commença le règne de Charles le Guerrier (1482), prince jeune encore et dont l'activité était bien désirable après les règnes faibles et insoucieux dont on sortait. Il ne perdit pas de temps pour entreprendre la réforme des abus qui avaient envahi ses États et se mit à l'œuvre avec courage. L'affaire de Montmayeur attira tout naturellement son attention; et, le 17 mars 1486, il ordonna de le faire comparaître par-devant le conseil résidant auprès de sa personne pour répondre du meurtre de Fésigny. Le comte habitait alors paisiblement son château de Montmayeur, à Villarsalet, principale résidence de son comté. Lorsque l'huissier se présenta pour l'assigner en personne, Louis de Verdier, un de ses écuyers, répondit que son maître était malade et refusa formellement l'entrée du château.

Montmayeur cependant pensa bien que la chose ne pouvait finir ainsi, et il chercha de nouveaux échappatoires. Ainsi, bien résolu à ne pas paraître en personne, il s'adressa à un prêtre, nommé Pierre Chassonis, et le constitua son procureur. Celui-ci se présenta, le 6 avril, devant le conseil et demanda qu'avant tout on envoyât au comte deux avocats et deux procureurs. Le conseil, n'y voyant aucun inconvénient, se hâta d'y consentir. Mais cela ne faisait pas le compte de l'accusé; aussi cet incident lui paraissant devoir être vidé trop promptement, il fit mettre en avant par son délégué qu'il ne saurait être obligé à comparaître en personne, attendu sa qualité de comte; et que, d'un autre côté, le conseil méprisât-il assez les droits de l'accusé pour persévérer dans l'exécution de son décret,

Digitized by Google

la chose devenait matériellement impossible, puisque Montmayeur était retenu dans son lit par la goutte.

Quoique les juges comprissent fort bien que tous ces moyens n'étaient que des subterfuges à l'aide desquels on espérait traîner les choses en longueur, ils voulurent cependant garder avec le comte tous les ménagements possibles (quant à la forme du moins). André de Douris, procureur fiscal général, et Jacques de Rosaenda, secrétaire, se rendirent, le 19 avril, à son château, pour s'assurer de l'état dans lequel il se trouvait. Mais ils ne furent pas mieux accueillis que ceux qui les avaient précédés. Le portier du château refusa nettement de les introduire auprès de son maître, qui, leur dit-il, était beaucoup trop fatigué pour les recevoir.

Les envoyés du conseil entrèrent pour se reposer quelque peu dans le couvent des Célestins de Villarsalet[1], qui se trouvait tout près du château. Mais ils n'y furent pas sitôt arrivés que noble Urbain de Montmayeur, fils naturel du comte, et Louis de Suzarches, son écuyer, s'y présentèrent pour s'informer du sujet de leur venue. Aussitôt qu'ils en eurent connaissance, ils se hâtèrent d'aller en faire part à Montmayeur. Ils ne tardèrent pas à reparaître et déclarèrent que ce seigneur déclinait la compétence du conseil : « En effet, dirent-ils, le comte est « chevalier de l'ordre du Collier; il en a juré les statuts; « et d'après son serment, il ne doit ni ne peut répondre à « aucuns commissaires, même du duc de Savoie, qu'en

[1] Ce couvent, fondé par le même Jacques de Montmayeur dont il s'agit ici, ne fut approuvé que par Louis II de Gorrevod, évêque de Maurienne, élu le 5 avril 1499, qui prit possession de son évêché le 29 novembre suivant et fut, en 1515, évêque de Bourg.

Digitized by Google

« présence des chevaliers, à moins que la commission « n'ait été donnée en même temps par les chevaliers. »

Les délégués du conseil, malgré toutes leurs instances, durent s'en retourner avec cette réponse, qui n'avançait pas beaucoup les choses. Mais le duc avait fermement résolu de ne s'arrêter devant aucun obstacle et de voir une fin à ce procès. Ainsi, quoique le conseil, alors encore ambulatoire, et qui se trouvait en ce moment à Montmélian, fût obligé de suivre le duc à Rivoli, ce dernier n'abandonna pourtant pas la poursuite de cette affaire. Le comte fut assigné encore une fois; comme on le pense bien, il ne comparut pas mieux que par le passé. Son absence embarrassait beaucoup le conseil pour rendre un arrêt définitif, ainsi qu'on l'a vu plus haut; mais voulant absolument passer outre, il eut recours à une formule très singulière usitée à cette époque : considérant *que la présence de l'accusé devait être suppléée par celle de Dieu,* le tribunal prononça, le 23 juin 1486, une sentence par laquelle il ordonna la confiscation définitive de tous les biens de Montmayeur et le condamna en outre à une amende de 500 marcs d'or pour crime de félonie, laissant cependant au prince la faculté de modifier la rigueur de cette décision.

Quoi qu'il en soit du but et de l'importance réelle de cette dernière clause, on a suffisamment pu voir, par tout ce qui précède, combien le comte avait peu l'intention de voir la conclusion de cette affaire et combien il connaissait le pouvoir des exceptions dilatoires.

Tout semblait devoir être terminé et la société paraissait recevoir une satisfaction complète; cependant il n'en fut pas ainsi. On ne sait pas précisément comment les choses se passaient à cette époque et comment il pouvait se faire

Digitized by Google

qu'un arrêt, rendu avec tant de formalités, ne pouvait avoir son plein et entier effet. Il est vrai que la société civile cherchait seulement à s'établir sur des bases fermes et que les grands feudataires de la Couronne, au détriment desquels cette révolution avait commencé à s'opérer, s'efforçaient par tous les moyens possibles d'en arrêter le progrès et opposaient à la loi quelquefois la force, mais le plus souvent cette résistance passive au moyen de laquelle on parvient à lasser les volontés les plus décidées.

Ce qui est certain, c'est que l'on avait réellement l'intention de mettre la sentence à exécution, du moins autant que les circonstances de l'époque le permettaient. Mais, aux premières formalités que le duc voulut faire remplir, il survint un incident tout à fait inattendu. Noble et généreuse dame Gilberte de Polignac, femme de haut et puissant seigneur Anthelme, baron de Miolans, se présenta aussitôt pour s'y opposer. Elle était fille du vicomte Arthaud de Polignac (nommé dans les actes *de Podomiaco, de Pologniaco* par suite des fautes des copistes) et de Françoise de Montmayeur. Cette dernière était fille de Gaspard de Montmayeur, et par conséquent sœur du comte Jacques de Montmayeur; elle était dame d'Oron et de Corsier sur Vevey au pays de Vaud, et avait épousé Antoine de Sassenage, puis Mainfroi de Saluce, maréchal de Savoie, puis enfin Arthaud de Polignac[1].

Elle prétendait que les biens du comte devaient lui revenir par substitution, au cas où il décéderait sans enfants

[1] Françoise de Montmayeur avait acquis le château d'Oron et la maison forte d'Oron à Vevey, le 5 juin 1436. Cette seigneurie passa à Gilberte, sa fille, qui la céda, le 11 février 1475, à Yolande de Savoie, tutrice du duc Philibert, contre les châteaux, terres et mandements d'Hermance et de Balleyson avec leurs juridiction et dépendances.

Digitized by Google

légitimes, attendu que ces biens ne pouvaient être sujets à commise. Il y eut un procès qui ne fut cependant pas très long; et, le 27 août 1486 [1], il fut passé une transaction, ratifiée plusieurs fois depuis, par laquelle tous les biens du comte furent déclarés appartenir à la baronne de Miolans, sauf Apremont, Saint-Alban [2] et Briançon [3], qui resteraient à Son Altesse.

Ainsi le droit se trouvait sauvé presque entièrement, du moins en apparence; car, dans le fait, il n'en fut absolument rien. Il fut énoncé très expressément, dans la transaction citée plus haut, que le duc et de son côté Gilberte de Polignac, malgré les investitures qui lui furent faites, n'entreraient en possession qu'après la mort de Montmayeur. Cette dernière clause fut exactement observée; car Montmayeur se fit rendre par Jean de Medici, son châtelain de Saint-Alban, le compte de sa recette du 25 décembre 1485 au 25 décembre 1486; il est probable qu'il en fut de même pour les autres seigneuries confisquées; mais je n'ai pu découvrir que ce compte, qui se trouve aux archives de la Chambre des comptes de Turin.

Montmayeur fit, en 1489, un testament par lequel il institua le duc de Savoie son héritier universel, comme s'il eût voulu se jouer de lui jusque dans le dernier acte de sa vie. Je n'ai pu découvrir dans quel lieu ce testament avait été fait; car dans le document qui le mentionne et qui se trouve indiqué ci-après il existe trois lacunes

[1] Cette transaction fut signée à Turin, dans la chambre de la tour, située derrière la chambre à coucher du duc de Savoie.

[2] Ce fief avait été acquis, le 1er juin 1441, par Jacques de Montmayeur, de noble Guillaume de Luyrieu, pour 6,000 florins (environ 90,000 francs).

[3] C'est Briançon en Tarentaise, au bord de l'Isère.

Digitized by Google

regrettables, causées par les ravages du temps. Le duc ne considéra point ce titre d'héritier comme inutile pour la possession des propriétés confisquées; en effet on trouve dans les archives de Turin le compte rendu en 1492 par Pierre Lanier, de Chambéry, châtelain de Saint-Alban, dans lequel il est annoté que le testament est soigneusement gardé dans les archives pour la conservation des droits du prince [1].

Enfin Montmayeur fut si bien, malgré tous les arrêts, considéré jusqu'à sa mort comme le légitime propriétaire de tous ses fiefs, que les plaits (redevance qui se payait au changement de seigneur) ne furent exigés qu'en 1490, c'est-à-dire après sa mort.

Ainsi finit réellement Jacques de Montmayeur. En lui s'éteignit la branche qu'il représentait, puisque, comme l'indique la demande de la dame Gilberte de Polignac, il ne laissa pas d'enfant légitime.

La sentence rendue par le conseil ne fut donc pour rien dans l'extinction de cette branche, la plus illustre de la famille; de plus, elle ne nuisit guère à ses intérêts matériels, comme on vient de le voir. Elle ne paraît pas davantage avoir terni l'éclat de son nom. En effet, d'Hauteville, dans sa *Maison naturelle de saint François de Sales*, imprimée à Paris en 1669, ne fait aucune difficulté de

[1] *Sciendum est quod præfatus magnificus dominus Jacobus quondam comes Montismajoris suum ultimum testamentum condidit in quo heredem sibi instituit universalem illustrissimum dominum nostrum Carolum Sabaudiæ quodam instrumento inde recepto per.... notarium publicum sub anno domini 1489 et die.... mensis.... quod quidem instrumentum testamenti fuit in archiviis et crota ducalibus repositum ad jurium domini conservationem.* (Compte de Pierre Lanier, du 18 août 1490 au 11 avril 1492.)

Digitized by Google

mettre la famille de Montmayeur au nombre de celles dont on peut citer l'*honneur incorruptible*.

Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris historique*, se félicite de ce que le bienheureux saint François était parent avec les Montmayeur. Il a même l'air de révoquer en doute la véracité des faits qui précèdent; car, parlant des bruits injurieux répandus sur sa propre famille, il ajoute :

« Il y a pourtant en cela même (quoique injurieux) de « quoi se consoler, parce qu'on nous traite en quelque « façon comme le médisant et téméraire Dante, de Flo- « rence, a traité la très auguste et très ancienne maison « des rois de France, disant que le grand Hugue Capet « était fils d'un boucher. Comme certains asnes en histoire « qui disent que les besans des armoiries de la serenis- « sime maison de Medicis sont des pilules; et comme l'on « n'a pas épargné la royal et impérial Maison de Savoie « sur le narré qui se fait de Béral de Saxe, je pourrais « avancer ici les injures de cette sorte faites en ce pays « aux très illustres maisons de la Chambre, de Genève, « de Menthon, de Viry, d'Alinge, de Seissel, de Rossil- « lon, de Montmayeur, de Bertrand, de Mareschal[1], etc. »

La branche à laquelle appartenait Jacques de Montmayeur ne périt même pas entièrement avec lui. Comme on l'a vu, Gilberte de Polignac lui était parente d'assez près. Mais, comme il résulte de l'arbre généalogique qui sera publié plus tard, il restait encore d'autres rejetons. Gaspard, père de Jacques, avait un frère nommé Jean, qui épousa Catherine de La Ravoire et en eut des enfants qui firent ligne. Gilberte de Polignac n'ayant pas laissé de descen-

[1] *Pourpris historique*, pag. 25, pan I, toise III, pied II.

Digitized by Google

dance, son héritage, y compris le comté de Montmayeur, passa dans cette ligne; à cette dernière appartenaient Melchior-Théodore et Jacques, baron de Brandis, qui joua un si singulier rôle au commencement du XVII^e siècle. Jacques n'ayant pas laissé d'enfants de Sébastienne de La Chambre, sa femme, le comté de Montmayeur resta tout entier à Melchior-Théodore. Ce fut le dernier mâle de cette ligne. Il eut de Claire-Marie de Rye un fils qui ne se maria pas. Une de ses sœurs, Jeanne-Marie, hérita du comté de Montmayeur; elle épousa Jean Faussone, comte de Villanova; puis Marc-André Piossasco di Scalengo. En 1664, elle institua Blaise-Amédée Faussone, son fils. Éléonore, fille de ce dernier, eut de Robert Radicati de Brasolo, un fils, Charles-Amédée, qui, le 5 juin 1754, promit au marquis d'Arvillars de lui vendre le comté de Montmayeur. Cet engagement fut rempli par son fils, César-Octave-Léon, le 17 septembre 1758; et le comté resta dans la famille d'Arvillars jusqu'à la Révolution.

Au commencement du XVII^e siècle, il existait encore trois autres branches de la famille de Montmayeur. L'une était celle des seigneurs de La Gorge et du Thouvet. Claude-André, fils de Claude-Étienne, mort en 1622, épousa Louise Madelain et n'en eut qu'un fils, Claude-François, qui mourut sans postérité; et leurs biens passèrent dans la famille Madelain en vertu du testament de sa mère.

Une autre branche était encore représentée, en 1650, par nobles Jean-Marie, dit du Chastellet, et Baptiste, fils de noble Jean de Montmayeur, de Villar-d'Héry.

La branche qui paraît s'être éteinte la dernière est celle dont Charles-Auguste de Sales réclamait l'alliance. Il déclare formellement qu'elle existait encore de son temps en la personne de noble Jacques de Montmayeur, seigneur du

Digitized by Google

Monal et de Macognin [1]. Son assertion est, du reste, confirmée par le tableau généalogique indiqué ci-dessus. On voit que le nom de *Jacques*, quoique rappelant de si tragiques souvenirs, n'avait pas été exclu de la famille. Celui-ci mourut le 10 mars 1663, et fut enterré en l'église de Sainte-Marie-Égyptienne, à Chambéry. Il descendait directement de noble Louis de Montmayeur, lequel épousa demoiselle Aymée de Cohendier, dont le frère, noble François de Cohendier, était le quatrième aïeul de saint François de Sales. Cette branche avait acquis la seigneurie de Macognin en Genevois par le mariage de Jean-Marie, père de Jacques dont il s'agit ici, avec Claudine, fille de noble Jean de La Pallud, seigneur de Macognin, qui ne laissa pas d'enfants mâles.

Ce Jacques de Montmayeur avait épousé demoiselle Philiberte Portier de Mieudry; il en eut plusieurs enfants : deux fils, qui paraissent morts jeunes, et cinq filles, qui entrèrent en religion, à l'exception de Marie, qui épousa noble Jacques-Denis de Villiers de Vidonne. Par un concours de circonstances assez singulier, elle rentra en possession de cette baronnie de Cusy, dont la confiscation avait été, comme on l'a vu, la cause première des infortunes du comte de Montmayeur. Voici comment la chose arriva : Jacques de Montmayeur, son père, avait une sœur, nommée Suzanne, qui épousa noble Aimé de Pingon, baron de Cusy et de Bonvillaret. Ils eurent deux fils : Jacques-Sylvestre et Claude-Eugène. Ce dernier survécut à son frère et mourut lui-même en 1699. Comme ni l'un ni l'autre ne laissaient d'enfants, il institua pour héritiers l'ordre de Malte, le grand-maître et les chevaliers. Mais Marie de

[1] *Pourpris historique*, pag. 517, pan IV, toise VII, pied IX.

Digitized by Google

Montmayeur attaqua le testament, comme étant la plus proche parente dudit de Pingon (ils étaient cousins germains) ; elle obtint gain de cause et hérita de ses biens. Son fils, Joseph-Marie, lui succéda et laissa Josephte-Pauline, baronne de Cusy et de Montfort, dame de la maison forte de Macognin et de celle de Villiers. Cette dernière épousa noble Joseph-Marie Dufresney, président au Sénat de Savoie, baron et juge du consulat. Ils vivaient encore en 1775, et ne laissèrent qu'une fille, Julie, qui, en 1785, était mariée au baron de Sion et de Saint-André.

Ce Jacques de Montmayeur, mort en 1663, paraît donc avoir été le dernier descendant mâle de cette ancienne et puissante famille.

Le château de Montmayeur fut saccagé dans la guerre de 1590 ; il ne paraît pas avoir été réparé dès lors. Il n'en reste plus que deux tronçons de tours, qui s'élèvent solitaires au sommet d'une colline très pittoresque, à l'entrée de la Maurienne.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Extrait du compte de nobles Claude de Revel et Jean de Charanczonay, syndics de Chambéry, du 23 novembre 1463 au 23 novembre 1464.

30 Junii. — Antonius Maczoneti, legum doctor, fecit cedulam appellationis de interdicto posito in villa et locis circumvicinis ad requestam domini Guigonis de Feysigniaco detenti in castro Chamberiaci.

12 Julii. — Joannès Ranguilliocti pro instrumento appellationis et substitutionis procuratoris ad impetrandum beneficium absolucionis..... 3 flor.

(Coram protonotario Rode).

24 Julii. — Copia secundi monitorii dicti interdicti. Appellatio interposita coram domino Martino Burgie.

28 Julii. — Nobilis Glaudius de Revello ivit Avignionem et apportavit litteras bullas commissionis supra levacione dicti interdicti.

3 Augusti. — Pro appellatione secundo loco facta ad causam dicti interdicti et observacione, ubi officiarii domini ducis abessent.

10 Augusti. — Dominus Joannes de Charanczonay venit a Thoyriaco ubi se retraxit pro peste.... pro consulendo litteras citationis.

Digitized by Google

Ivit Sanctum Jorium ubi fuit in cœna et stetit diebus undecima et duodecima ad exequendum citationem contra dictum Guigonem..... 7 den.

Apud Asperum Montem pro feno dato equo et retracto ejusdem..... 2/4

14 Augusti. — De novo ivit factum dictam exequcionem prandium..... 1 den.

In cœna Sancto Jorio..... 2 gr.

Quatuor copiæ litterarum citatoriarum : una uxori dicti Guigonis; alia officiali Chamberiaci; tertia affixa in porta; quarta data vicariis Sancti Leodegarii..... 16 den.

Alia etiam pro se quod originale remansit penes clericum causæ.

14 Augusti. — It Burgetum ad exequendas dictas licteras.

Diebus 15, 16, 17, remansit cum Ranguillocti Chamberiaco minutando et faciendo relacionem execucionis contra dictum Guigonem et officialem....

(Iste appellaverat.)

17 Augusti. — Mittuntur hæ litteræ Gebennas.

25 Septembris. — Vicariis Sancti Leodegarii pro mittenda Vienæ super sublacione cessus..... 6 den.

6 Octobris.—Magister Heusdem mandat litteram qua dicit registrum causæ esse completum et omnia parata pro sententia ferenda.

Summa expens..... 19 fl. 5 d. ob. gr.

Rodolphus Follieti iverat, die prima augusti, quesitum Gebennas litteras citatorias.—Prandium in domo Truchonis, 1 den. 1/2. — Die secunda. Prandium apud Ruppem; opportuit irem versus fontem Berengerii ad inveniendum officialem quem tamen non invenit. Statim ire debuit Bonamvillam pro eundo Clusas et Pressiacum et ibi dedit unum picotum avenæ et bibit in dicta Bonavilla, 3/4. — De nocte apud Prissiacum et non invenit officialem.

Opportuit ire ad Jocundum apud Clusas et de mane iterum apud Pressiacum. — In cœna, apud Ruppem. — Gebennis

Digitized by Google

stetit diebus sabbati, dominicâ, lunæ et martis qua revenit.

24 Augusti. — Ivit Gebennas pro causa quæ pendebat die lunæ proximæ.

25 Martis. — In prandio, 7/4. — Villiaci pro loquendo cum domino Antonio de Villiaco qui erat judex ad suspendendum cessum. — In cœna Gebennis. Citatio domini officialis apposita in valuis ecclesia quoniam suspendit cessum.

17 Augusti. — Ivit eciam Villiacum.

19, Die lunæ.— Et duxit clericum ad recipiendum litteram citationis domini Antonii de Villiaco protonotarii.... que fuit apponenda in valuis ecclesiæ Sancti Petri de Gebennis

Summa expens..... 23 fl. 3 den. gr.

Cum Glaudius de Revello ivit Avenionem.

Die 13 Julii. — Apud Scalas pro cœna, 5 gr. — *14,* apud Moyrons, Sanctum Marcellinum, Romans. — *15,* Valencia, Castronovo de Rat. — *16,* Monte Dracone, portutulis. — *Die 17 et sequentibus,* ad Avenionem. Medicus qui eum infirmum visitavit, 2 flor. — Medicinæ, 2 fl. 2 den. eius mancipio pro visitacione, 6 den. — Mulieri qui eum visitavit, 2 flor.

Die 3 Augusti. — Orengiæ, Monte Dracone. — *4,* Castronovo.... — *5,* Valencia, Romans. — *6,* Sancto Marcellino, Scalis.

Chamberiaco ad cambiandum cartas ad bonam monetam..... 6 den.

(Hoc ultimum non allocatur.)

Die 2 Julii. — Iverat ad Pontem Yndis ad ducem, ea de causa. Non poterant intrare propter pestem. Sed posterius ivit quæsitum eos quos volebat..... 2/4

6. — Rediit.

Summa expens..... 38 fl. 5 den. gr.

Digitized by Google

2

Le dossier d'où sont tirées les pièces suivantes contient d'abord la fin de lettres ducales, datées de Lyon, le 24 janvier 1465, en présence de Louis de Saluce, Guillaume de Sandillane, chancelier de Savoie, Antoine de Flisco, protonotaire apostolique, Jacques Richard, président, Etienne Scalliæ, Etienne de Comitibus, Nicod Passin, avocat fiscal, Jean Mallet, trésorier. *Signé :* De Putheo. Mais le texte même de ces lettres manque entièrement.

(Le commencement de la première pièce est fort *endommagé*. Elle est de 1465.)

19 Januarii. — Receptis litteris... per Johanem Monardi alias Sarreti servientem generalem ducatus Sabaudiæ parte illustrissime domine nostre principisse per nobilem Johanem Allamandi vice castellanum Burgeti.... ipse serviens.... pro dictarum litterarum execucione instante dicto vice-castellano.... se transtulit.... ad castellum Asperimontis secum assistentibus dicto vice castellano nobili Guillelmo eius nepote, et Martino Floracti procuratore dictæ dominæ nostræ principissæ. — Qui serviens cum fuit ante primam portam introitus dicti castri credens intrare dictum castrum ut dictas litteras juxta ipsarum formam in propriam personam magnifici domini Comitis in ipsis litteris nominati exequeretur. Ibidem assistebant plures agricolæ tam ante portam quam infra venabulis et aliis armorum generibus falciti qui contra dictum servientem portam clauserunt. Qua clausa ipse serviens interrogavit dictos agricolas qui erant retro dictam portam an prefatus dominus comes Montismajoris esset in dicto castro quoniam illuc venerat ex parte ducali ad eidem domino Comiti presentandum ipsas dominicales litteras. Qui responderunt quod non erat in ipso castro. Et iterum ipse serviens eosdem agricolas dulciter exortavit ut irent visum si ipse dominus Comes esset; cui servienti unus ex ipsis agricolis respondit quid eidem domino Comiti volebat. Qui serviens eidem agricolæ respondit quod volebat eidem

Digitized by Google

presentare dictas litteras per quas mandabatur dicto domino Comiti quod remicteret dictum Eynardum de Intermontibus castellano et officiariis Burgeti quod si non faceret ipsum citabat juxta formam ipsarum litterarum. Qui tunc agricola ivit de dicta porta ad ipsum castrum ad videndum si prefatus dominus Comes esset; ubi mansit per spacium mediæ horæ et inde revenit ad dictam portam semper clausam et retulit eidem servienti porta clausa quod dictus dominus Comes non erat. Et iterum ipse serviens dictum agricolam interrogavit quo nomine et cognomine nominabatur et cognominabatur; qui renuit dicere. Eumdem agricolam eciam interrogavit a quo non erat prefatus dominus Comes, an esset castellanus seu alius ex officiariis dicti domini Comitis qui respondit quod non. Et his auditis per dictum servientem in presencia plurium agricolarum qui ibidem venerant ad comparendum coram castellano ut ita dicebant, in ipsarum litterarum execucionem videns aliter non posse exequi dictas dominicales litteras copiam ipsarum affixit in porta dicti castri dicendo eisdem agricolis layca lingua : Ego cito dominum Comitem ad diem locum coram et actus in ipsis litteris descriptos. Et in signum premissorum copiam ipsarum litterarum hìc pono prout serviens ita michi dicto notario fecisse retulit. Berthelosi.

Copia aliarum litterarum.

Amedeus dux Sabaudiæ dilectis ballivo et procuratori Sabaudiæ castellanisque et clericis curiarum Camberiaci Burgeti et Montismeliani, mistralibus, servientibus generalibus ac ceteris officiariis nostris mediatis et immediatis super hoc requirendis seu ipsorum locumtenentibus salutem.

Visis informationibus supplicationeque et binis litteris presentibus annexis nec non exequcionibus ab ipsarum dorsis descriptis. Et consideratis in eis contentis vehementi cum displicencia cogimur admirari cur comes Montismajoris eiusdem officiarii et sequentes tanta inobedientia ducti

Digitized by Google

Eynardum de Intermontibus in manibus vestrum castellani et ceterorum officiariorum illustris consortis nostræ carissimæ Burgeti remictere neglexerunt penas multiplices eisdem propterea impositas et in dictis litteris ac execucionibus comprehensas comictere non verendo nostramque auctoritatem et justiciam contemnando. Igitur certisque aliis justis moti respectibus signanter quia justiciam ipsam colere et pro viribus adaugere annellamus ac inobedientes condigna animadversione compestere ut convenit. Vobis et vestrum cuilibet in solidum harum serie precipimus et mandamus sub pœna nostræ indignationis vestrumque privationis officiorum et perdicionis horum quæ super illis vobis deberi possunt pro quolibet quatenus hiis visis omnibus dilacione et excusacione cessantibus ad locum Asperimontis ubi dictus Eynardus notorie detinetur personaliter transferatis et ibidem ad personas dicti comitis Montismajoris et suorum officiariorum et complicum in hac parte si apprehendi possint alioquin ante fores dicti castri Asperimontis et in aliis locis quibus vobis expedicius videbitur sono tubæ et voce preconis precipiatis et injungatis nostri parte dictis comiti Montismajoris suisque predictis officiariis et complicibus ac cuilibet ipsorum sub pœna nostræ perpetuæ indignationis rebellionisque contra nos et perdicionis ac confiscacionis personarum feudorumque et retrofeudorum et aliorum quorumcumque bonorum quæ à nobis tenent per ipsorum quemlibet secus forte facientem commictenda et nobis irrecusabiliter applicanda ut ipsi dictum Eynardum de Intermontibus in manibus vestris memorati castellani Burgeti actento quod in ipso loco captus extitit confestim ac cuiuslibet more dispendio cessante tradant remittant et expediant per vos dictum castellanum custodiendum donec tamen super negocio sue retencionis aliud juridice cognitum fuerit vel ordinatum. Et si forte dicti comes Montismajoris et sui officiarii et complices predictis injunctionibus et preceptis aures obturando obtemperare contempserint seu distulerint eo casu de et super

Digitized by Google

rebellionibus et inobediencia superius memoratis vos diligenter et veridice informetis et processus validos pariter et inquisicionales contra omnes et singulos quos inde complices noveritis conscios seu quomodolibet obnoxios formetis et compleatis ac completos nostro nobiscum residenti consilio mitatis vel apportetis citando dictos inquisitos ad dies congruas debite rescribendos huc vel ubi tunc fuerimus coram prefato consilio nostro sub pena consimili predicta personaliter comparituros jusque et sententiam deffinitivam super ipsis processibus ferri. Et nihilominus dictarum penarum declaracione adversus ipsorum quoslibet fieri visurum et auditurum peremptorie et precise. Et preterea intimetis inhibeatisque nostra parte dictis comiti Montismajoris suisque sequacibus et complicibus et cuilibet ipsorum necnon quibuscumque commissariis super casu predicte detencionis ipsius Eynardi deputatis et cuilibet eorumdem sub pœna consimili predicta pro quolibet et ulterius pene reciproce seu consimilis illique in contrarium quod non credimus, eidem detento foret illata. Necnon ipsum Eynardum in persona offendant actemptent seu alias male tractent vel compedibus seu alias ligatum teneant et hoc ad personam dictorum Comitis seu officiariorum et complicum ac commissariorum predictorum, si facile sit alioquin cum sono tubæ et voce preconis ut supra. Etiam per affictionem copie presencium in porta dicti castri ac ad album pretorium consilii nostri Chamberiaci, aliisque locis necessariis cum comminacione quod ad penam predictam reciprocam et similis penæ si secus fiat ultra alias penas predictas adversus dictos Comitem et complices ac commissarios ipsiusque Comitis officiarios agi faciemus et procedi justicia mediante decernentes insuper et ex nostre potestatis plenitudine si quantum opus est statuentes execuciones presentium modo quo supra faciendas tantum valere et obtinere debere roboris et perpetue validitatis effectum ac si in proprias personas dictorum Comitis et commissariorum quam ac dicti Comitis officiariorum et com-

Digitized by Google

plicum factæ forent. Quocirca universis et singulis aliis officiariis fidelibus et subditis nostris mediatis et immediatis quacumque auctoritate fungentibus ipsorumque officiariorum locumtenentibus et cuilibet eorumdem expresse mandantes quod vobis vestrisque jussibus preceptis injunctionibus et mandatis pareant, assistant, auxiliumque consilium et favorem prebeant velut nobis. Datum Burgeti anno Domini millesimo quatercentesimo sexagesimo quinto. Per Dominum presentibus dominis Claudio de Balma comite Montisrevelli Joanne Michaele decano sedunensi, presidente Joanne de Saxo domino de Bannens, Ludovico Bonnivardi domino Greyliaci, Claudio de Challoz magistro hospicii et Humberto Velueti presidente Gebennesii. Reddite litteras portatori.

Duplastre.

Copia execucionis.

Anno quo retro die nona mensis februarii receptis cum debitis honore et reverencia litteris dominicalibus retroscriptis per nobiles Hugonem Rofferii procuratorem Sabaudiæ et Claudium de Portu vice castellanum Chamberiaci. Eisdem exhibitis per nobilem Johannem Allamandi vice castellanum Burgeti ipsi procurator et vice castellanus dictarum litterarum vigore et pro earum execucione fienda se personaliter transtulerunt apud Asperummontem ad portam anteriorem castri ipsius loci Asperimontis quam clausam reperierunt ubi procurator in dicta porta per dictum castellanum Chamberiaci eidem vice castellano respondit quidam agricola cujus nomen ignorat licet fuerit super hoc interrogatus. Quem ipse vice castellanus interrogavit an erat in dicto castro magnifficus dominus Comes, castellanus seu alius aliquis ex officiariis eiusdem domini Comitis; qui agricola eidem vice castellano respondit quod nesciebat; quo tunc vice castellanus ipse eidem agricollæ precepit ex parte ducali quod iret visum et diceret quia procurator predictus et ipse vice castellanus volebant ei loqui ex parte illustris-

Digitized by Google

simi domini nostri ducis; quo tunc ipse agricolla gressus suos direxit ad castrum quem ibidem ante portam bene clausam per spacium unius horæ et ultra expectaverunt ad habendum responsum. Et ibidem spectando venit quidam alius agricolla quem ut supra interrogavit ipse vice castellanus qui agricolla eidem vice castellano respondit quod nesciebat et quod erat famulus cuiusdam alterius quam dicti domini Comitis. Et quem agricollam iterum interrogavit de nomine et cognomine eiusdem; qui eidem rigorose quid ipse vice castellanus habebat ad faciendum. Et inde abhinc recessit semper ipsis vice procuratore et vice castellano ante portam spectantibus. Deinde ad ipsam portam sepius pulsaverunt et tabussaverunt quibus nullus abinde respondere voluit licet plures viderent personas deferentes in capitibus suis bonetos coloribus eisdem ignotis super crenellis et fenestris certarum domorum ibidem existentium. Quibus sic gestis dictus vice castellanus Chamberiaci tenorem dictarum litterarum alta et intelligibili voce ante dictam portam de puncto ad punctum legit. Quibus lectis videntes ipsi procurator et vice castellanus quod nullus eisdem respondebat tenorem dictarum litterarum layca lingua cridari et publicari fecerunt per Johannem Affricandi preconem publicum villæ Chamberiaci. Qui Johannes Affricandi de precepto dictorum procuratoris et castellani ante dictam portam sono tubæ suaque voce preconia alta et intelligibili cridavit notiíficavit inhibuit injunxit et precepit ex parte illustrissimi domini nostri ducis modo et forma et sub pœna quibus retro copiam ipsarum litterarum in dicta porta castri Asperimontis propterea ponendo et affigendo in signum premissorum presente ibidem nobili Johanne Allamandi vice castellano Burgeti protestante de juribus dampnis injuria et interesse illustrissimæ dominæ nostræ Duchissæ, dominæ Burgeti petente sibi de premissis fieri litterarum testimonialem presentibus ante portam dicti castri nobili Guillelmo Bernardo, Johanne Meydellonis notario, Francisco Chevrocti

Digitized by Google

et Roleto Guy servientibus generalibus Sabaudiæ ducatus testibus ad premissa vocatis et rogatis. Deinde die eadem sabati fori villa Chamberiaci Johannes Affricandi prœco predictus de mandato quo supra dictarum litterarum vigore per dictam villam Chamberiaci die loco et moribus ibidem talia fieri solitis voce tube suaque voce preconia alta et intelligibili cridavit notifficavit inhibuit precepit et injunxit ex parte qua supra sub pena modoque et forma quibus retro. Deinde in ampliorem exequcionem ipsarum litterarum et formam ipsarum insequendo copiam illam ipsarum litterarum in album pretorium consilii hujus villæ Chamberiaci vice castellanus predictus Chamberiaci posuit affixit in signum premissorum teste eciam signo meo manuali sequenti. A. Bosonis.

Copia suplicationis.

Illustrissime princeps humillime exponitur pro parte egregii atque eximii utriusque juris doctoris domini Guygonis de Feysigniaco quod ad prosecucionem magnifici domini comitis Montismajoris eius inimici capitalis fuit ipse captus in loco tribunalis consilii Chamberiaci ubi tunc tanquam presidens sedebat fuitque ductus per servitores ipsius Comitis violenter et vituperose ad castrum Asperimontis ubi residet ipse dominus comes Montismajoris detentusque in eodem per multos menses fuit ipseque dominus Comes capitalis inimicus ad mortem dicti Guygonis tendens quam plura illustrissimo domino nostro duci quondam subgessit per quæ diversa mandata obtinuit contra ipsum dominum Guygonem valde extranea et specialiter quoddam mandatum dicitur obtinuisse per quod extitit proclamatum in loco Chamberiaci quod nullus eidem domino Guygoni ausus esset sub pena indignationis prefati quondam domini nostri precipue eidem domino Guygoni prestare auxilium consilium vel favorem ex qua nullum potuit

Digitized by Google

reperire procuratorem aut advocatum qui pro eo loqui auderet aut scribere ex quo deffensionis facultas que a jure divino canonico et civili premissa est totaliter sibi sublata fuit propter quod diu permansit inauditus fuitque contra eum processum nescitur tamen forte usque ad torturam. Et hoc licet se allegaverit clericum et esset clericus prime tonsure in habitu et tonsura captus fuit quod contra eumdem aliunde processum nulliter nulla sibi data copia processuum informacionum et aliorum expletorum servitores dicti domini Comitis cum armis et lapidibus fugebant et prosequebantur venientes ad dictum castrum unde princeps inclite pro Deo advertat vestra humanitas non ipse egregius doctor ita impie tractetur in manibus sui capitalis inimici licet enim binas a vestra celsitudine obtinuerit licteras quod remictetur comentariensi seu castellano Chamberiaci custodiendus. Et fuerunt etiam licteræ recenter concessæ sub maximis pœnis tamen ipse dominus comes nec eius officiarii minime passi sunt licteras ipsas sibi presentari; imo clauserunt portas castri et cum pulsaretur respondebatur quod nemo erat in ipso castro. Et licet fuerint ipse lictere proclamate in loco Chamberiaci plures ita quod ad eius noticiam vero similiter venire potuerunt inobedienter tamen distulit et differit ipsum dominum Guygonem remictere sicque litteræ vestræ nullum sortitæ sunt effectum. Dubitatur quod aure surda pertranseundo actenta inimicicia ad eius personam non actemptant sinistrum quod eidem eveniat nisi vestra celsitudo de justicia sibi provideat. Et preterea licet bina vice aut tercia fuerit per vestras licteras provisum quod bona ipsiusque ad manus domini posita fuerunt tam in mandamentis Chamberiaci Asperimontis Cusiaci quam aliis locis pro alimentacione eius uxoris et suorum liberorum relaxarentur et liberarentur tamen ipse semper Comes dicta bona detinet et occupat et ante sententiam latam execucionem preponit quod est ab omni jure alienum ipsaque uxor ac liberi sui numero quinque inaliti remanent contra pietatem.

Digitized by Google

Supplicat propterea humillime celsitudini super premisse sibi providere primo super relaxione eiusdem. Item et super advocatis sibi concedendis. Item et super copia processuum in cum formatorum. Item et super relaxacione bonorum suorum ut uxor et pauperes liberi sui mendicandi causam (non) habeant. Et tales licteras sibi concedit humilliter supplicat et alia remedia quæ eidem valeant opitulari ad justiciæ suæ prosequcionem placeatque cassare licteras predictas quibus inhibebatur ne aliquis eidem auxilium consilium vel favorem preberet cum inhibitionibus opportunis. Ne in persona vel bonis aliquid actemptari contingat et melius eidem providere super premissis prout eidem celsitudini melius noverit quam humiliter implorat.

Copia aliarum licterarum.

Amedeus dux Sabaudiæ dilectis ballivo et procuratori Sabaudiæ castellanisque Chamberiaci Montismeliani Aquebellæ et Bellifortis mistralibusque servientibus generalibus et ceteris officiariis nostris super hoc requirendis seu ipsorum locatenentibus salutem.

Visis supplicatione presentibus annexa nec non licteris nostris in eadem memoratis unacum exequcionibus inde sequtis consideratisque omnibus ibidem contentis vehementi cum displicentia cogimur admirari cur comes Montismajoris eiusque officiarii et sequaces in quos supplicatur tanta inhobediencia inducti dictum Guygonem de Feysigniaco supplicantem in manibus vestris dicti castellani Chamberiaci remictere neglexerunt penas multiplices eisdem propterea impositas et in dictis litteris et exequcionibus comprehensus commictere non verendo nostramque auctoritatem et justiciam contemnere. Ea propter et certis aliis justis moti respectibus signanter quia justiciam ipsam colere et pro viribus adaugere annellamus ac inhobedientes condigna animadversione compescere ut convenit

Digitized by Google

vobis et cuilibet vestrum in solidum harum serie precipimus et mandamus sub pena nostræ indignationis vestrorumque privacionis officiorum et perdicionis horumque super illis vobis deberi possunt pro quolibet quatenus his visis omnibus dilacione et excusacione cessantibus vos ad locum Asperimontis ubi dictus supplicans notorie detinetur transferatis et ibidem ad personas predicti Comitis et suorum officiariorum et complicum in hac parte si apprehendi possunt alioquin ante fores castri dicti loci Asperimontis et in aliis locis quibus vobis expediens videbitur sono tube et voce preconis precipiatis et injurgatis nostri parte dictis comiti Montismajoris suisque predictis officiariis et complicibus et cuilibet ipsorum sub pena nostræ perpetuæ indignacionis rebellionisque contra nos et perdicionis atque confiscacionis personarum feudorum et retrofeudorum ac aliorum quorumcumque bonorumque a nobis tenent per ipsorum quemlibet secus forte faciendo commictenda et nobis irremissibiliter applicanda in manibus vestris memoratis castellani nostri Chamberiaci actento quod in castro dicti loci per prius detinebatur. Et ibidem fuit dicto Comiti remissus confestim ac cuiuslibet more dispendio cessante tradent remictant et expediant per vos dictum castellanum sub tuta custodia detinendum donec tamen super negocio sue detencionis aliud juridice fuerit cognitum vel ordinatum. Et si forte dicti comes Montismajoris et sui officiarii et complices predictis injunctionibus et preceptis aures obturando obtemperare neglexerint seu distulerint eo casu super rebellionibus et inhobedienciis predictis vos diligenter et veridice informetis processusque et inquisiciones validos contra omnes et singulos quos inde culpabiles noveritis consciosve quomodolibet vel obnoxios formetis et compleatis completosque nostro nobiscum residenti consilio mictetis vel apportetis citando inquisitos ipsos ad dies congruos rescribendos huc vel ubi tunc fuerimus coram nostro consilio predicto personaliter comparituros jus et deffinitivam

Digitized by Google

sententiam super ipsis processibus ferri alias dictarum penarum declaracionem adversus eos fieri visuros et audituros peremptorie et precise. Et propterea intimetis et inhibeatis nostra parte dictis comiti Montismajoris suisque sequacibus et complicibus et cuilibet ipsorum. Necnon judicibus et commissariis super casu predicto detencionis ipsius supplicantis deputatis et cuilibet eorumdem sub pena consimili predicta pro quolibet et ulterius pene reciproce seu similis illi que in contrarium quod non credimus eidem supplicanti foret illata ne ipsum supplicantem in persona offendant seu alias ad ulteriora procedant. Et hoc ad personam dictorum Comitis et suorum officiariorum et complicum ac judicum et comissariorum predictorum si facile sit alioquin cum sono tube et voce preconia ut supra. Etiam per affictionem copie presentium in porta dicti castri ac ad album pretorium consilii nostri Chamberiaci aliisque locis necessariis et opportunis cum comminacione quod ad penam predictam reciproco aut similis pene si secus fiat ultra alias penas predictas adversus dictos Comitem et judices seu commissarios ipsiusque Comitis officiarios et complices agi faciemus et procedere justicia mediante. Decernentes insuper ex nostræ potestatis plenitudine quantum opus est statuentes exequciones presentium modo quo supra fiendas tantum valere et obtinere debere roboris et perpetue validitatis effectum ac si in proprias personas dictorum comitis et judicum commissariorum dictique Comitis officiariorum et complicum factæ forent. Quocirca universis et singulis aliis officiariis fidelibus et subditis nostris mediatis et immediatis quacumque auctoritate fungentibus ipsorumque officiariorum locatenentibus et cuilibet eorumdem expresse mandamus quod vobis vestrisque jussibus preceptis injunctionibus et mandatis pareant obediant assistant auxiliumque consilium et favorem prebeant velut nobis. Ceterum quia alimenta dilacionem non patiuntur volumus ac vobis et vestrum cuilibet ut ad eum spectat mandamus quod uxori et

Digitized by Google

liberis dicti domini Guygonis super suis bonis mobilibus et immobilibus sub sequestro positis de alimentis provideatis sicque secundum illarum facultates et statum ipsarum comode vivere et alimentari possint nullo alio a nobis super hoc expectato mandato. Datum Burgeti die quarta februarii anno domini millesimo quater centesimo sexagesimo quinto a nativitate sumpto. Per dominum presentibus dominis Claudio de Balma comite Montis Revelli Johanne Michaelis decano sedunensi preside Johanne de Saxo domino de Bannens Ludovico Bonivardi domino Gresliaci, Claudio de Challes magistro hospicii et Humberto Velueti preside Gebennesii. R. licteras portatori. Floret.

Copia execucionis.

Anno quo retro et die nona mensis februarii receptis cum debitis honore et reverencia litteris dominicalibus per nobiles Hugonem Rofferii procuratorem Sabaudiæ et Claudium de Portu vice castellanum Chamberiaci ipsi procurator et vice castellanus dictarum litterarum rigore et pro earum exequcione fienda se personaliter transtulerunt apud Asperummontem ad portam anteriorem castri ipsius loci Asperimontis quam clausam reperierunt. Ubi proclamatum in dicta porta per dictum vice castellanum Chamberiaci eidem vice castellano respondit quidam agricolla ab infra cuius nomen ignorat licet super hoc interrogatus quem agricolam ipse vice castellanus interrogavit an erat in dicto castro magnificus dominus Comes castellanus seu aliquis alius ex officiariis dicti domini Comitis; qui agricolla eidem vice castellano respondit quod nesciebat. Quo tunc vice castellanus ipse eidem agricollæ præcepit ex parte ducali quod iret visum et quod diceret eis quod procurator predictus et ipse vice castellanus volebant eis loqui ex parte illustrissimi domini nostri ducis. Quo tunc ipse agricolla gressus suos direxit ad castrum quem ibidem ante portam bene clausam

Digitized by Google

per spatium unius horæ et ultra expectaverunt ad habendum responsum. Et ibidem spectando venit quidam alius agricolla quem ut supra interrogavit ipse vice castellanus qui agricolla eidem vice castellano respondit quod nesciebat et quod erat famulus cuiusdam alterius quam dicti domini Comitis quem agricollam iterum interrogavit de nomine et cognomine eiusdem qui eidem vice castellano respondit rigorose quid ipse vice castellanus habebat ad faciendum et inde abhinc recessit semper ipsis procuratore et vice castellano ante portam spectantibus. Deinde ad ipsam portam sepius pulsaverunt et tabussaverunt quibus nullus abinde respondere voluit licet plures viderent personas defferentes in eorum capitibus bonotos coloris eisdem ignoti super crenellis et fenestris certarum domorum ibidem existentium. Quibus sic gestis dictus castellanus Chamberiaci tenorem dictarum licterarum alta et intelligibili voce ante dictam portam de puncto ad punctum legit. Quibus lectis videntes dicti procurator et vice castellanus quos nullus eisdem respondebat tenorem dictarum licterarum legi lingua layca cridari et publicari fecerunt per Johannem Affricandi preconem publicum Chamberiaci. Qui Johannes Affricandi de precepto dictorum procuratoris et vice castellani ante dictam portam sonitu tubæ suaque voce preconia alta et intelligibili cridavit notifficavit inhibuit precepit injunxit ex parte illustrissimi domini nostri ducis modo et forma et sub pœnis quibus retro copiam ipsarum licterarum in porta dicti castri Asperimontis propterea ponendo et affigendo in signum premissorum presentibus ante dictam portam castri Asperimontis nobili Guillelmo Bernardi Johanne Meydellonis notario Francisco Chevrocti et Roleto Guy servientibus generalibus ducatus Sabaudiæ testibus ad premissa vocatis et rogatis. Deinde eadem die sabati fori ville Chamberiaci Johannes Affricandi preco publicus predictus de precepto quo supra predictarum licterarum vigore per dictam villam Chamberiaci diebus et moribus ibidem talia fieri solitis sonitu tubæ suaque voce

Digitized by Google

preconia alta et intelligibili cridavit notifficavit inhibuit precepit injunxit ex parte qua super modo forma et sub penis quibus retro. Deinde in ampliorem exequcionem ipsarum licterarum in album pretorium consilii hujus villæ Chamberiaci posuit et affixit in signum premissorum teste signo meo manuali sequenti. Bosonis.

Copia aliarum litterarum.

Amedeus dux Sabaudiæ dilectis ballivo judici et procuratori Sabaudiæ castellanisque Chamberiaci Montismeliani Burgeti mistralibus servientibus generalibus ac ceteris officiariis nostris mediatis et immediatis semper hoc requirendis seu ipsorum locumtenentibus salutem. Visis informacionibus licterisque multiplicibus illustrissimi bonæ memoriæ domini et genitoris nostri metuendissimi ducis Sabaudiæ et nostris hiis annexis et rescriptionibus ab earum dorsis annotatis. Quibus comes Montismajoris Humbertus de Escherena Vichardus de Ponte, Antonius Petellacti Aymo Paviti et ceteri dicti Comitis officiarii servitores et sequaces minime obtemperare voluerunt penas in eis adictas sprete comitere non verendo unde non sufficimus vehementer admirari tales licteras illusorias quarum interest infructuosas extitisse quæ tollerare nos rebelliones inhobediencias hujusmodi que nominatos inconectos pertransire nolentes verum eos debita justicia previa puniri in modum quod ceteris ad talia proselire suis ausibus temerarie non verentibus cedat in exemplum vobis et vestrum cuilibet in solidum distincte precipimus comitimus et mandamus quatenus eosdem comitem Montismajoris et ceteros complices supra nominatos personaliter si apprehendi possint alioquin ante fores castri Asperimontis et aliis locis quibus expediens vobis videbitur sono tubæ et preconia voce eciam per affixionem copiæ presencium in porta dicti castri ac ad album pretorium consilii nostri Chamberiaci aliisque locis necessariis et opportunis citetis

Digitized by Google

ad diem vicesimam tertiam mensis ipsius februarii nisi feriatum apud Burgium vel ubi tunc fuerimus coram nostro nobiscum residente consilio sub pena nostræ perpetuæ indignationis rebellionisque contra nos ac perdicionis et confiscacionis personnarum feudorumque retrofeudorum et aliorum quorumcumque bonorumque a nobis tenent personaliter composituros dictarumquè penarum et aliarum in dictis annexis adjectarum adversus eos per ipsum consilium declaracionem fieri visurum et auditurum peremptorie et precise. Decernentes insuper ex nostri potestatis plenitudine et certa scientia et quatenus opus est statuentes exequciones presentium modo quo supra fiendas tantum volere et obtinere debere roboris et perpetue validitatis effectum ac si in suas proprias personas dictorum Comitis servitorum officiariorum et complicum facte forent. Inhibendo prout supra eisdem Comiti eiusque castellano servitoribus officiariis complicibus et sequacibus in dictis annexis nominatis et aliis ad quos spectabit et noverit expedire et cuilibet eorumdem sub pena predicta pro quolibet et ulterius pene reciproce seu similis illi quc in contrarium quod non credimus foret illata, ne Eynardum de Intermontibus penes eumdem detentum in persona offendant maletractent inferant compeditent aut alias ligatum teneant quinimo ipsum castellano illustris consortis nostræ carissimæ loci Burgeti seu eius locumtenenti per eum ipsum recipi tuteque custodiri juxta dictarum his adnexarum licterarum formam remictant et expediant. Et hoc absque alterius expectacionis mandati in quantum dicta pena se fore affligi. Datum Burgeti die decima quarta februarii anno Domini millesimo quatercentesimo sexagesimo quinto. Per Dominum presentibus dominis Claudio de Balma comite Montis Revelli, Johanne comite Montisbelli et Intermontium, Johanne de Compesio domino Thorencii, Johanne de Saxo domino de Bannens Ludovico Bonivardi domino Greyliaci Claudio de Challes magistro hospicii Humberto Velueti et Johanne Locterii thesaurario.

R. l. p. Duplastre.

Digitized by Google

Copia exequcionis.

Anno quo retro et die decima octava mensis februarii receptis reverenter licteris dominicalibus retroscriptis per nobilem Claudium de Portu vice castellanum Chamberiaci sibi exhibitis per nobilem Guillelmum Bernardi vices gerentis nobilis Johannis Alamandi castellani Burgeti ipse vice castellanus predictarum licterarum vigore se personaliter transtulit apud Asperummontem ad castrum dicti loci ubi comperta porta anteriori dicti castri clausa et firmata ad ipsam pulsavit qua pulsacione audita ibidem fuerunt certi agricollæ. Deinde nobilis Guigo de Montemajori qui eidem vice castellano respondit et portam ipsius castri anteriorem apperiri fecit. Qua apperta ipse vice castellanus intravit deinde loquutus fuit dicto nobili Guigoni eumdem interrogando an esset in ipso castro magnifficus dominus Comes Montismajoris nobiles Humbertus de Excherena Richardus de Ponte, Antonius Petellacti et Aymo Paviti retronominati. Qui nobilis Guigo eidem vice castellano respondit quod non erat. Qua responsione facta per ipsum vice castellanum audita per certa verba inter eos habita ipse vice castellanus eidem nobili Guigoni de Montemajori dixit si posset videre Eynardum de Intermontibus retro nominatum. Qui nobilis Guigo eidem vice castellano respondit quod sic. Eumdemque vice castellanum duxit ipse nobilis Guigo ad castrum superius dicti loci Asperimontis ad quamdam cameram inferiorem dicti castri ubi venire fecit dictum Eynardum de Intermontibus. Quo Eynardo ibidem supervento et viso per ipsum vice castellanum idem vice castellanus devenire volens ad exequcionem ipsarum licterarum in dicto castro et camera inferiori in personas dicti nobilis Guigonis nec non nobilis Petri Baude vicesgerentis castellani Asperimontis Johannis Viti mistralis dicti loci Asperimontis servitorum et officiariorum prefati magniffici domini Comitis ipsum

Digitized by Google

magnifficum dominum Comitem Montismajoris Humbertum de Excherena, Richardum de Ponte Antonium Petellacti et Aymonem Paviti ac ceteras dicti domini Comitis officiarios servitores et sequaces in personas quorum supra facta debita diligentia de ipsos reperiendo citavit ad diem locum coram sub pena modoque et forma quibus retro inhibendo prefato magnifficо domino Comiti et ceteris superius nominatis in personas quorum supra presencium sub pena modoque et forma quibus retro tenorem ipsarum licterarum eisdem legendo et copiam ipsarum debite tabellionatam in signum premissorum tradendo. Quiquidem nobilis Petrus Baude vicesgerens castellani et Johannes Rubiti mistralis Asperimontis in observacionem licterarum retroscriptarum et aliarum eisdem annexarum se parati obtulerunt et offerunt mandatis offerentes eumdem Eynardum de Intermontibus castellano Burgeti seu eius locum tenenti remictere juxta formam ipsarum litterarum ipsumque Eynardum ibidem exibendo protestando quod per eos non manet nec manebit quod non remictatur juxta formam litterarum, cum ipsum offerant remictere quibus vicesgerenti et mistrali Asperimontis dictus nobilis Guillermus vicesgerens castellani Burgeti respondendo dixit quod paratus erat ipsum Eynardum recipere in loco ubi fuit captus videlicet in Burgeto et non in castro predicto Asperimontis nec alibi, cum non habeat in mandatis alibi recipere quam in Burgeto. De quibus premissis pecierunt fieri partes predictæ litteras testimoniales ad opus quorum interesserit. Presentibus in dicto castro in camera predicta inferiori, nobili Ludovico de Luyriaco, Petro Pollerii, Claudio Lombardi notariis et Francisco Chevrocti serviente generali ducatus Sabaudiæ testibus. Teste eciam signo meo manuali sequenti.

Franciscus Berthelosi.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE MÉMOIRE INTITULÉ

JACQUES DE MONTMAYEUR

PAR

M. le Mis César d'ONCIEU.

Messieurs, en livrant à la publicité le résultat de ses recherches sur la mort tragique de Guy de Fésigny, M. Chapperon aura rendu aux études historiques un important service. Parmi les événements qui occupent notre scène politique à la fin du XVe siècle et projettent sur cette époque un triste éclat, il en est peu de plus important, de plus digne d'être étudié et d'être connu dans leurs causes, leurs suites et leurs moindres détails. Et en effet, le président d'une cour de justice, violemment arraché de son siége en pleine audience, chargé de chaînes et, après quelques jours d'une étroite prison, condamné et mis à mort, tous ces crimes impunément commis par un des plus nobles seigneurs de la cour ducale, revêtu des plus hautes charges de l'État et de la dignité la plus recherchée, celle de chevalier de l'ordre du Collier, des faits d'une si incroyable gravité que nous donnent-ils à

Digitized by Google

penser du pays où ils ont pu s'accomplir et sous quel jour nous montrent-ils la situation politique de notre malheureuse patrie? Nous y voyons le chef de l'État faire preuve d'une faiblesse inouïe, son autorité foulée aux pieds, la noblesse féodale s'élevant par la force et la violence au-dessus du respect de la loi, et nous nous demandons avec anxiété ce que devaient être la justice et les magistrats à une époque où le chef du conseil patrimonial du souverain put être victime de pareils traitements.

Mais ce sombre tableau est-il bien la reproduction de la vérité historique, ou ne nous apparaît-il ainsi qu'à travers le mirage trompeur du récit légendaire? Les princes, qui n'auraient su enlever à un coupable tel que Montmayeur ni sa place dans le conseil ducal, ni le commandement de leurs troupes, ont-ils été ses complices ou ne sont-ils coupables que de faiblesse? Le pouvoir du chef de l'État, l'autorité souveraine, étaient-ils en vérité tombés si bas et à un tel degré d'avilissement, les arrêts sacrés de la justice étaient-ils devenus, alors dans notre pays, chose si méprisable et si ouvertement violée? Telles sont les grandes questions que la consciencieuse étude de notre collègue est appelée à trancher, sur lesquelles au moins elle va jeter une vive lumière.

Chose singulière, ces mémorables événements, dont l'exacte connaissance doit éclairer des points historiques d'une si haute gravité et nous montrer dans leur attitude réelle et dans leurs vrais rapports mutuels, les trois grands pouvoirs politiques d'alors, le prince, les magistrats, la féodalité sur son déclin, non-seulement n'avaient point été, avant nos jours, l'objet d'un examen approfondi, mais n'avaient pas même été signalés par les historiens. Guichenon nomme en passant Guy de Fésigny, président du

Digitized by Google

conseil patrimonial, qui signe en 1462, après le duc son maître, un acte sans grande importance. Capré, qui a écrit un livre sur la Chambre des comptes, sur les attributions des officiers du fisc et du patrimoine souverain, ne fait pas mention d'un fait qui entrait si bien dans son sujet. Galli, qui, dans ses trois volumes *de Cariche*, a traité de tant de choses diverses, se borne à nommer Guy de Fésigny d'après Guichenon. Besson, qui a donné la suite des évêques de Maurienne, dit qu'Amédée, V^e^ évêque du nom, était de l'*illustre* maison de Montmayeur; il parle ensuite d'Amédée VI de la même famille et enfin nomme Jacques de Montmayeur lui-même, fondateur, nous dit-il, des couvents de Villar-Sallet et de Notre-Dame de Myans; mais il n'a garde de laisser échapper un mot de blâme. Le Père Fodéré donne à Montmayeur l'étrange qualification de *bon :* il nous raconte comment les religieux de son ordre furent établis à Myans et s'étend avec complaisance sur les nombreux obstacles qui furent aplanis grâce à l'intervention de ce *bon comte* fondateur. Enfin, M. Chapperon a cité l'évêque Charles-Auguste de Sales et Nicolas de Hauteville, chanoine de Saint-Pierre de Genève, et les paroles de ces graves et pieux personnages nous apprennent dans quelle haute estime ils avaient l'illustre maison de Montmayeur et *son honneur incorruptible*. Tous ces auteurs, pourtant, écrivaient à une époque où ils ne pouvaient avoir rien à craindre en disant la vérité.

De nos jours, un sentiment de sympathique curiosité s'attache à la cause du président de Fésigny. Devenue l'objet d'un légitime intérêt, elle a donné lieu aux travaux sérieux des historiens, en même temps qu'elle fournissait au roman et à la scène dramatique d'émouvants tableaux. Je citerai seulement ce qui a été publié déjà à ce sujet par

Digitized by Google

M. Chapperon, par M. Cibrario et par M. Burnier tout récemment; je rappellerai encore l'article qui parut en 1840, dans le journal l'*Allobroge*, sous le titre de chronique : *Le dernier des Montmayeur*, et le drame du même nom, qui fut représenté à peu près à la même époque sur le théâtre de Chambéry.

Sans parler des productions qui, comme ces deux dernières, n'avaient pas de prétentions à l'exactitude historique, les écrits connus jusqu'à ce jour s'étaient bornés à raconter le crime et sa punition; mais là s'arrêtait le récit et nul n'avait su nous dire encore quel avait été, après cela, le sort du coupable, quelle avait été, après lui, la destinée de la noble maison de Montmayeur. (J'en excepte M. Burnier, qui dit, du reste, n'écrire que d'après les communications que lui a faites M. Chapperon.) Enfin on pouvait s'étonner, à une époque de critique comme la nôtre, de n'avoir vu paraître encore aucun document, aucun titre original se rapportant à un sujet si grave et si digne d'intérêt.

Le travail de notre collègue, en venant combler ces lacunes regrettables, a donc un double mérite : celui de retracer des faits entièrement nouveaux et celui d'accompagner la partie de son récit qui était plus connue, de pièces inédites du plus haut intérêt. Vous l'avez entendu déroulant devant vous la longue et changeante série des phases diverses, des continuelles alternatives de cette vie d'*heur et de malheur*, au bout de laquelle, maître enfin de la fortune adverse, Montmayeur, puissant et considéré, possesseur tranquille de ses domaines héréditaires, meurt en paix, trente ans après la fin tragique de son ennemi, instituant le duc de Savoie son héritier.

C'est là la partie complètement nouvelle du récit et qui a toute la valeur d'une découverte. Quant aux documents qui

Digitized by Google

l'accompagnent, sans parler de leur inappréciable mérite pour l'éclaircissement du fait historique, ils sont pleins de curieux détails sur l'organisation judiciaire du temps, sur les attributions et les divers rangs des officiers et serviteurs féodaux. Ils nous font connaître le château d'Apremont avec sa première enceinte de murailles et de bâtiments crénelés, puis le château supérieur, le donjon, où dans une salle basse le prisonnier est amené en présence du vice-châtelain, du métral et des autres officiers et serviteurs du magnifique seigneur et comte. Là se trouvent présents divers personnages étrangers au château : c'est d'abord Louis de Luyrieux, gentilhomme d'illustre race, puis c'est Pierre Pollier et Claude Lombard, tous deux notaires, et enfin un sergent général du duc de Savoie. Mais déjà précédemment les envoyés ducaux avaient remarqué avec surprise, aux fenêtres et derrière les créneaux, plusieurs personnes qui ne portent pas la livrée de la noble maison de Montmayeur : « Licet plures viderent personas « referentes in capitibus bonetos coloribus sibi ignotis « super crenellis et fenestris certarum domorum ibidem « existentium... »

Enfin, ces documents nous fournissent les plus curieux spécimens du singulier style usité alors dans les actes publics, incroyable mélange d'un boursoufflé pompeux visant à la grandeur et d'un naïf terre-à-terre : « Vehementi « cum displicentia, » dit le duc dans ses lettres-patentes, « vehementi cum displicentia cogimur admirari cur comes « Montismajoris ejusque officiarii et sequaces... tanta « inobedientia inducti, dictum Guigonem de Feysigniaco in « manibus vestris dicti castellani Chamberiaci remictere « neglexerunt... » — « Non sufficimus vehementer admi- « rari, » dit-il ailleurs, « tales licteras illusorias quorum

Digitized by Google

« interest infructuosas extitisse, quæ tollerare nos, rebel-
« liones inhobediencias, hujusmodique nominatos, incor-
« rectos pertransire nolentes... Et si forte dicti comes
« Montismajoris et sui officiarii et complices prædictis
« injunctionibus et præceptis, aures obturando, obtempe-
« rare neglexerint seu destulerint, eo casu, etc., etc. »
Quant à ces inimitables factum dus à la plume des châte-
lains, vice-châtelains et autres exécuteurs, tout pacifiques
en cette circonstance, des vindictes souveraines, on ne
saurait les tronquer, il faut les lire dans leur entier.

Les curieuses pièces originales que M. Chapperon met sous nos yeux renferment donc une abondante moisson de renseignements, de détails pleins d'intérêt, et on les consultera avec profit pour la connaissance des usages, des mœurs et du langage officiel de l'époque. Mais ce ne sont là que les qualités accessoires de son remarquable travail. Le vrai et principal mérite de son œuvre, c'est d'avoir solidement établi le fait réel et historique, d'avoir clairement montré, d'un côté, la vérité, la vérité nue; de l'autre, la légende avec ses sombres couleurs, ses dramatiques contrastes. Elle était belle et poétique la tradition populaire : le crime sauvage et terrible, et aussitôt la justice rapide et éclatante, la mémoire du coupable vouée à l'exécration, ses écussons ignominieusement abattus, tous les siens déchus de leur noblesse, son manoir détruit par le fer et par le feu, *sauf ces deux tours qui doivent éterniser le souvenir d'un forfait inouï et d'un grand châtiment!* [1]

Nous savons maintenant que de ce dramatique et brillant tableau la vérité historique ne doit rien laisser subsister. Devant la brutale logique du document authentique, tous

[1] Voir l'*Allobroge*, page 15.

Digitized by Google

ces rêves mensongers s'évanouissent et n'inspirent plus qu'un intérêt de curiosité littéraire.

L'auteur a nettement tracé la ligne de démarcation entre l'histoire et le roman; à côté du récit légendaire qu'il a esquissé à grands traits, il a établi sur des bases sûres les faits que nous devons tenir désormais pour certains.

Et maintenant, messieurs, si vous voulez bien m'y autoriser, si M. Chapperon ne trouve pas mauvais que je pousse plus loin qu'il ne l'a fait lui-même, l'interprétation de ces curieux documents, qu'il a tout le mérite d'avoir découverts et d'avoir pour la première fois mis en lumière, dont il a tiré un si heureux parti en faisant bonne justice de tant d'erreurs qu'avait accréditées la légende populaire, j'essayerai de vous faire partager une conviction qui est résultée pour moi de l'examen attentif du texte des auteurs et des pièces originales. Or, si je ne me suis pas trompé dans mon travail d'interprétation, je pense qu'il faut sacrifier encore beaucoup des circonstances dramatiques de l'histoire de Guy de Fésigny et il faut tenir pour historiquement démontrés et pour rigoureusement certains les faits suivants :

Ce ne sont point les hommes armés du comte de Montmayeur qui, au mépris de l'autorité souveraine, ont violemment arraché le président de Fésigny de son siége de justice et en plein prétoire.

C'est par l'ordre du souverain et par ses officiers qu'il fut arrêté et détenu d'abord dans les prisons du château de Chambéry.

C'est encore par l'ordre du souverain qu'il en sortit pour être remis aux mains du comte de Montmayeur, comme c'est par son ordre encore et en vertu de pouvoirs réguliers, que Fésigny fut jugé et condamné.

Digitized by Google

Le comte de Montmayeur n'a pas été mis en cause pour crime de meurtre et de rébellion; si l'on voit la justice du chef de l'État exercer contre lui des poursuites en voie purement civile et d'un caractère tout pacifique, c'est qu'il avait passé outre au jugement de son justiciable, lorsqu'après la mort du duc Louis, le prince son successeur prétendit faire naître ce que nous appellerions un conflit de juridiction; et si, vingt ans plus tard, il fut condamné à l'*amende* et à la *confiscation*, sentence qui, du reste, ne fut jamais exécutée, c'est sous l'inculpation bien vague et bien mal déterminée de *félonie*.

Telles sont, je crois, les vérités qui ressortent des pièces de la procédure. Mais je dois dire tout d'abord que l'opinion que j'émets aujourd'hui, n'est pas mise en avant pour la première fois. Elle s'appuie sur une puissante autorité, celle d'un témoignage désintéressé et contemporain, celui de l'auteur de la *Chronica latina Sabaudiæ*, prêtre du pays de Bresse, sujet par conséquent du duc de Savoie, et qui cessa d'écrire après 1487, c'est-à-dire à l'époque à peu près où mourut Montmayeur. Écoutez son langage; il est clair et précis : « Per idem etiam tempus dominus Guigo « de Feisiniaco legum doctor presidens Chamberiaci, qui « prius ex Francia redierat, *de mandato Ludovici ducis* « *Sabaudiæ*, instante comite Montismajoris, captus fuit, « et gentibus ipsius comitis traditus, ductus ad Asperum- « montem, deinde Tharantasiam, de multis accusatus, « defuncto Ludovico duce Sabaudiæ apud Lugdunum « Galliæ, ut infra dicetur, idem, domino Guigo *capite* « *amputato, in castro Asperimontis, mandato Ludovici* « *ducis jamdicti* et procurante Comite prædicto mortuus « est. Unde ipsi Comiti postea male successit prout infernis « latius dicetur...

Digitized by Google

« ... Eodem anno (1465) semper maxima erat divisio « inter nobiles Sabaudiæ, Amedeo duce prædicto adhuc « in Burgo existente, consilium ipsius ducis per suam « sententiam confiscavit terram Comitis Montismajoris, « corpore ad misericordiam ducis reservato, pro certis « penis et rebellionibus, per ipsum Comitem, ut ferebatur, « commissis, procurante sententiam ferri, domino Joanne « de Seyssello, marescallo Sabaudiæ, qui eo tempore « cuncta regebat... » (Extrait de la *Chronica latina Sabaudiæ*, dans les *Monumenta historiæ patriæ, Scriptorum*, tom. I, pag. 634 et 637.)

Ainsi, d'après le témoignage du chroniqueur contemporain, le comte de Montmayeur n'a fait que mettre à exécution les ordres du duc Louis de Savoie, et si plus tard le successeur de ce prince exerce contre lui des poursuites et prend des mesures de rigueur, la vraie cause de cette disgrâce, c'est une rivalité d'hommes de cour, une vengeance de parti.

Mais laissez-moi vous montrer la vérité de ces assertions par une rapide analyse des faits dans leur ordre chronologique. Toutes les fois que je n'indiquerai pas sur quelle autorité je me fonde, il est entendu que je m'appuie sur le récit et sur les documents de M. Chapperon.

Le 28 janvier 1461, ordre est donné par le duc Louis d'arrêter le comte de Montmayeur en quelque endroit qu'il se trouve, sauf les lieux saints, et de s'emparer, *vi armatâ, obsidione,* ou par tout autre moyen, du château où il pourrait s'être retiré, « *exigentibus,* est-il dit, *justis de causis,* « gravissimisque *sceleribus* in nos statumque et honorem « nostros perpetratis quæ non *licet inulta permanere.* » Ici ses ordres sont précis et énergiques, et tout semble avoir été prévu : les crimes commis par le coupable, lon-

Digitized by Google

guement énumérés, lui sont vivement reprochés. On voudra bien s'en souvenir lorsque, après la mort de Fésigny, le souverain exercera des poursuites contre le même personnage.

Fésigny fait exécuter l'ordre ducal. La baronnie de Cusy est confisquée.

Le 8 septembre 1462, Montmayeur obtient remise complète de sa peine. Il rentre en possession de sa terre de Cusy.

Deux ans après, le duc de Savoie fait saisir en pleine audience et sur son siége de président, Guy de Fésigny, chef de son conseil patrimonial. Il le fait emprisonner dans son château de Chambéry, puis le remet aux mains du comte de Montmayeur, qui le conduit captif, ainsi que Aynard de Intermontibus, dans son château d'Apremont. [1] Le mécontentement et l'indignation du chef de l'État se manifestent par des décrets d'une rigueur inouïe, et personne n'ose désobéir au souverain en remplissant pour le pauvre prisonnier l'office de procureur ou d'avocat.

Vers le milieu de janvier 1465 et en février de la même année, le vice-châtelain du Bourget et un sergent général de Savoie font signification, au nom d'Amédée IX, au comte de Montmayeur, d'avoir à remettre entre leurs mains Aynard d'Entremont. Mais les lettres patentes, qu'ils ont mission de faire exécuter, ne font aucune mention de Guy de Fésigny.

Cependant Louis, duc de Savoie, était mort (29 janvier 1465).

Février 1465. — Humble requête au duc de Savoie par

[1] Voir, aux Pièces justificatives du Mémoire de M. Chapperon, la supplique de Fésigny au duc de Savoie et les lettres ducales qui l'ont suivie.

Digitized by Google

Guy de Fésigny. Le malheureux prisonnier expose que : « *Ad prosecutionem* magnifici domini comitis Montisma- « joris... fuit ipse captus in loco tribunalis consilii Cham- « beriaci ubi tunc tanquam presidens sedebat. » Que veut dire cette expression *ad prosecutionem*, et si les hommes armés du comte de Montmayeur, faisant invasion subite dans la salle des audiences, se fussent violemment emparés de sa personne, Fésigny se bornerait-il à dire : « *Ad prose-* « *cutionem* magnifici domini Comitis... fuit captus? »

Il ajoute qu'il fut conduit au château d'Apremont et que son ennemi obtint contre lui du duc de Savoie des décrets qu'il qualifie d'étranges. Il est remarquable que les plaintes et les doléances du malheureux magistrat portent principalement sur les rigueurs exercées contre lui par le duc de Savoie. Il en énumère longuement les tristes effets. Et c'est en grande partie à faire rapporter ces mesures sévères que tendent ses conclusions, comme on va le voir :

« Supplicat propterea humillime sibi provideri primo « super relaxacione ejusdem.

« Item et super advocatis sibi concedendis.

« Item et super copia processuum in eum formatorum.

« Item et super relaxacione bonorum ut uxor et pauperes « liberi sui mendicandi causam non habeant.

« ... Placeatque cassare licteras prædictas quibus inhibe- « batur ne aliquis eidem auxilium vel favorem præberet... »

Amédée IX répond à la supplique du prisonnier par des lettres patentes du 4 février 1465. Il ordonne au châtelain de Chambéry de demander la remise entre ses mains de Guy de Fésigny, « in manibus vestris memoratis castellani « nostri Chamberiaci *actento quòd in castro dicti loci per* « *prius detinebatur et ibidem fuit dicto Comiti remissus,* » « et c'est pour le garder, *detinendum donec tamen super*

Digitized by Google

« *negocio sue detentionis fuerit juridice cognitum et ordina-* « *tum.* » Je n'insisterai pas sur l'importance de telles déclarations dans des lettres patentes émanées du duc de Savoie. Mais continuons.

Si le châtelain commis ne peut obtenir de Montmayeur la remise du détenu, il a ordre de procéder à information, de dresser ensuite un rapport et d'assigner le comte et ses complices à se présenter à jour fixe par-devant le conseil ducal. Enfin il doit faire inhibition aux juges et aux commissaires chargés de juger Guy de Fésigny, de lui faire offense en sa personne et de procéder ultérieurement. « Et propte- « rea intimetis et inhibeatis... judicibus et commissariis « super casu ipso detentionis ipsius supplicantis deputatis « ... ne ipsum supplicantem in personnâ offendant seu aliàs « ad ulteriora procedant... » Quelle incroyable modération de langage en parlant d'hommes qui auraient osé usurper des fonctions appartenant de droit aux juges du souverain ! Si le chef de l'État se borne à dire tout simplement qu'ils étaient « *deputati* super casu detencionis ipsius suppli- « cantis, » n'est-ce point qu'ils tenaient de lui-même leur commission et leurs pouvoirs? Ainsi, en définitive, par les lettres patentes, les coupables sont assignés à comparaître par-devant le conseil ducal. C'est là toute la rigueur dont on use envers eux. Qu'on se rappelle maintenant la vigueur, la précision des ordres donnés quelques mois auparavant; il fallait alors s'emparer de la personne de Montmayeur, *vi armata, obsidione,* il fallait prendre d'assaut le château où il se serait réfugié... Mais il est une partie importante de l'humble supplique du prisonnier que le duc paraît avoir complètement laissée sans réponse. C'est celle où il demande au souverain de vouloir bien casser les rigoureux décrets de son prédécesseur, en telle sorte qu'il lui fût permis de

Digitized by Google

se donner des défenseurs, d'avoir connaissance des divers actes de la procédure dirigée contre lui. Les lettres patentes sont muettes à ce sujet, et rien n'indique que ces terribles décrets aient été rapportés. On remarquera aussi que les biens de Fésigny ne paraissent pas avoir été confisqués par Montmayeur; ils auraient été mis sous séquestre par les officiers du duc, car il est ordonné au châtelain de Chambéry « quod uxori et liberis dicti domini Guygonis super « bonis suis... sub sequestro positis de alimentis provi- « deatis... » Si ces biens eussent été entre les mains de Montmayeur et qu'il eût fallu les lui arracher de force, sans doute le duc tiendrait un autre langage. Enfin si, maître de la personne de son prisonnier par un attentat inouï et voulant jusqu'au bout fouler aux pieds l'autorité souveraine, le comte de Montmayenr eût eu hâte d'en finir avec sa victime, comment, de l'étroite prison où il la tenait enfermée, eût-il laissé parvenir jusqu'au pied du trône sa triste requête? Car la supplique est bien de Guy de Fésigny. Elle n'est pas seulement faite en son nom ou par un fondé de pouvoirs.

Du 14 février 1465. — Nouvelles lettres patentes du duc de Savoie, mais cette fois encore, elles ne font mention que d'Aynard d'Entremont.

Fésigny est mis à mort.

Le conseil ducal rend, le 23 avril 1465, une sentence de condamnation contre Montmayeur. Mais quelle est la peine prononcée, quel est le crime qu'elle doit punir? La peine, c'est la confiscation des biens; le crime reproché, c'est de n'avoir pas obéi à la citation faite, c'est de ne s'être pas présenté à l'audience. Or, pendant ces événements, qu'en était-il du comte de Montmayeur et que faisait-il à Aigues-Perses en Beaujolais, où le trouve la

Digitized by Google

sentence qui le frappe? Était-il venu, coupable de meurtre et sujet rebelle, sorti par la fuite des États de son maître, y chercher un abri contre sa justice, et trop heureux d'avoir fait accepter ses services au roi de France, y commandait-il pour ce prince à quelques hommes d'armes? Tout autre est le rôle qu'y joue le comte de Montmayeur : A la tête de nombreuses troupes, disposant d'une puissante artillerie et de formidables engins de guerre, il y partage, avec les comtes de La Chambre et d'Entremont, avec Claude de Seyssel, seigneur d'Aix, le commandement des troupes ducales. C'est Guichenon qui nous le dit, pag. 549 de son *Histoire généalogique* : « Ainsi le duc Amé commença de se déclarer pour le roi... par l'envoi qu'il fit de quelques personnes qualifiées de sa cour au siége de Villefranche en Beaujolais... La Chronique latine M. S. remarque que les comtes de La Chambre, d'Entremont et de Montmayeur et les seigneurs d'Aix et de Miolans y furent... » Écoutons la *Chronique de Savoie*, dans les *Monumenta historiæ patriæ*, pag. 637 : « Aymo comes camere, dominus Inter-« montium, Claudius de Aquis, qui cum magno apparatu « se junxerant nobilibus patriæ Dalpinatus per prius « guerram duci Borbonio apud Ansam contra Villamfran-« cham Bellijoci facientibus... quos illicò secutus est « Antermus dominus Miolani cum suis copiis et quos « longe precesserat spectabilis dominus Jacobus comes « Montismajoris casu vulgariis *(vuglaires)* colubrinis et « armencionibus fortissimis ad arma. » Il fait pourtant opposition à la sentence qui l'avait condamné. Son opposition est admise; il reste en possession de ses biens. Ces brusques et inexplicables alternatives de disgrâce et de faveur, ce prompt et facile retour en grâce, ne donnent-ils pas complète raison au chroniqueur contemporain? A-t-il

Digitized by Google

eu tort d'attribuer la condamnation de Montmayeur à une intrigue de cour? « Eodem anno semper maxima erat divi-« sio inter nobiles Sabaudiæ, etc... »

En 1472, le samedi-saint, Amédée, duc de Savoie, meurt à Verceil. Yolande de France prend la régence. Le conseil ducal cependant rend une sentence qui casse celle de 1465, par laquelle la confiscation avait été prononcée contre Montmayeur. Le 1er septembre même année, ce seigneur, comme membre du conseil ducal, signe la confirmation des franchises de la ville de Chambéry.

29 Août 1478, mort de la duchesse Yolande. Philibert Ier, duc de Savoie, prend les rênes du gouvernement. Il assemble aussitôt les États généraux. Des lettres de convocation sont adressées à la noblesse de Savoie. Le comte de Montmayeur est nommé le second dans le document qui nous l'apprend : « Libravit cuidam cavalcatori pro eundo « ad dominos comitem camere comitem Montismajoris, « dominum Myolani dominum Choutagnie et plures alios « nobilis patriæ ducalis pro sibi apportando consimiles « litteras trium statuum[1]. »

En 1482, Charles le Guerrier succède à son frère sur le trône de Savoie. Il ordonne la reprise du procès contre Montmayeur, qui habite paisiblement son château de Villar-Sallet. Quatre ans après, le 23 juin 1486, le conseil ducal ou ses délégués prononcent un jugement de condamnation. Mais encore cette fois quelle est la peine? Pour quel crime est-elle appliquée? La peine, c'est une amende, c'est la confiscation, c'est-à-dire, comme nous l'avons vu précédemment, la peine de ceux qui, régulièrement assignés

[1] Comptes des trésoriers généraux, à la suite de la *Chronique d'Yolande de France*, pag. 199.

Digitized by Google

devant le conseil du duc de Savoie, négligent d'y comparaître; et encore les juges ont la précaution d'ajouter que le prince aura la faculté d'adoucir la rigueur de leur décision... Si le comte de Montmayeur est condamné, c'est pour cause de félonie. Remarquez cette singulière sobriété de paroles, le vague de l'expression et ce *seul* mot destiné à stygmatiser cette longue suite de forfaits dont il se serait rendu coupable. Rapprochez cette étonnante concision, des termes amers par lesquels le duc reprochait au même Montmayeur, quelques années auparavant, des crimes dont l'histoire ne fait pourtant pas d'autre mention : « Exigen- « tibus justis de causis gravissimisque *sceleribus delictis* « *et criminibus in nos statumque et honorem nostros per-* « *petratis quæ non licet inulta permanere.* »

L'arrêt de condamnation ne reçoit qu'une application partielle; Montmayeur, resté en possession de ses biens, en touche les revenus et se fait rendre compte par ses châtelains de la rente de ses seigneuries soi-disant confisquées. Enfin il meurt en 1489, nommant pour son héritier le duc de Savoie, et celui-ci semble avoir voulu se prévaloir de cette institution qu'il ne regarde point comme infructueuse.

Vous venez d'entendre, Messieurs, le très sommaire exposé des événements placés dans l'ordre où ils se sont accomplis. Vous avez remarqué le sens assez précis et assez significatif, ce me semble, des documents authentiques et surtout les paroles par lesquelles le duc, dans ses lettres patentes, ordonne au châtelain de Chambéry d'exiger la remise entre ses mains du président de Fésigny, *actento quod in castro ipsius loci (Chamberiaci) per prius detinebatur et ibidem fuit dicto comiti remissus...*

Ne pouvons-nous pas conclure en toute certitude, avec

Digitized by Google

le chroniqueur anonyme, que le comte de Montmayeur n'a agi que sur un ordre du duc Louis? La vérité de ce fait ne s'appuie-t-elle pas sur la preuve matérielle et pour ainsi dire textuelle, aussi bien que sur la preuve morale résultant de la suite et de la nature même des faits comme de l'exacte appréciation du caractère des souverains qui auraient laissé impunis d'aussi audacieux attentats contre l'ordre public. Il est bien parfaitement établi que Fésigny avait attiré sur sa tête les colères du chef de l'État; que, tenu pour coupable de très grands crimes, il était traité par le duc avec la plus extrême rigueur; qu'après sa mise à mort par le comte de Montmayeur, on voit à peine décliner la faveur dont cet illustre et puissant personnage jouissait à la cour; qu'on le retrouve à la tête des armées, siégeant dans le conseil ducal, et cela pendant les règnes successifs d'Amédée IX, de Yolande de France, de Philibert Ier et de Charles le Guerrier. De tels faits, lors même que la preuve tirée des textes ferait complètement défaut, ne suffiraient-ils pas à eux seuls pour prouver à l'évidence que le comte de Montmayeur n'aurait été que l'exécuteur des vengeances, peut-être de la justice de son souverain? Car si l'on admet que Montmayeur a pu arracher Fésigny de son siége de président, en pleine cour de justice, malgré l'autorité du chef de l'État, le conduire prisonnier dans son château d'Apremont, le faire décapiter pour satisfaire sa haine et sa vengeance, il faut bien admettre aussi que ces atroces attentats n'ont rencontré que l'impunité et l'indifférence des souverains qui ont successivement occupé le trône de Savoie. Or, si l'on pouvait, avec quelque apparence de raison, croire le duc Louis assez faible, assez irrésolu pour n'avoir pas vengé la mort du chef d'une de ses cours de justice; si en effet, sous son règne, le

Digitized by Google

droit et l'équité furent plus d'une fois violés, qui oserait adresser les mêmes reproches à Amédée IX, que l'Église a appelé le Bienheureux, à son illustre veuve, la duchesse Yolande ; qui oserait accuser d'une si lâche politique, d'une si coupable incurie et le duc Philibert et le duc Charles le Guerrier, ce vaillant prince qui, le premier, donna à Bayard les nobles enseignements de la chevalerie. Il faut donc dire, avec Fésigny lui-même, que son arrestation n'eut lieu que sur les instances, *ad prosecutionem*, du comte de Montmayeur ; avec le duc de Savoie, que le châtelain de Chambéry remit le coupable aux mains du comte de Montmayeur *et ibidem fuit dicto domino comiti remissus.*

Quels étaient les crimes reprochés par le souverain à Fésigny? A quel titre fut-il remis au comte de Montmayeur? Est-ce comme à son seigneur féodal, à cause des biens que possédait l'infortuné président à Cusy? Est-ce comme au chef d'une de ces commissions extraordinaires de justice auxquelles la connaissance des causes politiques était souvent déférée alors? C'est ce qu'on ignore. Mais ce sont ces ordres, ce mandat, dont nous ne connaissons pas bien la portée et l'étendue, que les successeurs du duc Louis ont cru devoir respecter. Il est constant qu'aux yeux du souverain, Fésigny était gravement coupable ; il était d'ailleurs le vassal du seigneur de Cusy et, comme tel, justiciable de ses tribunaux, auxquels il ne fut remis que sur un ordre ducal. Ces considérations sans doute et d'autres causes dont la connaissance n'est point parvenue jusqu'à nous, ont empêché les ducs de Savoie d'agir contre Montmayeur autrement qu'ils ne l'ont fait. Cette explication de leur conduite me paraît seule conciliable avec la connaissance que nous avons de leur caractère politique et de l'histoire de leurs règnes. Plusieurs d'entre eux furent de

Digitized by Google

grands et bons princes, et si notre pays fut souvent alors le théâtre d'événements malheureux, rien ne prouve qu'il fût alors et pendant de si longues années en proie à la plus complète anarchie, tellement que l'autorité souveraine y fut ouvertement et impunément foulée aux pieds, la justice et ses représentants publiquement bravés. C'est aussi la seule explication qui nous fasse comprendre comment l'honneur et la considération de la maison de Montmayeur purent ne subir aucune atteinte, à tel point que nul historien, avant notre époque, n'en a parlé avec blâme; que deux graves et pieux auteurs ont pu dire de cette famille que c'était un honneur de lui être alliée, et que de fait on ne cesse de lui voir occuper dès lors les plus hautes positions dans les armées et à la cour.

Je ne sais, messieurs, si la thèse que j'ai eu l'honneur de développer devant vous vous aura semblé assez fortement motivée et assez solidement établie. Je dois dire que les assertions qui y sont avancées n'expriment que la conviction et l'opinion toute personnelle de votre rapporteur.

Les conclusions de votre commission sont : que les plus vifs remercîments soient votés à M. Chapperon, pour avoir bien voulu ouvrir en faveur de notre Société ses riches archives particulières, pour avoir mis en exploitation cette mine féconde de documents originaux, produit de ses intelligentes et laborieuses recherches. Je ne crois pas être indiscret en vous faisant connaître quelques-unes des richesses qui s'y rencontrent et dont l'énorme amoncellement représente une somme effrayante de temps et de travail.

C'est ainsi qu'on y trouve le sommaire général de tous les fiefs de l'ancien duché de Savoie, en même temps que l'histoire détaillée de tous les procès criminels intentés par-

Digitized by Google

devant le conseil ducal dès le XIVe siècle. On y voit figurer la suite complète des lettres patentes se rapportant aux choses de notre pays, les volumineux procès-verbaux de consignements des terres et des maisons féodales, les degrés généalogiques et les blasons de nos familles nobles, les armoiries de nos provinces, villes, communes, corporations, etc. Mais s'il est permis à l'heureux possesseur de tant de titres précieux par leur nombre et leur variété, de se faire illusion sur leur mérite, de ne pas les apprécier tous à leur vraie valeur, de se montrer difficile et parcimonieux dans le choix de ceux qu'il livre à la publicité, votre commission, messieurs, n'a pas pu en juger de même. Les trop rares documents qui accompagnent l'étude historique sur Jacques de Montmayeur seront lus avec un très grand intérêt. On ne peut qu'en regretter le petit nombre.

Votre commission émet donc le vœu que M. Chapperon veuille bien mettre en lumière les autres écrits originaux dont l'existence se révèle à chaque pas dans son récit à la fois si précis et si détaillé [1].

[1] L'auteur du Mémoire a bien voulu, depuis, donner satisfaction au vœu exprimé dans ce rapport, en ajoutant à son travail de nouveaux documents.

Digitized by Google

CATALOGUE

DE

L'EXPOSITION D'OBJETS D'ART

OUVERTE A CHAMBÉRY LE 10 AOUT 1863

A L'OCCASION DE LA RÉUNION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE

L'Académie a pensé faire une chose utile en publiant de nouveau ce Catalogue devenu rare. Elle a cru qu'il était juste de conserver le souvenir de toutes les personnes qui, par leur bon vouloir, ont concouru à former l'Exposition artistique de 1863, et en particulier des hommes dévoués qui eurent le mérite de l'organiser; enfin, qu'il importait de garder au moins la trace de tous les objets précieux qui figurèrent dans cette collection d'un jour, dispersée le lendemain, et dont plusieurs n'appartiennent déjà plus aujourd'hui à notre pays.

Digitized by Google

COMITÉ DE L'EXPOSITION

M. le marquis COSTA DE BEAUREGARD, *président.*
M. le marquis CÉSAR D'ONCIEU.
M. MOLIN, professeur de peinture.
M. AUGUSTE MOLIN.
M. le marquis ALBERT COSTA DE BEAUREGARD.
M. le comte JOSSELIN COSTA DE BEAUREGARD.
M. HECTOR LARACINE.

Digitized by Google

CATALOGUE

TABLEAUX, PASTELS ET DESSINS

Escalier.

1. Judith présentant au peuple de Béthulie la tête d'Holopherne, grande toile de Mattia Preti dit le Calabrese. (Appartenant à la ville de Chambéry.) Donné par M. le baron Hector Gariod et provenant de la galerie du marquis de Rinnuncini, de Florence.
2. Didon se poignardant sur le bûcher. (Id., id., id.)
3. Le Christ en croix, la sainte Vierge, sainte Marie-Madeleine, saint Jean l'Évangéliste et saint Antoine, abbé, peinture sur bois attribuée au même. (Id.)

Vestibule.

1. Zouaves débarqués au Bisagno, vue de la rivière de Gênes, par Janron, sur toile. (Don de l'Empereur à la ville de Chambéry.)
2. Vue de Naples, école génoise, sur toile. (Mis Costa.)
3. Repos en Égypte, sur cuivre. (M. Fivel.)
4. Fleurs, par Van Clarke, sur toile. (M. Pagès, directeur de l'Enregistrement.)
5. Fleurs attribuées à Baptiste. (Id., id.)
6. Kermesse sur toile, école de Téniers. (Chevalier Pacthod.)
7. Id., id.

Digitized by Google

8. Dessin original de J.-F. Milliet. (M. Gojon.)
9. Id., id., id.
10. Aquarelle par Midy, la Vierge des champs. (M. Gauthier-Villars.)
11. Dessin à la plume, chef-d'œuvre de calligraphie adressé par Lavin du fort de Miolans au trésorier général Morozzo, dans le but d'obtenir sa grâce. (Chevalier Pacthod.)
12. Dessin à la plume, par Albert Durer. (Id.)
13. Dessin à la plume, par Lavin, portrait du cardinal de Richelieu, fait à la Bastille. (M. Sevez.)
14. Sépia, scène de Verther. (M. Tony Johannot.)
15. Le Petit Paresseux, par Mlle Fanny de Virieu. (Comtesse Fernand Costa.)
16. La Crèche. (Id., id., id.)
17. Portrait du Titien, dessiné à la plume par Lavin, avec l'inscription :

« Dessiné avec des petites pailles coupées à façon « de plumes par l'infortuné R.-V. L., enterré vif au « fort de Miolans l'an 1768, *invitis custodibus*, ou- « vrage de vingt-quatre jours. » (M. l'avocat Louis Pillet.)

18. Vue de Buénos-Ayres, aquarelle par M. Charles Pellegrini. (M. Pellegrini.)
19. Id., id.
20. Lavis à l'encre de Chine, par la marquise de Murinais.
21. Lavis à l'encre de Chine, par la marquise de Murinais. (M. Clara.)
22. Joueurs de cartes, dessin au crayon, par Janron.
23. Figures au bord de la mer, sur toile, par le même.

Salle A (GALERIE).

1. Mariage mystique de sainte Catherine, sur toile, d'après le tableau du Corrége existant au Louvre. (M. Besson.)

Digitized by Google

2. Portrait inconnu, par Rigaud, sur toile. (Mis Costa.)
3. Le Duc d'Avalos et sa Maîtresse, sur toile, d'après le tableau du Titien existant au Louvre. (M. Besson.)
4. Vue du château de Chillon, par Diday. (Baron Girod de Montfalcon.)
5. Tableau allégorique sur toile. (M. Hector Laracine.)
6. Portrait de femme inconnue, pastel par Liotard. (Marquis Costa.)
7. Tête de fantaisie, sur toile, par Mlle Bouillard, élève de Proudhon. (Mis Costa.)
8. Paysage, par Xavier de Maistre, sur toile. (Ville de Chambéry.)
9. Portrait de Mme de Montespan, sous les traits de Madeleine repentante, sur toile. (M. Gros, substitut du procureur général.)
10. L'Inondation de l'Arve, par Hugard, sur toile. (M. Louis Pillet.)
11. Mme de Saint-Sébastien lisant une lettre du roi Victor-Amédée II, sur toile. (Baron Victor du Bourget.)
12. Le Lac de Genève, par Diday, sur toile. (Mis Costa.)
13. Portrait de M. Brun, par Larivière, sur toile. (Ville de Chambéry.)
14. Une des filles de Louis XV, pastel attribué à Nattier. (Mis Costa.)
15. Groupe d'enfants, dessin aux trois crayons, original de Boucher. (M. Vulliermet, de St-Jean de Maurienne.)
16. Chasse à courre, sépia par Carle Vernet. (Mis Costa.)
17. Vue des bains de Saint-Gervais, lavis à l'encre de Chine, par la Mise de Murinais. (Comtesse Greyfié.)
18. Compositions diverses dessinées à la plume par le marquis Henri Costa de Beauregard. (Mis Costa.)
19. Les Vices foudroyés, dessin à la plume par Annibal Carrache. (M. Vulliermet.)
20. Éventail dessiné à la plume par Lavin, prisonnier à Miolan. (M. L. Pillet.)

Digitized by Google

21. Dessin représentant une bande d'amours autour du buste de Priape. (M. Pagès.)
22. Dessin à la plume, pendant du n° 18. (Mis Costa.)
23. Vue du château de Marlieux en Dauphiné, pendant du n° 17. (Comtesse Greyfié.)
24. Vue du lac du Bourget prise de Châtillon, fusin fixé, par Hugard. (M. L. Pillet.)
25. Rencontre de cavaliers, sépia par Suebach. (M. Gojon.)
26. Cabinet en bois d'ébène avec ornements en cuivre doré, style Louis XIII. (Mis Costa.)
27. Autre cabinet en bois d'ébène avec ornements en ivoire. (M. A. Molin.)
28. Meuble en marqueterie sur colonnes torses. (Mis Costa.)
29. Grand meuble façon laque, avec incrustations de nacre. (M. A. Molin.)
30. Grand cabinet écaille et cuivre doré. (Baron Angleys.)
31. Chaise à porteurs, en bois peint et doré. (Mis de Pomereu.)
32. Id. en cuir peint et doré aux armes de La Serraz et de Montfalcon, style Louis XV. (Mis de La Serraz.)
33. Coffret en marqueterie, accompagné de deux cariatides dorés. (M. Tardy.)

Salle B.

1. Petit portrait de femme inconnue, attribué à Mirevelt, sur bois. (M. Molin, professeur.)
2. Paysage, école de J. Both, sur bois. (M. Fivel, architecte.)
3. Tête de fantaisie, école de Rembrandt, sur bois. (M. Fivel.)
4. La Mort d'Euryale, sur cuivre, école flamande. (M. Carrier.)
5. Fumeur, sur bois, école flamande. (M. Carrier.)
6. Repos en Égypte, école de Gaspard Dughet, sur toile. (M. Besson.)
7. Le Christ mis au tombeau, peinture sur bois. (Baron Angleys.)

Digitized by Google

8. Scène de cabaret, Molnaër, sur bois. (Cte de Boigne.)
9. Paysage et animaux, sur toile, école flamande. (M. Carrier.)
10. Orphée charmant les animaux, sur bois, école de Breughel. (M. Duclos.)
11. Les Malheurs de la guerre, sur bois (inconnu). (Ville de Chambéry.)
14. Danse et scènes de cabaret, par Daniel Van Boon, sur bois. (M. Carrier.)
15. Vierge à la colombe, peinture italienne sur cuivre. (Mme Le Blanc.)
16. Mort de Cléopâtre, sur cuivre (inconnu). (M. Fivel.)
17. Le Joueur de violon, par Corneille Dusart, élève d'A. Ostade. (M. Carrier.)
18. La Vierge et l'Enfant, saint Antoine de Padoue et saint François d'Assise, sur cuivre. (M. Bailly.)
19. Tête de jeune homme, sur toile, J. Robusti. (Tintoret.) (M. le capitaine de Brécourt.)
20. Tabagie flamande, sur bois, école de Téniers. (Ville de Chambéry.)
21.
22. Naissance de Jésus-Christ, sur cuivre, école hollandaise. (M. Bailly.)
23. Fruits, sur cuivre. (M. Fivel.)
24. L'Alchimiste, sur bois, par Seeinge. (M. Carrier.)
25. Tabagie flamande, par Le Prenc, sur toile. (M. Carrier.)
26. L'Ermite, sur toile, école de Rembrandt. (Cte de Boigne.)
27. Descente d'Orphée aux Enfers, sur cuivre (inconnu). (M. Fivel.)
28. Portrait d'homme, sur toile, attribué à Gérard Terburg. (M. Carrier.)
29. Paysage, sur bois, J. Ruysdaël. (M. Carrier.)
30. Bataille, sur bois, attribuée à Hugtenburgh. (M. Carrier.)
31. Jésus prêchant, tableau sur panneau, d'un fini précieux,

Digitized by Google

maître inconnu. (M. Meissonnier, ingénieur en chef des mines.)

32. Vierge et l'Enfant, sur bois, Rubens. (M. Carrier.)
33. La Consultation, sur bois, G. Metzu. (M. Carrier.)
34. Le Visir et son Prisonnier, sur bois, par Ferdinand Bol. (M. Carrier.)
35. La Vierge à la cerise, sur bois, par Adrien Vander Werf. (M. Meissonnier.)
36. Paysage, sur bois (inconnu). (M. Carrier.)
37. Faunes et Nymphes, sur bois, par Mieris. (M. Molin, professeur.)
38. Vue de Venise, sur toile, attribuée à Canaletto. (M. Cuillierie-Dupont.)
39. Vierge et l'enfant Jésus, sur toile. (M. le conseiller Dénarié.)
40.
41. Paysage, sur toile, par Gaspard Dughet. (M. Salomon, juge d'instruction.)
42. Le Christ en croix, sur cuivre, école de Van Dyck. (Chevalier Le Blanc.)
43. Le Christ au tombeau, sur toile, attribué à Frédéric Barocci. (Baron Angleys.)
44. Les Vierges sages et les Vierges folles, sur bois, Franck Floris. (M. Curtelin.)
45.
46. Jésus-Christ sous les traits d'un jardinier, sur toile, attribué à François Albani. (Ville de Chambéry.) Provenant du Musée Campana; don du ministère d'État.
47. Combat naval, sur toile, Van der Néer. (M. Fivel.)
48. Grappes de raisins, sur marbre, Vandael. (C^te^ Marin.)
49. Scène de cabaret, sur bois, école de Téniers. (M^is^ Costa.)
50. Portrait de Marguerite de Valois, sœur d'Henri II, femme d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, peint sur bois par Carachyo et d'après un portrait. (Ville de Chambéry.)

Digitized by Google

51. Bataille, sur toile, attribuée à Jacques Courtois dit le Bourguignon. (M. Cuillierie-Dupont.)
52. Le Départ de l'hôtellerie, sur bois, école de Philippe Wouvermans. (M. Fournier, sous-préfet de Thonon.)
53. Descente de croix, sur bois, attribuée à Van Dyck. (M. Fivel.)
54. Le Départ pour la chasse, sur bois, attribué à Philippe Wouvermans. (M. Fournier, sous-préfet de Thonon.)
55. Bataille sur toile, attribuée au Bourguignon, pendant du n° 51. (M. Cuillierie-Dupont.)
56. Scène flamande, sur bois, Cornelius Bega. (M. Carrier.)
57. Marine sur bois, par Guillaume Van der Velde, petit tableau d'un fini précieux et d'une parfaite conservation. (M. le chevalier de Viry, conseiller à la Cour d'appel.)
58. Paysage avec animaux, sur bois, attribué à Moucheron. (M. Carrier.)
59. Fruits, sur bois, école hollandaise. (Ville de Chambéry.)
60. Scène de cabaret, sur bois, id. (M. Carrier.)
61. Tête de vieille femme, sur toile, étude par Piazzetta. (M. le capitaine de Brécourt.)
62. Paysage, sur toile, avec des constructions rustiques et figures par... (C^te^ de Boigne.)
63. La Leçon du dieu Pan, sur toile, par Jacques Jordaëns. (M^is^ Costa.)
64. Vue de la place Saint-Marc, à Venise, sur toile, par Guardi. (M^is^ Costa.)
65. Station de voyageurs à la porte d'une hôtellerie, sur toile, par Jean Meel. (Baron Angleys.)
66. Paysage avec architecture, sur toile, école du Poussin. (M. le président Fabre.)
67. Halte de chasseurs, sur toile, par Jean Meel, pendant du n° 65. (Baron Angleys.)
68. Vue de Venise, sur toile, par Guardi, pendant du n° 64. (M^is^ Costa.)

Digitized by Google

69. Portrait de Raphaël Mengs, peint sur toile par lui-même. (Mis Costa.)
70. Évanouissement de la Vierge, sur bois, attribué à Carlo Maratta. (Baron Angleys.)
71. Marine, sur toile. (Baron Angleys.)
72. Saint Jérôme, toile par Ribera dit le Spagnoletto. (Baron Angleys.)
73.
74. Les Vierges sages et les Vierges folles, sur bois, attribué à Octave Van Veen dit Ottovenius. (Cte de Boigne.)
75. Portrait du comte de Sacri, sur bois, par Franck Haal, élève d'A. Van Dyck, provenant de la galerie du prince de la Paix. (M. Botton.)
76. Marchande de légumes, sur toile, par C. Van Breen ou Van Brecht, peintre et graveur flamand au XVIe siècle. (M. Carrier.)
77. Portrait de femme, sur bois (inconnu). (M. Carrier.)
78. L'Enfant Jésus endormi, sur toile, par A. Vaccaro. (Ville de Chambéry.)
79. Portrait d'homme, sur bois, pendant du no 77. (M. Carrier.)
80. Marchande de légumes et de fruits, sur toile, par Van Brecht, pendant du no 76. (M. Carrier.)
81. Portrait d'un marin hollandais, sur bois, par Bartholomé Van der Helst, de Harlem. (Mis Costa.)
82. Vaches s'abreuvant au coucher du soleil sur le bord d'un lac, beau tableau sur bois d'Albert Kuyp. (M. Salomon, juge au tribunal.)
83. Madeleine, sur toile, école de Guido Reni. (Ville de Chambéry.)
84. Fleurs, sur marbre, par Van Spandonck. (Cte Marin.)
85. La Fuite en Égypte, sur toile, par Ernest Dietrich. (M. Meissonnier.)
86. Chasseur à cheval rappelant ses chiens, sur toile, école flamande. (Ville de Chambéry.)

Digitized by Google

87. Paysage, sur bois, par Pynacker. (Cte de Boigne.)
88. Suzanne et les Vieillards, sur toile, par Rubens. (Cte de Boigne.)
89. Paysage, sur cuivre (inconnu). (M. Fivel.)
90. Tête de vieillard, sur bois, par Gerbrant Van der Eckout. (M. Fivel.)
91. Guérison de Tobie, sur bois, école de Rembrandt. (M. Fivel.)
92. Vierge et l'enfant Jésus, sur bois, école hollandaise. (Cte de Boigne.)
93. Portrait de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, sur toile, par Carachyo. (Chev. Domenget.)
94. Portrait inconnu, sur toile. (M. Hector Laracine.)
95. Guerrier indien, sur toile. (Cte de Boigne.)
96. L'Aurore et l'Amour endormis, dessus de porte sur toile, style de Boucher. (Cte de Boigne.)
97. Eole recevant de Junon l'ordre de déchaîner les vents, sur toile, école française. (Cte de Boigne.)
98. Jaël rendant grâce à Dieu de sa victoire sur Sizara, sur toile, par Luca Giordano. (Ville de Chambéry.) Donné par M. le baron Gariod.
99. La Surprise, sur toile, école française, pendant du no 97. (Cte de Boigne.)
100. Extase de S. Antoine, sur toile, par Francesco Boschi. (Ville de Chambéry.) Donné par M. le baron Gariod.
101. Femme indienne portant une coupe pleine de fruits, pendant du no 95. (Cte de Boigne.)
102. Le Marchand de fruits, sur toile, attribué à Honds Hoort. (Ville de Chambéry.)
103. La Résurrection de Lazare, sur toile, attribuée à Frédéric Barocci. (M. Fivel.)
104. La Fable et la Vérité, sur toile, d'après le tableau du Titien existant dans la galerie Borghese à Rome. (Ville de Chambéry.)

Digitized by Google

105. L'Assomption de la Vierge, sur toile (inconnu). (Baron Angleys.)
106. Le Christ mort sur les genoux de la Vierge, entouré des trois Marie et de saint Jean, tableau précieux de Stefano Pieri, peintre florentin. (Provenant de la galerie Rinnuncini et donné par le baron Gariod à la ville de Chambéry.)
107. Saint Dominique, sur toile, attribué à Zurbaran. (Baron Angleys.)
108. La Nativité, sur toile, par Giacomo da Ponte dit le Bassano. (Ville de Chambéry.)
109. Le Couronnement de la rosière, sur toile, école française. (Comte de Boigne.)
110. Hercule filant et Omphale, sur toile. (Ville de Chambéry.)
111.
112. Extase de sainte Thérèse, sur toile, par Manetti Rutilio, peintre siennois. (Donné par le baron Gariod à la ville de Chambéry.)
113. Fleurs, sur toile, par Baptiste. (Ville de Chambéry.)
114. Vieille femme à sa toilette, sur toile, école espagnole. (Baron Angleys.)
115. Sainte Marguerite de Cortone, sur toile, par Rustici dit le Rustichino, peintre siennois. (Donné par le baron Gariod à la ville de Chambéry.)
116. Sainte Marie-Madeleine, toile faussement attribuée à Sodoma. (Donnée par le baron Gariod à la ville de Chambéry.)
117. Portrait de Claude Milliet de Challes, sur toile, par Carachyo. (Ville de Chambéry.)
118. L'Olympe, sur toile, attribué à L'Albane. (Ville de Chambéry.)
119. Chasse à l'ours, sur panneau, par Paul Brill. (M. A. Molin.)

Digitized by Google

120. Saint Jean-Baptiste et l'enfant Jésus, sur toile, école de Rubens. (Ville de Chambéry.)
121. La Vierge, l'enfant Jésus, le petit saint Jean et saint Joseph, sur bois, par Luca Cambiaso. (Donné par le baron Gariod à la ville de Chambéry.)
122. La Vierge et l'enfant Jésus, sur toile, par Salvi dit Sassoferrato. (Ville de Chambéry.)
123. L'Aigle enlevant Ganymède, sur toile, école de Jules Romain. (M. Cuillierie-Dupont.)
124. Le Philosophe, sur toile, école de Rembrandt. (M. A. Molin.)
125. Musiciens ambulants, sur toile, tableau attribué à Gerard van der Horst. (Ville de Chambéry.)

Salle C.

PORTRAITS ET BUSTES DE SAVOYARDS ILLUSTRES.

Salle D.

1. Meuble à deux corps et à quatre vantaux, surmonté d'un fronton coupé, avec figures en relief, XVII^e^ siècle. (M. Tardy.)
2. Meuble à deux corps et à quatre vantaux, avec fronton, orné de cariatides, avec figures et ornements en relief, XVII^e^ siècle. (M^is^ d'Oncieu.)
3. Un bahut en chêne sculpté. (M. Sevez.)
4. L'Adoration des Mages, tryptique peint sur bois, de l'école d'Albert Durer. (M. A. Molin.)
5. Descente de Croix, tryptique peint sur bois; armoiries inconnues.

   Écartelé : de gueules à 3 roses de sable; et de..... au sautoir de gueules, accompagné de 4 aiglettes de sable. -- (L'établissement des Orphelines de Chambéry.)
6. Le Martyre de sainte Catherine, panneau peint à deux faces, XVI^e^ siècle. (Ville de Chambéry.)

Digitized by Google

7. Le Christ, peinture sur bois; école allemande. (Chapitre de Chambéry.)
8. La Nativité de N.-S., peinture sur bois, école allemande, aux armes du grand-chancelier Millet de Faverges. (Chapitre de Chambéry.)
9. Déposition de N.-S. au tombeau, tableau sur bois, fond doré, école allemande. (Mis d'Oncieu.)
10. Le Mariage de la Vierge et l'Annonciation, grand panneau en deux parties, fond doré. (Musée de la ville.)
11. S. Jérôme, panneau peint sur bois. (Couvent de la Visitation à Chambéry.)
12. Jésus mis au tombeau, petit tableau sur cuivre avec cadre en écaille, par Van Dyck. (M. Raymond, professeur.)
13. Miniature sur ivoire, figure de jeune femme, attribuée à Prudhon. (Mis Costa.)
14. L'Adoration des Bergers, bas-relief argent, cadre d'ébène. (M. A. Molin.)
15. Jésus portant sa croix et Jésus dans sa gloire, deux bas-reliefs sur cuivre, avec cadre d'ébène. (M. A. Molin.)
16. La Sainte-Trinité, l'Adoration des Mages et Déposition du corps de N.-S. au tombeau, trois bas-reliefs sur bois, cadres en ébène. (M. A. Molin.)
17. Médaillon avec bénitier, cuivre doré et corail; au centre, un groupe en ivoire représentant N.-S. en croix. (Mis Costa.)
18. Médaillon en bois doré, style Louis XV, entourant un groupe en ivoire sculpté, le Crucifiement. (M. Andremasse.)
19. Judith, bas-relief en ivoire, avec cadre en ébène. (M. Fivel.)
20. Le Christ en croix, ivoire sculpté. (Mme Dupuis.)
21. Le Christ en croix, ivoire sculpté. (Évêché de Maurienne.)
22. Le Christ en croix, ivoire sculpté. (Mise Costa.)
23. Le Christ en croix, ivoire sculpté. (M. Fivel.)

Digitized by Google

24. S. Antoine de Padoue, statuette allemande, bois et ivoire. (Le Grand-Séminaire.)
25. S. Joseph et la Sainte Vierge, statuettes en cuivre doré. (Mis Costa.)
26. Buste de l'empereur Charles-Quint, bronze florentin. (Chev. Laforge.)
27. Cabinet avec incrustation d'ivoire. (Mis Costa.)
28. Id. id. (Id.)
29. Id., avec colonnettes de cristal de roche et applications en pierres. (Baron de Morand.)
30. Grand cabinet. (Mis de Pomereu.)
31. Id. en ébène, avec incrustations d'ivoire. (M. Gautier-Villars.)
32. Œdicule en bois d'ébène, avec Christ en ivoire. (M. Louis.)
33. Vierge attribuée à Raphaël. (Baron Angleys.)
34. Boulet en marbre, époque du siége de Rome par le Connétable de Bourbon. (Mis Albert Costa.)
35. Coffret de Boule incrusté d'écaille et de cuivre au dehors et d'étain à l'intérieur. (Mis Costa.)
36. S. Jean-Baptiste enfant, en marbre blanc. (M. A. Molin.)
37. Bréviaire de S. François de Sales. (Abbé Mermillod.)
38. *Ecce homo*, statuette en albâtre.
39. Deux médaillers en marqueterie de bois de rose, avec garniture en cuivre doré. (Mis Costa.)
40. Groupes d'armes orientales appartenant à M. le chevalier Botton, et pistolets italiens, appartenant à MM. le chevalier Laforge et chevalier de Viry.
41. Groupe composé d'armes diverses appartenant à MM. le Mis Costa, chevalier Laforge et M. de Serezin.
42. Couteaux avec manches en bois sculpté. (Chev. Botton.)
43. Couteaux de table Louis XV, argent doré et acier. (Mis Albert Costa.)
44. Horloge en cuivre. (Chanoine de Saint-Sulpice.)
45. Montre en cuivre doré Louis XV. (M. Gojon.)

Digitized by Google

46. Deux montres anciennes, l'une en cuivre doré, l'autre en argent. (M. Bourbon-Vissol.)
47. Deux montres, une en argent ciselé et l'autre en cuivre ciselé et doré. (M. Forest.)
48. Montre en cuivre doré. (Mis Albert Costa.)
49. Montre en argent ciselé, avec boîte en cuivre. (M. Dénarié.)
50. Grande plaque terre cuite représentant N.-D. des Carmes, rapportée de Puebla. (M. Collet-Meygret, ingénieur ordinaire du département.)
51. La Sainte-Face, mosaïque, avec armoiries, f. 1662. (Musée de la ville.)
52. Pendule en cuivre doré, genre Louis XVI. (Cte Ernest de Boigne.)

Salle E.

1. Armoire à deux corps et à quatre vantaux, en bois sculpté avec cariatides et bas-reliefs religieux, incrustations de pâte, xvie siècle. (Mis Costa.)
2. Deux bahuts bois sculpté avec bas-reliefs, sujets religieux. (Mis Costa.)
3. Autre bahut, xve siècle, blason et armoiries. (Marquis d'Oncieu.)
4. L'Adoration des Mages, fragment d'un tryptique peint sur bois, attribué à Jean de Bruges. (Ville de Chambéry.)
5. Déposition de croix, tableau sur bois fond doré. (Couvent de la Visitation.)
6. Le Jugement dernier, bas-relief bois, du xve siècle. (M. Fivel.)
7. Sainte Vierge, S. Antoine de Padoue, bois fond doré et gaufré. (M. Fivel.)
8. Vierge, style byzantin. (M. Vuillermet.)
9. Sainte Vierge, tableau sur bois. (Baron de Morand.)

Digitized by Google

10. Sainte Vierge, tableau sur bois. (Cte d'Aviernoz.)
11. Les douze Apôtres, deux panneaux, émaux de Limoges. (Mis Costa.)
12. Croix argent, garnie d'émaux translucides. (Chevalier Laforge.)
13. La Crucifixion, tryptique, émail de Pénicaud le Vieux. (Chev. Laforge.)
14. Le Calvaire, émail italien, avec cadre original en argent repoussé. (Chev. de Pignier.)
15. Le Calvaire, émail translucide sur or, trouvé à Vigevano dans le château des ducs de Milan. (Mis Costa.)
16. Heures gothiques, émail sur or du XVIIe siècle. (Mise Albert Costa.)
17. Six assiettes, émaux de Limoges. (M. Guillermin.)
18. Le Couronnement de S. Joseph, plaque en émail peint de Limoges. (Mis Costa.)
19. S. François de Sales, plaque en émail de Limoges. (M. Faga.)
20. Néron, Vespasien, Otton et Vitellius, 4 médaillons émail de Limoges. (M. A. Molin.)

20 *bis*. Tasse en émail de Limoges, décorée des médaillons de Sémiramis et d'Arrie, portant sous son pied la signature et l'adresse de l'émailleur, Laudin. (M. Déage.)

21. Châsse bysantine à émaux cloisonnés. (Chev. Laforge.)
22. Châsse émaillée, sur pied, XIIIe siècle. (Chev. Laforge.)
23. Une custode, émail bysantin. (Chev. Laforge.)
24. La Sainte-Face, miniature sur malachite. (M. Gros, grand-vicaire.)
25. S. François de Sales, miniature sur cuivre, portrait authentique enchâssé dans un médaillon d'argent. (M. Kühn.)
26. Croix avec émaux, grisaille de Limoges en cristal de roche et vermeil, XVe siècle. (Mis Costa.)

Digitized by Google

26 *bis*. Croix en cristal de roche, montée en bronze doré, style renaissance. (Curé de Thonon.)

27. Grand widercome allemand, ayant appartenu à la Maison de Kibourg dont il porte les armoiries et blasons d'alliances, XV^e^ siècle, argent et cuivre doré. (M^is^ Costa.)

28. Une croix en pierre du tombeau du Christ, montée en argent niellé avec inscriptions. (Chev. Laforge.)

29. Une croix argent avec pierreries et inscription latine en caractères du XIII^e^ siècle. (Chev. Laforge.)

30. Une croix garnie de pierreries, S. Jean et la Vierge, XV^e^ siècle. (Chev. Laforge.)

31. L'Entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem, plaque en argent niellé. (M^is^ Costa.)

32. Amédée IX, monnaie d'or, pièce unique, — anneau en or aux armes de Jean de Grailly, — tau en or de l'ordre de S. Antoine, avec son coulant en or émaillé, objets trouvés à Grésy dans la tour. (M^is^ Costa.)

33. Denier d'Aiguebelle, pièce unique, trouvée à Montagnole. (M. Bourbon-Vissol.)

34. Carnet de bal en forme de viole, porcelaine de Saxe et monture en or. (M^ise^ Albert Costa.)

35. Montre en or avec plaque en émail, Louis XVI. (M^me^ Collin.)

36. Un canon de pistolet en fer ciselé. (Chev. Laforge.)

37. La Flagellation, plaque en cristal de roche, *intaglio* de Valerio. (M^is^ Costa.)

38. Dyptique figuré du XIII^e^ siècle, avec caractères grecs, ivoire. (S. Em. le cardinal-archevêque de Chambéry.)

39. Vierge du château de Charbonnières, ivoire, armoiries de Savoie et d'Aoste. (M. Fivel.)

40. Anges peints et dorés, XIII^e^ siècle. (Musée de Chambéry.)

41. Joseph d'Arimathie, ivoire du XIII^e^ siècle, peint et doré. (M^is^ Costa.)

42. Coffret à tombeau, ivoire sculpté. (Chev. Laforge.)

Digitized by Google

43. Le Paradis terrestre, coffret en ivoire. (M. A. Molin.)
44. Deux dyptiques gothiques, ivoire. (Chev. Laforge.)
45. Deux paix gothiques, ivoire. (Chev. Laforge.)
46. Deux palettes à manuscrit, ivoires gothiques. (Chev. Laforge.)
47. Deux petites filles, statuettes d'ivoire de François Flamand. (Chev. Laforge.)
48. Un étui avec cachet, ivoire sculpté garni en or. (Chev. Laforge.)
49. Une poire à amorces de l'Inde, ivoire sculpté. (Chev. Laforge.)
50. Un peigne en ivoire sculpté. (Chev. Laforge.)
51. Un petit mortier en ivoire sculpté et doré. (M. Molin, professeur.)
52. Palette à manuscrit, ivoire. (M. Chardon.)
53. Moitié de dyptique, ivoire. (Ville de Chambéry.)
54. Râpe à tabac, XVIIIe siècle. (M. Fivel.)
55. Râpe à tabac, id. (M. A. Molin.)
56. Râpe à muscade, id. (M. Chardon.)
57. Moitié de dyptique, ivoire. (Chev. Laforge.)
58. Christ en croix mort, mutilé. (M. Clert-Biron.)
59. Une Diane en bois sculpté, italienne. (Chev. Laforge.)
60. La Sainte Vierge et l'enfant Jésus, petit bas-relief en croix. (Chev. Laforge.)
61. Plaque en ivoire, la Madeleine aux pieds de Notre-Seigneur. (Mis Costa.)
62. Médaille de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan; Pisani. (Mis Costa.)
63. Bagues, broche, croix ornée de perles, nécessaire, petit flacon, reliquaire, bijoux anciens. (Mise Albert Costa.)
64. Petit nécessaire en argent. (Mise Costa.)
65. Coffret à tombeau, Burgos. (Mis Costa.)
66. Coffret italien, écaille avec bossages en argent. (Mis Costa.)

Digitized by Google

67. Épées de combat de M. de Créquy et de Dom Philippin de Savoie. (Mis de Quinsonnas.)
68. Trois statuettes, marbre blanc, provenant des anciens tombeaux d'Hautecombe. (2 à M. Guillermin et 1 à M. Fivel.)
69. Plat en étain de Briot. (Mis Costa.)

Salle F.

1. Deux miroirs en cuivre. — Fragment de fer à cheval. — Deux sabots de char. — Fer de lance. — Ciseau. — Vase en cuivre. — Deux bracelets de bronze. — Tous ces objets ont été trouvés dans les gorges du Fier, entre Rumilly et Seyssel. (M. Ginet, ancien député de Rumilly.)
2. Trois bracelets en bronze trouvés à Saint-Sorlin d'Arve. — Deux autres trouvés au col de la Madeleine. — Autres avec un cercle de tête trouvés à Lanslevillard. — Deux autres encore, l'un en bronze, l'autre en jaïet, trouvés dans le cimetière de Mont-Denis. (Musée de Chambéry.)
3. Objets trouvés dans un tombeau près de la Roche en Faucigny. — Fragment de plaque de ceinturon et grains de collier en terre émaillée. (Musée de Chambéry.)
4. Haches celtiques trouvées dans diverses localités de la Savoie. (Musée de Chambéry.)
5. Hache celtique et bracelet en bronze trouvés dans les carrières de la Balme près d'Yenne. (M. Goybet.)
6. Boucles d'oreilles en argent. — Restes de lame de poignard. — Fragments de fourreau. — Bracelets et autres objets trouvés au col de la Madeleine près de Lanslevillard en Maurienne. (Musée de Chambéry.)
7. Un ciseau lacustre, manche en corne de cerf. — Un couteau et une hachette en silex. (Mis Costa.)

Digitized by Google

8. Hache en serpentine, en forme de doloire, à l'usage des peuplades sauvages. (Musée de Chambéry.)
9. Hache et poinçon en serpentine de Maurienne. — Deux hachettes à douille en bronze. — Autre hachette en bronze. — Agrafe de ceinturon. — Poignard. — Style. — Cinq fibules. — Cercle de tête et bracelets. — Boucles d'oreilles. — Chaînettes et crotales ayant appartenu à une ceinture, le tout en bronze. — Collier en résine. — Grande lame de sabre en bronze. — Tous ces objets ont été trouvés en Maurienne, les cinq premiers dans les terrains occupés par le chemin de fer, les autres dans des tombeaux non loin de Saint-Jean de Maurienne. (Collection Vulliermet.)
10. Caducée antique en bronze, trouvé à Lémenc, au-dessus de Chambéry. (Musée de la ville.)
11. Doigts d'une statue colossale en bronze, trouvés à Lémenc, au-dessus de Chambéry. (Musée de la ville.)
12. Fragment d'aile d'un caducée antique en bronze, trouvé à Gilly. (M^is^ Costa.)
13. Petit vase en bronze en forme d'outre, trouvé à Gilly. (M^is^ Costa.)
14. Statuette antique en bronze, représentant un faune, trouvée en Savoie. (M. Duclos.)

14 *bis*. Frise antique en bronze. (M. Kühn.)

15. Lampe antique en bronze, trouvée à Gilly. (M^is^ Costa.)
16. Agrafe de manteau, en agate. (M^is^ Costa.)
17. Pied d'auroc en pierre, trouvé à Tamié, que l'on suppose avoir fait partie d'un monument élevé à la déesse Mithra. (M^is^ Costa.)
18. Statuettes, fragments de statuettes, fibules et autres petits objets en bronze, trouvés en Savoie.
19. Urne cinéraire en verre et coupe en verre avec sujets en relief, trouvés à Montagnole. (M. Bourbon-Vissol.)
20. Fioles lacrymatoires et autres petits vases en verre, trouvés à Aix, à Gilly, au Bourget, etc. — Lampes

Digitized by Google

funéraires diverses, quelques-unes portant le monogramme du Christ et des attributs chrétiens, trouvées dans diverses localités en Savoie. (Musée de Chambéry.)

21. Petite ampoule romaine en verre, contenant de l'eau, trouvée à la Trinité. (M. Camille Foray.)

22. Poteries romaines de toutes sortes, trouvées à Aix, à Lémenc et dans d'autres localités de la Savoie. (Musée de Chambéry.)

23. Vase en terre noire du Latium. (Mis Costa.)

24. Fragments d'un cercueil de plomb, (dans lequel se trouvait un squelette), statuette de Vénus en bronze et anneaux en or, (trouvés tout près du squelette, avec une fiole lacrymatoire et une poterie en forme de biberon, qui n'ont pu être conservées). — Petit coq en terre, fragments d'une statuette en terre cuite, représentant la maternité gauloise, trouvés à côté du cercueil. — Poteries de formes diverses, urnes cinéraires où étaient des restes d'ossements calcinés, vases en verre, monnaies consulaires en argent, monnaie en argent de l'empereur Marc-Aurèle, et monnaies en bronze très frustes. — Tous ces objets ont été trouvés en 1862, à Détrier, près de la Rochette, en Savoie. (Musée de Chambéry.)

25. Le Couronnement de la Vierge et l'Annonciation, bas-reliefs en albâtre provenant du maître-autel de l'église abbatiale de Tamié. (Mise d'Oncieu de Chaffardon.)

26. Le Massacre des Innocents, groupe en marbre. (Musée de Chambéry.)

27. Le Baptême de N.-S., groupe en pierre. (Musée de Chambéry.)

28. Couronnement d'une stalle de l'église de Saint-Jean de Maurienne, bois sculpté, xve siècle. (M. Revel, architecte.)

Digitized by Google

29. Coffret italien, en fer découpé à jour, du XVI^e^ siècle. (M. Clert-Biron, à Saint-Pierre d'Albigny.)
30. Coffret italien, en fer découpé à jour, du XVI^e^ siècle. (M. Vulliermet, à Saint-Jean de Maurienne.)
31. Tirelire gothique de la corporation des menuisiers de Chambéry, XV^e^ siècle.
32. Serrures et clefs gothiques, et pentures en fer aux armes de France et de Savoie, XV^e^ siècle. (M^is^ Costa.)
33. Pommeau d'épée, en fer ciselé. (M. Vulliermet.)
34. Garde et pommeau d'épée, en fer ciselé à jour. (M. Bourbon-Vissol.)
35. Clefs diverses, en fer ciselé à jour. (Chev. Laforge.)
36. Collier en fer, garni de pointes à l'intérieur, trouvé dans les ruines du château de Chignin. (Musée de Chambéry.)
37. L'Entrée d'un pape à l'abbaye de Tamié, grand bas-relief en bois. (M^is^ Costa.)
38. Saint Léger et sainte Barbe, panneaux de bois sculpté de la chaire de l'église de Saint-Léger à Chambéry. (M^ise^ d'Oncieu de Chaffardon.)
39. Siége gothique à dais, de l'ancienne abbaye d'Hautecombe. (M. le curé de Jacob.)
40. Crédence de chapelle du XV^e^ siècle. (M^is^ d'Oncieu.)
40 *bis*. Bahut en bois sculpté, renaissance. (M^is^ Albert Costa.)
41. La Cène, tableau sur bois, fond doré, Margaritone d'Arezzo. (Musée de Chambéry.)
42. La Vierge à l'œillet, sainte Catherine et sainte Ursule, tryptique de l'école allemande. Sur la face extérieure des volets, l'Annonciation en grisaille. (M. Fivel.)
43. La Circoncision, tableau sur bois, école de Lucas de Leyde. (Musée de Chambéry.)
44. Vase chrétien, de l'époque romane, pierre sculptée. (M^is^ Costa.)
45. Baptême de N.-S., groupe en marbre blanc. — Couron-

Digitized by Google

nement du baptistère de l'église de Lémenc, donné par le duc Amédée VIII. (Mis Costa.)

46. Descente de croix, groupe en pierre. (Musée de la ville.)
47. La Vierge et l'enfant Jésus, statue en pierre peinte. (Église du Bourget.)
48. La Vierge et l'enfant Jésus, statue en pierre peinte et dorée aux armes d'Oddon de Luyrieux, prieur du Bourget. (Église du Bourget.)
49. La Vierge et l'enfant Jésus, statue en bois autrefois peinte et dorée. (Mis d'Oncieu.)
50. Reliquaire provenant de l'église Sainte-Claire en ville, à Chambéry. (Musée de la ville.)
51. La Nuit de Noël, Anges aux pieds de N.-S.; bas-relief en bois, xve siècle. (Chapitre métropolitain.)
52. La Visitation, bois sculpté des stalles de l'église cathédrale de Saint-Jean de Maurienne. (M. Vulliermet.)
    Bois sculpté de même provenance. (Chapitre de Saint-Jean de Maurienne.)
53. Vierge en bois peint et doré. (Comte de Villeneuve.)
54. Saint Étienne, premier martyr, statue en bois. (M. Bal, doreur.)
55. Saint Bernard de Menthon, statue en bois. (M. Bronze.)
56. *Ecce homo,* statue en bois. (M. Bal, doreur.)
57. Pendules, deux flambeaux à girandoles et deux flambeaux plus petits. — Porcelaine. — Vieux Saxe. — Style Louis XV. (Mise d'Oncieu.)
58. Vase avec deux figurines. — Groupe en porcelaine de Saxe. — Monture en cuivre doré. (Mis Costa.)
59. Vases en porcelaine de Saxe, avec monture en cuivre doré. — Deux vases en Sèvre rose. — Groupes et statuettes. (M. A. Molin.)
60. Faïence italienne. — Grand plat avec figures allégoriques. (Mis Costa.)
61. Faïence italienne. — Plat avec figures mythologiques. (M. A. Molin.)

Digitized by Google

62. Faïence italienne. — Petite tasse représentant la *Santa Casa*. (M. Mercier, grand-vicaire.)
63. Faïence italienne. — Tasse d'Urbino. — Six assiettes, cinq tasses, cinq soucoupes, avec armoiries. (Mis Costa.)
64. Faïence italienne. — Deux plaques. — Caïn et Abel. — La chaste Suzanne. (Mis Costa.)
65. Faïence italienne. — Sujets mythologiques. (Mis Costa.)
66. Faïence de Bernard de Palissy. — Plats à godets. (Marquis Costa.)
67. Faïence de l'école de Palissy. — Plat de forme ovale. — Suzanne surprise au bain. (Chevalier de Martinel.)
68. Faïence de l'école de Palissy. — Plat de forme ovale. — Figure allégorique. (Chev. de Martinel.)
69. Faïence française. — Écuelle avec couvercle. — Figure de salamandre. (Mis Costa.)
70. Faïence française moderne. — Grand plat creux, de forme ronde, avec tête de Méduse entourée de feuillages et de reptiles en relief. (Mis Costa.)
71. Faïence française moderne. — Avisseau de Tours. — Grand plat de forme ovale, avec poissons en relief. (Mis Costa.)
72. Plat de faïence bleue découpée. (M. A. Molin.)
73. Grand plat de faïence. — Louis XV. (M. Chevalier.)
74. Faïence française agatisée. — Plat rond. (M. Chevalier.)
75. Buire. — Fabrique de Saint-Jean de Maurienne, 1718. (M. Timoléon Chapperon.)
76. Deux brocs en faïence française. (Mis Albert Costa.)
77. Broc en terre d'Avignon. (Mis Costa.)
78. Grès de Flandre colorié. — Deux canettes avec couvercle en étain. (Mis d'Oncieu.)
79. Tasse et cornet en verre de Venise, à filets blancs. (Mis Costa.)
80. Coupe en terre de Venise.
81. L'Aurore, d'après Guido Reni. — Plateau en porcelaine, manufacture de Sèvres. (M. Timoléon Chapperon.)

Digitized by Google

Salle G.

PORCELAINES CHINOISES ET JAPONAISES, LAQUES, ETC.

1. Grand plat japonais à bord fléchi. (M. Chevalier.)
2. Id. de Chine, octogone, à figures. (Le même.)
3. Id. id. id. (Le même.)
4. Coupe en porcelaine de Chine, montée en bronze doré. (M. Blanc.)
5. Neuf pièces, inscrites sous le n° 456, savoir : sept tasses avec leurs soucoupes, un sucrier avec son couvercle et un bol, porcelaine du Japon. (M. Gruat.)
6. Plat festonné, avec figures d'oiseaux et fleurs aquatiques, inscrit sous le n° 560, porcelaine vieux Japon. (Rare.) (M. le conseiller Dénarié.)
7. Deux id., id. du Japon. (Le même.)
8. Trois paires de potiches de diverses formes et grandeurs, avec leurs couvercles, inscrites sous le n° 569. (M. Tardy.)
9. Deux pagodes en porcelaine et une en stéatite. (Le même.)
10. Deux petites potiches de Chine, forme octogone, montées en or moulu. (Baron Girod de Montfalcon.)
11. Deux id. plus grandes, montées de même. (Le même.)
12. Grand bol à figures, de Chine, très riche. (M^is^ d'Oncieu.)
13. Deux grandes potiches en porcelaine, vieux Japon, avec leurs couvercles surmontés de chimères. (C^te^ Eugène de Boigne.)
14. Cornets, potiches, plats, bols, ampoules, etc., de diverses formes et grandeurs, porcelaines anciennes de Chine et Japon; deux tabourets Chine moderne : en tout trente-deux pièces. (M^is^ Costa.)
15. Coffret de forme carrée, fond d'or, fleurs en relief, intérieur et tiroir aventurinés, vieux laque de Chine. (C^te^ Ernest de Boigne,)

Digitized by Google

16. Coffre de forme octogone avec anses, vieux laque noir et doré. (Cte Ernest de Boigne.)
17. Pupitre en laque moderne de Chine, incrusté de lamelles de coquillages dessinant des fleurs et oiseaux. (Docteur Chevallay.)
18. Boîte à jeu, laque dorée moderne, venue de Java. (Mme Lacroix, née Tissot.)
19. Un trépied en bois de fer découpé, portant trois petites pagodes. (Mis Costa.)

Salle H.

1. Console italienne, marqueterie en bois de palissandre, ivoire et japse, XVIIe siècle. (Mis Costa.)
2 et 4. Vases en porcelaine céladon bleu chinois, monté en bronze doré, têtes d'éléphants pour ornements. (Cte Ernest de Boigne.)
3. Petit temple formant vitrine en bois incrusté d'ivoire, avec coupole orné de cuivre doré et monté sur figures (id.), travail du XVIIIe siècle. — A l'intérieur, un petit vase en cristal de roche, travail chinois. (Mis Costa.)
5. Chat en porcelaine de Chine, céladon vert monté en bronze doré. (Mis Costa.)
6. Vitrine contenant une collection d'objets chinois, parmi lesquels :

   Deux petits bas-reliefs en ivoire, peints, trouvés dans une pagode du palais d'été, et représentant les personnages de l'ambassade française en Chine, sous le règne de Louis XIV, apportant des présents à l'empereur. — Trois sceptres de mandarins, un en émail cloisonné, le 2e en jade blanc, le 3e en laque rouge de Pékin. — Une décoration chinoise. — Un vase d'applique, avec inscriptions sur lapis-lazuli. — Un petit vase et une boîte en jade vert, avec support en calcédoine, etc., etc. (Mis Costa.)

Digitized by Google

7. Console en marqueterie, pendant du n° 1, sur laquelle : Deux vases cylindriques en émail cloisonné chinois, réunis par un dragon en bronze doré, avec socle en bois de fer. (Mis Costa.) — Un bassin émail cloisonné sur cuivre jaune. (Id.)— Une garniture de cheminée, deux vases et deux flambeaux bronze chinois. (M. Botton.)
8. Commode marqueterie de Boule gravée, avec garnitures en cuivre doré. (Mis Costa.)
9. Deux tritons en bronze doré sur rochers formant candélabres, pièces remarquables moulées à cire perdue. (Mis Costa.)
10. Vase céladon bleu de la Chine, monté en bronze doré, tête de rhinocéros pour ornement. (Comte Ernest de Boigne.)
11 et 13. Vitrines en bois d'acajou, garnies de cuivre, contenant deux narguillés or et argent, leurs tuyaux de rechange et accessoires, armes et vêtements indiens. (Comte Ernest de Boigne.)
12. Collection d'armes et objets précieux rapportés des Indes par M. le général comte de Boigne. (Comte Ernest de Boigne.)
14. Buste de La Fontaine, marbre. (Comte Ern. de Boigne.)
15. Buste du baron Foncet de Montailleur, signataire du traité du 24 mars 1760, qui fixa la ligne de frontières entre la Savoie et la France. (Baronne de Silans.)
16. Guéridon chinois, fond laque noire moderne, incrustée de fleurs et oiseaux en lamelles de coquillages de couleurs éclatantes. (Mis Costa.)
17. Deux trophées d'armes indiennes. Au centre, trophées d'armes anciennes, de diverses provenances.

Digitized by Google

Salle I.

CHARTES, DOCUMENTS ET AUTOGRAPHES.

1. Échange de la vallée de Beaufort contre la seigneurie de la Val d'Isère, entre Amédée V, comte de Savoie, et Jacquemet de Beaufort; acte passé le samedi après l'Ascension (29 mai 1410) et signé dans le château de Chambéry : *Actum in castro Chamberiaci in sala domus que quondam fuit domini Amblardi de Intermontibus*, en présence de l'Archevêque de Tarentaise, de Rodolphe de Montmayeur, chevalier, de Pierre de Salenove, de Guidon de Seyssel, et autres témoins.

   Original avec le grand sceau en cire brune. (M^is^ Costa.)

2. Franchises de la ville de la Rochette, concédées par le comte Édouard, et confirmées par tous ses successeurs, jusqu'à Charles-Emmanuel I^er^.

   Originaux munis de leurs sceaux. (M^is^ Costa.)

3. Donation faite par Amédée VIII, I^er^ duc de Savoie, à Jean de Compey, seigneur de Vulpillères, du château de la Croix, et fief de Saint-Alban, adjugés au souverain après la condamnation et supplice de Jean Lageret, convaincu d'hérésie, sortilége et tentatives criminelles par envoûtement contre la vie de son prince.

   Cet acte important, muni du grand sceau ducal, est daté de Chambéry, le 30 octobre 1417. (M^is^ Costa.)

4. Acte original des franchises données à la ville de Chambéry par Thomas de Savoie, le 4 mars 1232, portant encore le grand sceau du comte et ceux de Guillaume élu de Valence, de la comtesse de Savoie et de l'évêque de Grenoble. (Ville de Chambéry.)

5. Traité de paix signé à Lodi, le 9 avril 1454, entre les Vénitiens et François Sforza, dans le palais du duc

Digitized by Google

de Milan, et en présence de frère Simonet de Camerino, de l'ordre des Hermites, de Sceva de Curte, d'Ange Simonetta, d'André de Birague et d'autres témoins.

Original portant les signatures et les sceaux de Paul Barbo, provéditeur de Venise, du duc de Milan et de son secrétaire Cicco Simonetta. (Mis Costa.)

6. Articles secrets du traité de Lodi, stipulant la restitution de quelques terres et châteaux conquis sur François Sforza par le duc de Savoie.

Original portant la même date et les mêmes signatures que l'acte précédent. — Les sceaux de Venise et de Milan y sont intacts. (Mis Costa.)

7. Charte originale avec sceau, du 24 janvier 1236, par laquelle Aymon de Savoie, seigneur d'Agaune et frère du comte Amédée, règle un différend de juridiction avec Aymon de Blonay, seigneur de Saint-Paul.

8. Articles des conventions arrêtées, conclues et scellées *entre l'illustre comte François Sforza et le magnifique comte Jacques Picinino :*

« In primis el prefato i. s. conte accepta esso « conte Zachomo per suo genero et figluolo remec- « tendogli ogni ingiuria. »

Pièce capitale, écrite entièrement de la main de Sforza et scellée dans le bourg de Vimercato, de la guivre de Milan, le 17 février 1450.

Souscription : *Francischusforcia vicecomes manu propria schrissi et subschrissi.*

2 pages in-folio. — Sceau intact. (Mis Costa.)

9. *Louis XI, roi de France,* à François Sforza, duc de Milan.

Billet autographe signé avec la suscription : *A mon frère le Duc de Milan.* — 9 lignes :

« Mon frère, je me recommande à vous, j'ai reçu « vos lettres et la protestation que m'avez envoyée

Digitized by Google

« par laquelle vous renonciez à la nomination que le « Duc de Bourgogne a fait de vous es trèves derniè- « rement promises entre moi et lui, etc. »

Cette phrase témoigne de la satisfaction qu'éprouve Louis XI, de voir Sforza, son fidèle et puissant allié, protester contre l'intention qu'eut Charles le Téméraire de le comprendre dans les exigences du traité de Péronne. (Mis Costa.)

10. *Amédée IX, duc de Savoie* (le Bienheureux), fils de Louis, duc de Savoie, et d'Anne de Chypre, né le 1er février 1435, mort le 30 mars 1472, enseveli dans la cathédrale de Verceil.

Lettre latine signée, demi-page in-pl., datée du château du Bourget, le 16 octobre 1465, adressée à François Sforza, duc de Milan, au sujet de l'arrestation de maître Pantaléon, son médecin.

Pièce précieuse. (Mis Costa.)

11. *Cicco Simonetta*, fidèle et habile ministre de François Sforza et de Galéas Marie, son fils, accusé de trahison et mis à mort par ordre des tuteurs du jeune duc de Milan.

Lettre autographe signée, adressée à Othon del Caretto, orateur du duc de Milan auprès du Saint-Siége. — Une page in-folio.

Pièce importante, datée de Milan le 11 août 1458. — Conseils à l'ambassadeur sur la réserve et la prudence dont il doit user pour réussir dans la mission délicate qui lui est confiée. — Cette mission paraît se rapporter à la Croisade contre les Turcs, préparée par le pape Pie II. (Eneas Silvius Piccolomini.)

12. Autographe de *Michel-Ange Buonaroti*, provenant de la collection de Pietro Custodi. — Il faisait partie d'une feuille de dessin contenant plusieurs mesures de pierres ordonnées pour la chapelle de l'église de Saint-Laurent de Florence.

Une note de Custodi indique que ce dessin lui fut donné par l'auditeur Buonaroti, de Florence. (Mis Costa.)

Digitized by Google

13. *Charlotte de Lusignan,* héritière du royaume de Chypre, femme de Louis de Savoie, frère d'Amédée IX.

Lettre signée *Regina Charlotta,* datée de Rhodes le 4 mars 1465, adressée à François Sforza, duc de Milan, pour lui notifier la naissance de son premier fils. — 1/4 de page. (Mis Costa.)

14. *Robert San Severino d'Aragon, comte de Caiaci,* neveu de François Sforza, condottiere célèbre.

Lettre autographe signée, datée de son camp, près du fleuve du Sang, en Calabre *(juxta flumen sanguinis).* — Il prie le duc de Milan de le charger de la conduite d'une expédition en Chypre demandée par le duc de Savoie pour secourir la reine Charlotte, et démontre la facilité avec laquelle il pourrait recruter en Calabre mille clients, cinq cents arbalétriers et cent *schioppetieri.* — 25 septembre 1464. — 2 pag. 1/2 in-folio. (Mis Costa.)

15. *Sigismond Pandolphe Malatesta, seigneur de Rimini.* Lettre autographe signée, datée du 18 juin 1458, et adressée à François Sforza, duc de Milan, avec suscription d'une écriture différente de celle du corps de la lettre et le sceau des Malatesta figuré par une tête de femme.

Protestations hypocrites de fidélité et de dévouement. — 3/4 de page in-folio. — Signature : *Sigismondo Pandolfo de Malatestis.* (Mis Costa.)

16. *Nicolas Machiavelli,* né le 3 mai 1469, mort le 22 juin 1527. Poète médiocre, historien peu exact, politique célèbre.

Lettre autographe signée, adressée à Jean Vernacci, son neveu, marchand de draps à Constantinople. — Macchiavelli parle des persécutions auxquelles il est en butte à Florence, de sa femme Mariette Corsini, du consul de Toscane en Turquie. — Florence, 16 juin 1513. (Mis Costa.)

Digitized by Google

17. *Pierre Aretin.* — Minute autographe d'une vigoureuse remontrance adressée à François Ier par le poète florentin, pour lui faire comprendre la honte et les dangers de son projet d'alliance avec les Turcs contre Charles V. — Venise, 20 septembre 1537. — 2 pag. 1/2 in-folio.

Pièce importante. (Mis Costa.)

18. *Achmet Soliman,* trésorier de Moler Othman, roi de Tunis, au duc de Milan Galeas Marie Sforza.

Lettre authentiquée par Raphaël Grimaldi, consul génois, 1466. (Mis Costa.)

19. Remise des dismes papales accordée par le Saint-Siége au diocèse de Milan, en considération de la peste qui l'a affligé.

Notification par *saint Charles Borromée* au prévôt et vicaire général de Merana, 21 octobre 1577. — Une page 1/2. — Signature autographe. (Mis Costa.)

20. *Mabillon* (le père). — Billet autographe écrit au bas d'une lettre que lui adressait le président Costa.

Ce dernier avait été député à Paris, en août 1695, par la Chambre des comptes de Savoie, pour soumettre au jugement des plus habiles experts en écriture trois documents que l'on supposait falsifiés par un sieur Perret. — Mabillon juge qu'il y a lieu de s'inscrire en faux contre les trois pièces. (Mis Costa.)

21. *Antoine Favre.* — Trois lettres autographes signées.

Les deux premières, datées d'Annecy, en 1597, et adressées aux syndics de la Roche, en sa qualité de gouverneur de la Savoie, pour annoncer des passages de troupes et prescrire qu'il leur soit fait bon accueil. — La troisième, adressée au baron d'Hermance, gouverneur du duché de Chablais, le 25 novembre 1594. (Mis Costa.)

22. *Eugène de Savoie-Soissons dit le grand prince Eugène,* fils d'Eugène de Savoie-Soissons et d'Olympe Mancini,

Digitized by Google

né à Paris le 18 octobre 1665, mort à Vienne le 21 avril 1736; adressée à..... et datée de Milan le 23 mars 1707.— Lettre autographe signée. 8 pages in-8°. (Mis Costa.)

23. Sonnet et signature autographes de *Victor Alfieri.* (Mis Costa.)

24. *Vaugelas* à l'archevêque de Tarentaise.

Lettre autographe signée, datée de Paris, le 11 mai 1648. — Il le loue de l'intérêt qu'il témoigne aux religieux de Talloires et lui annonce que le prince Thomas, qu'il a vu à son passage à Paris, est *résolu d'embrasser la protection de ce célèbre monastère.* 3 pages pleines in-4°. (Mis Costa.)

25. *Benoît-Théophile Chevron de Villette, archevêque de Tarentaise* (le Bienheureux).

2 lettres autographes signées, adressées au baron de Villette, seigneur de Gye, 1636-1638. (Mis Costa.)

26. *Saint François de Sales.* — Minute d'une lettre latine adressée au cardinal Bellarmin par le saint Évêque de Genève, pour le renseigner sur les constitutions d'une pieuse congrégation de veuves établie à Lyon sous le nom d'*Oblates.*

4 pages pleines in-folio. (M. Faga.)

27. *Jeanne-Françoise Fremiot, baronne de Chantal,* la sainte fondatrice de l'ordre de la Visitation.

Félicitations au baron de Coysia à l'occasion de sa nomination de sénateur au Sénat de Savoie.

Lettre autographe signée. — Une page in-folio. (M. Faga.)

28. *Besson, curé de Chapéry,* auteur de l'*Histoire des diocèses de Savoie.*

Notes et fragments généalogiques autographes relatifs à la famille Millet d'Arvillars. (Mis Costa.)

29. *Charles-Auguste de Sales,* neveu du saint Évêque, auteur du *Pourpris historique,* prévôt de l'église de Genève,

Digitized by Google

à M. de Sonnaz, prieur de Chindrieux, datée d'Annecy, le 11 septembre 1633.

Autre, écrite au jésuite Fichet, le 10 décembre 1654, pour lui annoncer la mort de son père le comte Louis de Sales, dont il donne les touchants détails. Autog. signée : *Charles-Auguste E. de Genève.* — 1 page in-folio. (Mis Costa.)

30. *Guichenon Samuel,* Bressan, auteur de l'*Histoire généalogique de la Maison de Savoie* et de l'*Histoire de Bresse.*

Manuscrit autographe d'un petit traité sur l'origine des armoiries, qu'il adressa au comte Philippe d'Aglié, ministre favori de la régente Christine et son protecteur à la cour de Turin. — 4 pages pleines, in-folio. (Mis Costa.)

31. *Gerdil (le cardinal).* — Lettre autographe signée, adressée à Rome, au cardinal N. N., pour le prier d'agréer la dédicace d'une pastorale qu'il prépare. (Mis Costa.)

32. *Ducis.* — Prière au citoyen X, ambassadeur de la République française à Hambourg, de recommander le sieur Duplessis au ministre de l'intérieur.

Lettre autographe signée, sans adresse, datée de Paris, le 30 frimaire. — Une page pleine, petit in-4°. (Mis Costa.)

33. *Comte Joseph de Maistre.* — Recueil de lettres adressées au marquis Henri Costa de Beauregard. — De 1786 au 24 octobre 1816. (Mis Costa.)

34. *Monod (Pierre),* jésuite, confesseur de la régente Christine, disgracié par elle et détenu au fort de Miolans par les exigences du cardinal de Richelieu. — Mort à Miolans, le...

Notes autographes et dissertations sur les règnes des premiers comtes de Savoie. (Mis Costa.)

34 *bis.* Manuscrit autographe du 4e volume, encore inédit,

Digitized by Google

des *Mémoires historiques sur la royale Maison de Savoie,* par le Mis Henri Costa de Beauregard. — Vol. in-8°. (Mis Costa.)

LIVRES RARES IMPRIMÉS EN SAVOIE.

CHAMBÉRY

35. Les exposicions des euuangilles en romant. *En tête du 2e feuillet :* Incipiunt sermones Mauricii parisiensis episcopi... *A la fin :* Imprimees a Chambery, par Anthoine Neret, l'an de grace M.CCCC.LXXXIIIJ (1484), le VIe iour de iuillet. — Pet. in-fol° goth. sans chiffres ni récl., mais avec signat. Fig. s. bois. Rel. en bois du temps.

Livre de toute rareté, et le 1er avec date, imprimé à Chambéry. Il est porté sous le n° 35 du catalogue Leber, dont les livres furent vendus en 1860. (Mis Costa.)

36. GERSON. — *Opus tripartitum.*

Cy finist le liure de maistre Jehan Gerson docteur en theologie et chanselier de notre dame de Paris (appelle en latin opus tripartitum (en francoys ung livre de tròys parties.) C'est assauoir des commandements de notre seigneur, de confession et de la science de bien morir. Deo gratias. — S. L. n. d.

Chambéry (Neyret), vers 1483; sans chiffres, réclames ni signat.; in-4° goth. de 40 ff. dont le 1er est blanc, 21 longues lignes à la page entière, mar. br. fil. tr. d. *(Trautz Bauzonnet.)*

Rare et précieux volume d'une conservation parfaite, qui n'est cité par aucun bibliographe. C'est probablement le premier volume sorti des presses de Neyret, puisque le Baudoin de 1484 a un titre et des signatures. C'est la traduction française d'un traité du célèbre théologien, imprimé en latin, à Cologne, chez Ulric Zell, vers 1479, et c'est sur cette traduc-

Digitized by Google

tion que fut imprimée celle de Lyon, Pierre Maréchal, 1490, que citent Panzer et Ain. — Acheté à la vente Solar. — Voir la description sous le n° 219, p. 36, du célèbre catalogue. (Mis Costa.)

37. *Le livre du roy Modus.*

Cy finist ce present livre intitule le liure de Modus et de la royne Racio, imprime a Chambery par Anthoine Neyret lan de grace mil quatre cens octante et six, le xxe jour de octobre.

Vol. in-folo, fig. s. bois, mar. r. dent. à l'intér. tr. d. *(Trautz Bauzonnet.)*

Très bel exemplaire du premier volume imprimé sur la chasse. On sait l'excessive rareté de ce curieux volume, dont le manuscrit original existe à Turin dans la bibliothèque des archives générales. (M. Techener.)

38. Grangier (J. Lorrain). — Pastorales sur le baptesme de monseigneur Charles-Emanuel, prince de Piedmont, par J. Grangier, Lorrain. Auecques un recueil de quelques odes et sonnetz, faictz par le mesme aucteur.

Imprimé à Chamberi, par François Pomar l'ayné, 1568.

Vol. petit in-4°, mar. brun dent. tr. d. et fleurons s. les pl. *(Duru.)* — (Mis Costa.)

39. Delexius (Jacobus).— Chorographia insignium locorum: qui maxima ex parte subiiciuntur, tam cis quam ultra montes, potentissimo principi sabaudo, præsertim Camberij, et Montismeliani nonnularumque exterarum urbium, deq. vetere Sabaudia ejusdem finibus et fertilitate.

Camberij Franciscum Pomarum, 1571.

Vol. petit in-4°. Rel. mar. vert janséniste. *(Duru).* — (Mis Costa.)

40. Favre (Ant.)— Les Gordians et Maximins, ou l'ambition, œuvre tragique. Premiers et derniers essays de poésie d'Antoine Faure.

Chambéry, Claude Pomar, 1589.

Digitized by Google

Un vol. in-4°, mar. noir, tr. d. (aux armes d'Entraigues.)

Bel exemplaire. (Mis Costa.)

41. Les fanfares et courvées abbadesques des Roule-Bontemps de la haute et basse coquaigne et dépendances, par J. P. A.

Chambéry, Pierre Dufour, 1613.

Vol. in-8°, fig. mar. cit. orné de petits fers, dent. tr. d. *(Hardy.)*

Livre singulier et très rare, contenant des vers rimés en patois savoyard, et auquel Charles Nodier a consacré un article intéressant dans le curieux catalogue de sa bibliothèque. (Mis Costa.)

42. Deville (Emanuël).— Questions notables sur le sortilége avec deux célèbres arrests du Senat de Savoye. Donnés au public par noble Emanuël Deville, baron d'Aypierre, senateur au même senat et rapporteur du procès.

Chambéry, Riondet, 1697.

Petit in-12 mar. rouge dent. tr. d. janséniste.

Très rare. — La famille de l'auteur en fit rechercher et détruire les exemplaires. (Mis Costa.)

42 *bis*. Relation du pays de Jansenie, traduite en vers françois, par le sieur de Fontaines, gentilhomme provençal.

A Chambéry, chez Pierre Dumarteau, imprimeur ordinaire de Son Altesse Royale, 1681.

Petit in-8°, veau fauv., fil. dent. dos orné tr. d. *(Niédrée.)*

Édition inconnue. (Mis Costa.)

ANNECY

43. Peletier.— La Savoye de Jacques Peletiers du Mans — à tres illustre princesse Marguerite de France

Digitized by Google

duchesse de Sauoye et de Berry — moins et meilleur.

A Anecy, par Jaques Bertrand, 1572.

In-8° de 79 pag., mar. bleu dent. tr. d. *(Duru et Chambolle.)* — (Mis Costa.)

44. Buttet (Marc-Claude). — Le tombeau de très vertueuse princesse Marguerite de France, duchesse de Savoie et de Berri.

Anneci, Jac. Bertrand, 1575.

In-8° de 8 ff.

In obitum Margaritæ, Francisci magni Gallorum regis filiæ... elegia, auctore Cl. Butteto.

Annecii Allobrogorum, 1575.

In-8° de 3 ff.

M. Brunet, *Man. du libr.*, 1860, cite l'épithalame de Cl. Buttet sur le mariage de Marguerite avec le duc de Savoie, imprimé à Paris en 1559; mais non le tombeau de cette princesse, par le même auteur. (Mis Costa.)

45. La Pyrocarie de la ville d'Anici, en la représentation de la delivrance de la princesse Osavie par le prince Niciphire, à Son Altesse Serenissime.

1631 (à Annecy.)

In-8°, rel. mar. r. janséniste. *(Duru.)*

Ce volume contient des strophes manuscrites, dont l'une dédiée à saint François de Sales. (Mis Costa.)

46. Sales (Charles-Auguste de). — Le pourpris historique de la maison de Sales de Thorenc en Genevois, commencé sur un traict oriental de quatre cents pieds.

A Annessy, par Jacques Clerc, 1659.

Vol. grand in-4°, rel. mar. r. tr. d. dent. *(Duru.)*

Magnifique exemplaire. (Mis Costa.)

MOUTIERS — THONON — CLUSES

47. Les ordonnances et statuts faitz aux estas dernierement tenus de par trés redoubté monseigneur le duc de

Digitized by Google

Savoie avec les autres princes en la cité de Mostier en Tharenteyse, le xv^e^ jour de septembre mil cccccxxii.

In-4° de 8 f. dont le 8^e^ blanc. Cuir de Russie, tr. d.

Pièce rare, imprimée sans indication de date. Les armes de Savoie sont sur le titre. (M^is^ Costa.)

48. Passier. — Cartas morales del segnor de Narveza, traducidas de lengua francesa, en la espagnola por madama Francisca de Passier.

Impreso en Tonon, por Marcos de la Rua Estampador de la Santa Casa.. 1605.

Petit in-4°.

Très rare. (M^is^ d'Oncieu.)

49. Sequitur modus componendi epistolas certa equidem phalerata amplectens epitheta a magistro Petro Veillardi positive compilatus : cum questionum profecto egregiarum additionibus... Ex Clusensi nostra in litterali officina tertiis nonis Juliis 1517.

Petit in-8° goth. cart., édit. inconnue. (M^is^ Costa.)

50. Taboet (Julian). — La genealogie des princes de Savoye, faite en prose et vers latins par Julian Taboet, J.-C., et depuis traduite en prose et vers héroïques francois, par P. T. A. — A tres illustre Jaques de Sauoye, duc de Nemours, etc.

A Lyon, chez Nicolas Édoard, 1560.

In-4° de 36 pag. Superbe rel. en mar. rouge, petits fers, fil. dent. tr. d. — (M^is^ Costa.)

51. *Statuta vetera Sabaudie, 1477, 1^re^ édition.* — Decreta Sabaudie ducalia : tam uetera : que noua : ad iusticiam et rem publicam gubernandam : prope diuina : suasu atque ope preclari iuris utriusque doctoris Petri Care : ducalis consiliarii : aduocatique fiscalis : Taurini impressa per insignem Joannem Fabri lingonensem anno a natali christiano milessimo : quatuor

Digitized by Google

centessimo septuagessimo septimo : quintodecimo kalendas decembris.

Petit in-folio. Parch.

Exemplaire complet à toutes marges et d'une bonne conservation de cette 1re édition rare. (Mis Costa.)

52. CHAMPIER. — Les grans cronicques des gestes et vertueux faictz des tres excellens catholiques illustres et victorieux ducz et princes des pays de Sauoye et Piemont, etc., nouuellement imprimees a Paris pour Jehan de la Garde.

Au recto du dernier feuillet : Cy finissent les cronicques de Sauoye lesquelles ont esté acheuees lan mil cinq cens et quinze par Simphorien Champier... et imprimees a Paris lan mil cinq cens et seize le XXVIIe iour de marc pour Jehan de la garde libraire demeurant audit lieu sus le pont notre dame a lenseigne sainct Jehan leuangeliste.

Petit in-folio goth. à 2 col. avec fig. en bois. Rel. mar. rouge, riches compartiments à petits fers. *(Duru, 1853.)*

Magnifique exemplaire. (Mis Costa.)

53. PINGON (Philibert DE). — Inclitorum Saxoniæ Sabaudiæque principum Arbor gentilitia.

Aug. Taurinorum, apud hæredes Bevilaquæ 1581. Vol. in-folio. Superbe rel. en maroq. r. à compartiments.

Exemplaire de l'auteur imprimé sur vélin. (Mis Costa.)

54. SEYSSEL. — La grant monarchie de France composée par messire Claude de Seyssel lors evesque de Marseille et a present archevesque de Thurin adressant au roy trescrestien Francoys premier de ce nom.

Imprimee à Paris pour Regnault Clauldiere, 1519. In-8° goth. fig. s. b. mar. bl. fil. tr. d. *(Thompson.)*

Bel exemplaire réglé. (Mis d'Oncieu.)

55. Bellum Sabaudicum sive narratio vera exactaque, quid actum gestumque sit eo bello, quod Rex Francorum

Digitized by Google

et Navarræ, Henricus IV, autumno anni 1600, intulit Duci Sabaudiæ... anno a nato Christo Immanuele nostro MDCII. (Mis d'Oncieu.)

56. Borré. — Florus de la Maison de Savoye, dans laquelle on peut voir encore aujourdhuy malgré le nombre des siecles, les incomparables héros de celle de Leui.

A Lyon, chez Jacques Ollier 1654.

In-8°. Rel. mar. rouge, dos orné, fil. sur plat, tr. d. *(Duru,* 1851.) (Mis Costa.)

57. Buttet. — Les œuvres poétiques de Marc Claude de Buttet, sauoisien.

Paris, Marnef, 1588.

Vol. petit in-8°, mar. r., fil., tr. d. *(Koehler.)* (Mis Costa.)

58. De Buttet. — L'Amalthée de Marc Claude de Buttet, gentilhomme savoisien, nouvellement par lui revue, mise en son ordre, et de la meilleure part augmentée.

A Lyon, par Benoist Rigaud, 1575.

In-8°, mar. bleu, fil., tr. d. *(Koehler.)* (Mis Costa.)

59. De Buttet. — Épithalame ou nosses *(sic)* de très illustre et magnanime prince Emanuel Philibert, duc de Savoye, et de très vertueuse princesse Marguerite de France, duchesse de Berry, seur unique du roy. Par Marc Claude de Buttet, savoisien. — Paris, Rob. Estienne, 1559.

Ode à la paix, par Marc Claude de Buttet. Paris, Gabriel Buon, 1559.

2 pièces en 1 vol. in-4°, d. mar. *(Bauzonnet.)*

Exemplaire non rogné de deux pièces d'une extrême rareté, surtout dans cet état de conservation. (Mis Costa.)

60. Maistre Pierre Pathelin restitué à son naturel. — Le grant Blason des fausses amours. — Le Loyer des folles amours.

Lyon, Arnoullet s. d., in-12 goth., mar. rouge. (M. Guillermin.)

Digitized by Google

61. Regula musice plane, venerabilis fratris Bonaventure de Brixia ordinis minorum.

Impressum Mediolani per Jo. Angelum Schinzenzeler, 1514. In-4° goth. d. rel. (M. Guillermin.)

62. Procopius, de bello Persico. — Rome, 1509. Vol. in-f°.

Exemplaire de Maioli avec sa devise : *Maioli et amicorum.* (M^is^ Costa.)

63. Sleidan (J.). — XXIX Livres d'histoire deduite depuis le deluge jusques à presant.

Chez Jean Crespin, 1563. Vol. in-folio réglé, anc. rel. à la Grollier. (M. Guillermin.)

MANUSCRITS.

64. Pontifical de l'église de Saint-Jean de Maurienne, caractères tracés au vermillon et à l'encre noire, lettres miniées et arabesques. — Manuscrit du XIV^e^ siècle. (Évêché de Maurienne.)

65. Bible manuscrite du XIII^e^ siècle. Initiales et quelques capitales miniées. Une miniature perpendiculaire très curieuse se trouve au folio D G. (Son Em. M^gr^ le cardinal Billiet.)

66. Cartulaire de la Chartreuse d'Aillon en Bauges, manuscrit du XIV^e^ siècle. (M^is^ Costa.)

67. Cartulaire original de la Chartreuse d'Oujon au pays de Vaud, détruite en 1536. Ce précieux manuscrit, sur vélin, appartient à Son Em. le cardinal Billiet.

68. Martyrologue et obituaire des frères Mineurs de Genève, manuscrit sur vélin, capitales ornées ou teintées. (Son Em. M^gr^ le cardinal Billiet.)

69. Heures manuscrites sur vélin, avec grand nombre de miniatures et marges ornées, incomplet du premier feuillet, non relié. (Ville de Chambéry.)

70. Livre de prières, avec lettres et capitales miniées et initiales dorées, arabesques en marge. Reliure an-

Digitized by Google

cienne à fermoirs. Beau manuscrit du XVe siècle. (M. Guillermin.)

71. Évangiles et Psaumes, manuscrit français et latin, avec miniatures, fleurs et arabesques sur les marges et couvert d'une somptueuse reliure à petits fers du XVIe siècle. (M. le Président Fabre.)

72. Le enseignement de vraye noblesse, manuscrit français sur papier, divisé en sept parties ou histoires, précédées chacune d'une miniature à toute page, avec explication au verso du feuillet qui précède. (Mis Costa.)

73. Généalogie de la royale maison de France, depuis le Roy Hugues Capet jusqu'au Roy Louis XIII, à présent heureusement et victorieusement régnant, contenant toutes les branches, *armoiries et blasons d'icelles et particulièrement celles de Savoie* qui sont entrées en la maison de France... par C. Soyer. Dédié à Christine de France, duchesse de Savoye. Manuscrit sur vélin, relié en maroquin rouge dent. Hauteur, 55 c., largeur, 39; contenant dix-huit grands tableaux généalogiques en quarante-deux pages in-folio. (Mis d'Oncieu.)

74. Bréviaire dit d'Amédée VIII, manuscrit magnifique qui a fait partie du trésor de la Sainte-Chapelle de Chambéry. (Bibliothèque de la ville.)

TABLEAUX ET SCULPTURES.

75. L'Académie Florimontane. (Académie impériale de Savoie.)

76. La Petite Mendiante, par M. Molin, professeur.

77. Prédication de saint Bernard de Menthon dans les Alpes, étude, par le même.

78. Étude pour les portraits d'Ibrahim-Pacha et de ses enfants, par le même.

79. Portrait de M. Bise, ancien bibliothécaire de la ville de Chambéry, par le même.

Digitized by Google

80. Portrait de Joseph de Maistre, par le même.
81. Portrait de S. Ém. le cardinal Billiet, par M. Guille.
82. Atelier de peinture dans le château du Villard, peint, à l'âge de quatorze ans, par le marquis Costa, auteur des *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie*. (Mis Costa.)
83. Le Soldat blessé, par Stevens. (M. Cuillierie-Dupont.)
84. Le Zouave en sentinelle, par Horace Vernet. (Au même.)
85. Fleurs, par M. Rubellin (de Rumilly.)
86. Id. id. (id.)
87. Christ en croix, sur fond de velours noir. (M. A. Molin.)
88. Bénitier surmonté de sujets en reliefs d'argent, corail, ivoire et bronze doré, entourés d'un riche encadrement en bois sculpté et doré, XVIIIe siècle. (Misc Costa.)
89. Deux groupes en terre cuite, hallali de cerf et de sanglier. (Mis Albert Costa.)
90. Le baron Athanase de Charette, commandant des zouaves pontificaux, bronze, par le Mis Albert Costa de Beauregard.
91. Le professeur Saint-Martin, buste, marbre, par M. Jean Vallet.

Salle J.

1. Meuble sculpté à deux corps. (M. Salomon.)
2. Buste de Jean-Jacques Rousseau, en marbre blanc. (M. Mossière.)
3. Buste de Voltaire, en marbre blanc. (M. Mossière.)

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Tableau des Membres de l'Académie.
Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1863. I
Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1864. LVII
Discours de réception de M. le marquis César d'Oncieu..... 1
Discours de réception de M. J.-M. Boileux..... 41
Réponse de M. le docteur Guilland..... 59
Cartes géologiques, par M. Louis Pillet..... 71
Établissement et premières acquisitions de la Maison de Savoie dans l'Helvétie romane, par M. Édouard Secrétan..... 89
Essai sur la vie et les écrits de Barthélemi Ruffin, auditeur des guerres à Tunis, en 1574, suivi de deux sonnets inédits de Michel Cervantès, par M. Ripa di Meana..... 133
Pièces justificatives..... 145
Extrait du rapport présenté à l'Académie sur ce Mémoire..... 155
Description géologique des environs de Chambéry, par M. Louis Pillet..... 159
Note sur le caractère spécial et très remarquable des formations géologiques des environs de Chambéry, par M. l'abbé Chamousset..... 227
Mémoire sur la restauration de la chapelle de Lanslevillard en Maurienne, par M. A. de Jussieu..... 237
Jacques de Montmayeur, étude historique, par M. Timoléon Chapperon, avocat..... 243
Pièces justificatives..... 271
Rapport sur le Mémoire intitulé : *Jacques de Montmayeur*, par M. le marquis César d'Oncieu..... 291
Catalogue de l'exposition des objets d'art ouverte à Chambéry le 10 août 1863, à l'occasion de la réunion du Congrès scientifique de France..... 310

Digitized by Google

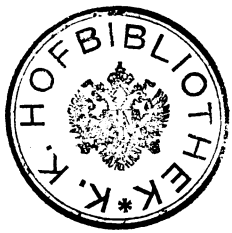

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google